This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 08189452 3

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

1er VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE

1867.— ONZIÈME VOLUME DE LA COLLECTION

CONSTANTINE
L. ARNOLET, Libraire-Éditeur, rue du Palais

ALGER
BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place du Gouvernement

PARIS
CHALLAMEL, aîné, ÉDITEUR
30, rue des Boulangers

1867

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

Digitized by Google

Constantine — Typographie et Lithographie L. Arnolet.

Digitized by Google

RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

1er VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE

1867.— ONZIÈME VOLUME DE LA COLLECTION

CONSTANTINE
L. ARNOLET, Libraire-Éditeur, rue du Palais

ALGER
BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place du Gouvernement

PARIS
CHALLAMEL, aîné, ÉDITEUR
30, rue des Boulangers

1867

Digitized by Google

252349A

TO NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
252349A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1926 L

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

On y trouvera quelque chose du passé, quelque chose du présent et comme un vague mirage de l'avenir.

(VICTOR-HUGO. — *La Légende des siècles*, préface.)

La *Société archéologique de Constantine,* en inaugurant cette année une nouvelle série de ses publications, ne change rien à son programme, que depuis quelques années déjà elle a élargi. Cette mesure lui a été dictée par une nécessité que la Société peut, en quelque sorte, regarder à juste titre, sans doute, comme un éloge pour les efforts qu'elle n'a cessé d'apporter dans ses travaux et dans sa publication.

Dans les premières années de sa fondation, la *Société Archéologigque* avait des ressources assez restreintes, une notoriété encore peu établie et, par conséquent, s'était vue dans l'obligation de limiter le nombre des volumes de son *Bulletin* ou de son *Recueil.* — Peu à peu, les relations se sont agrandies; sa réputation s'est étendue et ses échanges avec d'autres sociétés savantes ont augmenté dans une proportion qu'il n'avait pas été possible

Digitized by Google

de prévoir au début de la fondation de la *Société*. Aussi, les volumes de certaines années (1853, 1863) sont-ils entièrement épuisés. — Pour mettre un certain ordre dans ses publications, et en même temps afin de pouvoir, dans l'avenir, satisfaire d'une manière à peu près complète aux nouvelles demandes qui peuvent surgir, la *Société* a décidé que le onzième volume de son *Recueil* serait le commencement d'une NOUVELLE SÉRIE.

Cette année, comme les années précédentes, nous avons mené à bonne fin la publication de ce volume, grâce à la protection bienveillante et éclairée de M. le Général commandant la province et de M. le Préfet du département, et aussi grâce aux subventions que nous accordent si libéralement S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, le Conseil général de la province et notre municipalité.

Tout en faisant une large part à la publication et à l'interprétation des monuments épigraphiques qui nous sont parvenus, nous avons fait nos efforts pour que les *Mémoires et Notices* soient d'une variété et d'une diversité encore plus grandes que les années précédentes. Ce n'est pas à nous qu'il appartient d'en faire l'éloge : nous devons être modestes pour nous mêmes. Mais nous espérons que ce *Recueil* trouvera dans le public l'accueil sympathique qui n'a pas manqué à ses devanciers, et prouvera que, loin de rester stationnaires, nous avons cherché à nous rendre dignes du rang que la Société a déjà su acquérir parmi les sociétés savantes de France. L'indication sommaire des matières qui y sont contenues nous donnera, nous le pensons, pleinement raison.

Digitized by Google

— La notice que M. Féraud, notre secrétaire, publie sur le *Palais de Constantine*, a un mérite particulier : c'est celui d'être, en quelque sorte, tout à la fois une étude archéologique et une page d'histoire moderne et même contemporaine.

— M. Cahen, grand-rabbin de la province, dans son étude sur les *Juifs de l'Afrique*, établit l'origine des Israélites du pays, parle du rôle qu'ils ont joué et traite rapidement de leurs mœurs et coutumes. Ce n'est là qu'un essai, que des recherches ultérieures lui feront compléter.

— Dans différentes communications, M. Dewulf, commandant supérieur d'Aïn-Beïda, propose une nouvelle explication d'une inscription de Mrikeb Talha, donne un complément de renseignements sur Khamissa, et la description avec interprétation de 64 monuments épigraphiques trouvés dans le cercle d'Aïn-Beïda.

— *L'Histoire de Constantine sous la domination turque* (1517-1837), de M. Vayssettes, devait nécessairement trouver sa place dans le *Recueil de la Société*. L'ébauche de ce travail important a paru, il y a quelques années, dans le *Bulletin de la Société historique d'Alger*. Mais, comme dit l'auteur lui-même (p. 242), « la majeure » partie de ce travail est entièrement inédite, et celle qui » a été précédemment publiée dans la *Revue africaine* » a subi de telles modifications, qu'elle constitue presque » une étude nouvelle. » Ce qui a été publié, d'ailleurs, n'embrassait qu'une période de trois quarts de siècle environ, tandis que le travail entier que nous publions sera l'histoire de plus de trois siècles. La première partie, insérée dans le Bulletin de cette année, contient

Digitized by Google

l'historique de 1514 à 1648, outre des considérations générales sur l'organisation gouvernementale des Turcs.

Enfin les documents épigraphiques trouvés dans la province ont eu, comme chaque année, leur interprète habile, dans notre zélé collègue, M. Marchand.

Nous devons, à ce propos, adresser des remercîments sincères au colonel Bonvallet, au commandant Seriziat, à M. Costa, de Constantine, et à tous ceux qui mettent de l'empressement à nous communiquer les inscriptions que l'on découvre sans cesse dans les fouilles et dans les déblais occasionnés par les nouvelles constructions.

Tel est le contingent de nos travaux de l'année. Et, certes, la *Société* pourrait être heureuse du résultat obtenu, si, à côté de ce tableau satisfaisant, ne venait se projeter l'ombre d'un mort que nous regrettons vivement, celle de notre président, M. de Contencin, qui, avec un zèle sans égal, a dirigé ses travaux pendant les deux dernières années. Pour rendre un suprême hommage, et un hommage mérité à sa mémoire, nous ne pouvions mieux faire que de reproduire le remarquable discours prononcé sur sa tombe, par M. de Toustain du Manoir, préfet de Constantine, et l'un de nos présidents honoraires.

C'est à un autre titre que nous reproduisons aussi le discours de notre secrétaire, M. Féraud, prononcé sur la tombe de son ami le commandant de Bonnemain. Bien que de Bonnemain n'appartînt pas à notre Société, les services qu'il a rendus à la science géographique du pays par son exploration à Rhadamès, dont la relation a été publiée par notre ancien secrétaire, M. Cherbonneau, nous ont paru un titre suffisant pour lui consacrer une

Digitized by Google

place dans notre Recueil. Ce discours funèbre, cette biographie toute algérienne, fera connaître en détail cette existence si romanesque, les services qu'il a rendus au pays, et sera lu avec intérêt, même par nos collègues des sociétés de France.

Préoccupés continuellement de nos travaux, nous avons déjà les meilleurs présages pour le Recueil de l'année prochaine. De toutes parts, nous recevons de bonnes nouvelles et des promesses sérieuses. Déjà, pour le volume prochain, nous avons la continuation de l'intéressante histoire de Constantine, sous la domination turque, de M. Vayssettes.

M. Féraud a déjà terminé la traduction du Kitab el-Adouani, dans lequel on trouvera des renseignements très-curieux sur les populations indigènes du sud de la province de Constantine, et dont quelques passages ont déjà été insérés dans ce volume, à la page 119.

D'un autre côté, les recherches et les fouilles qui s'exécutent sur différents points de la province nous donnent l'espoir de voir ces travaux couronnés de succès et les résultats insérés dans notre prochain volume. C'est dans cet ordre de recherches que nous devons signaler les fouilles faites à Tiklat, l'ancienne Tubusuptus, et dirigées par le colonel Bonvallet; celles non moins importantes de Tébessa, faites sous la direction du commandant Seriziat, et qui permettront de juger qu'elle était la destination de ce monument grandiose appelé la basilique, et quelles sont les transformations qu'il a subies, avant d'être détruit.

Mais ce que nous devons surtout signaler, c'est la bonne nouvelle archéologique que nous annonce notre

Digitized by Google

collègue M. Dewulf, commandant d'Aïn-Beïda, ou plutôt les deux bonnes nouvelles, comme il l'écrit lui-même :

« Je vous annonce une bonne, ou plutôt deux bonnes nouvelles archéologiques : 1° la découverte de la position de *Vatari,* intersection de cinq grandes voies romaines, conduisant de Vatari à Carthage, à Hippone la royale, à Cirta, à Lambaesa et à Theveste. Cette découverte entraîne celle de la voie directe de Theveste à Hippone, et celle de la voie directe de Carthage à Lambaesa. De plus, elle détermine l'emplacement du champ de bataille où Stozas fut vaincu par Germain. — 2° La fin de la discussion entre MM. Renier et Creuly, par la découverte de la position de Gazauphala, intersection des quatre voies de Cirta, d'Announa ou Tibilis, de Tifech ou Tipaza et de Vatari. Elle détermine aussi l'emplacement du champ de bataille où Marcellus, gouverneur de la Numidie, fut vaincu par Stozas.

— Un dernier mot avant de terminer cet avant-propos : ce sont nos félicitations à notre imprimeur et collègue, sur la parfaite exécution typographique du volume, qui en rehausse l'éclat et donne à la lecture un attrait particulier.

Constantine, le 31 août 1867.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES TITULAIRES

—

1867

—

MM. ARNOLET, imprimeur-libraire, à Constantine.
ASTRIÉ, inspecteur primaire, à Narbonne.
AUBENNE, inspecteur primaire, à Constantine.
BASTARD, sous-chef de bureau en retraite.
BELCOUR ✱, lieutenant, chef du bureau arabe, à Guelma.
BROSSELARD ✱, préfet d'Oran.
CAHEN, grand rabbin, à Constantine.
CHABASSIÈRE, géomètre.
CHALLAMEL (A.), libraire-éditeur, à Paris.
CHERBONNEAU ✱, officier de l'Université, directeur du collége arabe-français d'Alger.
CORDONNIER, propriétaire, à Constantine.
DUNANT (Henri), homme de lettres, à Genève.
FÉRAUD (L.) ✱, interprète militaire de 1re classe.
FERRIÉ (l'abbé), curé de Bréa, province d'Oran.
GILLOTTE ✱, avocat-défenseur, à Constantine.
GINSBURG, missionnaire évangélique.
HARAMBOURE ✱, attaché au ministère de l'intérieur.
JOFFRE, juge, à Constantine.
LAMOUROUX, conseiller de préfecture.

Digitized by Google

MM. LANNOY (de) O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la circonscription de Constantine.
LAUREAU, inspecteur des bâtiments civils, à Guelma.
LEBIEZ ✻, ingénieur des ponts et chaussées.
LECLERC (L.) ✻, médecin-major de 1re classe.
LEMOINE (Eugène), homme de lettres.
LIGHTLIN ✻, conservateur des eaux et forêts en retraite.
LUC, propriétaire, à Constantine.
MARCHAND, directeur de l'école communale.
MARLE, imprimeur-libraire, à Constantine.
MEURS ✻, architecte en chef du département.
MŒVUS ✻, ingénieur en chef des mines du département.
MOLL (Charles-Aug.) ✻, capitaine du génie, à Paris.
OLIVIER, principal du collége de Barcelonnette.
PAYEN ✻, chef de bataillon, commandant supérieur du cercle de Bordj-bou-Areridj.
RÉMÉON PESCHEUX, correspondant de la *Société historique algérienne.*
RÉMOND, architecte de l'arrondissement de Constantine.
SANCERY ✻, capitaine, adjoint au bureau arabe de Setif.
VAYSSETTES, interprète-traducteur assermenté, à Constantine.
VICREY, employé du service municipal.
VITAL O. ✻, médecin en chef des hôpitaux militaires.
VIVIEZ ✻, inspecteur des domaines.
YANVILLE (d') ✻, commandant au 3e lanciers.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES.

MM. ALBERT (d') de LUYNES (le duc), O. ✱, membre de l'Institut, &.

BERBRUGGER (A.) C. ✱, membre correspondant de l'institut, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger, &.

BEULÉ ✱, membre de l'Institut, professeur d'Archéologie à la bibliothèque impériale.

CREULY, C. ✱, général du Génie.

DESVAUX, G. O. ✱, général de division.

DULAURIER (E.) ✱, professeur à l'école impériale des langues orientales.

DURET (le docteur), maire de Nuits.

ESPINA ✱, consul de France à Soussa (Tunisie).

JUDAS (le docteur) ✱, ex-secrétaire du comité de santé des armées.

LAPAINE, O. ✱, préfet des Pyrénées-Orientales.

NEVEU (de), C. ✱, général, commandant la subdivision de Dellis.

RENIER (Léon), O. ✱, membre de l'Institut, administrateur de la bibliothèque de la Sorbonne.

ROMEGUÈRE, homme de lettres, à Toulouse.

TEXIER ✱, membre de l'Institut.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. AUCAPITAINE, sous-lieutenant au 36e de ligne.

BARNÉOND, directeur de la maison centrale, à la Maison Carrée, près d'Alger.

Digitized by Google

MM Boissonnet (le baron) O. ✻, colonel d'artillerie, membre du conseil général d'Alger.

Bonvalet O. ✻, colonel, commandant supérieur du cercle de Bougie.

Ceccaldi C. ✻, inspecteur du service médical en Algérie.

Chabouillet, conservateur des antiques à la bibliothèque impériale.

Creuzat, directeur de l'institution de Ben-Aknoun.

Deloche ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics.

Dewulf ✻, capitaine, comm. le cercle d'Aïn-Beïda.

Duveyrier (Henri) ✻, géographe.

Fourtier, homme de lettres.

Gironcourt (de) O. ✻, lieutenant-colonel du génie.

Grellois (le docteur) O. ✻, secrétaire du comité de santé des armées.

Langlois (Victor), secrétaire de la Société Orientale.

Lapasset C. ✻, général, commandant la subdivision de Mostaganem.

Maréchal ✻, capitaine du génie, ancien commandant supérieur de Souq-Ahras.

Mélix, sous-lieutenant au 3e tirailleurs.

Millochin ✻, directeur des domaines, à Blois.

O. Mac-Carthy ✻, ingénieur géographe, à Alger.

Poulle, vérificateur des domaines, à Constantine.

Roger (J.), conservateur du musée de Philippeville.

Sachot (Octave), homme de lettres.

Seriziat ✻, commandant supérieur de Tebessa.

Watebled (Ernest), chef de bureau à la préfecture d'Oran.

Digitized by Google

MEMBRES DU BUREAU.

Présidents honoraires :

MM. Le général de division PÉRIGOT G. O. ✱, commandant la province.
TOUSTAIN (DE) DU MANOIR O. ✱, préfet du département.

Composition du Bureau pour l'année 1867.

1er *Vice-président :* M. MŒVUS ✱.
2e *Vice-président :* M. MEURS ✱.
Secrétaire : M. FÉRAUD ✱.
Secrétaire-adjoint : M. VAYSSETTES.
Trésorier : M. REMOND.
Bibliothécaire : M. MARCHAND.

Commission chargée de l'examen des manuscrits

MM. LAMOUROUX, président.
CAHEN.
FÉRAUD ✱.
VAYSSETTES, suppléant.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Institut archéologique de Rome.
Société impériale des Antiquaires de France.
Société historique d'Alger.
Société archéologique de l'Orléanais.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.
Société archéologique de Cherchel.
Institut égyptien.
Société des Antiquaires de Picardie.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Agen.
Académie d'Hippone.
Société archéologique de Sens.
Société des Antiquaires de l'Ouest.
Société des Antiquaires de la Morinie.
Comité flamand de France.
Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société historique et archéologique de Langres.
Académie du Gard.
Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Société des Antiquaires de Normandie.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.
Société d'ethnographie orientale et américaine.

Digitized by Google

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société d'archéologie et Comité du musée Lorrain.
Société historique de Castres.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
Société d'émulation des Vosges, à Épinal.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
Institut de France.
Société de climatologie algérienne.
Union des Arts, à Marseille.
Revue de l'art chrétien, à Paris.
Société académique du Maine-et-Loire.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société médicale d'Amiens.
Société archéologique et historique de la Charente.
Société scientifique et littéraire de Castres.
Société des Antiquaires de Londres.
Société archéologique, à Paris.
Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, à Toulon.
Société archéologique et historique du Limousin.
Société archéologique de la Touraine.
Société de géographie, à Paris.
Société polymatique du Morbihan.
Société Savoisienne.
Société Eduenne.
Société impériale archéologique de St-Pétersbourg.

Digitized by Google

Société d'archéologie, sciences et arts de Melun.
Société industrielle de Mulhouse.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Société des arts et d'agriculture de Lille.
Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).
Académie impériale de Reims.
Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Société impériale de géographie de Vienne (Autriche).
Société d'archéologie du département de Seine-et-Marne, à Melun.
Comité d'archéologie américaine, à Paris.
Société de statistique de Marseille.
Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DU

PALAIS DE CONSTANTINE

Peu de biographies présentent un plus vif intérêt, sont plus nourries de faits et renferment autant d'événements curieux et piquants que celle de El-Hadj-Ahmed, dernier bey de Constantine (1). Je n'aurais esquissé que d'une façon incomplète la vie de cet homme extraordinaire, si j'avais négligé de parler du palais dans lequel il fixa sa résidence.

De tous les monuments qui existent en Algérie c'est celui qui offre le plus d'attrait, sinon sous le rapport de l'antiquité et des souvenirs qui s'y rattachent, du moins, au point de vue de l'architecture barbaresque. Ce n'est pas qu'il soit d'un aspect imposant, d'un fini de détails et d'une parfaite harmonie dans son ensemble ; mais comparé aux autres résidences somptueuses de l'époque

(1) La monographie du palais est précédée d'une notice historique sur El-Hadj-Ahmed-Bey, dont je suis obligé d'ajourner la publication, afin de la rendre aussi complète que possible par des documents indigènes très-importants, dont la communication m'a été promise.

Digitized by Google

turque, il présente des proportions élégantes et grandioses : on y trouve tout ce que le goût de l'ostentation et du luxe algérien peuvent réunir de plus séduisant: c'est, en un mot, le type indélébile du genre, le modèle le plus achevé de l'architecture, appliquée à la fois et avec logique aux impérieuses nécessités des mœurs et du climat du pays.

Le rôle qu'à joué ce palais du temps des Turcs, s'il a changé depuis la domination française, n'en a pas moins toujours une grande importance. Le souvenir du bey El-Hadj-Ahmed, joint à son affectation actuelle, qui en fait la résidence des généraux commandant la province de Constantine, lui donne une sorte de consécration qui, aux yeux des populations indigènes, est un emblême du pouvoir.

Souvent les artistes et les voyageurs l'ont signalé comme l'un des plus beaux et des plus curieux monuments arabes qu'il soit possible de rencontrer en Algérie. Pour l'étranger, dont il a rassasié la curiosité, si ce n'est excité l'admiration, il a toujours été un but agréable de visite et d'étude; mais il attend encore les honneurs d'une mise en lumière plus complète par un travail d'ensemble uniquement consacré à sa description. Le sujet est, certes, assez vaste et assez fécond pour mériter une attention spéciale.

Afin d'apprécier cet édifice au point de vue de l'art, il faudrait être du métier, c'est-à-dire architecte ou érudit. Or, comprenant tout ce qu'il me manque de connaissances techniques pour une semblable étude, à Dieu ne plaise que j'entreprenne de combler la lacune que j'ai signalée plus haut; mon but est plus modeste, car,

Digitized by Google

tout en décrivant sommairement le palais, je n'ai d'autre prétention que de contribuer pour ma petite part à faire mieux connaître son origine et son histoire, trop peu scrutées jusqu'ici et, par suite, racontées d'une manière plus ou moins exacte.

Cet édifice offre un admirable coup-d'œil, aussi varié dans ses détails qu'original dans son ensemble; mais tout cela passe habituellement devant le visiteur comme autant d'images fugitives, faute de renseignements historiques qui en gravent le souvenir dans la mémoire. C'est surtout pour obvier à cet inconvénient, que j'ai essayé de coordonner tous les documents les plus certains qu'il m'a été donné de recueillir. Puissent d'autres les mieux compléter que moi!

Cette étude a, je crois, sa raison d'être dans un moment où, par suite de l'élargissement des voies publiques et de l'alignement des rues, le cachet primitif et pittoresque de la ville s'efface devant les empiétements plus utiles de la civilisation.

I.

En arrivant aujourd'hui sur la place dite du Palais, on aperçoit une lourde et sévère masse de maçonnerie qui blesse, au premier coup-d'œil, le regard le moins exercé. Rien n'annonce, rien ne dit que ce soit là un palais. Ces grands murs, en retraite les uns sur les autres, ressemblent plutôt à une clôture insipide de monastère ou de prison, qu'à l'enceinte d'un monument

Digitized by Google

majestueux. Ils rappellent les constructions d'une époque où chacun, étant forcé de se garder soi-même, se mettait à l'abri des coups de main et des efforts de la multitude.

Leur profil incorrect, leur ensemble inerte, s'élève à quinze mètres environ au-dessus du niveau de la place; en largeur, la façade n'a pas moins de 80 mètres de développement. Une toiture grisâtre, en tuiles creuses, hérissée de grotesques tuyaux de cheminées modernes, complète cet aspect singulièrement triste.

Toute la décoration de cette muraille se réduit à quelques fenêtres également modernes, irrégulèrement percées ça et là ; elle ne présente donc pas plus d'intérêt que la façade de la plus médiocre maison de la ville, et n'est guère propre à faire soupçonner ce qu'elle renferme de curieux.

On ne doit cependant pas s'arrêter devant ce masque froid et lugubre; il faut franchir le seuil du palais et pénétrer à l'intérieur. Là seulement se trouve le mérite réel et la véritable beauté de l'édifice. Le contraste est alors frappant, et l'on oublie rapidement ce que le dehors a de triste et de disgracieux.

Il est impossible, en effet, d'imaginer rien de plus original et en même temps de plus élégant. Le visiteur, pénétré d'un sentiment instinctif d'admiration, est saisi agréablement par le spectacle pittoresque et éblouissant qu'il a devant lui, et auquel il s'attendait si peu en traversant la place. Attiré de tous côtés à la fois, il passerait des heures entières à le considérer. L'œil s'égare dans cet ensemble merveilleux tout inondé d'air et de lumière ; cette infinité d'arcades aux colonnades si légères et si

Digitized by Google

bien détachées, est tellement magique, qu'il est difficile d'en donner une idée sans l'aide de la gravure.

Ce qui augmente surtout le charme de cette habitation, ce sont les jardins avec leurs grands arbres, dont les rameaux, dépassant le faîte des toitures latérales, couronnent le tout d'une voûte de feuillage et le remplissent de fraîcheur. Dans une ville comme Constantine, où l'ombre et la végétation sont si rares, de telles conditions doivent certainement paraître inappréciables.

Maintenant, voyez cet intérieur une nuit de fête, éclairez ces galeries par la lueur vacillante d'une infinité de lanternes vénitiennes, et ces parterres par une constellation de verres de couleur, dont l'éclat se jouera heureusement sur la surface miroitante du marbre, et vous aurez sous les yeux un spectacle féerique, rappelant la description des palais enchantés dans lesquels nous transportent les contes orientaux. On est entraîné, fasciné, ébloui ; les rayons de lumière, projetés çà et là à travers ces colonnades, produisent des fantaisies d'ombre et de clarté que la pensée n'imaginerait point, et qui se prêtent merveilleusement à l'illusion.

A coup sûr, nul de ceux qui, à certaines époques, ont assisté aux fêtes données au palais par les généraux commandant la province, n'oublieront ce prestige d'effets, ce parfum d'orient sous l'impression desquels l'esprit s'ouvre mille perspectives dorées et rêve des magnificences ineffables.

Horace Vernet, qui visita le palais en 1837, alors qu'à peine achevé, il brillait de tout son éclat, l'a caractérisé en quelques lignes :

« Figurez-vous, dit-il, une délicieuse décoration d'o-

Digitized by Google

péra, tout de marbre blanc et de peintures aux couleurs les plus vives, d'un goût charmant, des eaux coulant de fontaines ombragées d'orangers, de myrtes, etc., enfin un rêve des mille et une nuits. »

Cette riche habitation était bien digne de fixer l'attention de notre grand artiste ; nul mieux que lui n'en a donné une idée plus nette et plus saisissante.

Avant de décrire ce curieux monument, il convient de rapporter les faits qui se rattachent à son origine et la manière dont il fut exécuté. Mais disons, tout d'abord, que les matériaux qui nous ont servi à écrire cette notice, ont été recueillis sur place, dans le palais même, en faisant appel à la mémoire des contemporains et des ouvriers qui ont travaillé à sa construction. Nous avons interrogé aussi des individus qui, dans une position plus ou moins élevée, faisaient partie de l'entourage du bey, même des femmes ayant vécu dans son sérail ; tous ceux, enfin, qui pouvaient rappeler quelque souvenir utile. Qui doit, en effet, mieux connaître l'histoire du palais que ceux qui l'habitaient jadis ?

Un instinct de curiosité, m'a poussé à rechercher la trace des événements dont le palais a été le théâtre. Ces épisodes m'ont paru curieux et mériter d'être connus.

On me pardonnera, je l'espère, d'insister sur quelques scènes d'intérieur et sur des faits souvent très minutieux ; mais, la curiosité du présent a éveillé la curiosité du passé, et quand on écrit l'histoire, aucun détail n'est à dédaigner. N'est-ce pas, aussi, en pénétrant dans la vie intime des hommes, lorsqu'ils sont descendus de leur piédestal d'apparat, qu'on parvient à apprécier complètement leur vrai caractère? C'est ainsi que nous avons

Digitized by Google

pensé devoir procéder, pour achever de bien faire connaître la figure d'El-Hadj-Ahmed bey, l'une des plus caractéristiques de l'époque turque.

II.

Sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui le palais, existait, il y a une quarantaine d'années, un amas de maisons particulières accolées les unes aux autres, dans lesquelles on pénétrait par quelques ruelles étroites et tortueuses. La famille d'El-Hadj-Ahmed possédait, dans ce quartier, deux maisons contiguës : l'une d'elles est maintenant l'hôtel de la subdivision, l'autre est affectée au bureau topographique militaire. C'est dans la première, dite *Dar Oum en-Noun,* qu'est né le dernier bey.

La porte principale de ce domaine patrimonial était dans un impasse, dont le fond se voit encore aujourd'hui, formant comme un vestibule devant l'hôtel de la subdivision. Après avoir fait quelques zig-zags, cet impasse débouchait à peu près à hauteur de l'escalier qui descend maintenant devant l'église, où se trouvait alors une des principales rues de la ville. Il était fermé à sa sortie par une porte garnie d'épaisses plaques de fer, et s'appelait Derb El-Hadj-Ahmed, *Passage d'El-Hadj-Ahmed* (1), nom qui a servi plus tard, et par extension, à désigner le palais lui-même. Une autre petite porte

(1) Le mot *derb*, دَرْب, signifie porte, passage, défilé. On l'emploie dans ce pays pour désigner une ruelle fermée par une porte.

Digitized by Google

ouvrait du côté nord, dans la ruelle où se trouve aujourd'hui la caserne de gendarmerie.

Vis à vis des deux maisons d'El-Hadj-Ahmed, se trouvait alors un vieux bâtiment dit *Dar el-Bechmat* ou *Dar el-Mouna,* ayant servi autrefois, ainsi que son nom arabe l'indique, à emmagasiner des approvisionnements destinés aux janissaires de la garnison. Cette masure, utilisée ensuite comme écurie, fut enfin abandonnée à la destruction. L'apathie ou même l'incurie de l'autorité locale, et la négligence traditionnelle des habitants, laissèrent s'y former une cloaque dont les émanations nauséabondes infectaient le quartier.

Tant qu'il exerça les fonctions de Kaïd el-Aouassi, El-Hadj-Ahmed mena une vie excessivement active au milieu des tribus dont l'administration lui était confiée. Nommé khalifa du bey en 1818, et obligé de fixer alors sa résidence à Constantine, il reconnut la nécessité de déblayer et d'assainir les abords de son habitation. Il demanda et obtint facilement la propriété de la ruine de *Dar el-Bechmat,* pour laquelle il donna en échange une petite maison qu'il possédait dans un autre quartier de la ville. La masure et l'amas de décombres qui touchaient à sa demeure furent rasés et déblayés rapidement. Sur leur emplacement, qu'il entoura de hautes et discrètes murailles, il planta des orangers apportés de Mila, et créa le jardin qui se voit actuellement à gauche, en entrant dans le palais (logement particulier des généraux).

Nommé bey de Constantine en 1826, El-Hadj-Ahmed s'installa à Dar el-bey, vaste bâtiment affecté à la résidence officielle des gouverneurs de la province de l'Est.

Digitized by Google

La majeure partie de sa famille et surtout sa mère, El-Hadja-Rekia, continuèrent cependant à habiter leur maison de Oum-en-Noun.

Les renseignements qui nous ont été fournis, nous mettent à même de faire remonter à cette époque la pensée, conçue par Ahmed bey, de se créer une demeure somptueuse. Pendant son pélerinage à la Mecque et son séjour en Egypte, il avait pu juger de l'effet séduisant des palais d'Orient ; du reste, son prédécesseur, Salah-Bey, avait déjà introduit le luxe de ce genre d'habitations à Constantine, où plusieurs monuments d'utilité publique et différents embellissements sont dus à sa munificence éclairée.

El-Hadj-Ahmed, à son tour, ne voulut rien épargner pour se créer un logis dont la splendeur fût pour lui un objet d'orgueil. De gré ou de force, il commença par se faire céder, à l'aide de ventes ou par voie d'échanges, plusieurs maisons voisines de Dar Oum-en-Noun, afin de donner plus d'extension à son domaine.

L'exemple suivant, peut démontrer les moyens de pression, les expédients odieux qu'il employa à cette occasion. Une vieille femme, née dans la maison qu'elle habitait et qui tenait à y finir ses jours, ne voulait s'en défaire à aucun prix. En présence de cette obstination, le bey la fit enfermer chez lui, dans une étroite prison, et la priva progressivement d'air et de lumière. Elle résista quelque temps, mais dut céder à la violence : un taleb complaisant rédigea une déclaration par laquelle la cession de l'immeuble convoité était consentie. La vieille, exténuée par des privations de tout genre, n'obtint sa liberté qu'en promettant de ne plus remettre les

Digitized by Google

pieds à Constantine. Elle fut conduite en Kabilie, où elle ne tarda pas à mourir de misère.

Un Génois, nommé Schiaffino, qui faisait à Bône un grand commerce d'exportation de grains, fut ensuite mandé à Constantine et chargé d'acheter, en Italie, les marbres et tout ce qui était nécessaire pour décorer une maison fastueuse.

Dès que tous ces objets eurent été débarqués à Bône, le bey mit à la disposition de Schiaffino les hommes et les mulets nécessaires pour leur transport.

Les colonnes et autres pièces de marbre étaient soigneusement emballées dans des caisses, auxquelles on adapta de longues perches formant comme une sorte de brancard que portaient des mulets. La crainte de mécontenter le bey était telle, que des populations entières marchèrent avec ce convoi, applanissant les passages difficiles, soutenant les charges pour éviter les cahots, et maintenant à une allure régulière la marche des mulets. Chose remarquable, c'est que, malgré la maladresse habituelle des indigènes, leur manque d'ensemble dans les moindres opérations, tous les matériaux parvinrent intacts à Constantine. Il n'y avait, à cette époque, aucune route tracée entre Bône et cette ville, et les indigènes ne disposaient d'autres moyens de transport que le dos des mulets ou des chameaux ; on doit juger par là de la difficulté que présentait une semblable opération, à travers un pays souvent montueux et d'une quarantaine de lieues de parcours. Il est vrai que de nombreux cavaliers surveillaient le convoi, cheminant à petites journées, et que la moindre négligence de la part des muletiers était punie à coups de bâton, avec la perspective d'encourir, en

Digitized by Google

arrivant, une punition encore plus sévère de la part du bey.

Schiaffino demanda des grains en paiement de ses fournitures : ces grains furent en effet livrés et embarqués à Bône pour Livourne.

Des ouvriers indigènes mirent immédiatement la main à l'œuvre, et, déjà, le péristyle qui entoure le jardin des orangers était presque achevé, quand le bey apprit que les habitants de Constantine, en tête desquels se trouvaient les propriétaires expropriés, avaient adressé une plainte au Pacha d'Alger.

Ses envahissements au détriment de ses voisins, la dure corvée exigée pour le transport des matériaux et l'énorme quantité de grains livrée à Schiaffino, peut-être même encore gratuitement, pour payer ses fournitures, avaient justement ému la population et soulevé dans les esprits une excitation qui se manifestait par une protestation énergique.

Husseïn Pacha ne tarda pas à adresser un blâme sévère au bey de Constantine, afin de prévenir désormais de pareils attentats ; El-Hadj-Ahmed répondit qu'il avait indemnisé les propriétaires dépossédés, en leur donnant de l'argent et même d'autres immeubles en échange; mais qu'il ferait droit à leurs plaintes, en leur restituant leurs biens. Le pacha accueillit cette justification, et la construction du palais projeté en resta là.

Mais El-Hadj-Ahmed bey, dont le caractère altier n'entendait souffrir dans sa province d'autre volonté que la sienne, conçut le plus vif ressentiment contre les plaignants et les poursuivit de sa haine. Considérant son projet comme ajourné seulement, il se promit bien

Digitized by Google

de prendre sa revanche et de leur faire, un jour, payer chèrement cette sorte d'insulte publique faite à son amour-propre.

En effet, une réaction terrible ne devait pas tarder à se produire. Nous avons vu qu'après la prise d'Alger, en 1830, El-Hadj-Ahmed, devenu maître absolu de la province, prit le titre de pacha. Animé plus que jamais de cette volonté qui ne connaît point d'obstacles, et usant alors d'un pouvoir sans contrôle et sans limites, il ne recula devant aucune considération pour réparer rapidement le temps perdu, et poursuivre avec une nouvelle vigueur sa manie de construire : il y revint avec une ardeur d'autant plus grande qu'il en avait fait une question d'amour-propre.

« Vous n'avez pas accepté les offres que je vous avais faites pour vous indemniser, dit-il, à ses voisins ; vous avez même eu la hardiesse de réclamer auprès du pacha ; aujourd'hui, je suis le maître absolu et je m'approprie vos maisons malgré vous ! »

La lutte était désormais impossible ; le fort triomphait du faible, il fallait déguerpir sans délai, se résigner et plier devant les caprices du despote. Immédiatement il rassembla des ouvriers, et, sans le moindre scrupule de conscience, fit démolir toutes les maisons qui entouraient son jardin, tant celles qui étaient propriétés particulières que celles constituées habous ou biens religieux des mosquées. Il s'empara de cette manière de 28 maisons, de 4 boutiques et d'un atelier de tisserand.

Ces actes isolés de violence, ces expropriations pour cause *d'utilité personnelle,* n'étaient que le prélude d'un autre système de spoliation encore plus barbare dont il sera bientôt parlé.

Digitized by Google

Quand les principales maisons eurent été rasées, et qu'il eut fait place nette, d'immenses travaux s'entreprirent aussitôt sur toute leur étendue, et ce palais que nous admirons aujourd'hui, dont la construction par des indigènes, eut certainement demandé les efforts de plusieurs générations, s'éleva comme par enchantement et se forma de toutes pièces, à l'aide de corvées de toute nature.

Les architectes du pays déployèrent le luxe le plus exquis de l'art oriental et toutes les richesses de leur imagination. Le kaïd ed-Dar-el-Bedjaouï, chargé spécialement de faire exécuter les conceptions de son maître, avait recruté les ouvriers qui, à Constantine ou dans le reste de la province, jouissaient d'une certaine réputation d'habileté. El-Hadj-el-Djabri, maçon de la ville, ainsi qu'un Kabile nommé el-Khettabi, qui, pendant longtemps, avaient exercé leur profession à Alexandrie et à Tunis, eurent la haute direction des travaux de leur art; les peintres, les menuisiers, charpentiers et autres étaient également des ouvriers indigènes. On fit seulement venir de Tunis quelques Juifs, qui se chargèrent de placer les carreaux de vitre, les glaces et la plupart des ouvrages de ferblanterie. Il est donc inexact que le palais ait été construit par des ouvriers italiens ainsi que l'ont écrit quelques voyageurs mal renseignés.

Les plâtriers, chauffourniers et briquetiers des environs furent mis à contribution. Les jardiniers du Hamma durent également fournir les roseaux nécessaires pour recouvrir les toitures. Quant aux planches et aux poutres, on les fit apporter des forêts de la Kabilie orientale et

Digitized by Google

de celles qui existent aux environs de Batna : on mit pour cela en réquisition toutes les bêtes de transport que l'on put faire ramasser.

Schiaffino expédia une seconde fois des marbres, des faïences vernies, des carreaux de vitre et des couleurs achetées à Livourne et à Tunis; mais, on ne tarda pas à s'apercevoir que, malgré ces envois successifs, les matériaux dont on disposait seraient insuffisants, car on n'avait pas calculé à l'avance le développement définitif qui serait donné à ces constructions.

Pour s'en procurer de nouveaux, le bey employa un moyen expéditif et surtout économique. Quel besoin avait-il donc de les faire venir de si loin et à si grands frais? Ne savait-il pas qu'il était le maître absolu du pays, et qu'il pouvait disposer, non seulement des biens, mais de la vie même de ses sujets? Ses satellites, hommes généralement peu scrupuleux, se chargèrent de le lui rappeler.

Tout ce que les principales habitations de Constantine possédaient de remarquable, comme marbres, colonnes, faïences, portes et fenêtres, fut extorqué dès lors pour la décoration du palais ; on fit du neuf avec du vieux et on lui donna ainsi, sans bourse délier, avec beaucoup de profusion unie à quelque peu de confusion, un luxe surpassant tout ce qu'on avait vu jusqu'alors : jamais non plus on n'avait vu d'exemple d'un pareil despotisme.

Afin de capter la faveur du maître, quelques individus que l'opinion publique a voués depuis à la réprobation, se constituèrent les exécuteurs passionnés de sa rapacité. Jetant journellement un nouvel aliment à l'avidité du bey, ils lui dénonçaient les lieux où existaient des objets rares ou de prix. Dès lors les choses allèrent à l'extrême.

Digitized by Google

— Ce fut un pillage, une mutilation organisée sur une vaste échelle, qui causa la ruine de plusieurs belles maisons de la ville ; de celles, entre autres, des familles Salah-Bey, Koutchouk-Ali, Oulad-Hasseïn et autres. El-Hadj-el-Djabri, chef des maçons, fut écrasé à la Kasbah par une galerie qui s'écroula sur lui, au moment où il en détachait maladroitement les colonnes servant de support. La maison de campagne de Salah-Bey, située sur les bords du Roumel, au-delà du pont d'Aumale, plus maltraitée qu'aucune autre, fut également dépouillée de la plupart des marbres, des briques émaillées et des objets de luxe qui faisaient son ornement. De ces provenances multiples, provient le disparate que l'on remarque dans les ornements du palais. Les Juifs de la ville recevant l'ordre de fournir gratuitement et dans un délai très-restreint, les nouvelles couleurs et les carreaux de vitre dont on avait encore besoin, durent se cotiser pour ne pas s'exposer à une charge plus lourde.

Le bey, semblable à ces antiquaires passionnés qui ramassent, entassent et collectionnent tout ce qui leur plaît, stimulait souvent par sa présence le zèle des ouvriers. Ses exigences devenaient de jour en jour plus nombreuses ; il trouvait à chaque instant que son palais était trop étroit, et, sans respecter la propriété d'autrui, faisait abattre un mur mitoyen pour y annexer un nouveau corps de logis.

On ne sait où il se serait arrêté, si les bruits de la première expédition contre Constantine, en 1836, ne l'eussent forcé de s'occuper à questions plus sérieuses, de songer à se défendre, bien plutôt que de satisfaire sa manie de bâtir. Les gens de Constantine disent naïvement que

Digitized by Google

si son règne se fut prolongé quelques années de plus, il aurait, dans son énivrement du despotisme, envahi la moitié de la ville, pour faire de nouvelles additions à son palais, et aurait arraché à l'autre moitié tout ce qui pouvait assouvir ses caprices. Il est difficile, en effet, en présence de cette rapacité instinctive, de déterminer quelle est l'extension qu'il aurait donnée à son habitation, car il bravait toutes les lois humaines, sans plus s'en soucier que si ces lois n'eussent jamais existé.

Quelques individus, — mais en petit nombre, — reçurent en argent la valeur de leurs maisons, ou bien, en échange, le don d'autres immeubles qu'El-Hadj Ahmed avait fait mettre sous le séquestre depuis qu'il portait le titre de pacha.

Plusieurs familles importantes du pays, telles que les Oulad Kara Ali, les Oulad Braham bey et autres, mises dans la nécessité de s'expatrier pour s'affranchir du despotisme sanguinaire d'El-Hadj-Ahmed, se réfugièrent à Alger, sous notre protection. Il n'en fallut pas davantage pour favoriser les spoliations, leur trouver un prétexte qui les légitimât en quelque sorte. Nous avons vu quelques pièces authentiques constatant ce fait et renfermant un passage conçu en ces termes :

« Un tel étant allé habiter parmi les Français, nos ennemis, ses propriétés ont été confisquées et nous donnons tel de leurs immeubles à tel autre individu, afin de l'indemniser de la maison que nous lui avons prise pour l'agrandissement de notre palais. (1) »

(1) Le nommé El-Hadj-Mohammed-Zemouri, ancien trésorier (khaznadji) du bey, m'a envoyé de Bône, où il s'est fixé, le renseignement suivant :

« Je ne pourrais vous préciser la somme d'argent qui a été dépensée pour la construction du palais ; mais je puis affirmer qu'il a coûté fort cher. Je ne

Digitized by Google

III.

Le périmètre du palais affecte, en plan, la forme d'un carré long, dont un des grands côtés fait face à la place actuelle et l'autre à la rue Desmoyen. Sa superficie est de 5,609 mètres. Ayant été édifié sur un terrain très en pente, on a dû le niveler, en bâtissant, à sa partie la plus basse, de solides constructions servant à la fois de caves ou d'écuries et de mur de soutènement contre la poussée des terres supérieures (façade de la rue Caraman).

Il renferme trois corps de logis principaux à un étage, séparés par deux jardins formant l'essence même de l'ancien harem du bey, et portant en eux le cachet de la destination qui lui avait été donnée.

Des murs élevés cachaient aux regards indiscrets ce nid mystérieux et solitaire, dont toutes les ouvertures étaient bardées de fer ou de grillages très-épais.

Les appartements distribués autour des galeries prenaient jour sur les cours et les jardins ; les fenêtres ouvrant au dehors étaient petites et peu nombreuses ; elles avaient l'aspect de créneaux ; on a dû les agrandir, depuis, pour avoir plus d'air et de clarté. L'ordonnance architectonique du rez-de-chaussée se reproduit à peu près exactement au premier étage.

crois pas mentir en disant que le bey a déboursé au moins un million et demi de piastres du pays.

» Les maîtres maçons et menuisiers recevaient, comme salaire, cinq piastres par jour. Les simples ouvriers en avaient une. C'est par mes soins qu'ils étaient payés à la fin de chaque semaine. »

Digitized by Google

Sauf quelques remaniements de détail, l'intérieur est encore aujourd'hui tel qu'il était quand le bey l'habitait; aussi est-il difficile de se retrouver dans ce labyrinthe d'appartements, de cours, de galeries et de jardins, lorsqu'on le visite pour la première fois. Les autres dépendances qui entourent le quadrilatère sont le résultat de besoins successifs.

L'aspect du monument révèle son histoire; on voit, au premier coup d'œil, qu'il n'a pas été exécuté d'un seul jet, d'après un plan arrêté d'avance et coordonnant le tout. Du reste, en considérant attentivement les murs, on reconnaît facilement les différentes reprises de travaux, les soudures qu'elles nécessitèrent, et la provenance diverse des matériaux employés. Chaque chef ouvrier exécuta séparément, et selon son inspiration, la portion de bâtiment dont on lui avait indiqué les dispositions générales, puis on joignit le tout plus ou moins heureusement. Mais si tous ces détails ne sont pas irréprochables, au point de vue du goût et de l'harmonie, on ne peut pas refuser d'y reconnaître un caractère, résultant essentiellement du caprice du hasard, qui constitue sa véritable originalité.

L'appareil de toutes ces constructions est, à la base, en pierres de taille provenant de ruines romaines, puis en maçonnerie entremêlée d'assises en briques, revêtues d'un enduit de chaux et sable. Les voussures des arcades des galeries sont également en briques.

Entre les deux principaux jardins, il existe un pavillon que les indigènes nomment le Kiosque (actuellement cabinet du général). Il se relie au reste de l'habitation par une triple rangée de colonnades. On reconnaît là, sur-

Digitized by Google

tout, qu'il ne faut pas demander aux indigènes l'exactitude des proportions ; non-seulement les arcades qui surmontent les colonnades n'ont pas toutes le même développement, mais les piliers eux-mêmes ne sont point parallèles, c'est-à-dire ne correspondent pas les uns avec les autres : d'où l'on est porté à conclure que les architectes ont cherché à utiliser, en les raccordant, des piliers qui existaient déjà.

Les jardins, que sépare le kiosque, sont carrés et entourés d'une ceinture de portiques affectant la disposition d'un cloître. Ces portiques sont découpés avec une hardiesse et une légéreté merveilleuses ; de gros pans de mur portent sur le vide, bravant toutes les règles de la statique ; aussi ne comprend-on pas comment de si frêles appuis peuvent soutenir les galeries de l'étage supérieur. A chaque angle des carrés on a eu le soin cependant d'élever de solides piliers en maçonnerie, contre lesquels viennent s'arc-bouter les colonnades.

Comme dans la plupart des maisons mauresques, des tirants en bois sont horizontalement scellés entre chaque arcade, dans le double but de servir de lien aux deux retombées de l'arceau, et pour être utilisés au besoin comme supports de rideaux destinés à amortir l'éclat du jour.

Les arcades sont généralement ogivales et portent sur des colonnes monolithes en marbre blanc, de grandeurs inégales et d'une grande variété de formes. Les unes sont sveltes et élégantes, les autres trapues et massives ; on en observe de carrées, de rondes, de torses et d'octogones; leur diamètre varie de 15 à 25 centimètres, et leur hauteur a rarement plus de 2 m. 50. Ces colonnes, réparties un peu partout, sont au nombre de 266.

Digitized by Google

Les chapiteaux présentent un amalgame des styles les plus disparates et les plus incohérents. Quelques-uns, à feuillages et à grappes de fruits entre les tailloirs, rappellent, par leur galbe, le chapiteau corinthien. D'autres appartiennent à l'ordre Toscan ou Gréco-byzantin. Beaucoup sont médiocrement sculptés ou à peine ébauchés ; on a même utilisé de simples cônes tronqués, seulement dégrossis, et n'ayant qu'un croissant en saillie pour tout ornement.

Pour éviter l'humidité, on a élevé le sol des galeries circulaires à plus d'un mètre au-dessus du niveau des jardins. Quant au sol même de toutes ces galeries, il est recouvert d'un dallage en marbre blanc.

Les murailles latérales sont garnies jusqu'à hauteur d'homme, d'un revêtement en faïences vernies de différentes couleurs et de toute provenance, dont l'ajustement forme des dessins de fleurs s'entrelaçant ou des mosaïques d'un très-bel effet. Je suis persuadé qu'un antiquaire trouverait dans le palais des échantillons fort curieux de carreaux émaillés de fabrique ancienne et pourrait y faire d'intéressantes études sur l'art céramique.

Les dalles du sol et les faïences du pourtour s'agencent admirablement et contribuent à entretenir une fraîcheur agréable. On voit que cette condition de température, si appréciée en Algérie à l'époque des chaleurs tropicales, avait été recherchée avec grand soin.

Au-dessus des faïences et servant de bordure, règne un cordon en plâtre, qui se développe en ruban et court dans tous les sens, dessinant en relief les contours des fenêtres et quelquefois même des portes. Entre cette sorte de corniche et le haut du mur, touchant le plafond,

Digitized by Google

l'œil est attiré par des peintures à grands ramages de fleurs et de fruits entremêlés, aux couleurs éclatantes et variées. De distance en distance, on voit une série de tableaux, d'une originalité toute particulière, qui ont pour sujet des vues grotesques de villes, de forteresses et de vaisseaux.

L'encadrement, tout contre les ais du plafond, est représenté par l'image de draperies zébrées de bleu, de rouge et de jaune, que retiennent des cordons à gros glands.

L'artiste semble avoir voulu imiter un rideau, soulevé avec intention, pour laisser jouir les spectateurs de la vue de toutes ces merveilles de peinture. Mais ces fresques, hâtons-nous de le dire, ne peuvent être regardées qu'à distance : d'une exécution qui témoigne de l'imperfection de l'art chez les indigènes, elles sont en outre fortement empreintes d'un caractère barbare. Elles rappellent celles des enfants : même rudesse, même oubli de proportions et de perspective. Mais, quelle que soit leur bizarrerie ou leur médiocrité, on ne peut disconvenir, cependant, que l'effet général n'en soit agréable à l'œil.

Malheureusement, ces chefs-d'œuvre de la peinture algérienne commencent à être dévorés par l'humidité et à s'écailler considérablement pendant les chaleurs de l'été. Nous en parlerons tout à l'heure plus en détail, et, à ce sujet, il ne sera pas inutile de dissiper ce que j'appellerai une fable de touriste fort répandue, et qui ne tendrait à rien moins, qu'à les attribuer à un malheureux esclave chrétien.

Après six années de travaux consécutifs, c'est-à-dire vers 1835, tous les bâtiments qui composent aujourd'hui

Digitized by Google

le palais proprement dit, étaient à peu près achevés et couverts de peintures. El-Hadj-Ahmed, fier de son œuvre, voulut la faire admirer à ses sujets et jouir de leur surprise. Quand les femmes eurent été reléguées dans les appartements les plus reculés, on ouvrit au public les portes du palais.

Toutes les galeries étaient splendidement illuminées, on s'y promenait librement, on s'y reposait sur des tapis ; du café, des gâteaux et des sorbets étaient distribués à tout venant ; des musiciens, placés par groupes dans les cours et les jardins, faisaient entendre alternativement leurs symphonies. Cette fête, présidée par le bey et par les hauts dignitaires de son gouvernement, dura trois jours et trois nuits. Mais ce fut la seule fois que des étrangers mirent le pied dans le harem, et furent admis sans distinction à le visiter.

Après la prise de la ville, en 1837, les Constantinois professaient encore pour ce lieu un respect qui allait jusqu'à la superstition. Les personnages les plus influents, dit M. le docteur Baudens, s'efforçaient de nous faire partager ce culte bizarre. Ils nous détournaient de pénétrer dans le palais, persuadés que la colère céleste ne tarderait pas à châtier les profanateurs.

IV.

Passant de l'ensemble aux détails, nous allons maintenant parcourir l'édifice et essayer de décrire tout ce qui mérite d'être signalé. Mais, afin de rompre la monotonie

Digitized by Google

que présentent ordinairement les descriptions de cette nature, nous aurons le soin de raconter les épisodes dont chaque partie que nous visiterons aura été le théâtre ; on verra que ce palais est peuplé de souvenirs, d'une époque relativement toute récente, il est vrai, mais qui n'en sont pas moins dignes d'intérêt.

Aux renseignements que j'ai pris moi-même sur place, en interrogeant des personnes initiées aux mystères du harem d'El-Hadj Ahmed, je joindrai plusieurs faits authentiques, que j'ai eu la bonne fortune de trouver dans une ancienne brochure, publié par M. le docteur Baudens, médecin en chef de l'armée expéditionnaire, en 1837 (1). Je relaterai également une série d'anecdotes curieuses, dues à la plume féconde de M. Félix Mornand (2), d'après les récits d'Aïcha, favorite du bey, dont nous aurons souvent l'occasion de parler.

Tous ces renseignements, dont il m'a été facile de vérifier l'exactitude, ne sauraient mieux trouver leur place que dans cette monographie, et j'ose espérer que les écrivains nommés plus haut ne me sauront pas mauvais gré d'avoir mis leurs travaux à contribution, en y puisant des documents utiles.

Les démolitions exécutées depuis une quinzaine d'années pour l'agrandissement de la place ont fait perdre au palais une grande partie de ses dépendances. Au moment de notre arrivée à Constantine, plusieurs corps de logis masquaient presque entièrement la façade actuelle et atténuaient un peu sa lourdeur et sa rigidité.

La porte d'entrée principale du Derb se trouvait alors,

(1) Relation de l'expédition de Constantine, par le docteur Baudens, 1838.
(2) El-Hadj Ahmed bey, par M. Félix Mornand, Revue de Paris, 1844.

Digitized by Google

ainsi que nous l'avons déjà dit, à hauteur de l'escalier qui aboutit actuellement de la place à l'église. — Après avoir franchi cette porte, on pénétrait dans une ruelle mal pavée et encadrée par plusieurs maisons de médiocre tenue servant au logement des mameluks préposés à la garde du bey, des nègres, ses esclaves, et d'une foule d'autres serviteurs des deux sexes, dont le kaïd Driba, sorte de majordome, avait la haute surveillance. La vie des beys était une existence d'alarmes perpétuelles. Ils n'avaient de valeur politique et de sécurité personnelle qu'autant qu'ils étaient entourés d'un personnel de gardes et de serviteurs suffisamment nombreux pour les rendre respectables.

Un couloir à droite conduisait à la mahakma, salle d'audience, où le bey recevait les dignitaires et les plaignants.

A gauche, la ruelle tournait à angle droit, et aboutissait à Dar oum en-Noun, dans laquelle habitaient la mère et les quatre femmes légitimes du bey.

En face du point où les deux passages dont nous venons de parler, se bifurquaient, existait la porte qui aujourd'hui encore donne accès au palais. C'était l'entrée du harem. Cette porte n'a rien de monumental; elle est encadrée d'un chambranle et d'une corniche cintrée en marbre, que surmonte un fronton à écusson dans le genre italien, sans nulle inscription. Elle donne accès dans un vestibule, qui a lui-même deux portes à peu près parallèles, ouvrant dans les cours intérieures.

La première cour, dans laquelle on entre après avoir traversé ce vestibule, se lie de trois côtés différents aux autres cours, par la suppression, dans la longueur des

Digitized by Google

lignes communes, des murs de séparation, qui sont remplacés par des colonnades; d'un point de vue central et par les échappées, qui sont ménagées d'une cour à l'autre, l'œil peut, suivant différentes directions, rencontrer dans un même plan trois ou quatre colonnades de file.

Les trois cours principales portent aujourd'hui des dénominations, indiquant leur affectation : celle du logement des généraux commandant la province, des bureaux de l'état-major et de la direction du Génie. Ces différentes désignations serviront à nous reconnaître au milieu de ce dédale de constructions et de cette forêt de colonnades.

Je vais, maintenant, entraîner le visiteur à ma suite, et lui faire parcourir le pavillon du commandant de la province, qui, en entrant, se présente d'abord devant nous.

A gauche, se voit le logement dit des généraux inspecteurs. Il a trois entrées sur les galeries qui entourent les jardins. Ses portes, couvertes de sculptures dans le genre oriental, méritent de fixer l'attention. Mais, comme il serait fastidieux de décrire la forme et les ornements de chacune de celles devant lesquelles nous passerons, nous allons, dès à présent, dire quelques mots à leur sujet :

S'étant arrogé la faculté de prendre à autrui tout ce qui lui convenait, le bey put faire son choix à loisir, et n'employer que ce qu'il y avait de mieux. De cette manière, il amassa dans son palais les échantillons les plus curieux et les plus riches de la menuiserie et de la sculp-

Digitized by Google

ture indigènes (1). On y remarque des panneaux en vieux chêne ou en cèdre, ajustés avec art les uns aux autres, et que relèvent des arabesques assez bien fouillées, s'enchevêtrant avec beaucoup de goût, et offrant des motifs d'ornement que nos artistes ne dédaigneraient certainement pas. Ce sont autant de travaux de patience, qui ont dû être payés très cher par leur véritable propriétaire. D'autres portes sont formées par une série de petites plaques carrées, toujours en chêne ou en cèdre, contenant des rosaces élégantes ou des losanges disposés alternativement en échiquier. Des baguettes en cèdre couvertes de vives couleurs, vert, rouge ou jaune, circonscrivent les sculptures et les rehaussent encore davantage. Quelques portes sont ornées de moulures peintes, jadis, vert et or, d'un très bel effet. Les chambranles, en rapport avec le reste, forment un encadrement festonné et ogival, très gracieusement découpé.

Ces portes sont généralement à un ou deux battants, fortes et massives ; des verrous en bois, d'un agencement très-original, les ferment intérieurement. Ce qui est surtout curieux, ce sont les serrures des chambres affectées au logement des femmes : par un raffinement de prévoyance, on y avait adapté un timbre très-vibrant qui résonnait à la moindre rotation de la clef, de manière à signaler au jaloux satrape l'étranger téméraire qui aurait tenté de pénétrer dans le gynécée... Où les précautions allaient-elles se nicher ?

(1) Un nommé El-Biskri, dont le dévouement pour El-Hadj Ahmed bey ne faillit pas jusqu'au dernier moment, possédait à Constantine la maison où loge actuellement l'Intendant divisionnaire. Le bey voulant, dit-on, récompenser sa fidélité, lui fit cadeau des belles portes sculptées et des autres objets de prix qui ornent encore cette maison.

Digitized by Google

Chaque soir, les logements des femmes étaient donc cadenacés et verrouillés avec soin ; à partir de ce moment, tout devait être immobile et silencieux dans le palais ; néanmoins, pour plus de sûreté, on lâchait encore une demi-douzaine d'énormes dogues qui, toute la nuit, vaguaient dans les galeries et les jardins

Cette digression nous a quelque peu écarté de notre sujet, mais elle nous y ramène naturellement.

Le pavillon dit des généraux inspecteurs, divisé aujourd'hui en trois pièces, n'était autrefois qu'une vaste chambre carrée avec trois portes ouvrant chacune sur une galerie différente ; le quatrième côté, étant adossé au grand mur d'enceinte, n'avait point d'ouverture sur l'extérieur. Ce pavillon prenait jour par cinq fenêtres garnies de forts treillages en fer. C'était le logement de Fetouma, jeune esclave noire, que le bey chérissait beaucoup, et dont il eut un enfant. Khedidja, fille du caïd des Haracta, l'une des premières femmes légitimes d'El-Hadj Ahmed, outrée de l'abandon où celui-ci la laissait, tandis que Fetouma était l'objet de ses préférences marquées, s'en plaignait amèrement, et un jour elle lui reprocha, dans un accès de jalousie, d'être l'époux d'une négresse. A ces mots, le bey furieux, se précipita sur elle et lui porta dans le bas ventre un coup de pied, dont elle mourut après avoir langui quelque temps dans l'état le plus misérable.

En face de nous s'ouvre maintenant la galerie, à triple rangée de colonnes, qui s'étend devant le kiosque du bey, actuellement cabinet du commandant de la province et de ses aides de camp. Une balustrade en bois peint, très artistement découpée, la ferme du côté des jardins.

Digitized by Google

Au point de vue de l'effet pittoresque, on peut dire que cette galerie est habilement conçue ; non pas que nous prétendions qu'elle soit faite avec régularité, mais elle est fort appréciée en toute saison comme promenoir. Elle a l'avantage d'offrir à l'air libre un moyen rapide de circulation et de dégagement. C'est par elle que l'on pénètre dans le logement particulier des généraux et les salons destinés aux réceptions officielles.

Nulle part les architectes n'ont déployé plus d'art et plus de soin ; c'est que le kiosque, bâtiment capital de l'édifice, était le logement de prédilection d'El-Hadj Ahmed. De magnifiques colonnes en marbre, octogonales jusqu'à un mètre du sol, puis s'élevant en spirale jusqu'au chapiteau, soutiennent les trois rangées d'arcades qui forment trois nefs devant le kiosque. Leurs chapiteaux offrent sur leurs corbeilles des ornements assez bien fouillés, de manière à faire valoir les oppositions d'ombre et de lumière. Comme dans tout le reste de l'édifice, aussi bien dans les galeries que dans les appartements, les plafonds sont en planches enluminées de couleurs, simulant de longues bandes, alternativement rouges, vertes ou jaunes, qui s'harmonient très-bien avec le style architectural.

Une vasque avec jet d'eau se voyait autrefois devant l'entrée du kiosque, au milieu de la galerie. Elle donnait trop d'humidité, et on a dû la transporter, pour cette raison, dans le jardin des orangers où nous la retrouverons.

Le kiosque, dans lequel nous pénétrerons, est une vaste pièce de 14 mètres de long sur 6 de large, coupée maintenant par des cloisons qui séparent le cabinet de

Digitized by Google

travail du général de celui de ses aides de camp ; elle prend jour presque à ras du sol par quatre grandes fenêtres, sur chacun de ses grands côtés, et par deux sur les autres. Ces ouvertures, garnies de barreaux de fer à l'extérieur, ont, en dedans, des volets à double ventail, dont la surface est plaquée de petits miroirs carrés, d'un effet charmant.

La position centrale et isolée du kiosque et les douze fenêtres qui le perçaient à jour comme une lanterne, faisaient de ce point une sorte d'observatoire d'où le bey pouvait, d'un seul regard, voir tout ce qui se passait dans son harem. Cette disposition rappelle celle de l'intérieur de nos grandes prisons, dont toutes les cellules peuvent être surveillées par un même gardien. Cinq arcades, soutenues par quatre belles colonnes en marbre, sont disposées dans le sens de la longueur de la pièce. Tous les murs sont recouverts de peintures aux couleurs vives, et les parties pleines entre les fenêtres garnies de carreaux de porcelaine. Le koubou, ou sorte d'alcôve, que l'on rencontre dans presque toutes les grandes chambres du palais, est orné de colonnettes très gracieuses également en marbre ; le koubou est lui-même percé de trois autres fenêtres sur ses côtés.

Dans le compartiment servant de vestibule au cabinet du général, on voit une plaque de marbre, ornée d'une inscription arabe. Le graveur a eu le soin de couler du plomb dans le creux des lettres et des fioritures, de manière à leur donner une teinte noirâtre, pour les faire ressortir sur le marbre avec plus de vigueur. Cette inscription, dont nous allons donner le texte et la traduction, est la dédicace de la mosquée de Souk-el-Rezel,

Digitized by Google

l'église actuelle, sous la place du palais, édifiée en 1143 (de J.-C. 1730). M. Cherbonneau l'a déjà fait connaître, en l'accompagnant de renseignements historiques fort intéressants, dans une notice publiée en 1854 (1). Elle était déposée dans une chambre du palais, où elle s'était déjà brisée ; on a eu la bonne pensée d'en rajuster les morceaux, et de les sceller dans un mur pour les préserver, précaution que l'on ne peut qu'approuver.

* بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على
سيدنا محمد * فى بيوت اذن الله ان ترفع
ويذكر فيها اسمه يسبح له فيها بالغدو
والاصال *

غرف المحامد ام قصور تعبّد ام جنّة الرضوان
للمتهجّد
ام جامع جمع المحاسن فانثنت فى جيد
منشيه اعزّ مقلّد
بيت يقام بها عماد الدين فى ظلّ امتثال
للاله الاوحد

(1) Voir Annuaire archéologique 1854-1855, page 102.

Digitized by Google

كالشمس الاّ انّ تلك الى الافول هذه فى
البرّ ذات تخلّد
وسعت بما وسعت يدا حسين ضا حكة بما
للراكعين السجد
يرجوا بها مَن يسبل الستر المذال على العصاة
اذا اتوه فى غد
يا خير من يرجى لكلّ مؤمّل نوله فى الدارين
اسعد مقصد
وليئن تسل تاريخه فاتى به باى الزمان
حسين ابن محمّد * ١١٤٣ *

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Que la » prière soit sur notre seigneur Mohammed !

» Dans des édifices que Dieu a permis d'élever, et » dans lesquels son nom est répété, on chante ses » louanges matin et soir. *(Koran, chapitre de la » lumière, Sourat-en nour,* XXIV. vers. 36*).* »

« Salles décorées par les prodiges de l'art, êtes-vous des palais consacrés au culte, ou bien le paradis de la grâce divine au sein duquel reposent les justes ? » Ou bien êtes-vous un temple de bonnes œuvres,

Digitized by Google

dont l'éclat est rehaussé par la gloire de son illustre fondateur?

» C'est un édifice où sont dressées les colonnes de la religion, à l'ombre de l'observance des commandements de Dieu unique.

» Il est pareil au soleil ; mais cet astre est destiné à perdre sa splendeur chaque soir, tandis que lui conservera éternellement son caractère sacré.

» Sa vaste nef, érigée par la main de Huceïn, s'ouvre riante devant les humbles dévots.

» Le fondateur espère obtenir sa grâce de celui qui laissera tomber demain sur les pécheurs le voile de sa miséricorde.

» O toi, sublime bonté, à qui ne s'adressent jamais en vain les espérances des mortels, daigne combler ses vœux dans cette vie et dans l'autre.

» Si tu veux apprendre, ô lecteur, la date de la construction, elle est contenue dans ces mots : *Le Bey du siècle Huceïn-ben-Mohammed,* (c'est-à-dire 1143 (de J.-C. 1730).»

L'ameublement de la chambre du bey n'avait rien de ce qui, chez les Européens, constitue le bien-être ; on n'y remarquait aucune superfluité.—C'était le confortable arabe dans toute sa simplicité. La description de cet intérieur peut donner une idée du goût qui présidait à l'appropriation des autres appartements du palais. De grands et moelleux tapis à longs poils couvraient le sol dans tous les sens. Le bey s'y tenait allongé ou assis à la turque pendant la journée ; le soir, des négresses lui apportaient des matelas, des couvertes et des coussins, sur lesquels il dormait. Autour du kiosque, on voyait quelques glaces

Digitized by Google

et des armes de luxe suspendues à des étagères. Des coffres ou bahuts à têtes de clous en cuivre, disposés le long des murs, contenaient de l'argent, quelques papiers et des vêtements. On y voyait aussi des meïda ou tables rondes, à pieds très-courts, sur lesquelles on servait le repas du bey quand, par hasard, il se décidait à le prendre dans son harem. D'habitude, il mangeait chez sa mère, et sa méfiance de tout ce qui l'entourait était telle, qu'il ne touchait qu'à ce qui lui était offert par elle ou par son eunuque Merzoug. Dans cette chambre, il n'y avait aucune cheminée; en hiver, on se bornait à y déposer un réchaud contenant de la braise.

Pendant l'épidémie de choléra qui, en 1835, causa de si grands ravages à Constantine, El-Hadj Ahmed reçut là les soins empressés de sa mère. En cette circonstance, El-Hadja Rekia, veillant nuit et jour sur lui, ne se borna pas à lui rendre la santé ; elle eût encore l'énergie de faire avorter un complot ourdi dans le but de l'assassiner.

A quelques pas du kiosque, dans un angle obscur au fond de la galerie, existe une petite chambre servant actuellement de poste aux mokahli de garde au palais, où se tenait, à portée de la voix de son maître, l'eunuque nègre chargé d'apporter le café, dont le bey faisait en fumant une consommation extraordinaire. La porte qui ferme ce réduit est un chef-d'œuvre de menuiserie; les panneaux sont en bois de noyer, sculptés avec un art infini, figurant des rosaces et des feuillages aux courbes gracieuses. Un écusson, également en noyer, ajusté à la partie supérieure des panneaux, contient l'inscription suivante gravée en relief en beaux caractères arabes.

Digitized by Google

بسم الله الرحمن الرحيم
لمالكه السعادة والسلامة
وطول العمر ما سجعت حمامة
وعز لا يخالطه هوان
وافراح الى يوم القيامة

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. — Pour le maître de ce palais, paix et félicité, une vie qui se prolonge tant que roucoulera la colombe, une gloire exempte d'avanies, et des joies sans fin jusqu'au jour de la résurrection. »

Au-dessous de l'écusson et y attenant, on voit la trace d'un ornement de forme semi-ovoïde qui a été enlevé d'un coup de ciseau. Sa surface portait autrefois le millésime 1186, correspondant à l'année 1772, époque où Salah bey fit embellir la maison qu'il possédait dans le quartier de Sidi el-Kettani. L'inscription ci-dessus n'est donc point, comme l'ont supposé quelques personnes, la dédicace du palais. El-Hadj Ahmed ayant enlevé cette porte de la place qu'elle occupait primitivement, en fit effacer le millésime qui aurait pu indiquer sa provenance. Une particularité digne de remarque, c'est qu'on ne trouve dans l'édifice aucune inscription commémorative rappelant la date de sa construction. Le nom de son fondateur, El-Hadj Ahmed bey, n'y figure même nulle part. Serait-ce un oubli? Je crois plutôt que le bey, qui ne jouit qu'un instant de son œuvre, n'eut pas le temps de songer à la consacrer. Se

Digitized by Google

croyant alors hors des atteintes des revers de la fortune, il était loin de prévoir que son palais, ses femmes et sa puissance même s'échapperaient un jour de ses mains pour passer à d'autres, et surtout dans celles des chrétiens.

A côté de la chambre du cafetier est une porte de communication pour pénétrer dans la cour dite du Génie. Nous y reviendrons plus tard, et, pour le moment, nous continuerons notre promenade dans la cour du général.

Repassant près du kiosque, nous avons devant nous une longue galerie à double colonnade. Ici encore l'éclat des couleurs prête sa magie aux lignes gracieuses des constructions. Les murs, sur lesquels se détachent les ogives, et l'épaisseur même des cintres, sont vivement enluminés en rouge ou en vert. De grandes lanternes aux formes bizarres et également couvertes de couleurs tranchantes, sont suspendues entre chaque arceau. Autrefois un certain nombre de négresses étaient chargées de l'entretien de ces lanternes. On en voyait, alors, à peu près à chaque arcade. Les tribus kabiles fournissaient l'huile nécessaire à ce luxe d'éclairage, et pendant que les rues de la ville étaient plongées dans l'obscurité la plus complète, le palais resplendissait comme en un jour de fête.

La première chambre que nous trouvons dans la galerie est celle dite salle des Conférences ou des Commissions. On a dû la percer de grandes fenêtres et la garnir d'une porte vitrée pour lui donner plus de clarté. Elle est large plutôt que longue ; deux colonnes torses, d'une légèreté remarquable, soutiennent les trois arceaux attenants au plafond. Cette chambre était affectée au logement des femmes du harem.

Digitized by Google

A quelques pas plus loin, on se trouve devant une grande porte qui actuellement donne accès dans une cour où sont les écuries du général. Il y avait là autrefois plusieurs chambres habitées par les négresses chargées du service du palais.

Nous arrivons enfin au bout de la galerie, devant un escalier en marbre par lequel on monte à l'étage supérieur. Mais, avant de faire notre ascension, nous avons à voir encore trois pièces ouvrant et prenant jour sur la galerie du rez-de-chaussée. L'une d'elles est très-grande, mais sans ornementation ; ses murs étaient simplement blanchis à la chaux. C'était encore un logement pour les femmes.

Depuis que nous parcourons les appartements intérieurs du palais, nous avons souvent parlé des femmes qui peuplaient le harem et des négresses chargées du service, sans être entré dans aucun détail sur tout ce personnel féminin. Il est temps, je crois, d'entretenir le lecteur d'un sujet qui, sans nul doute, a déjà éveillé sa curiosité au plus haut degré. Que de souvenirs à la fois intéressants et terribles n'allons-nous pas retracer en l'initiant à la vie intime d'El-Hadj Ahmed, qui fut le digne représentant d'un siècle, ou plutôt d'un pays où régnait la force brutale, et où la vie des hommes ne comptait pour rien ! Ce souverain passa maître en violences de tout genre : en dévalisant et pillant les maisons de ses sujets, il embellit son palais ; en enlevant leurs filles et leurs femmes, il peupla son harem. Ces faits caractéristiques nous édifient pleinement sur son mépris de la propriété et en disent plus que toutes autres réflexions.

Les quatre épouses légitimes que lui accordait la loi

Digitized by Google

musulmane et les esclaves achetées parfois très-cher à Tunis, ou même à Alexandrie, n'avaient pu satisfaire ses passions sensuelles toujours inassouvies. Les femmes ou les filles dont la beauté lui était signalée étaient arrachées de chez elles et conduites au lieu de ses débauches. C'est ainsi qu'il déshonora les familles les plus respectables du pays et qu'il s'aliéna l'affection de ses sujets. Du reste, lorsque le chef s'abandonnait, sans réserve et sans pudeur, à ses instincts effrénés, il est facile de pressentir à quels excès, à quels déréglements odieux devaient se livrer ceux qui étaient appelés à exécuter ses ordres : leurs défauts se développaient indubitablement par le spectacle des propres défauts du maître.

Le bey, en sortant de Constantine, quelque temps avant le siége, n'avait emmené avec lui que ses femmes légitimes ; toutes les autres, qui composaient le sérail, étaient restées au harem, et avec elles, par conséquent, tous les tissus et autres objets d'approvisionnement destinés à leur usage ; les magasins du palais en regorgeaient, et de là provenaient, pour le dire en passant, les belles couvertures de laine et autres effets de literie qui furent d'un si grand secours aux nombreux brûlés et aux autres blessés de l'armée expéditionnaire.

Le palais ou sérail, que nous visitâmes deux ou trois jours après notre entrée dans la ville (1), était une vaste maison mauresque ouvrant dans l'intérieur du palais ; les appartements en étaient généralement sombres, et la plu-

(1) M. Carette.

Digitized by Google

part communiquaient les uns dans les autres. Leur ameublement, loin d'être somptueux, était fort simple ; il consistait surtout en tapis, matelas, coussins et bahuts (1).

Le personnel se composait de plusieurs centaines de femmes (2), de tous les âges et de toutes les couleurs, depuis celle de la négresse jusqu'à celle de la Géorgienne ou de la Circassienne. Cette bigarrure de couleurs n'était pas ce qui flattait le plus les yeux ; ils en étaient, au contraire, très-désagréablement affectés. Aucune figure riante ou seulement quelque peu gracieuse n'apparaissait dans cette agglomération féminine ; mais cela tenait, sans doute, aux événements qui venaient de s'accomplir, ainsi qu'aux inquiétudes qui devaient s'ensuivre au sérail. En effet, quel était le sort réservé à ses habitantes ? C'était ce que chacune devait se demander. Bon nombre d'elles avaient des enfants, ce qui n'ajoutait pas du tout à la propreté des appartements, dont aucun ne sentait la rose : tous, au contraire, laissaient monter au nez d'assez mauvaises odeurs, malgré les parfums qu'on y brûlait sans cesse.

Toutes ces femmes logeaient séparément et ne pouvaient communiquer entre elles. En revanche, le soir, El-Hadj Ahmed se plaisait à les réunir autour de lui, dans les jardins de son palais, et à devenir le point de mire des craintives agaceries par lesquelles elles s'efforçaient d'éclaircir son front soucieux. Quelquefois il se déridait au point de rire, de plaisanter et de jouer avec elles, à

(1) Sorte de malles, en bois de cyprès (bois choisi pour cette destination à cause de son odeur), dans lesquelles les indigènes mettent tous leurs effets de corps ; ils s'en servent, en un mot, comme nous de nos armoires.

(2) Elles étaient au nombre de 385,— au moment de la prise de la ville.

Digitized by Google

peu près à la façon d'un chat qui fait patte de velours avec une troupe de souris. Heureuses, les pauvrettes, quand la griffe, dont chacun redoutait l'atteinte, ne venait pas subitement faire couler le sang et les larmes ! Dans ses accès de bonne humeur, Ahmed se montrait galant, empressé ; il faisait servir le café, envoyait chercher des danseuses et improvisait une sorte de fête qui rompait pour quelques instants la monotonie du harem. Celles de ses femmes qu'il honorait de ses préférences étaient comblées par lui de riches présents ; mais, à part ces libéralités, leur privilége ambitionné de favorites ne les rendait pas plus heureuses que leurs compagnes ; car, au moindre sujet de plainte, il les frappait sans pitié.

Deux ou trois fois par mois, le bey faisait sortir tout le personnel du sérail pour en passer la revue, comme un colonel passe la revue de son régiment. A cet effet, les femmes se posaient sur deux rangs, que le bey traversait, s'arrêtant plus ou moins auprès de chaque femme pour s'assurer de son état de santé et de ses besoins personnels. Cette inspection, qu'accompagnait la Kaïd en-Nsa, kaïd des femmes, sorte de matrone toute puissante dans le harem, était toujours suivie d'une distribution de remèdes, de vêtements, d'objets de toilette et de divers cosmétiques, tels que parfums, essences, poudre d'antimoine et de henné.

Au nombre des femmes du harem, se trouvait Aïcha, qui, depuis la prise de Constantine, a acquis une certaine célébrité. Elle était grande et belle, et semblait avoir de 20 à 24 ans ; ses cheveux, d'un noir d'ébène, descendaient en bandeaux sur ses joues fraîches et roses ; les traits de son visage, sans être parfaitement réguliers,

Digitized by Google

étaient d'une exquise finesse et d'un charme infini. Joignez à cela de grands yeux bruns que des cils longs et soyeux voilaient comme d'une gaze transparente et d'où s'échappait un regard à la fois impérieux et caressant. La physionomie d'Aïcha, même lorsqu'elle exprimait l'effroi ou la prière, restait digne et imposante. Ahmed avait distingué cette femme, et les autres esclaves lui obéissaient comme à une reine ; elle marchait l'égale de l'eunuque auquel le bey avait confié la garde du sérail. Depuis, elle s'est faite chrétienne et a épousé un Français. Son baptême et son mariage s'accomplirent à Alger, au couvent du Sacré-Cœur de la baronne de Vialar, où elle avait été recueillie à son arrivée de Constantine. Elle eut pour parrain l'Évêque d'Alger, alors Mgr Dupuch, et pour marraine une dame de Bordeaux.

Aïcha ignorait son origine ; elle se rappelait seulement qu'elle avait été prise fort jeune sur les côtes d'Italie, elle et son frère (1). C'est elle qui a raconté tous les détails d'intérieur qui vont suivre. Ahmed, dont elle fut la favorite, fut constamment pour elle un objet d'effroi. Non-seulement elle fut souvent maltraitée par lui ; mais elle avait à lui reprocher le meurtre de son frère, enlevé, comme elle, par des pirates barbaresques qui avaient massacré sa famille. Ce jeune homme, tandis que sa sœur était exposée à Alexandrie au bazar des esclaves, où elle fut achetée pour le bey de Constantine, avait été conduit à Alger et là, incorporé dans la milice turque. Après la conquête française, il fut du nombre des soldats de Husseïn-Dey qui suivirent Ahmed dans la capitale de son beylik (2).

(1) M. Carette.
(2) M. F. Mornand.

Digitized by Google

Arrivé à Constantine, il apprit d'un renégat italien établi dans cette ville que sa sœur, dont il n'avait pas eu de nouvelles depuis le jour de leur séparation, était dans le harem du bey. Heureux de cette découverte, il alla aussitôt trouver Ahmed et lui demanda s'il n'avait pas pour femme une jeune Italienne enlevée par des pirates quelques années auparavant et nommée Aïcha. A ces mots, El-Hadj Ahmed fronça le sourcil. Dans leur jalousie excessive, les maris mahométans, non-seulement ne souffrent point qu'on voie le visage de leurs femmes, mais ils prétendent qu'on ignore jusqu'à leurs noms, et ressentent à l'égal d'une injure toute indiscrétion sur ce point délicat.

— Qui donc es-tu, dit-il, en toisant le jeune homme, pour m'adresser une telle question ?

— Je suis le frère d'Aïcha, et je désire voir ma sœur, répondit le jeune janissaire.

— Comment te nommes-tu?

— Ahmed ; mais ce nom n'a pas toujours été le mien. Dans mon enfance on m'appelait Agostino.

— Où t'a-t-on pris ?

— A l'île de Chio.

Sans en entendre davantage, le bey tourna le dos au jeune homme. De retour au harem, il fit appeler Aïcha et lui demanda s'il était vrai qu'elle eut un frère.

— Sans doute, s'écria-t-elle toute joyeuse. Oh! mon cher Augustin, quoi! serait-il ici ?

— Augustin, dites-vous? Oui, un jeune homme de ce nom est ici et prétend que vous êtes sa sœur. Je viens de le voir.

Digitized by Google

— Que je suis heureuse ! Et moi, ne pourrais-je pas le voir aussi ?

— C'est impossible, et si vous tenez à ce que votre frère vive, vous lui écrirez pour l'avertir de ne plus m'offenser par l'indiscrète demande qu'il m'a adressée ce matin.

En vain Aïcha supplia le bey, au nom de cette providence qui semblait prendre par la main les deux orphelins de Chio pour les réunir après une si longue et si cruelle séparation, de lui permettre de serrer dans ses bras, ne fut-ce qu'une fois, le seul parent, le seul ami qu'elle eût au monde. Toutes ses supplications échouèrent, moins encore contre la dureté de cœur que contre la jalousie effrénée d'El-Hadj Ahmed.

Cependant le jeune homme n'avait pas renoncé à l'espérance de voir sa sœur et ne cessait de harceler imprudemment le bey, pour que celui-ci le laissât pénétrer auprès d'Aïcha. Outré du refus obstiné qui accueillait une si légitime demande, il se laissa un jour emporter au point d'élever la voix en présence de son redoutable beau-frère, et de lui reprocher hardiment l'abus qu'il faisait de sa puisssnce. Pour toute réponse, El-Hadj Ahmed appela un chaouch et lui ordonna de trancher la tête du pauvre Agostino, ce qui fut exécuté à l'instant même (1).

Il n'était pas une seule de ses femmes qui ne ressentit les effets et ne portât souvent les marques de sa sauvage brutalité. Sa mère elle-même, qui lui avait donné tant de preuves de dévouement et de tendresse, sa mère, dis-je, fut un jour frappée rudement par ce frénétique, au mo-

(1) M. F. Mornand.

Digitized by Google

ment où elle s'efforçait de sauver la vie d'un coupable. Ce malheureux, condamné à mort, avait échappé aux chaouchs qui le conduisaient au supplice et apercevant la mère du bey, il s'était réfugié près d'elle. Saisissant le bord de ses vêtements, il la supplia de le prendre sous sa protection et s'attacha à elle comme le naufragé à la planche de salut.

A cette vue, les chaouchs, qui le suivaient de près, s'arrêtèrent saisis de respect. Mais El-Hadj Ahmed qui accourait sur leurs pas, s'avança vers sa mère et voulut lui arracher le condamné. La fille des Ben Ganâ, émue par les larmes de cet infortuné, intercéda d'abord pour lui; puis, voyant que ses prières étaient inutiles, elle lui dit de s'agenouiller derrière elle, et lui fit un rempart de son corps. Furieux de cette résistance, El-Hadj Ahmed se jeta comme une bête fauve sur celle qui l'avait nourri, la frappa à coups redoublés et la dégageant violemment de l'étreinte du condamné, prouva à celui-ci, en le livrant aux chaouchs, que nul asile n'était inviolable pour ceux qui avaient encouru sa colère.

Trois négresses, qui gémissaient de leur réclusion au harem, ayant été accusées de faire des vœux pour la mort d'El-Hadj Ahmed, événement qui, seul, en effet, pouvait leur rendre la liberté, celui-ci les punit de ce crime mental de la façon la plus horrible : il les fit saisir, garrotter et amener en sa présence, tira son sabre et les coupa littéralement en morceaux.

Il avait si bien la conscience de la haine qu'il inspirait, que si, par hasard, il surprenait deux de ses femmes causant ensemble à la dérobée, il leur enjoignait de se séparer sur le champ.

Digitized by Google

« Qu'avez-vous à dire tout bas ? — s'écriait-il avec humeur ; du mal de moi, sans doute. Oh ! je sais que vous me détestez ; mais, croyez-moi, retenez vos langues de vipères, ou je vous les arrancherai. »

La porte par laquelle nous entrons dans l'escalier qui doit nous conduire à l'étage supérieur est encadrée par des montants et un tympan en marbre. Les marches de l'escalier sont également en marbre. On arrive d'abord sur un palier en face duquel se trouve la porte des cuisines actuelles du palais. Ces cuisines sont installées dans une maison qui faisait partie des dépendances de *Dar oum en-Noun,* patrimoine d'El-Hadj Ahmed bey ; elle n'a rien qui se prête à la description : la cour, véritable puits où l'air pénètre avec difficulté, est très-étroite et entourée de deux étages d'arcades. Du palier dont nous venons de parler l'escalier de marbre tourne brusquement à droite et atteint la galerie du premier étage, fidèle répétition du cloître qui existe au rez-de-chaussée. Seulement, ici les colonnades sont plus sveltes, et, par suite, les arcades plus légères. Autour du péristyle et à hauteur d'appui règne une balustrade en bois peint. Le sol est en marbre et en faïences de couleur. La principale des galeries, celle qui fait face à l'escalier, est fermée par un vitrage que nous y avons placé nous-mêmes. Au fond, dans la partie la plus apparente, se voit une grande plaque de marbre scellée depuis peu et sur laquelle on lit cette inscription commémorative, gravée en lettres d'or :

Digitized by Google

1865

—

VOYAGE EN ALGÉRIE

DE S. M. L'EMPEREUR NAPOLÉON III

L'Empereur a habité ce palais les 28, 29 mai, 3 et 4 juin.

—

Sur cette galerie, se trouvait autrefois l'entrée de plusieurs chambres. On a abattu les anciens murs de séparation, et on est parvenu ainsi à faire deux vastes pièces carrées. L'une d'elles sert de salle à manger, avec office y attenant, et l'autre de salon officiel de réception. Les jours de grande fête, on ôte les portes de communication et on improvise de cette manière deux pièces spacieuses où peut se presser la foule des danseurs.

Dans le grand salon, on voit une immense glace de Venise, surmontée de trumeaux en bois doré, que le bey fit venir avec beaucoup de peine d'Italie. Puis on remarque un très-beau portrait en pied de l'Empereur, par Wintherhalter, donné par S. M. à l'hôtel de la division.

Par l'une des portes latérales du grand salon de réception nous pénétrons maintenant dans la salle dite des Trophées. Celle-ci a une physionomie toute particulière qui séduit au premier aspect. Trois colonnes de marbre minces et cannelées en spirale se dressent avec élégance,

Digitized by Google

servant de supports aux ais du plafond, auxquels sont suspendues des lanternes coloriées d'un fort joli modèle, ainsi que deux lustres avec girandoles en verroterie dans le goût italien, qui datent du temps du bey. Dans le milieu de la longueur de la pièce, on voit un koubou entouré de divans. A droite et à gauche de cette alcôve, existent deux portes dont les panneaux sont recouverts en entier par de grandes glaces enserrées dans une boiserie garnie d'enluminures. La porte de droite donne dans un petit cabinet ; — celle qui lui fait pendant ouvre dans un autre petit salon que nous visiterons tout-à-l'heure. Trois fenêtres prennent jour sur une galerie, une autre sur un jardin, et enfin au fond existe un balcon, sorte de belveder, d'où le visiteur peut contempler à loisir les jardins et l'ensemble du péristyle de la cour dite de l'État-Major.

Les murs latéraux de la salle des Trophées sont couverts de grandes rosaces aux couleurs éclatantes ; des faïences vernies garnissent le sol et lambrissent une partie de la muraille entre chaque fenêtre. Celles-ci sont garnies de volets à double ventail, revêtus de miroirs à l'intérieur et de ravissantes arabesques en cèdre du côté opposé. Ces arabesques sont d'un haut intérêt comme œuvre de sculture. On dirait des festons ou des découpures appliquées sur une surface unie ; ce sont autant de lianes s'enroulant avec symétrie et d'un goût de dessin parfait.

On voit encore dans cette chambre, qui était autrefois le logement de Fathma, fille du bey, un échantillon fort curieux de l'ancien mobilier : c'est une applique pour bougies, ayant la forme d'un coquetier, que l'on surmontait d'un œuf d'autruche. Cette applique est en bronze doré, avec trois branches auxquelles on plaçait les bougies.

Digitized by Google

A droite et à gauche du koubou, scellées dans les parties pleines du mur, on aperçoit deux plaques en marbre blanc dont la partie supérieure est ornée d'une sculpture dans le genre italien. Elles contiennent, par ordre chronologique, les noms des généraux qui se sont succédés, depuis 1837, dans le commandement de la province de Constantine. En voici la reproduction exacte :

COMMANDANTS

DE LA DIVISION DE CONSTANTINE

—

1837 — Général de Trézel.
1837 — » de Castellane.
1838 — » de Négrier.
1838 — » de Galbois.
1841 — » de Négrier.
1843 — » Baraguay d'Hilliers.
1843 — S. A. R. le duc d'Aumale.
1844 — Général Bedeau.
1847 — » Herbillon.
1850 — » de Saint-Arnaud.
1851 — » de Salles.
1852 — » de Mac-Mahon.
1855 — » Maissiat.
1857 — » Gastu.
1859 — » Desvaux.
1864 — » Périgot.

Une autre plaque de marbre, encastrée à côté de la fenêtre qui ouvre sur le jardin, attire également notre

Digitized by Google

attention. Celle-ci contient une inscription arabe dont les caractères, en relief et dorés, ressortent sur un fond vert foncé. Le sommet de cette table de marbre est orné d'un fronton à coquille avec feuillages enluminés rouge et or. C'est la dédicace d'une hakouma, ou lit de justice, que Husseïn bey inaugura à Dar el-Bey en 1208 (de J.-C. 1793-1794). Après avoir été retirée, il y a quelques années, de la masure où elle se trouvait, cette plaque fut déposée provisoirement dans une chambre du palais. On l'y a scellée depuis, afin de la préserver de tout accident.

طلعت بسعد نجمة الايوان
ورياضه شذت بعطر البان
وزهى القصر البديع بحسنه
وتاه بنخوة حافل البنيان
وبدت كخود خرد غرفاته
زهر الوجوه فواتر الاجفان
موشحة نحورها بقلايد
مقرطفة بالدر والعقيان
هى الغرفات الغر لاح بهاوها
فضاء سنا جمالها الفتان
لله ما احلى وابدع شكلها

Digitized by Google

وابهرها فى الصنع والاتقان
جادت بها كف المعظم قدره
باى حسين سيد الشجعان
بن حسن باى المقدس روحه
حباه بعدن واسع الغفران
ان رمت للبنيان تاريخا فقل
بناء حسين سابق الاقران

Voici la traduction de ce qu'elle contient :

« L'étoile du palais s'est levée sous d'heureux auspices,

» Et ses parterres se sont embaumés du parfum de la cassie,

» Et le palais merveilleux lui a emprunté un charme nouveau.

» L'aspect de cet édifice élève l'âme,

» Et les salles qu'il renferme sont brillantes comme autant de jeunes filles pudibondes,

» Au visage resplendissant, aux regards langoureux, dont le sein ruisselle de pierreries,

» Dont les habits sont parsemés de perles et d'or pur.

» Ce sont des salles magnifiques dont la splendeur éblouit.

» L'éclat de leur beauté jette le trouble dans les sens.

» Gloire à Dieu qui a prêté des formes si gracieuses à sa structure !

Digitized by Google

» On y reconnaît la main libérale de l'illustre bey, du brave des braves,

» Husseïn, fils de Hassan bey, de sainte mémoire, lequel a trouvé grâce devant la bonté infinie de l'Éternel.

» Si tu désires, *lecteur,* connaître la date de ce monument, prononce *ces mots :*

» Construction de Husseïn, le héros sans rival. »

Ce qu'il y a de plus curieux dans la chambre que nous visitons, c'est, sans contredit, la collection de trophées d'armes et de drapeaux qui garnissent ses murs. Ce sont là, en quelque sorte, des archives authentiques perpétuant le souvenir des faits d'armes et des expéditions accomplies par nos troupes dans toutes les régions de la province de Constantine.

L'initiative de cette heureuse et utile innovation est due à M. le général de Mac-Mahon ; elle a été continuée depuis par ses successeurs. Des fusils, des sabres, des pistolets, des tromblons et des massues, aux formes les plus diverses, composent ces trophées. Plusieurs sont surmontés de drapeaux en soie rouge, jaune ou verte, autour desquels des marabouts fanatiques et ambitieux, prêchant la guerre sainte, appelaient autrefois les populations trop crédules. Sur quelques-uns de ces drapeaux on lit les mots suivants, extraits du Coran :

نصر من الله وفتح قريب وبشر المومنين

« *Un secours vient de Dieu et la victoire est proche :*
« *Annonce cette bonne nouvelle aux Croyants.* »

Le trophée de Touggourt contient, outre les armes, une collection fort curieuse d'instruments de musique : des

Digitized by Google

tambours en cuivre de grande dimension, des timbales du même métal et enfin des clarinettes *(r'aïta)* enlevées à Selman, dernier sultan de Touggourt, au combat de Meggarin.

Celui de Tebessa se distingue par deux casques en cuivre dont la forme rappelle la coiffure des Sarrasins à l'époque des croisades.

Enfin, dans ceux de Kabilie on voit des panoplies d'armes blanches du modèle des glaives romains et des grandes brettes du moyen-âge, conservées de père en fils chez ces populations montagnardes. Nous n'osons rien avancer sur l'origine des premières; mais les secondes proviennent évidemment des Espagnols ou de l'expédition du duc de Beaufort à Djidjeli. Les drapeaux kabyles étaient plutôt un signe de forfanterie ou un point de ralliement qu'un emblême religieux inventé par le fanatisme. Aussi, l'étoffe de ceux qui figurent dans le trophées est-elle de la plus grande simplicité. Ce sont, la plupart, de simples pièces de mouchoirs en cotonnade, aux couleurs criardes, achetées sur les marchés à des juifs brocanteurs.

La provenance de chaque trophée est indiquée par une tablette suspendue au-dessous des armes, sur laquelle sont inscrits les corps de troupe qui ont pris part aux différentes campagnes, ou le nom de ceux qui, sur les rapports, ont été signalés comme s'étant plus particulièrement distingués. Je crois être agréable au lecteur en lui donnant ici la copie textuelle du contenu de ces tablettes.

Digitized by Google

COMBAT DE M'LILI

25 Juin 1852

COLLINEAU, chef de bataillon au 2e régiment de la Légion étrangère, commandant supérieur de Biskra.
ANDRIEU, lieutenant au 3e Chasseurs d'Afrique.
SÉROKA, lieutenant à la Légion, chef de bureau arabe.
MONPHOUS, sous-lieutenant au 3e Chasseurs d'Afrique.
CONSTANTIN, maréchal des logis id.
DUFREYNE, brigadier id.
VEIDMANN, chasseur id.
PASQUIER, chasseur id.
RIVOIRE, sous-lieutenant au 3e régiment de Spahis.
GREBOVAL, brigadier id.
MESSAOUD BEN AMAR, spahis id.
DHEINA BEN ALI, chef du goum d'El-Outaïa.

COMBAT DE BEKKARIA

6 Novembre 1852

Cités dans cette affaire :

JAPY, lieutenant au 3e Zouaves, commandant la colonne.
COHENDET, sous-lieutenant au 3e Spahis.
BROIS, maréchal des logis id.
VIDAL, brigadier id.
MOHAMED BEN N'SIB, Spahis id.

Digitized by Google

COMBAT DU DÉFILÉ DE L'AUBA

23 Juin 1854

DE BERNIS, chef d'escadrons au 3e Chasseurs d'Afrique.
BONVALLET, chef d'escadrons d'Artillerie, commandant supérieur de Tebessa.
DE BRUCHART, capitaine au 3e Chasseurs d'Afrique.
HIRIART, lieutenant aux Tirailleurs, chef de bureau arabe de Tebessa.
COHENDET, sous-lieutenant au 3e Spahis.

EXPÉDITION
des
BENI HOCEIN ET DE LA GRANDE KABILIE
en 1854

Le général RANDON, gouverneur-général de l'Algérie, commandant en chef.

COMBATS des 4, 17, 20, 26, 30 Juin, 1er et 2 Juillet 1854.

Le général de MAC-MAHON, commandant la division de Constantine.

ÉTAT-MAJOR DE LA DIVISION :

ARTILLERIE.

1er régiment, 2e batterie.
7e régiment, id.

GÉNIE.

1er régiment, 1er bataillon, 1re compagnie.
2e compagnie d'ouvriers.
Sapeurs-conducteurs.

INFANTERIE,

16e léger, 3 bataillons.
7e chasseurs à pied.
71e de ligne, 1 bataillon et les compagnies d'élite du 2e bataillon.
3e zouaves, 3e bataillon.
Tirailleurs indigènes, 3e bataillon.

CAVALERIE.

3e chasseurs d'Afrique, une division du 3e escadron.
3e spahis, une division.

3e escadron du train des équipages militaires.

Digitized by Google

TOUGGOURT

Entrée dans cette ville, le 2 décembre 1854, de la colonne commandée par M. le colonel DESVAUX, du 3e Spahis, commandant la subdivision de Batna.

Combat de Meggarin, 29 novembre 1854

ÉTAT-MAJOR.

MARMIER, chef d'escadrons au 3e Spahis, commandant les indigènes.
SÉROKA, capitaine, chef du bureau arabe de Biskra.
ROSE, sous-lieutenant, adjoint au bureau arabe de Biskra.

3e RÉGIMENT DE SPAHIS.

DE COURTIVRON, capitaine, commandant la cavalerie.
CLAVEL, capitaine, commandant les Spahis à pied.
DE BONNEMAIN, capitaine.
AMAR BEN ABDALLAH, sous-lieutenant.
CHÉGU, maréchal des logis.
GARNAULT, brigadier.
AHMED EL FERGANI, spahis.
KHALED BEN DHIF, spahis, a pris 1 drapeau.

TIRAILLEURS INDIGÈNES.

VINDRIOS, capitaine commandant.
JOUANNEAU, sous-lieutenant.
FARGUE, sergent-major.
MOHAMED BEN AMRAOUI, tirailleur, a pris 2 drapeaux.
TAIEB BEN ALI, sergent.

COLONNE DE BOU-SADA.

PEIN, chef de bataillon, commandant.

EXPÉDITION DU BABOR EN 1856

Le général MAISSIAT, commandant la province, commandant l'expédition.

ÉTAT-MAJOR DE LA DIVISION.

ARTILLERIE.

7e régiment, 2e batterie.

GÉNIE.

1er régiment, 1er bataillon, 1re et 2e compagnies.

INFANTERIE.

70e de ligne,	1	bataillon.	
71e	id.,	3	id
93e	id.,	1	id.
83e	id.,	1	id.

11e bataillon de Chasseurs à pied.
18e bataillon id.
3e Zouaves, les 3 bataillons.

TIRAILLEURS INDIGÈNES.

3e régiment, 2 bataillons.

CAVALERIE.

5e Hussards, 3 escadrons.
3e Chasseurs d'Afrique, 1 escadron.
3e Spahis, 2 escadrons.

1er escadron du Train.

Infirmiers militaires de la division.

14e Section d'ouvriers d'administration.

Digitized by Google

EXPÉDITION DES NEMEMCHA

Combat du 18 Juillet 1856

MICHEL, chef d'escadrons au 3e Chasseurs d'Afrique, commandant la colonne.
De VILLIERS, capitaine d'infanterie, commandant supérieur d'Aïn-Beïda.
De SAINT-MARS, lieutenant de Tirailleurs, chef du bureau arabe.
MASQUERAY, sous-lieutenant au 3e Chasseurs d'Afrique.
BAUDRY, cavalier au 3e Chasseurs d'Afrique.
BEIGPREGONNE, brigadier au 3e Spahis.

COMBAT DU GOUFFI

27 septembre 1856

SI BOU RENAN BEN AZED-DIN, kaïd de l'oued el-Kebir.
SI BEN NINI, kaïd des Beni Toufout.
SI ALI BOU SAA, kaïd de l'oued Guebli.
SI SAOUDI, kaïd des Beni Mehenna.
ALI BOU EL FERDI, kaïd des Eulma.

Digitized by Google

COMBAT DE L'OUED R'OUL

CONTRE LES OULAD MOUMEN

16 Octobre 1856

Général PÉRIGOT, commandant la colonne.

INFANTERIE.			CAVALERIE.		
70e régiment de ligne,	1	bataillon.	5e Hussards,	3	escadrons.
71e id.,	1	id.	3e Spahis,	1	id.

EXPÉDITION DE LA GRANDE KABILIE

1857

Son Exc. le maréchal RANDON, commandant en chef.

Le général MAISSIAT, commandant la division de Constantine.

ARTILLERIE.

—

GÉNIE.

—

GENDARMERIE.

—

INFANTERIE.

Bataillon mixte (artillerie, génie).

70e de ligne,	1	bataillon.
71e id.,	2	id.
99e id.,	1	id.
3e de Zouaves,	1	id.
3e Tirailleurs,	1	bataillon.
1er Étranger,	1	id.

3e Bataillon d'Afrique.

CAVALERIE.

5e régiment de Hussards.
3e régiment de Chasseurs d'Afriq.
3e Spahis.

1er escadron du Train.

Troupes d'administration.

Digitized by Google

EXPÉDITION DE L'AURÈS

1858-1859

Le général DESVAUX, commandant la subdivision de Batna, commandant la colonne.

ARTILLERIE.

GÉNIE.

INFANTERIE.

71e de ligne,	1	bataillon.
99e id.,	1	id.
3e Zouaves,	2	id.
3e Tirailleurs,	1	id.

CAVALERIE.

3e Chasseurs d'Afrique.
3e Spahis.

1er Escadron du Train.

Troupes d'administration.

EXPÉDITION DE LA KABILIE ORIENTALE

1860

Général de division DESVAUX, commandant en chef.
Général DE LA SERRE, commandant la 1re brigade.
Général NESMES DESMARETS, 2e brigade.
Colonel DE LACROIX, 3e brigade.

ARTILLERIE.

9e Batterie du 7e régim., 1 section.
9e id. du 8e régim., 1 id.
1re Batterie du 1er régim., section de mortiers.
Section de fuséens.
6e d'Artillerie, pontonniers.

GENDARMERIE.

2e Compagnie, un détachement.
3e Compagnie, un détachement.

GÉNIE.

1er régiment, un détachement.

INFANTERIE.

3e régiment de ligne,	1	bataillon.
4e id.	1	id.
9e id.	1	id.
58e régiment de ligne,	1	bataillon.
81e id.	1	id.
2e régim. de zouaves,	2	id.
3e id.	3	id.
3e Tirailleurs algériens,	2	id.
1er régim. étranger,	1	id.

CAVALERIE.

8e régim. de Chasseurs,	1	escadr.
12e id.	1	divis.
3e Chasseurs d'Afrique,	1	escadr.
1er régim. de Spahis,	1	divis.
2e id.	1	divis.

TROUPES D'ADMINISTRATION

1er escadron du Train,	1	détach.
2e id.	1	détach.
3e id.	1	détach.

12e et 14e sect. d'ouvriers d'adm.
Infirmiers militaires.

Digitized by Google

EXPÉDITION DE LA KABILIE ORIENTALE

1860

Général de division DESVAUX, commandant en chef.

ARB TESKIFT.

Général NESMES DESMARETS, commandant la brigade.

7e d'Artillerie,	1 section.
3e Tirailleurs algériens,	1 bataillon.
1er Régiment étranger,	1 bataillon.

EXPÉDITION DU HODNA

1860

Général DESVAUX, commandant la province.

Combat de Khanguet el-Hammam.

Général NESMES DESMARETS, commandant la colonne.

Artillerie,	1 section.	8e Chasseurs de France,	2 escadr.
Génie,	1 détach.	3e Spahis,	1 peloton.
3e Zouaves,	6 compagn.	1er Escadron du Train des équipages militaires,	1 détach.
1er Régim. étranger,	2 id.		

Digitized by Google

COLONNE DU SUD

1864

Général de division PÉRIGOT, commandant la province.
Colonel DE LACROIX, commandant les colonnes.

COLONNE DE LACROIX ET COLONNE SÉROKA.

Combat de Teniet el-Rich (30 Septembre 1864).
Combat de l'oued Dermel (2 Octobre 1864).

ARTILLERIE.

1er Régiment, 1 section.
1er Escadron du Train, 1 section.

INFANTERIE.

66e Régiment de ligne, 1 bataillon.
3e Tirailleurs, 1 bataillon.

CAVALERIE.

3e Chasseurs de France, 6 escadrons.
3e Chasseurs d'Afrique, 2 escadrons.
3e Spahis, 1 peloton.

EXPÉDITION DES BABOR

1865

Général de division PÉRIGOT, commandant la province, commandant les colonnes.

1re brigade, général DE LACROIX.
2e brigade, colonel NAYRAL.
3e brigade, colonel AUGERAUD.
4e brigade, colonel GUIOMAR.

ÉTAT-MAJOR.

ARTILLERIE.

2e d'Artillerie, 9e et 12e batteries.
2e Escadron du Train d'artillerie.

GÉNIE.

1er Régim., sapeurs-conducteurs et la 1re compagnie de sapeurs.

TRAIN.

1er, 2e et 3e escadrons, 1 détach.

INFANTERIE.

4e Régim. de ligne, 3e bataillon, 4e, 5e compagnies et voltigeurs du 2e.

20e Régim. de ligne, 2 bataillons.
63e id. 2 id.
66e id. 2 id.
67e id. 2 id.
77e id. 2 id.
83e id. 2 id.
1er de Zouaves, 1er id.
3e id. 3e id.
3e Tirailleurs, 3 id.
12e Bataillon de Chasseurs à pied.

CAVALERIE.

1er Chass. d'Afrique, 1er escadr.
3e id. 3e escadr.
3e Spahis, 1 division.

TROUPES D'ADMINISTRATION

11e Section d'infirmiers, 1 détach.
14e Section d'ouvriers, 1 détach.

Digitized by Google

Fathma, la fille du bey, dont nous venons de parcourir le logement, nous rappelle un épisode qui doit être mentionné comme exemple de la barbarie de l'époque turque. El-Hadj Ahmed avait projeté de donner Fathma en mariage à un nommé El-Hadj Husseïn Turki, qu'il avait élevé dans ce but à l'emploi de kaïd Aouassi. Il apprit un jour que son futur gendre s'était amouraché de Zohra, jeune veuve d'une grande beauté. Pour mettre fin à cette intrigue, le bey fit enlever Zohra et ordonna de la précipiter du haut du *Kaf Chekora*.

Le Kaf Chekora, ou le *Rocher du sac*, portait aussi les noms des *Trois pierres* et de Précipice de la femme adultère. Il est situé à l'extrémité de la Kasbah, à côté de la poudrière. Les trois pierres ont disparu par suite des travaux exécutés à l'arsenal de l'artillerie ; mais M. Carette en a conservé le souvenir lugubre par cette description :

« Les trois pierres avaient été placées dans la Kasbah, au bord du rocher qui domine la vallée du Roumel, en un point où le terre-plein de l'ancien Capitole se termine à une arête vive et à un escarpement à pic de deux cents mètres d'élévation, ce qui fait à peu près cinq fois la hauteur de la colonne de la place Vendôme. Disposées bout à bout, les trois pierres formaient un banc d'environ deux mètres de longueur, et elles affleuraient exactement le bord de l'abîme. Malgré ce garde-fou, qui éloignait toute espèce de danger, il était impossible d'avancer la tête et de plonger le regard dans cet effroyable vide sans éprouver un vertige douloureux.

» Avant la prise de Constantine par les Français, il arrivait de temps en temps que deux hommes s'achemi-

Digitized by Google

naient silencieusement vers ce lieu à la pointe du jour. L'un portait un sac blanc d'où s'échappaient des sons plaintifs, l'autre une caisse longue, formée de trois planches et ouverte aux deux bouts. Arrivés devant les trois pierres, l'homme à la caisse assurait l'extrémité de son coffre sur celle du milieu, tandis que l'autre y déposait son sac; puis tous deux soulevaient lentement l'autre extrémité. Bientôt l'inclinaison de la planche faisait glisser le sac, qui tournoyait dans le vide et allait s'arrêter à deux cents mètres au-dessous, sur les roches blanchâtres du Roumel. Cela fait, les deux hommes emportaient leur caisse et tranquillement s'en retournaient chez eux. Quelques heures après, on voyait deux ou trois personnes descendre par la rampe de la Porte-Neuve, s'acheminer vers le lit de la rivière, se diriger vers le sac devenu muet, l'ouvrir et en extraire le corps défiguré d'une femme qu'ils emportaient pour lui donner la sépulture.

» L'impression de terreur produite par ces exécutions a survécu au pouvoir qui les ordonnait. Il y a quelques années encore, les femmes de Constantine qui descendaient dans les jardins du Roumel ne pouvaient s'empêcher d'élever avec effroi leurs regards vers la Kasbah, pour y chercher la place des *trois pierres*. »

La jeune Fathma était l'enfant gâtée du bey et du harem ; malheur à qui n'aurait pas satisfait ses caprices ! Vers 1834, le bey envoya en Europe un de ses mameluks nommé Seliman, tout exprès pour lui faire acheter des jouets. Seliman est entré depuis à notre service (1). Voici la traduction d'une note qu'il m'a fournie sur les détails de son voyage :

(1) Aujourd'hui sous-lieutenant aux spahis.

Digitized by Google

« El-Hadj Ahmed m'envoya d'abord à Tunis chez un Juif nommé Dalouïa, qui me remit une somme d'argent assez considérable et me fit embarquer sur un bâtiment italien en partance pour Livourne. Dans cette ville, j'étais adressé à un autre juif parent du précédent.

» Je commençai par acheter, à un boucher, trois énormes dogues destinés à la garde du harem pendant la nuit. Ces dogues me coûtèrent 300 fr. l'un.

» Un jour que je me promenais dans les rues de Livourne, je vis un malheureux cul-de-jatte dans une petite voiture traînée par des chiens ; l'idée me vint de faire l'acquisition de ce véhicule pour la fille du bey ; il me fut cédé, en effet, au prix de mille francs. Dans la même intention, j'achetai encore un chien sur lequel on mettait une petite selle et qui avait été dressé à servir de monture à un enfant. Je fis l'emplette d'un nombre considérable de joujoux, de poupées, de boîtes à musique, de petits miroirs et d'objets de toilette pour les femmes.

» De Livourne, je me rendis en France. Là encore, je fis une provision de foulards, de pièces d'étoffe pour robes et chemises. J'achetai aussi une grande lunette d'approche que le bey m'avait recommandé de lui procurer pour s'en servir pendant ses expéditions dans le pays.

» Je me rembarquai à Livourne avec tout mon matériel, et je revins à Constantine après une absence de cinq mois.

» El-Hadj Ahmed fut très-satisfait de toutes les curiosités que je lui rapportais. La petite voiture pour sa fille lui causa surtout une joie extrême. »

L'apparition de ce carrosse en miniature, raconte Aïcha (1), fut tout un événement dans le harem, où les

(1) M. F. Mornand.

Digitized by Google

nouveautés étaient rares. Les femmes, toutes joyeuses, se disputaient le plaisir de prendre place pour la promenade dans ce singulier coach-and-four, comme on dirait au delà de la Manche. Ahmed, dans ses boutades de jovialité, se divertissait même à y faire monter quelque personnage bien grave, tel que son ministre Ben Aïça ou son khalifa Hamelaouï, lesquels n'osaient refuser, et il riait aux larmes de la plaisante figure que faisait l'austère bach-hamba, ou le général à barbe grise, emporté à toute bride par les quatre molosses dans un équipage d'enfant.

A côté de la salle des trophées se voit un petit salon orné de deux jolies colonnes torses, restauré tout récemment, et qui sert de salle de jeu les jours de réception.

Nous passons ensuite sur une galerie, à peu près carrée, entourée de balustres en bois, découpés à jour et peints avec cette variété de nuances que les Orientaux savent si bien agencer pour le charme des yeux. Nous avons fermé, par un vitrage en verres de couleur, cette galerie qui surmonte et orne la partie supérieure du kiosque du bey. C'est encore un belvédère d'où l'on peut embrasser d'un seul regard une partie des jardins et des péristyles intérieurs. Le plafond, en bois de cèdre peint et sculpté, est soutenu par plusieurs colonnes d'une légéreté remarquable, entre lesquelles sont suspendues de grandes lanternes. Cette partie du palais, à laquelle nous avons donné le nom de *salon d'été,* est entourée de divans et d'une douzaine de gros vases à fleurs en marbre qui datent encore du temps du bey. Nous y trouvons aussi différents meubles qui rappellent l'époque de la puissance d'El-Hadj Ahmed. C'est d'abord un immense fauteuil, genre Louis XV, en bois doré, recouvert d'un cuir jadis

Digitized by Google

rouge, et dont le fond est tellement vaste, que le bey pouvait s'y asseoir aisément les jambes croisées à la turque. C'est l'ancien *koursi* ou trône d'El-Hadj Ahmed. Il était placé sur une estrade dans la mahakma, ou salle d'audience dans laquelle le souverain réglait les affaires de l'État et rendait la justice. Quatre chaises, également en bois doré et du même style, accompagnent le trône: c'étaient les siéges des hauts dignitaires qui assistaient le bey les jours de grande réception. En faisant la description de la mahakma, qui se trouvait aussi dans l'intérieur du palais, nous entrerons dans quelques détails sur ces cérémonies officielles.

Du salon d'été nous nous retrouvons sur la galerie circulaire du premier étage et nous passons dans les appartements affectés au logement particulier des généraux. Ce logement formait autrefois plusieurs chambres qui ont été réparées et aménagées avec soin. Le petit salon, dans lequel on pénètre d'abord, est garni de portes et de volets de fenêtres d'une ornementation extrêmement remarquable. A côté, se trouvent une chambre à coucher et un cabinet de toilette. Leur ameublement est tout européen ; nous n'avons donc aucune raison pour le décrire. Nous ajouterons, cependant, que ce logement a été habité à différentes époques par des hôtes illustres de passage à Constantine :

En 1861, par S. A. I. le prince Napoléon et la princesse Clotilde ;

En 1862, par le duc de Brabant, aujourd'hui roi des Belges, Léopold II ;

Et en 1865, par S. M. l'Empereur Napoléon III.

Digitized by Google

A l'extrémité de la galerie se trouve encore une chambre dont les fenêtres ouvrent sur la place du Palais. C'est là qu'est mort, en 1859, le général de division Gastu, commandant alors la province de Constantine. La partie de la galerie qui se trouve du côté de la place s'appuie contre le grand mur d'enceinte. Au lieu de chambres, il n'y a ici qu'une série de fausses fenêtres garnies de boiseries, servant d'armoires dans lesquelles le bey serrait des effets. Sur l'autre partie latérale, en faisant le tour de la galerie, nous passons devant plusieurs chambres que nous désignons encore par les noms de chambre bleue, verte ou rouge, qu'elles portaient déjà du temps du bey. C'étaient autant de logements que les favorites d'El-Hadj Ahmed habitaient en été. Les aménagements intérieurs de toutes les chambres que nous avons visitées ne satisfont pas complétement à toutes les convenances et aux besoins matériels de la vie européenne. Leur seul avantage est d'être frais en été et chauds en hiver ; mais, d'un autre côté, toutes ces portes ouvrant sur une même galerie sont parfois fort incommodes.

Avant de quitter le pavillon dit du général, jettons un dernier regard sur le jardin des orangers. Au milieu se trouve la vasque retirée de la galerie qui s'étend devant le kiosque; tout autour sont des arbustes couverts de fleurs, des massifs de verdure et enfin des orangers.

Ce jardin est à peu près carré : il a 20 mètres d'un côté et 18 de l'autre. Le péristyle qui l'entoure présente huit arcades sur sept.

Des banksia, des vignes vierges et des volubilis grimpent en lianes serrées, s'enlacent autour des colonnes du cloître, tapissent les ouvertures des arcades d'un luxuriant

Digitized by Google

rideau de verdure, n'y laissant pénétrer que quelques rayons de soleil. Sur l'emplacement occupé actuellement par la vasque, il y avait autrefois un petit pavillon en bois, entouré de rosiers et de jasmins, dans lequel le bey allait s'asseoir et fumer pendant les soirées d'été. A ce moment de la journée, les femmes du harem, parées de leurs plus beaux atours, venaient passer l'une après l'autre devant leur maître. Elles devaient baisser les yeux et tenir leurs mains croisées sur la poitrine, dans l'attitude la plus modeste. Dès que le bey avait choisi la favorite du moment, il l'appelait et lui remettait, non pas son mouchoir, comme dans les contes orientaux, mais sa pipe, qu'elle devait rapporter elle-même, quelques instants après, dans la chambre du bey.

Une de ces femmes se trouvant un soir indisposée, ne put répondre à la faveur que lui faisait son maître. Impatienté d'attendre, El-Hadj Ahmed se rendit alors chez elle, et, malgré ses excuses et ses larmes, il la poignarda dans un accès de fureur. En la frappant, il ne cessait de répéter : Tiens, chienne fille de chienne, voilà ce que tu mérites !

En une autre circonstance, pendant le défilé des femmes, l'une d'elles commit l'imprudence bien légère de cueillir une orange. El-Hadj Ahmed eut la barbarie de lui faire clouer la main au pied de l'arbre.

Comme dans les châteaux féodaux, le palais avait aussi ses oubliettes au souvenir lugubre. Leur entrée se voit dans le jardin que nous visitons. C'est un long souterrain bas et étroit, sur lequel on a construit une galerie. Il servait à serrer différents objets, et plus particulièrement de prison aux femmes dont le bey était mécontent.

Digitized by Google

Dans l'une des fréquentes promenades à cheval que el-Hadj Ahmed faisait aux environs, il aperçut, auprès d'une fontaine, une charmante enfant d'environ dix années. Malgré ses pleurs et ses cris, elle fut immédiatement enlevée et conduite le soir même dans la chambre du bey. Le lendemain, les négresses en retiraient un cadavre : le bey, fatigué de ses cris et de sa résistance, l'avait mutilée d'une manière atroce.

Le bey, voulant un jour divertir son harem et lui donner, en même temps, une haute idée de son adresse, fit amener deux lions qui furent lâchés dans les jardins et les cours, après que toutes les portes en eurent été soigneusement fermées. Les femmes occupaient les galeries supérieures, hors de portée des bonds prodigieux qu'auraient pu faire les bêtes féroces. Le spectacle commença par un terrible combat entre les lions et les bouledogues du palais. Les plus acharnés de ces derniers furent écharpés en un clin d'œil ; alors le bey, qui se tenait également dans les galeries supérieures, se mit à tirer sur les lions et les tua l'un après l'autre.

Dans un coin du jardin se voit un fragment de colonne quadrangulaire en marbre sur laquelle est gravée en relief l'inscription suivante :

بسم الله الرحمن الرحيم
هذه ضريح المرحوم بكرم الله تعالى
الحيى القيوم الشهيد السيد
القادم على مولاه الكريم ابراهيم باى

Digitized by Google

رحمه الله وادخله بردوسه
توفى ليلة الاثنين
تاريخ شهر محرم
سنة ١٢٠٧

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

» Ceci est le tombeau de celui qui est mort au sein de la bonté de Dieu très-haut, vivant et éternel ; du martyr (qui a succombé de mort violente), de celui qui se dirige vers son Seigneur le généreux par excellence, Brahim bey. Que Dieu lui accorde sa miséricorde et l'introduise dans son paradis.

» Il est décédé dans la nuit du lundi, à la date du mois de moharrem de l'an 1207 (août 1792). »

Cette inscription funéraire, trouvée par hasard dans l'une des caves du palais, au milieu d'autres matériaux gardés en réserve, a été, tout récemment, placée dans le jardin. Elle rappelle un drame sanglant dont Salah bey, qui gouverna la province pendant une vingtaine d'années, fut le principal acteur. M. Cherbonneau, à qui nous devons tant de documents historiques sur le pays, le raconte en ces termes :

« Ce gouverneur (Salah bey), qui possédait le génie de l'administration, qualité bien rare chez les Turcs de l'Algérie, institua, dans les ports de Collo, Stora, Bône et La Calle, des oukils chargés de percevoir les droits du beylik sur les marchandises échangées. Grâce à ce surcroît de revenus, il bâtit dans plusieurs villes, et même dans

Digitized by Google

les oasis, des mosquées et des écoles qu'il dota de nombreux *habous*. La Mecque et Médine reçurent également des marques de sa munificence. Il y acheta des maisons qui furent pourvues de rentes et consacrées à l'hospitalité des pélerins.

» La reconstruction du pont de Constantine, qui était certainement une œuvre d'une utilité immense pour la population de cette ville, tourna néanmoins à la perte de son auteur. Des hommes malveillants ayant insinué au pacha d'Alger qu'en amenant l'eau à Constantine, son lieutenant n'avait d'autre but que de se rendre indépendant, celui-ci le destitua et envoya Ibrahim pour le remplacer. Il serait un peu long de raconter les faits qui accompagnèrent l'arrivée du nouveau bey. Je dirai seulement qu'Ibrahim attira Salah à Dar el-Bey et l'y garda à vue, dans la crainte que les gens de son parti n'entreprissent quelque coup de main en sa faveur. Malgré cette précaution, il fut assassiné lui-même par le chef de la milice. Salah bey reprit le gouvernement ; mais la plupart des officiers du maghzen ne voulant pas compromettre leur avenir, aimèrent mieux attendre les événements que de se donner franchement à sa cause. Cet état de choses ne dura pas longtemps, car, vingt jours après le meurtre d'Ibrahim, le pacha envoya un autre gouverneur nommé Husseïn, avec ordre de mettre à mort le rebelle. On dit qu'à cette occasion une bataille sanglante éclata dans les murs de Constantine, où Salah comptait encore beaucoup d'amis parmi les Turcs. Il fallut que Husseïn l'assiégeât dans l'ancien palais compris entre les rues Caraman, Cahoreau et Combes. Or, voici comment des témoins oculaires m'ont raconté le dénouement de

Digitized by Google

cette tragédie. Lorsque Salah bey vit que la lutte devenait inégale, il se rendit, à condition qu'on le laisserait sortir en compagnie et sous la sauvegarde du cheïkh el-Islam. Cette grâce lui ayant été accordée, il franchit le seuil de Dar el-Bey en tenant un pan du burnous d'Abd er-Rahman ben Lefgoun, qui était venu le trouver; mais à peine avait-il fait quelques pas dans la rue, que son protecteur, donnant une secousse à son vêtement, l'abandonna aux chaouches du pacha, qui se précipitèrent sur lui et l'étranglèrent. »

Notre exploration dans cette partie du palais étant terminée, nous allons nous diriger maintenant vers le pavillon dit de la Direction du Génie. Nous y pénétrerons par la petite porte de communication qui se trouve entre le kiosque et le réduit du cafetier du bey. La cour du Génie est également entourée d'un péristyle de cinq arcades ogivales sur chaque côté. On reconnaît au premier coup d'œil que cette partie du bâtiment était autrefois une maison isolée que l'on annexa au palais par la suppression de l'un de ses murs mitoyens, remplacé ensuite par une colonnade. La cour de cette maison fut transformée en un vaste bassin où les femmes du harem pouvaient prendre des bains froids. L'eau jaillissait de ce réservoir, s'élevait à une grande hauteur et retombait dans de vastes coupes superposées et d'inégales dimensions, sur le bord desquelles un artiste fort habile avait sculpté d'élégantes rosaces et de gracieux enroulements. Dans les eaux du réservoir, on voyait un grand nombre de petits poissons rouges dont les femmes du bey prenaient soin. Un petit pont mobile en bois était disposé de manière à pouvoir arriver de la galerie circulaire jusqu'au bord des vasques.

Digitized by Google

Tout cela a été transformé depuis l'occupation française. On a comblé ce bassin avec de la terre végétale, dans laquelle on a planté quelques acacias. De l'ancien jet d'eau en marbre, il ne reste que la conque inférieure au ras du sol.

Les appartements qui rayonnent au rez-de-chaussée, autour de la galerie, sont sans importance. On y a mis les bureaux des employés du génie. Sur l'un des côtés de la cour est un escalier qui descend dans de vastes chambres voûtées, qui s'étendent sous le palais, le long de la rue Caraman. Là, se trouvait une étuve ou bain maure exclusivement affecté à l'usage du bey et de son personnel féminin.

Chaque jour, un certain nombre de mulets, chargés de grandes outres en peau de bœuf, apportaient de la rivière qui coule au pied de la ville (Roumel) l'eau nécessaire aux besoins du palais. Cette eau, versée dans une sorte de poterne pratiquée dans l'un des murs d'enceinte, arrivait de l'extérieur à l'intérieur du palais par des conduits en poterie.

Au-dessus du bain maure étaient les chambres de repos des baigneuses. Elles servent maintenant de logement aux aides-de-camp du général. L'une d'elles contenait une immense volière, dans laquelle on entretenait des rossignols, des chardonnerets, des canaris et autres oiseaux chanteurs. Quant aux salles voûtées du bain maure, une partie a été transformée en écuries et l'autre en magasins à orge.

Le premier étage de la cour du génie, autour duquel règne également une galerie à arcades, contient une série d'appartements ornés avec une certaine élégance, ayant

Digitized by Google

des portes et des fenêtres également très-soignées. C'était autrefois le logement particulier de Fathma bent bou Harara, des Hanencha, dont le bey eut deux fils, Mohammed Cherif et Mahmoud, qui moururent de la petite-vérole, à vingt-quatre heures d'intervalle, à Menâ, dans l'Aurès, où le bey s'était réfugié après la prise de Constantine (1).

Ces deux enfants n'ont jamais cessé d'être pleurés par El-Hadj Ahmed. « Leur mort, disait-il souvent depuis, m'a percé le cœur, et la plaie en est toujours ouverte. »

La partie de logement où se trouvent le salon et le cabinet de travail du directeur des fortifications est couverte de peintures à fresque, au milieu desquelles on lit encore quelques restes d'inscriptions arabes. Les autres ont disparu lorsque ces pièces ont été repeintes après avoir été coupées par des cloisons. Au-dessus de la porte d'entrée du bureau, un calligraphe indigène a reproduit la légende gravée sur la porte du cafetier du bey, qui servait, ainsi que nous l'avons déjà dit, de dédicace à la maison de Salah bey. (Voir page 34.)

A l'intérieur, on voit les inscriptions suivantes peintes dans des écussons entourés de rosaces et de pots à fleurs :

يا داخل المنزل الله يرعاك
وقل رب انزلني منزلا مباركا

« O toi ! qui entres dans cette habitation, que Dieu te » garde ! et dis : Dieu, envoyez-moi comme un apôtre » favorisé de votre bénédiction. » (Coran.)

(1) L'aîné avait environ 14 ans, son frère une dizaine. Ils sont enterrés à Menâ, à côté des tombeaux de la famille de Sidi bel Abbas, marabout de l'Aurès.

Digitized by Google

الحمد لله الصلاة والسلام على من خدم
هذا المنزل

« Louange à Dieu ! Qu'il répande ses grâces et le salut » sur celui qui a édifié cette habitation. »

لله الامر من قبل ومن بعد

« A Dieu est la souveraineté du passé et de l'avenir. »

وما الله بغافل بما تعملون

« Et certes, Dieu n'est pas inattentif à ce que vous » faites. »

الصبر مفتاح الفرج

« La patience est la clef du contentement. »

Sur une porte on lit :

اهلا وسهلا

« Soyez le bienvenu ! »

Il y a une dizaine d'années, les habitants de cette partie du palais furent mis en émoi par une trouvaille qui éveilla de pénibles souvenirs. Un domestique, en fouillant dans le fond d'un bûcher, en retira les restes d'un crâne humain. On fit alors une perquisition plus minutieuse, qui amena la découverte, au milieu de débris de bois et de charbon, de plusieurs autres crânes. A qui avaient appartenu ces restes ? C'est ce que chacun se demandait. Quelques indigènes bien informés nous rappelèrent que,

Digitized by Google

lors de la retraite de notre armée en 1836, El-Hadj Ahmed avait mis à prix la tête des Français, et qu'il récompensa largement tous ceux qui lui rapportèrent ces preuves barbares de notre échec.

Si telle est l'origine de ces restes humains, on a peine à concevoir qu'ils aient été déposés ou oubliés dans un coin du palais du bey.

En quittant la cour du Génie, nous entrons dans celle où se trouvent actuellement les bureaux de l'état-major de la division et ceux de la direction provinciale des affaires arabes. Cette cour n'est pas très-vaste ; elle a tout au plus 12 mètres de côté ; elle est entièrement pavée en marbre et ornée de fort jolies colonnes. Le ciel ouvert du milieu était autrefois garni d'un solide treillis en fer que nous avons supprimé, n'ayant pas les mêmes raisons que le bey pour nous tenir en cage.

On a longtemps prétendu que, de ce côté du palais, étaient enfouis les trésors accumulés par El-Hadj Ahmed bey. Les circonstances qui ont accrédité cette opinion méritent d'être rapportées. Quelques individus dignes de foi assurent qu'en 1836, peu de temps avant la première expédition contre Constantine, le bey fit évacuer par ses femmes les chambres qui se trouvent autour de la cour de l'état-major ; en même temps, il y amena un maçon et son manœuvre, et les fit travailler pendant plusieurs jours, sans que personne communiquât avec eux et pût voir leur besogne. Enfin, un soir, il y eut grand émoi dans le logement où se tenaient les mameluks et les esclaves nègres. Le bey était venu lui-même leur ordonner de fouiller autour du palais, pour chercher le manœuvre du maçon, qui, disait-il, venait de prendre la fuite. —

Digitized by Google

Malgré toutes les perquisitions, tant dans les dépendances du palais que dans le reste de la ville, cet ouvrier ne put être découvert. Quant au maçon lui-même, les esclaves du bey le retrouvèrent dans la cour où il avait dû travailler, mais il était pourfendu par un terrible coup de sabre et noyé dans son sang. Depuis cette époque, le bruit se répandit en ville que le bey l'avait tué pour faire disparaître avec lui le secret du lieu où étaient murés ses trésors.

Quand El-Hadj Ahmed bey eut fait sa soumission en 1848, on l'amena à Constantine, et il habita pendant quelques jours le palais où avait été jadis le siége de sa puissance (1). On se souvint alors des bruits qui avaient circulé, et on dit à l'ex-bey qu'il était libre de faire enlever ce qui lui appartenait, si, toutefois, il était vrai qu'il eût caché de l'argent dans le palais. El-Hadj Ahmed sourit, dit-on, quand cette offre généreuse lui fut faite.

« Je n'ai rien caché ici, répondit-il. Plût à Dieu que j'eusse pris cette précaution, car mes faux amis ne m'auraient pas dévalisé, comme ils l'ont fait, de tout ce que j'avais emporté dans ma fuite. »

Cette réponse paraît concluante ; cependant nous ne voulons pas passer sous silence une circonstance curieuse qui remonte à une dizaine d'années seulement.

Vers 1857, un Maltais écrivait de Tunis qu'un indigène, jadis employé comme manœuvre dans l'ancien palais du bey, lui avait révélé l'existence du trésor caché par El-Hadj Ahmed bey, et qu'il demandait l'autorisation

(1) Pendant la journée, le bey se tenait au palais. Le soir, il allait rejoindre sa famille, qui avait été logée dans la maison habitée aujourd'hui par le secrétaire général de la préfecture.

Digitized by Google

d'entreprendre des fouilles. Ce manœuvre était peut-être celui qui était parvenu à s'échapper jadis. Aucune suite ne fut donnée à cette affaire. On s'en est toujours rapporté à l'affirmation donnée par le bey lui-même, et jamais depuis on n'a fait d'autres recherches.

Dans les mémoires de M. le docteur Baudens, nous lisons le passage suivant ayant trait au même sujet :

« L'eunuque (du palais) était un nègre âgé de 30 ans environ, pour lequel on professait dans le sérail une très grande vénération. Peu de temps après l'entrée des Français dans le palais du bey, il s'était enfui, comme s'il eût voulu protester par son absence contre les profanations qu'il redoutait. Il passait pour un habile diplomate ; on assurait même qu'El-Hadj Ahmed bey n'avait pas de secret pour son confident, et qu'il lui avait révélé dans quelle partie du palais étaient enfouis ses trésors. On le fit chercher par la police, et on finit par le trouver après quelques jours de perquisitions ; mais, soit qu'il ne sût rien, soit qu'il voulût garder le secret, il fut impossible d'obtenir de lui aucune révélation. Les dénégations de l'eunuque n'empêchèrent pas de faire des recherches dans plusieurs parties du palais. On fit même pratiquer des fouilles en sa présence, afin d'étudier sa physionomie et de lire les émotions qu'elle pouvait refléter ; mais ces fouilles ne fournirent aucun indice, et la figure de l'eunuque resta impassible.

» Il est probable que nous nous exagérions l'importance de ce trésor, et qu'Ahmed l'avait emporté dans sa fuite. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'on ne trouva pas un fusil, pas un yataghan, ni même une bride ou une selle de quelque valeur dans tout le palais du bey.

Digitized by Google

Nous retrouvâmes une grande partie des objets qu'un an auparavant nous avions abandonnés au Mansoura au moment de notre retraite. C'étaient des couteaux portant l'écusson des armes de France, des chandeliers, voire même des bougies, une batterie de cuisine et du linge de table qui avaient appartenu à S. A. R. le duc de Nemours.

» Dans d'autres parties du beylik, on trouva de grands flacons remplis de sulfate de quinine, hermétiquement fermés, et dont le bey faisait probablement fort peu de cas. On découvrit aussi des caisses qui avaient appartenu au payeur de l'armée, des débris de voitures que nous avions abandonnées, et nous fûmes fort surpris de retrouver les roues de ces voitures ajustées à des affûts de canons placés en batterie sur les remparts de la ville. Ces trouvailles éveillèrent en nous de pénibles souvenirs.

» Une chambre du palais était remplie de toiles de coton imprimées, à l'usage des femmes du harem. Parmi ces étoffes, on découvrit un morceau de drap blanc où était tracé en gros caractères le nom de M. Cunin-Gridaine, fabricant à Sédan. Je proposai au général Valée d'utiliser une partie de ces percales en les faisant confectionner en chemises pour nos malades, par les esclaves que le bey nous avait laissées. Ma proposition fut approuvée et mise immédiatement à exécution ; mais les femmes d'Ahmed, habituées à une vie de mollesse et de sommeil, savaient à peine coudre et n'avaient ni dés, ni aiguilles.

» Je me fournis d'aiguilles et de dés auprès des soldats qui gardaient le palais ; je donnai pour chefs ouvrières aux esclaves deux cantinières, et je parvins bientôt à envoyer plusieurs centaines de chemises à nos blessés, qui, pour la plupart, n'en avaient pas.

Digitized by Google

» Dans les premiers jours, les femmes d'Alimed s'exécutaient de bonne grâce ; mais ces dés, qui avaient servi à des carabiniers, n'allaient pas aux mains de ces cantinières improvisées, et pour pouvoir coudre, elles furent obligées d'envelopper de linge leurs petits doigts. Ces occupations parurent d'abord les distraire ; elles se plaisaient surtout à faire remarquer leurs mains potelées et mignonnes, dont le travail n'avait pas altéré la forme et la blancheur. Bientôt pourtant la couture les ennuya, et elles se couchèrent, en alléguant pour prétexte qu'elles avaient mal à la tête, qu'elles étaient malades, et quand je leur répondis que j'étais médecin, elles n'en continuèrent pas moins à jouer la comédie et à me présenter le bras, pour prouver qu'elles avaient la fièvre. *Toubib, merida,* médecin, me disaient-elles d'un ton lamentable, je suis malade. Cette disposition maladive persista jusqu'à la vue du sabre dont les cantinières crurent devoir s'armer pour les effrayer.

» Quelques jours après l'arrivée du prince au palais, Aïcha eut la courtoisie de lui envoyer des mets de couscoussou qu'elle avait fait préparer au harem. Aïcha nous envoya aussi plusieurs fois du café préparé à la manière des indigènes. Des ordres sévères furent donnés pour faire respecter les femmes du harem. Pour un grand nombre, ces ordres étaient à peu près inutiles, car la plupart se trouvaient naturellement défendues par une laideur repoussante; les négresses surtout étaient hideuses. L'une d'elles eût été digne, par sa carrure monstrueuse, de figurer dans un cabinet d'histoire naturelle : ses bras étaient de vrais poteaux, et tout son corps était taillé bien plutôt sur le patron de l'hippopotame que sur celui de la race humaine.

Digitized by Google

» Tandis qu'on prenait dans le palais une foule de précautions pour empêcher qu'une communication pût s'établir du dehors avec les femmes renfermées dans le harem ; tandis que, par une discrétion bien rare chez des vainqueurs, on remettait le soir toutes les clés à la belle Aïcha, afin qu'elle pût fermer les portes du sérail sur elle-même, celle-ci profitait de la sécurité qu'elle nous devait, pour travailler sans relâche, aidée de ses compagnes, à faire une brèche dans un mur de clôture, afin d'arriver dans la rue et de communiquer avec des musulmans. On s'aperçut de la brèche, et déjà l'on cherchait les coupables dans l'armée, quand les indigènes vinrent nous détromper et nous annoncer qu'un grand nombre de femmes avaient pris la fuite, grâce au trou pratiqué dans le mur, et s'étaient retirées chez des habitants de la ville.

» Le général Valée ne savait quel parti prendre à l'égard de ces femmes, qui, toutes, demandaient leur liberté. Accéder à ce désir, les abandonner ainsi et sans asile, ç'eût été les exposer à la brutalité de nos soldats. Le général eut l'idée de les remettre sous la sauvegarde du muphti, qui, après avoir refusé d'abord, finit par consentir à les recevoir chez lui. Deux d'entre elles, qui étaient de Constantinople, où elles avaient leurs parents, s'adressèrent au prince, afin qu'il eût pitié d'elles et qu'il les fît conduire à Bône, où elles pourraient s'embarquer pour leur ancienne patrie. Ces deux femmes, nommées Gueltsoum et Guermia, avaient tout au plus 15 à 16 ans; elles étaient jolies, et le son de leur voix était d'une douceur ineffable. Il fut impossible de résister à leurs prières.

» Quant aux femmes qui se retirèrent chez le muphti,

Digitized by Google

elles n'ont probablement pas dû s'applaudir beaucoup de la chute de leur ancien maître; car, dès leur arrivée, le muphti commença par les dépouiller de tous les bijoux qu'elles avaient emportés et qui appartenaient au bey. Je crois bien que, trafiquant de ces esclaves comme d'un vil troupeau, le prêtre musulman les aura vendues par la suite à quelque chef de tribu (1). »

Autour de la cour dite de l'État-Major, sont plusieurs grandes chambres. Celle où travaillent les secrétaires était un logement de femmes. Les bureaux du chef d'état-major et de ses officiers, ainsi que celui du directeur des affaires arabes, dont les fenêtres ouvrent sur la rue Caraman, ne formaient autrefois que deux vastes pièces que le bey s'était réservées, et dans lesquelles il habitait quelquefois en hiver. C'était la monotone répétition des autres logements. Le bureau des officiers attachés à la direction des affaires arabes était également une habitation de femmes. Il a été le théâtre d'un fait qui prouve à quelles extrémités se portait El-Hadj Ahmed, quand il était aveuglé par ses instincts sanguinaires.

Plusieurs femmes réunies dans cette chambre étaient à la recherche d'un sujet d'amusement qui égayât leur solitude. L'une d'elles, découvrant par hasard une pipe, s'affubla à la hâte d'un turban pyramidal, et immédiatement commença la mascarade la plus bouffonne, et surtout la plus inoffensive : elles jouaient au bey. Celle qui remplissait le principal rôle, assise sur des piles de coussins et sa pipe à la bouche, imitait avec un sérieux des plus grotesques la voix et les gestes du maître ; autour d'elle, attifées d'une manière non moins burlesque, siégeaient

(1) Docteur Baudens.

Digitized by Google

des conseillers, des cadis et des gens de loi. De temps en temps, un chaouch féminin amenait de prétendus criminels devant ce tribunal improvisé, et sur un signe du bey en jupons, on faisait des distributions de bastonnade.

Mais, au milieu de leurs jeux innocents, les pauvres femmes oublièrent la règle sévère du lieu où elles se trouvaient, et leur gaieté devint si bruyante, qu'elle éveilla le Cerbère rébarbatif. A ce bruit inusité, El-Hadj Ahmed s'avança à pas de loup vers l'appartement d'où partaient les éclats de rire : à travers les fenêtres il vit ce qui se passait et comprit bien vite que l'on s'amusait à ses dépens. Tout autre aurait ri de la plaisanterie ; lui, au contraire, entra comme la foudre au milieu de ses esclaves, et arrachant de son trône la malheureuse qui présidait à la mascarade, la livra aux mains de l'eunuque dont la conscience était adaptée à toutes les volontés du maître. Par raffinement de cruauté, il lui fit d'abord coudre les lèvres pour avoir osé y porter le bout de sa pipe, puis il ordonna de la conduire cette nuit même au delà du Koudiat-Ati, où on l'enterra après l'avoir égorgée.

Les chambres que nous venons de parcourir ont servi un instant d'hôpital en 1839. Le duc d'Orléans, visitant les établissements militaires de Constantine, trouva les hôpitaux dans un état déplorable. Une partie des bâtiments qui leur étaient affectés tombait en ruines. La concentration des troupes ayant fait évacuer sur Constantine les malades, qui, dans cette année désastreuse, étaient près de quatre fois aussi nombreux que dans les années précédentes, les hommes, trop pressés et presque entassés partout, manquaient d'air. Le prince, vivement ému de l'état des choses, fit transporter dans le palais un

Digitized by Google

grand nombre de malades et les y fit rester jusqu'au complet assainissement des hôpitaux provisoires.

De la cour de l'État-Major, nous suivons une galerie qui entoure le grand jardin. Le haut du mur latéral est couvert de peintures originales qui méritent notre attention.

« On raconte à leur sujet, disent les voyageurs, une anecdote qui prouve qu'avec de la bonne volonté, de la patience — et des coups de fouet, — on peut arriver à tout. El-Hadj Ahmed bey, trouvant les murs de son palais d'une couleur trop monotone, et voulant égayer ses yeux par des allégories ou des symboles qui rappelassent sa toute-puissance, fit venir l'intendant général de sa maison et de ses menus plaisirs, et lui ordonna de faire peindre à fresque toutes les murailles intérieures de ses cours.

» L'intendant reçut l'ordre sans murmurer, mais l'exécution lui en parut impraticable, attendu qu'il ne se trouvait pas à Constantine un seul artiste indigène capable de répondre au désir du bey. Une idée lumineuse jaillit du cerveau de l'intendant au moment où le désespoir allait s'emparer de lui : il se rappela qu'un *chien de chrétien* gémissait depuis deux ans dans une des prisons de la ville. Il le fit venir, lui donna couleurs, brosses et pinceaux, et après lui avoir expliqué ce que désirait le bey, il ordonna au Raphaël improvisé de se mettre à l'œuvre sans désemparer.

» — Mais Votre Seigneurie se trompe, lui dit avec effroi le malheureux prisonnier ; je n'ai jamais peint ni dessiné de ma vie ; je suis cordonnier de mon état, et je n'ai jamais manié d'autre instrument que l'alène et le tranchet.

Digitized by Google

» — Tu vas te mettre à peindre, répondit l'intendant à toutes ses observations. Demain matin, je reviendrai voir ton ouvrage, et si je ne suis pas content, je te ferai administrer vingt-cinq coups de fouet. Si, au contraire, tu exécutes mes ordres, je te promets ta liberté.

» Le pauvre cordonnier passa les deux premiers jours entre les larmes et les coups de fouet, sans toucher aux brosses et aux couleurs.

» Cependant, le troisième jour, la réflexion lui vint avec les coups de fouet. Il se mit à brosser sur les murs des images représentant des bateaux, des arbres, des canons, comme en ferait un enfant à l'école quand il dessine des *bonshommes*. Il enlumina tout cela à sa manière, et il attendit la visite de l'intendant dans une anxiété horrible, craignant qu'il ne s'avisât de doubler la dose des coups de fouet, pour le punir de s'être permis une aussi mauvaise plaisanterie. L'intendant parut émerveillé. Des encouragements furent donnés à l'artiste, qui bientôt eut terminé son œuvre et reçut pour prix sa liberté qu'il avait si bien gagnée.

» On ajoute que le bey disait à ses familiers : « Ce chien de chrétien voulait me tromper, mais je savais bien que tous les Français étaient peintres. »

Certes, voilà une histoire qui mérite à plus d'un titre l'application du proverbe italien : *Se non è vero, è ben trovato.* Mais il sera curieux, pour le lecteur, de comparer ce récit, où la fantaisie tient la plus large place, avec les renseignements que m'ont fournis quelques-uns des artistes indigènes qui ont exécuté ces peintures.

Quand les travaux de construction furent assez avancés pour permettre de s'occuper de l'ornementation des murs,

Digitized by Google

le bey fit réunir tous les peintres de la localité et leur en confia le soin. Plusieurs individus, parmi lesquels quelques-uns vivent encore, se mirent à l'œuvre et peignirent à fresque ces rosaces aux couleurs éclatantes, ces pots à fleurs fantastiques et les autres bariolages étranges que nous voyons sur les murailles des galeries et des appartements du palais. Pour l'exactitude des faits, nous devons ajouter qu'ils ne furent que les grossiers imitateurs de certaines peintures à fresque qui existaient déjà sur les murs d'une chambre de la maison du khalifa où se trouve actuellement le Trésor. Ces peintures, assez médiocres, du reste, avaient été faites en 1793, par un des ouvriers que Salah bey fit venir pour construire le pont d'El-Kantara, qui s'est écroulé il y a quelques années (1). Ces premiers travaux d'embellissement étaient déjà en voie d'exécution, quand arriva à Constantine un indigène originaire d'Alger, qui revenait d'Égypte, où il avait servi d'apprenti auprès d'un peintre décorateur en renom. Le nouveau venu, nommé El-Hadj Ioussef, offrit ses services au bey et lui proposa de reproduire sur les murs de son palais la vue des villes qu'il avait visitées pendant son pèlerinage, depuis Alger jusqu'à la Mecque. Le bey, enchanté de cette proposition, donna carrière au talent du peintre; et on peut constater, en effet, que l'imagination la plus libre dirigea ses œuvres. C'est donc à cet indigène, et non au cordonnier européen inventé par les touristes, que l'on doit ces images burlesques de villes et de forteresses armées de plusieurs étages de canons impossibles, ces citadelles pavoisées de drapeaux plus

(1) Ce pont fut construit par des ouvriers européens, sous la direction de Don Bartolomeo, architecte de Mahon.

Digitized by Google

grands que la citadelle elle-même ; ces vaisseaux, ces tartanes, ces bombardes de toute forme, dont les moindres détails de cordages, d'ancres et de voiles sont rendus avec une scrupuleuse exactitude ; enfin, ces oiseaux fantastiques et ces arbres indescriptibles couverts de fruits jaune serin ou rouge écarlate.

En 1860, toutes ces peintures étaient déjà considérablement abîmées par suite de l'humidité. Il eût été imprudent de confier leur restauration à des ouvriers européens, qui, inévitablement, eussent voulu les perfectionner, et par cela même leur ôter le cachet essentiellement original qui les distingue. On eut donc le bon esprit de confier cette besogne à deux indigènes que la notoriété publique nous signalait comme ayant contribué aux premiers embellissements du palais : les nommés *Barar* et *Si Ioussef*.

Rien de plus primitif que leurs travaux, ainsi que les ustensiles qu'ils employaient pour les exécuter. Quelques barbes de plumes liées au bout d'un roseau leur servaient de pinceau, et une demi-douzaine de tasses à café posées sur un réchaud (fourneau en terre) contenaient, sans cesse à l'état liquide, les couleurs à la colle dont ils avaient besoin. J'ai suivi avec intérêt les travaux de nos artistes, qui, perchés sur l'échafaudage, conservaient ce sérieux imperturbable du maâllem indigène, qui, ayant conscience de sa valeur, est le premier admirateur de ses œuvres. Bien souvent je les ai surpris se servant de leurs doigts en guise de pinceau pour arrêter une ligne, ou bien, à l'aide d'une éponge trempée tout simplement dans la tasse à couleur, tamponnant le feuillage trop fané des arbres pour lui redonner du ton.

Digitized by Google

Quand on pénètre dans l'intérieur du palais, ces peintures se présentent dans l'ordre suivant :

Le premier tableau a pour sujet la ville d'Alger, bâtie en amphithéâtre et dominée par la Kasbah. Les murs d'enceinte sont garnis de clochetons entre lesquels apparaissent des canons verts, à volée rouge, entourés de nuages de fumée. Le phare, *bordj el-fenar,* est armé de cinq étages de canons ; partout sont des drapeaux rouges gigantesques.

Dans le port on voit des vaisseaux à la voile, puis des chaloupes portant d'énormes et grotesques canons montés sur roues. On voit aussi des boulets se croisant dans l'espace, que l'on prendrait volontiers pour autant de pains à cacheter collés sur le mur. Devant le port, arrivent d'autres vaisseaux à pavillon et à flamme blanche, ce qui nous fait supposer que la composition du tableau doit avoir eu pour objet de représenter l'attaque d'Alger par notre escadre, en 1830.

Vient ensuite une vue de Constantine, dont un des côtés est orné d'une série d'arceaux représentant l'ancien pont d'El-Kantara, sous lequel coule le Roumel. Un grand nombre de minarets se détachent complaisamment comme autant de tuyaux d'orgue au-dessus de la ville. Les noms, écrits avec soin à côté de chacun d'eux, indiquent à quelle mosquée ils appartiennent.

Tunis, la Goulette et Tripoli sont entourés de jardins et de vergers. Alexandrie et le Caire sont défendus par de nombreuses batteries entremêlées de coupoles, de minarets et de tombeaux de marabouts. Candie, Rhodes sont peuplées de vaisseaux et de moulins à vent tracés au compas, et sur lesquels, pour éviter toute erreur de la

Digitized by Google

part du visiteur, l'artiste a écrit en gros caractères : *moulins à vent*. Djedda, bâtie sur le bord de la mer, possède une grande porte sur laquelle sont les mots : *porte de la Mecque,* par où passent, sans doute, les pèlerins se rendant dans les lieux saints. Les eaux du bahar Suez sont tellement transparentes, que les câbles et les ancres des vaisseaux se voient à travers. A partir de là, s'étend un pays couvert de palmiers bleus et de tombeaux de marabouts.

Les murs de la cour de l'État-Major contiennent l'image de tous les monuments vénérés de la Mecque et Médine, toujours avec leur nom à côté. Le temple de la Mecque est représenté par un vaste bâtiment quadrangulaire recouvert d'une infinité de coupoles. Au milieu, est tracé une sorte de fer à cheval contenant la pierre noire sur laquelle est écrit : *Il n'y a d'autre dieu que Dieu, Mohammed est son prophète.* A droite, est un minaret avec ces mots : *minaret de Satan, qu'il soit maudit et lapidé!*

Les autres peintures ont bien perdu de leur coloris et de la vivacité de leur éclat ; elles ne nous offrent rien d'assez net pour nous fixer et nous permettre d'en indiquer le sujet.

Ainsi que nous l'avons fait en quittant le jardin des Orangers, il convient de dire quelques mots sur celui qui sépare le kiosque de la cour de l'État-Major, et qui est, du reste, le plus vaste du palais. La colonnade qui l'encadre n'a pas moins de 20 mètres de large sur 25 de long, et présente dix arcades sur sa face la plus étendue. L'ouverture des arcades est, en moyenne, de deux mètres d'un pilier à l'autre.

Il faut descendre cinq marches pour entrer dans ce

Digitized by Google

jardin. On y remarque un bassin carré en marbre avec jet d'eau, dont les parois sont richement couvertes de sculptures. L'eau de ce bassin étant insuffisante pour l'arrosage, on avait eu le soin d'en avoir toujours un certain approvisionnement en réserve dans des citernes construites sous le sol des deux jardins.

Lorsque le bey voulut créer ces parterres, il mit en réquisition tous les juifs de la ville et les força à apporter dans des couffins la terre végétale dont il avait besoin. Les travailleurs devaient entrer dans le palais pieds nus, successivement et en silence, et avoir la précaution, pour ne pas s'exposer à une grêle de coups de trique, de ne laisser tomber aucun atôme de terre sur les marbres des galeries.

On planta ensuite de nombreux arbres fruitiers, des figuiers, des vignes, et même des oliviers. Pendant longtemps, ce parterre, où ne se voient aujourd'hui que des fleurs ou des arbustes d'agrément, offrit l'aspect d'un verger touffu, où vivaient en liberté des gazelles, des paons et des pintades, ce qui devait égayer considérablement cet intérieur.

Le grand bâtiment à un étage, qui sert actuellement de façade au palais, contient un certain nombre de chambres qui servaient jadis à l'habitation des femmes ou à serrer des effets. Dans le logement qui est aujourd'hui celui du commandant de place, se trouvaient deux jeunes filles d'une grande beauté, enlevées, l'une chez les Hanencha, l'autre à Ioukès, près de Tebessa. S'étant parées un jour de leurs plus riches costumes, elles attendaient ensemble l'heure du défilé officiel devant le bey. Un des nègres de la driba, voulant sans doute prouver son zèle, accourut

Digitized by Google

auprès de son maître et le prévint qu'il avait vu les deux jeunes femmes regarder par une fenêtre et faire des signes à quelqu'un de la ville. Pour un homme aussi ombrageux qu'El-Hadj Ahmed, une telle faute était impardonnable et choquait trop les idées de bienséance qu'il s'était faites; il aurait dû cependant songer qu'à travers des fenêtres aussi étroites que des créneaux, les communications ou même les signaux ne pouvaient offrir de bien grands dangers. Néanmoins, sur la simple déclaration du nègre, il monta dans la chambre des deux esclaves et commença par les rouer de coups. Les pauvrettes protestaient de leur innocence; mais de plus en plus animé par la colère, El-Hadj Ahmed renversa l'une d'elles, et avec un tout petit couteau dont il se servait pour tailler ses ongles, il lui fendit la bouche jusqu'aux oreilles.

Le tour de l'autre allait venir; la vue du sang grisait le bey, et, dans ses moments de fureur, ses yeux prenaient une expression de férocité qui faisait trembler : il n'épargnait alors personne. Se précipitant donc sur la seconde, déjà glacée d'effroi, il la tint droite contre un mur et, toujours avec le même petit couteau, il lui perça les seins.

Après ces ignobles maltraitements, les deux malheureuses furent conduites à la Kasbah et précipitées dans les citernes romaines, où gisaient déjà tant d'autres victimes.

Quelques mois avant notre seconde expédition contre Constantine, un Maure d'Alger nommé Mustapha fut envoyé ici pour examiner les moyens de défense préparés en prévision d'une nouvelle attaque. En même temps que lui, arrivait aussi un autre agent secret porteur d'une

Digitized by Google

lettre d'avis écrite par un personnage indigène d'Alger qui entretenait avec le bey une correspondance très-suivie.

El-Hadj Ahmed, prévenu de la mission de notre espion, se le fit amener immédiatement et le reçut dans la chambre où est actuellement le bureau de l'état-major de la place.

Il commença par lui faire raconter ce qui se passait à Alger, si de nouvelles troupes étaient envoyées de France et enfin si nous avions réellement l'intention de faire une nouvelle tentative sur Constantine. Quand il eut appris tout ce qu'il voulait savoir, il montra à Mustapha la lettre qui dévoilait sa mission. Celui-ci, éperdu, se jetta aux pieds du bey, implorant sa clémence. Un ricanement étrange accueillit ses lamentations : El-Hadj Hamed, le repoussant impitoyablement, lui ouvrit le ventre d'un coup de yataghan.

Je ne m'appesantirai pas plus longtemps sur tous ces atroces détails, qui malheureusement appartiennent à l'histoire.

Au fond d'un couloir, à côté du bureau de la place, existe une vaste chambre ornée comme toutes celles du palais, et qui nous a longtemps servi de salle d'audience du Conseil de guerre. C'était jadis la mahakma, où se réglaient les affaires à la fois administratives et judiciaires. Le bey donnait chaque matin audience à ceux de ses sujets qui avaient des plaintes à lui soumettre, et, de plus, il tenait tous les vendredis, après la prière de midi, un lit de justice solennel, où il recevait publiquement les réclamations des habitants de la ville et de la campagne. Les plaignants se prosternaient au pied du trône (koursi)

Digitized by Google

et criaient : « Nous demandons la justice de Dieu contre notre kaïd, notre cheïkh, notre amin (ou tel autre), qui nous a lésés. »

Le plus souvent c'étaient des Arabes qui venaient accuser leur chef. Celui-ci alors était mandé, et s'il n'avait pas de protecteurs assez puissants pour lui assurer l'impunité, Ahmed bey prononçait la destitution. Dans le cas contraire, les plaignants étaient emprisonnés, bâtonnés, et quelquefois même le prince saisissait l'occasion pour frapper toute la tribu d'une amende au profit du beylik.

Si le kaïd ou le cheïkh était révoqué, il en recevait l'avis par une lettre où le bey lui ordonnait de n'avoir plus à se mêler des affaires de sa tribu, et lui demandait le sceau insigne de sa dignité. Le plus souvent, il arrivait que le fonctionnaire disgracié était mis à mort, ou tout au moins jeté en prison, s'il n'avait le bon esprit de s'enfuir.

Lorsque des condamnations à mort étaient prononcées, on conduisait les victimes hors du palais par une porte voisine de l'appartement des femmes et on les entraînait à la driba, maison de supplice, d'où elles étaient, suivant leur rang, étranglées ou décapitées. On jetait leurs corps ensuite dans un puits profond qui existait au centre de ce lieu lugubre. Rien n'était plus fréquent que ces tueries, ordonnées souvent sous le plus léger grief, et Aïcha, l'une des anciennes femmes d'Ahmed, de qui nous tenons cette particularité, nous a affirmé qu'il était peu de jours où, des fenêtres grillées du harem, elle ne vît franchir à quelque malheureux le seuil de la terrible porte qui conduisait à la driba (1).

(1) F. Mornand.

Digitized by Google

Nous avons dit déjà, en entrant dans le palais, qu'un côté de la ruelle du Derb aboutissait à Dar oum en-Noun, domaine patrimonial d'El-Hadj Ahmed. Nous aurions pu pénétrer dans cette maison par la porte de communication qui existe dans un angle de la cour des orangers; mais nous avons dû réserver sa description, afin de ne pas trop égarer le visiteur dans ce labyrinthe de logements. Dar oum en-Noun, aujourd'hui hôtel de la subdivision, est précédée d'une skifa ou vestibule orné de jolies colonnettes en marbre, qui reposent à droite et à gauche sur des bancs maçonnés, comme on en voit à l'entrée des belles maisons d'Alger. Ce vestibule des habitations mauresques servait de salon de réception pour tous les visiteurs étrangers à la famille, qui, par conséquent, n'étaient pas admis à pénétrer dans la cour intérieure, exclusivement réservée aux femmes. Une porte massive et garnie de ferraille donne entrée sur cette cour, autour de laquelle existe une double rangée d'arcades superposées. Cette maison est de dimension ordinaire. Plusieurs chambres ouvrent sur les galeries du rez-de-chaussée et du premier étage. Quoique très-propre avec son dallage et ses colonnes en marbre, elle n'offre pas ce luxe éblouissant que l'on remarque dans le reste du palais.

C'est là que logeait autrefois El-Hadja Rekïa, mère d'El-Hadj Ahmed. Douée d'une intelligence et d'une activité peu communes, c'était elle qui avait en quelque sorte l'intendance du palais, et réglait les nombreuses dépenses que nécessitait l'entretien de tout le personnel féminin du sérail de son fils. Autour d'elle vivaient les quatre femmes légitimes du bey, nommées:

Digitized by Google

Aïchouch, fille d'El-Hadj Abd es-Selam el-Mokrani ;
Metmacera, des Oulad ben Gana ;
Guermïa, fille de Debah,
et Khedoudja bent El-Khoudja.

Je ne cite que les dernières, c'est-à-dire celles qu'emmena le bey en évacuant Constantine, quelque temps avant la prise de la ville. Il en avait eu d'autres qui moururent ou furent divorcées précédemment, mais leur nombre ne s'éleva jamais au delà de quatre, conformément aux prescriptions du Coran. L'existence des femmes légitimes était la même que celle de leurs rivales, les concubines du sérail. Tout ce qui s'élève au-dessus des sens, tout ce qui est du domaine de l'intelligence et de la pensée avait été étouffé chez elles au profit des instincts matériels. Leur seule occupation était de se parer, de *se faire belles*, pour obtenir les faveurs et les préférences du maître. Ces préférences faisaient naître parfois dans ce troupeau de femmes de violents sentiments de jalousie et de haine, que les circonstances particulières de la vie du sérail, de l'oisiveté surtout, contribuaient à développer et à étendre.

V.

Maintenant que j'ai achevé de donner une idée générale du plan et de la distribution du palais, je n'ai plus qu'à ajouter quelques dernières réflexions.

Un reproche que l'on est en droit d'adresser aux architectes de ce ravissant édifice, qui peut rivaliser d'élégance avec tout ce qui, en ce genre, existe en Algérie, c'est de

Digitized by Google

ne pas lui avoir donné plus de solidité. Comment se fait-il, en effet, qu'on ait négligé cette partie importante de sa construction ? Moins d'un demi-siècle à peine a suffi pour lui imprimer un caractère qui semble le faire remonter à une époque bien plus ancienne ?

Sa construction, nous l'avons dit, fut aussi prompte que la pensée du maître ; ses murs surgirent comme par enchantement, et il en résulta que, par négligence ou par imprévoyance, les ouvriers bâtirent sans fondations. Constantine, nous avons pu l'observer nous-même, ne se ressentit que légèrement des tremblements de terre de 1856, qui causèrent tant de désastres sur le littoral de la province, surtout à Djidjeli. Dans le palais cependant, de nombreuses lézardes se déclarèrent ; quelques colonnes perdirent leur aplomb et inspirèrent des craintes sérieuses. Les ogives qui ornent l'ancien kiosque du bey se disloquèrent, menaçant de s'affaisser, si une nouvelle secousse les eût ébranlées. On dut étayer ce pavillon à l'aide d'un fort éperon en maçonnerie et de barres de fer solidement scellées, pour empêcher l'écartement des murs latéraux. On s'aperçut alors, par hasard, qu'il n'existait pas de fondations et que le kiosque reposait sur des substructions mouvantes. On creusa en sous-œuvre, et ce n'est qu'à cinq mètres de profondeur que l'on trouva de vieux murs romains en pierres de grand appareil, sur lesquels on put élever de nouvelles fondations.

En 1861 et 1862, des travaux de la même nature ont été entrepris. A l'aide de puits creusés dans le jardin des orangers, on a fait des fondations à la grande galerie à triple rangée de colonnes sur laquelle ouvrent le kiosque et la salle dite des conférences. Une partie de cette ga-

Digitized by Google

lerie, construite sur un caveau, reposait sur des poutrelles rongées par l'humidité, dont l'affaissement aurait infailliblement entraîné la chute de tout ce côté de l'édifice. Du reste, pendant les travaux exécutés en 1865 pour abaisser le niveau de la place, on a pu se convaincre, en déchaussant la façade du palais pour y faire des trottoirs, que tous ces murs étaient d'une solidité problématique. Des taches noires accusent, en outre, la trace d'infiltrations très-nuisibles qui les minent lentement. D'un autre côté, les combles et la toiture elle-même auraient besoin d'être refaits et considérablement allégés.

Le palais a eu besoin jusqu'ici de soins permanents, et malgré tous ceux que l'on a mis, avec le plus grand zèle, à le préserver d'une ruine plus ou moins prochaine, son manque de solidité nous fait craindre encore pour sa conservation.

Cet édifice terminé d'hier, qui présente tant d'éléments propres à faire connaître le plan et les détails de l'architecture algérienne, mériterait d'être classé au nombre des monuments historiques. On ne se bornerait pas alors à réparer périodiquement les dégradations qui se déclarent, mais, par des travaux de suite et d'ensemble, entrepris sur une vaste échelle, on lui donnerait plus de solidité.

En signalant ces vices, nous croyons en avoir démontré la cause ; toutefois, nous avons encore quelques observations à présenter. L'architecte à qui serait confiée la mission de diriger ces grands travaux devrait faire entière abstraction de ses goûts, de son individualité, et sacrifier, en un mot, la tendance que l'on a généralement de vouloir innover, ce qui, toujours et inévitablement, altère le caractère primitif d'un monument. Cependant, pour

Digitized by Google

que cette œuvre de restauration et, en même temps, d'embellissement, fût complète, il faudrait saisir cette occasion pour abattre les maisons branlantes et minées par les infiltrations souterraines qui composent actuellement sa façade sur la place.

Il est dommage, en effet, que ce délicieux édifice soit déshonoré par ces grands murs sans caractère. Il conviendrait donc de les faire disparaître, pour qu'ils ne masquent plus les portiques intérieurs et les massifs de verdure qui ornent les jardins.

Si mon idée recevait son accomplissement, on pourrait élever sur le premier plan une allée d'arcades marquées au sceau du même style, c'est-à-dire dans le genre de celles qui se voient à Alger, devant la mosquée de la rue de la Marine. Au-dessus de ces arcades, régnerait une grande terrasse ornementée à la manière orientale.

A droite et à gauche seraient deux pavillons, l'un pour le logement d'un concierge et l'autre servant de poste à la garde d'honneur du général commandant la province. Des marches monumentales donneraient au palais une physionomie grandiose ; il n'en serait dès lors que plus élégant et toujours digne de l'attention et de l'admiration du voyageur.

Constantine, mars 1867.

L. FÉRAUD,
Interprète de l'armée.

Digitized by Google

NOTE

SUR UNE INSCRIPTION DÉCOUVERTE PAR M. LE COMMANDANT DU GÉNIE MOLL.

M. le commandant du génie Moll a inséré dans l'*Annuaire* de la Société, en 1858-59, page 182, une inscription qu'il avait découverte à Mrikeb-Talha. Je reproduis cette inscription, parce que j'en propose une explication qui diffère notablement de celle de mon camarade.

1 D N FL CLAV
DIO IVLIANO
P F INVICTO A
VG VLPIVS
5 MARISCIA
NVS VCCO
7 NS PNNV
MINI EIVS
DICATISSIM
VS OFFEREN
9 TE ORDINE

M. Moll a lu la ligne 7 NSPANNV, et je la lis NSPNNV; c'est-à-dire que M. Moll a pensé qu'il existe une lettre A liée à la lettre N qui suit le P, tandis que je pense que la barre horizontale qu'il a aperçue entre les deux premières branches de la lettre N provient d'une cassure ré-

Digitized by Google

cente, ce que semble prouver la couleur de la pierre, différente en ce point, de ce qu'elle est ailleurs et semblable à celle d'une cassure fraîche. Cette différence de lecture, qui paraît petite, me conduit à une explication très-éloignée de celle de M. Moll, ainsi que l'on pourra en juger :

Explication de M. Moll.	Explication proposée.
Domino nostro Flavio	*Domino nostro Flavio*
Claudio Juliano	*Claudio Juliano*
pio felici invicto augusto	*pio felici invicto augusto*
Ulpius Mariscianus	*Ulpius Mariscianus*
Tucco Hispanus	vir clarissimus consul provinciæ Numidiæ
numini ejus	*numini ejus*
dicatissimus	*dicatissimus*
offerente ordine.	*offerente ordine.*

Je propose cette nouvelle explication avec toute la réserve que m'impose mon inexpérience en épigraphie.

Aïn-Beïda, le 22 décembre 1866.

Le capitaine du génie commandant le cercle d'Aïn-Beïda,

E. DEWULF.

Digitized by Google

NOTE SUR KHAMISSA.

Avant les fouilles ordonnées par M. le général Périgot, commandant la province, et dont les résultats ont été insérés dans le *Recueil* de la Société, en 1866, l'emplacement de Thubursicum Numidarum n'était fixé que par les indications assez vagues des géographes anciens. L'orthographe du nom de cette ville était aussi incertaine. Ptolémée l'écrit Thubursicca ; Ethicus, Tuburcicum, et Honorius, Tubursicu. Ethicus cite Thuburcicum Numidarum parmi les villes de l'océan Méridional ; Ptolémée donne sa latitude et sa longitude. Quant à Honorius, voici comment il fixe la position géographique de ce point :

« Le fleuve Vagrada prend sa source à Tubursicu, dans » la Numidie; il traverse le pays de Zeugi, et après avoir » arrosé cette province, il se jette dans la mer Tirré- » nienne, près des villes d'Utique, en formant plusieurs » bras. »

La belle dédicace à Claude II, découverte l'année dernière par M. Chabassière, lève tous les doutes. Thubursicum Numidarum se trouvait sur l'emplacement de Khamissa, au point de partage des eaux des deux grandes rivières la Seybouse et la Medjerda.

Le nom de Thubursicum n'a point disparu avec l'occupation romaine ; il lui a survécu pendant huit siècles au moins. Ibn ech-Chemaâ raconte, dans sa Chronique, que,

252349A

Digitized by Google

sous le règne d'Abou Farès Abd el-Aziz (1297-1337), une guerre éclata entre ce prince et l'émir de Bône Abou Abd Allah. Abou Farès sortit de Tunis, se porta à la rencontre de son ennemi :

فهزمه مولانا ابو فارس من تبرسق الكاينة بارض الحنانشة التي عندها راس واد مجردة الى سيبوس هزيمة عظيمة

Il vainquit Abou Abd Allah et le poursuivit depuis Teboursek jusqu'à la Seybouse, en lui faisant éprouver de grandes pertes. Teboursek est située dans le pays des Hanencha, à la source de l'oued Medjerda (1).

Il résulte de ce passage qu'au temps où écrivait Ibn ech-Chemaâ, Khamissa portait encore son nom ancien. Malheureusement, je n'ai pu trouver la biographie de ce chroniqueur ; même le manuscrit que je possède est incomplet, les dernières pages manquent, et c'est la dernière des dates qu'il donne (1465) qui me fait avancer que le nom de Thubursicum a survécu à l'occupation romaine au moins jusqu'au milieu du quinzième siècle.

Le manuscrit d'Ibn ech-Chemaâ compte quatre-vingt-onze pages d'une écriture moghrebine très-serrée et quelquefois difficile à lire ; il est intitulé : تاريخ ابن الشماع

Un autre exemplaire de cet ouvrage se trouve dans la bibliothèque de Radcliffe, à Oxford (H. 4-24, collection

(1) A cette époque, le pays des Hanencha s'étendait de Kalaât es-Senan à Guelma.

Digitized by Google

Fraser). M. Cherbonneau a cité aussi, dans le *Journal asiatique* de 1851, une Chronique d'Ibn Chemma intitulée : *Adilla el-beïna en-nourania ala mefakrer ed-daula el-hafsia;* mais je crois que cet ouvrage est différent de celui dont il s'agit ici et qu'il n'est pas du même auteur.

Aïn-Beïda, le 22 décembre 1866.

Le capitaine du génie commandant le cercle d'Aïn-Beïda,

E. DEWULF.

Digitized by Google

LES JUIFS

DANS L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE.

I

Les histoires et les chroniques sont généralement assez silencieuses pour tout ce qui concerne l'état des Juifs des temps anciens dans l'Afrique septentrionale, dans ce pays que Strabon généralise sous le nom de Libye. — Qu'auraient-elles eu à enregistrer ? — Quelques persécutions, quelques éclaircies de beaux jours de paix, de tranquillité et de tolérance. Pour les Arabes comme pour les chrétiens, en Afrique aussi bien qu'en Europe, les Juifs n'avaient pas assez d'importance pour qu'on prît note de tous les événements qui les concernaient. Ce n'est que de loin en loin qu'on trouve quelques faits, quelques réflexions et idées à leur sujet : les faits sont généralement défigurés, les réflexions et les idées le plus souvent erronées et fausses. — Et cependant, en Afrique, aussi bien que dans les autres pays, ils ont apporté leur contingent dans le mouvement des affaires et des idées. Ils ont pris part aux événements publics dans bien des circonstances.

Si nous en parlons dans ce Recueil, spécialement affecté aux grandes questions d'archéologie et d'histoire, c'est

Digitized by Google

que nous les trouvons souvent jouant un rôle sur la scène politique, servant presque toujours d'intermédiaires entre l'Europe et l'Afrique, soit quant aux idées et aux sciences, soit quant aux affaires commerciales. D'ailleurs, les quelques grandes immigrations des Juifs dans ce pays ont chaque fois amené à leur suite certains faits importants à signaler. Enfin, ne serait-ce que par les services que les Juifs ont rendus au commencement de la conquête de ce pays par nos troupes, en acclamant avec bonheur l'arrivée des Français, leurs libérateurs, et en leur servant toujours d'intermédiaires et d'interprètes, ils mériteraient encore qu'on s'occupât d'eux. Bien que les faits connus soient assez rares, ils n'en prouvent pas moins qu'ils n'ont pas toujours été dans l'abaissement et dans l'ignorance qui existaient au moment de notre arrivée en Algérie.

II

On a voulu faire remonter l'origine des Juifs de l'Afrique à l'époque de la dispersion des dix tribus formant l'ancien royaume d'Israel ; mais le voile, qui a toujours couvert cette migration extraordinaire, n'a pas été déchiré jusqu'ici, et les différentes opinions qui veulent retrouver les vestiges des dix tribus, soit en Abyssinie ou dans la Cafrerie, soit dans l'Afrique septentrionale, soit enfin en Chine ou dans les Indes, n'ont jamais été que de pures suppositions, sans aucune preuve certaine et historique à l'appui.

Mais si l'on ne peut sans arbitraire faire remonter à une

Digitized by Google

aussi haute antiquité l'arrivée des Juifs en Afrique, ils n'y existaient pas moins déjà plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Lorsque Ptolémée Soter, fondateur de la dynastie des Lagides, s'empara de Jérusalem (vers l'an 320 avant J.-C.), il transporta plus de cent mille Juifs de Palestine en Afrique. Une partie s'établit en Égypte, et surtout à Alexandrie, de récente fondation; une autre partie fut envoyée dans la Cyrénaïque et dans la Libye (1). Ils s'étendirent dans tout le pays environnant et y jouirent, comme en Égypte, des mêmes droits que les Macédoniens ou Grecs. C'est ce qui engagea plus tard beaucoup de leurs compatriotes à émigrer volontairement vers ces pays (2).

Lorsqu'après la mort d'Apion, dernier roi de la Cyrénaïque et de la Libye, ces provinces passèrent sous la domination romaine, les Juifs, jusqu'alors paisibles et tranquilles, n'eurent pas à se plaindre du changement de gouvernement. Rome et ses représentants les protégeaient contre certaines tendances des Grecs à les maltraiter et à les tourmenter. Plusieurs documents, qui sont indubitablement de l'époque qui précède la destruction du temple de Jérusalem par Titus (70 ans ap. J.-C.), nous en donnent des preuves.

Le premier est une inscription grecque gravée sur une colonne de marbre blanc. Cette colonne, trouvée en Cyrénaïque, demeura pendant longtemps à Tripoli, en Barbarie, et fut ensuite transportée à Aix, en Provence. Voici la traduction de l'inscription, telle qu'elle est généralement donnée :

(1) Josèphe, contra Appio., II, 4.
(2) Josèphe, Antiquités, XII, 1.

Digitized by Google

« L'an 55, le 25 de Paophi, en l'assemblée de la fête » des Tabernacles, sous l'archontat de Cléanthe, fils de » Stratonicus, d'Euphranor, fils d'Ariston, de Sosigène, » fils de Sosippe, d'Andromaque, fils d'Andromaque, de » Marcus Lelius Onasion, fils d'Apollonius, de Philonide, » fils d'Agémon, d'Autoclès, fils de Zénon, de Sonicus, » fils de Théodote, et de Joseph, fils de Straton ;

» D'autant que Marcus Titius, fils de Sextus, de la tribu » Æmilia, personnage excellent, depuis son avénement à » la préfecture, s'est comporté dans les affaires publiques » avec beaucoup d'humanité et d'intégrité, et qu'ayant » marqué dans sa conduite toutes sortes de bontés, il » continue d'en user de même, et non-seulement se mon- » tre humain dans les choses générales, mais aussi à » l'égard de ceux qui recourent à lui pour leurs affaires » particulières, traitant surtout favorablement les Juifs » de notre synagogue, et ne cessant de faire des actions » dignes de son caractère bienfaisant ;

» A ces causes, les chefs et le corps des Juifs de Béré- » nice ont ordonné qu'il serait prononcé un discours à » sa louange, et que son nom serait orné d'une couronne » d'olivier avec le lemnisque, à chacune de leurs assem- » blées publiques et à chaque renouvellement de lune ; » et qu'à la diligence desdits chefs, la présente délibéra- » tion soit gravée sur une colonne de marbre de Paros, » qui sera érigée au lieu le plus distingué de l'amphi- » théâtre.

» Voté à l'unanimité. »

M. d'Avezac (1), dans son *Afrique ancienne*, à la suite de la reproduction de cette inscription, dit : « Il s'agit,

(1) D'Avezac, *Afrique ancienne*, p. 123, a. b.

Digitized by Google

comme on voit, d'actions de grâces décernées par les Juifs de Bérénice au gouverneur romain Marcus Titius, à raison de sa conduite pleine d'humanité envers eux. Fréret pense que la mission de Titius émanait d'Antoine, et se liait à la proclamation de la jeune princesse sa fille dans le royaume qui venait de lui être attribué (la Cyrénaïque). D'autres critiques ont opté pour une époque plus ancienne, et d'autres pour une date plus moderne : la question dépend de l'ère à laquelle doit être rapportée l'année 55 inscrite en tête de ce décret ; les uns optent pour le commencement de la domination romaine en Cyrénaïque, les autres pour la réforme législative de Lucullus, ceux-ci pour la réduction en province, ceux-là pour l'adoption du calendrier Julien à Alexandrie. Chaque hypothèse a ses arguments et ses difficultés, et il est difficile de prendre un parti définitif au milieu de toutes ces incertitudes. »

Josèphe, dans ses Antiquités (1), parle de différents décrets émanés des empereurs ou des gouverneurs romains en faveur des Juifs de la Libye et de la Cyrénaïque. A cette époque, les Juifs de ces provinces envoyaient à Jérusalem de l'argent pour contribuer aux dépenses du temple et des sacrifices. Les Grecs voyaient cela d'un mauvais œil, et les accusaient d'accaparer l'argent et de l'exporter au détriment du pays même. Les Juifs, maltraités à ce sujet par les Grecs, se plaignirent à Auguste. Ce prince écrivit dans les provinces qu'il voulait que les Juifs fussent maintenus dans leurs priviléges. César Auguste, dans la lettre que Josèphe (2) nous a conservée,

(1) Josèphe, Ant., l. XVI, ch. x.
(2) Josèphe, ibid.

Digitized by Google

rappelle *que les Juifs, dans tous les temps, ont été fidèles et affectionnés au peuple romain, et particulièrement à l'empereur César, son père; il ordonne, avec l'avis du Sénat, que les Juifs vivront selon leurs lois et coutumes, comme au temps de Hyrcan, grand-prêtre de Jérusalem; qu'il leur sera permis d'envoyer à Jérusalem l'argent qu'ils consacrent au service de Dieu; qu'ils ne seront pas contraints de comparaître en jugement ni le jour du sabbat, ni la veille du sabbat, après neuf heures, en la Parascève; que si quelqu'un dérobe leurs livres saints ou l'argent destiné au service de Dieu, il sera puni comme sacrilége et son bien confisqué.*

Josèphe (1) cite encore un décret gravé sur une colonne du temple Auguste, et ainsi conçu: « César à Norbanus » Flaccus, salut. Nous voulons qu'il soit permis aux Juifs, » en quelque province qu'ils demeurent, d'envoyer de » l'argent à Jérusalem, selon leur coutume, pour l'em- » ployer au service de Dieu, sans que personne les en » empêche. »

Marcus Agrippa écrivit enfin de son côté aux magistrats et au sénat de Cyrène (2) : « Les Juifs qui demeurent à » Cyrène nous ayant fait des plaintes que, malgré les » ordres donnés par Auguste à Flavius, gouverneur de » la Libye, et aux officiers de cette province, de les lais- » ser dans leur pleine liberté d'envoyer de l'argent sacré » à Jérusalem comme d'habitude, il se trouve des gens » malveillants qui les en empêchent, sous prétexte de » réclamer d'eux certains tributs qu'ils ne doivent pas en » réalité, nous ordonnons qu'ils soient maintenus dans

(1) Josèphe, ibid.
(1) Josèphe, ibid.

Digitized by Google

» leurs droits, sans qu'on puisse les troubler, et que, si
» quelque argent sacré a été intercepté, il leur soit res-
» titué par les personnes nommées à cet effet. »

III

Les Juifs de Libye et de Cyrène avaient, à l'époque de la naissance du christianisme, un certain nombre d'entre eux qui, habitant Jérusalem, formaient, comme les Juifs Alexandrins, et peut-être même avec eux, une synagogue particulière. Ce sont eux, principalement, que nous trouvons accusés par les *Actes des Apôtres* (1) de s'être soulevés contre saint Étienne, d'avoir disputé avec lui et d'avoir contribué à son martyre.

Mais, après la destruction du temple de Jérusalem par Titus (70 de J.-C.), un grand nombre de Juifs zélateurs, qui avaient lutté avec acharnement contre les armées romaines, se retirèrent en Libye et à Cyrène, où ils cherchèrent de nouveau à soulever leurs coréligionnaires contre Rome. Un certain Jonathan excita ce mouvement, qui avorta dès sa naissance ; car les Juifs de Cyrène, non-seulement ne voulurent pas s'associer à ces zélateurs réfugiés chez eux, mais avertirent même Catulle, gouverneur de Libye, qui le réprima sans peine, parce qu'il n'avait pas pris racine dans le pays. Jonathan ayant été arrêté, voulut se venger sur les habitants de Cyrène de l'insuccès de sa révolte ; il accusa auprès de Catulle les principaux Juifs d'avoir été les promoteurs de cette révolte. Catulle, « cet

(1) Act. des Ap., ch. VI, v. 9.

Digitized by Google

avare gouverneur, » comme dit Josèphe, prêta volontiers l'oreille à une si grande calomnie, et y ajouta même encore, afin qu'il parût avoir en quelque sorte achevé de faire la guerre aux Juifs. Pour comble de méchanceté, il excita les zélateurs et leur enseigna les calomnies à inventer. Il leur ordonna particulièrement d'accuser un Juif nommé Alexandre, que chacun savait être depuis longtemps l'objet de la haine de Catulle. Alexandre fut exécuté avec sa femme Bérénice, qu'on enveloppa dans la même accusation. Il fit ensuite mourir trois mille autres Juifs, auxquels on ne pouvait reprocher d'autre crime que celui d'être riches, pensant n'avoir rien à craindre, parce que, se contentant de prendre leur argent, il confisquait leurs terres au profit de l'empereur. D'un autre côté, pour ôter à ceux qui demeuraient dans d'autres provinces le moyen de l'accuser et de le convaincre de ses crimes, il se servit de ces mêmes zélateurs, ses prisonniers, et de ce Jonathan, pour dénoncer ceux des Juifs qui, à Alexandrie et à Rome, passaient pour être les plus honnêtes et les plus influents, parmi lesquels se trouvait Josèphe, l'auteur de l'histoire des Juifs. Catulle se rendit à Rome, emmenant avec lui Jonathan et ses autres prisonniers. Mais il fut trompé dans son attente ; car Vespasien, se doutant de quelque chose, voulut approfondir les faits ; et, lorsqu'il connut la vérité, il déclara innocents, à la demande de Titus, Josèphe et tous ceux qui avaient été faussement accusés. Jonathan, pour prix de ses crimes, fut brûlé vif, après avoir été battu de verges. Quant à Catulle, la clémence des deux princes le sauva. « Mais bientôt, ajoute » Josèphe, il tomba dans une maladie horrible et incu- » rable, dont néanmoins les douleurs, quelque grandes

Digitized by Google

» qu'elles fussent, n'égalaient en rien les remords qui » vinrent tourmenter son âme. Il finit sa vie criminelle » par une mort qui fit voir que Dieu n'a jamais fait con- » naître par un exemple plus remarquable la grandeur » des châtiments que les méchants doivent attendre de » sa justice (1). »

IV

Sous Trajan cependant, les Juifs de la Libye et de la Cyrénaïque n'eurent pas la même prudence que sous Vespasien. Cyrène, au contraire, fut un des points où la révolte la plus forte des Juifs éclata contre l'autorité romaine, lorsque, au même moment, un mouvement insurrectionnel se manifesta parmi les Juifs dans les contrées les plus éloignées, en Babylonie, en Cyrénaïque, en Égypte et dans l'île de Chypre.

Les causes de ce soulèvement sont inconnues; mais une telle coïncidence fait supposer un plan bien combiné et des chefs hardis ; et cependant, aucune des combinaisons que semble prouver la simultanéité de ces insurrections n'est parvenue jusqu'à nous. Le fait seul, par lui-même, nous est connu. Faut-il supposer que des missionnaires prêchant la révolte seraient partis d'un même point pour ces différentes contrées ? Faut-il voir dans le rabbin Akiba un de ces missionnaires nationaux, parce que le Talmud, à plusieurs reprises, parle de ses nombreux voyages, et notamment de ceux qu'il fit en Afrique ? C'est probablement

(1) Josèphe, *Guerre des Juifs*, l. VII, ch. XXXIX.

Digitized by Google

à de semblables voyages faits en Afrique, en Arabie, en Babylonie et dans les différents pays où se trouvaient des Juifs, qu'il faut attribuer la simultanéité des mouvements et des soulèvements. D'ailleurs, le rabbin Akiba pourrait être regardé avec quelque certitude comme un des principaux fauteurs de ces révoltes, puisque, un peu plus tard, on le retrouve comme le principal soutien de la révolte de Barcochebas sous Adrien.

Le soulèvement le plus sérieux eut lieu à Cyrène. Là, ils avaient un chef qui, suivant les uns, s'appelait Lucus, suivant les autres, Andréas. Les Juifs égyptiens eux-mêmes, d'ordinaire si fidèles, firent cause commune avec les révoltés. D'abord, les Juifs de Cyrène attaquèrent leurs voisins et massacrèrent les Grecs et les Romains, sans doute pour venger, non-seulement la perte de leur nationalité, mais encore les tracasseries et les persécutions que ces derniers leur faisaient souvent endurer, malgré la défense formelle de Rome, comme nous l'avons dit précédemment. Enhardis par le succès, les Juifs de Cyrène se formèrent en armée et attaquèrent le général Lupus, qui s'avançait contre eux. L'impétuosité des Juifs leur fit remporter l'avantage sur la tactique savante des Romains : le général Lupus fut vaincu et repoussé. Les suites de cette victoire furent inhumaines et barbares de part et d'autre, suites malheureusement trop naturelles d'une guerre d'indépendance. Quand l'amour de la patrie, longtemps étouffé, se fait enfin jour, le sang seul peut apaiser cette soif de vengeance et de représailles.

Les Romains, après la défaite de Lupus, se jetèrent dans Alexandrie, dont la jeunesse valide juive se trouvait dans l'armée des insurgés. Ils firent subir aux Juifs de la ville

Digitized by Google

es représailles de leur défaite et les massacrent sans pitié en leur faisant souffrir d'horribles martyres. L'armée victorieuse des Juifs prit aussi sa revanche ; elle se jeta sur l'Égypte, s'empara d'un grand nombre de points stratégiques et rendit cruautés pour cruautés. Si l'on en croit Dion Cassius, « les Juifs auraient mangé la chair des pri-
» sonniers grecs et romains ; ils se seraient teints de leur
» sang et enveloppés dans leurs peaux, dont ils auraient
» fait des vêtements. » Dion Cassius peut difficilement être cru en cela ; il est évidemment sujet à caution : il veut sans doute excuser les cruautés des Romains et en rejeter tout l'odieux sur l'armée insurgée des Juifs. Mais, pour l'historien impartial, ces cruautés inouïes sont peu admissibles, et même impossibles chez les Juifs ; car la loi religieuse leur défend de manger la chair des animaux impurs et, à plus forte raison, la chair et le sang humains leur sont sévèrement interdits. Mais ce qui est vraisemblable, ce sont les détails qu'ajoute Dion Cassius, « que les Juifs forcèrent les Grecs et les Romains à combattre dans les arènes contre les bêtes féroces. » L'exemple de Rome leur avait, sans doute, donné du goût pour ce genre de spectacle, inconnu d'eux autrefois. Trajan envoya contre les rebelles un de ses meilleurs généraux, Marcius Turbo, à qui il fallut du temps pour les vaincre et les soumettre, malgré l'habileté qu'il y mit et la nombreuse armée qu'il avait sous ses ordres. Il leur livra de nombreux combats et les poursuivit partout où ils se réfugièrent (1). C'est dans cette poursuite contre les insurgés

(1) Voyez, pour tous les détails de cette insurrection, Dion Cassius, l. VIII, 32; Eusèbe, *Hist. eccles.*, IV, 2; Appian. *Bell. civ.*, II, 30; Spartian. Adrian. 5; Barhebræus, *Chron. Syr.*, p. 54.

Digitized by Google

Cyrénéens qu'il commença son invasion de la Mauritanie. Cette lutte et cette soumission eurent lieu dans les deux dernières années du règne de Trajan (115-117).

V

A part ces quelques mouvements des Juifs en Afrique, que Rome réprimait vigoureusement et promptement, leur état dans l'empire romain et particulièrement en Afrique était assez heureux et paisible. Ils pouvaient s'adonner à toutes sortes d'industries et au commerce, sans être troublés ni empêchés par le gouvernement. L'étude de la religion et de la casuistique était même assez répandue parmi eux, et nous trouvons plusieurs rabbins carthaginois cités comme des autorités dans le Talmud, tant dans celui de Babylone que dans celui de Jérusalem. Ce sont particulièrement *Rab Chanina* ou *Chana, R. Ada, R. Acha, R. Aba* et *R. Isaac* (1). Ces docteurs de la loi vivaient tous vers la fin du IIIe siècle.

Une autre preuve de la situation prospère des Juifs en Afrique, c'est ce qu'en disent les Pères de l'Église et les efforts qu'ils font pour empêcher les chrétiens d'avoir des relations avec eux. Ainsi, Tertullien (à la

(1) V. Talm. Jerus., *Beça*, ch. III, *Schabbat*, ch. XVI et XXIII, *Berachoth*, IV, *Demaï*, V ; Talm. Babyl., *Jebamoth*, 10, a; *Sanhédrin*, 92, a; *Baba Kama*, 114, b; *Ketouboth*, 27, b ; *Berachoth*, 29, a.

Il est vrai que, pour les quatre premiers noms, certains auteurs supposent qu'il s'est glissé quelque erreur, et qu'il ne faut y voir qu'un seul et même docteur. V. *Seder Hadoroth*, p. 68, d, 72, b, 75, a, 99, a.

Digitized by Google

fin du IIe siècle et au commencement du IIIe), compose son célèbre ouvrage, l'*Apologétique*, principalement contre les Juifs, et cite à leur charge un fait qui se serait passé à Carthage à l'époque même où il rédige son livre (1). Un artiste aurait fait et exposé une peinture, ou plutôt une caricature, qui représentait un homme aux oreilles d'âne, vêtu d'une toge et tenant sous son pied un livre avec cette inscription : *Deus Christianorum Onocœtes*. Et, dit d'un autre côté Tertullien (2), le peuple crut reconnaître dans cette peinture l'œuvre d'un Juif. Ce Père de l'Église se plaint encore (3) de ce que les Juifs ont la liberté de lire publiquement leurs livres ; il s'indigne et s'élève fortement contre les chrétiens, qui ont l'habitude d'aller les entendre le jour de sabbat.

Si nous consultons les conciles auxquels ont pris part les Églises d'Afrique, nous trouverons les mêmes efforts pour empêcher toutes relations des chrétiens avec les Juifs. Le concile d'Elvire défendait de solliciter la bénédiction des Rabbins pour appeler l'abondance des moissons et la fertilité des champs.

Les conciles de Laodicée et de Carthage interdisaient de recevoir le moindre présent des Juifs, et d'avoir avec eux les rapports les plus innocents. Cependant les évêques ne devaient point fermer aux Juifs la porte des églises. « Ceux-ci, était-il dit, assisteront à la lecture de l'Évan-
» gile et aux instructions des prêtres ; mais, lorsque ap-
» prochera l'heure de la *messe* des catéchumènes, et qu'on
» préparera la célébration des mystères, les agapes et le

(1) Tertullien, *Apolog.*, ch. XVI ; Morcelli, *Africa Christiana*, ad an. 197.
(2) Tertullien, *Ad Nat.*, l. I, ch. XIV ; Morcelli, ibid.
(3) Tertullien, *Apolog.*, ch. XVIII.

Digitized by Google

» pain de l'Eucharistie, alors on les éloignera, afin qu'ils » ne puissent souiller par leur présence les pompes de » l'Église et révéler ses rites secrets. »

Enfin, le concile de Nicée étend plus loin les défenses de l'Église : « Les clercs et les laïques ne pourront man- » ger avec les Juifs (1). »

VI

Pendant que l'Église chrétienne, à mesure qu'elle triomphait, lançait ses prohibitions et ses foudres contre la Synagogue, la législation romaine et la conduite des empereurs demeuraient toujours bienveillantes ; ce ne fut que peu à peu qu'elles se transformèrent en rigueurs. Lorsque le christianisme monta sur le trône avec Constantin, ses premiers actes eurent principalement pour but de les attirer à la foi chrétienne, sans toutefois cesser de leur conserver leurs priviléges dans tout l'empire romain. Si, d'après les lois de Constantin, les néophytes jouissent de divers priviléges ; si les dignités de l'Etat viennent réchauffer le zèle assez tiède des Juifs pour apostasier ; si on punit sévèrement ceux qui s'opposent à la conversion volontaire de leurs frères, d'un autre côté, il est défendu de citer les Juifs pendant les fêtes religieuses

(1) V. Labbe, *Collect. magn. concil.*, t. I et II.

On sait que le concile d'Elvire (circa an. 313) est, aux yeux des théologiens, plutôt un recueil de canons des Eglises d'Espagne et d'Afrique, qu'un concile proprement dit.

Celui de Laodicée (320) fut en partie composé des évêques d'Afrique.

Quant à celui de Nicée (325), c'est le premier concile général.

Digitized by Google

et les jours de sabbat ; comme les autres citoyens, ils sont soumis aux charges de la curie ; ils ne doivent être ni inquiétés ni troublés dans leur culte ; ils peuvent même posséder des esclaves chrétiens, pourvu qu'ils ne les soumettent en aucune manière à la circoncision ou aux autres pratiques juives (1).

Mais lorsque le règne de Constantin fut bien affermi, il devint plus hardi dans sa conduite envers les autres religions. A la fin de son règne et « par ses ordres, des » officiers du palais parcoururent les provinces, et, tandis » que la hache impitoyable ne respectait ni les temples » des dieux, ni les bois sacrés des païens, la plupart des » synagogues d'Alexandrie, de Rome et de Carthage fu- » rent livrées au zèle fanatique des chrétiens, qui, excités » par les prédications passionnées de leurs évêques, ren- » versaient les murailles des oratoires et des synagogues » longtemps témoins des prières et des cérémonies d'Is- » rael (2). »

Les lois de Constance, successeur de Constantin, sont encore plus sévères. Il défend les mariages entre Juifs et chrétiens. Les Juifs ne peuvent plus avoir d'esclaves chrétiens ; et celui qui, fuyant les autels de Jésus-Christ, va prier dans la synagogue, est puni par la confiscation et privé de la faculté de disposer de ses biens par un testament.

Enfin, nous voyons dans les œuvres de saint Augustin (fin du IVe siècle et commencement du Ve), plusieurs traces de cette persévérance hostile de l'Église africaine

(1) Cod. Theod., tit. VIII, *De Judæis et cœlicolis.*

(2) Capefigue, *Hist. philos. des Juifs*, ouvrage couronné par l'Institut, p. 330 ; Eusèbe, *De vitâ Constant.*, l. III.

Digitized by Google

contre les Juifs. Ce Père de l'Église semble parler avec un grand dépit, lorsqu'il dit que, « sous l'empire de Né-
» ron, les Juifs étaient reçus dans toutes les terres de
» l'empire, et que les vaincus avaient donné la loi aux
» vainqueurs (1). » Il composa même un ouvrage spécialement consacré à sa polémique contre les Juifs. Dans ce travail, intitulé : *Altercatio Ecclesiæ et Synagogæ*, nous trouvons un passage qui peint admirablement l'état des Juifs de l'Afrique au commencement du Ve siècle :

« Je ne suis, dit la Synagogue, ni esclave ni servante
» des chrétiens, puisque mes fils ne sont pas faits pri-
» sonniers, puisque, au lieu de leur faire porter les fers
» et les autres marques de servitude, on leur laisse la
» liberté de naviguer et d'exercer leur commerce.

» — Tu es obligée, répond l'Église, de payer le tribut
» aux chrétiens ; un juif ne peut prétendre à l'empire,
» ni devenir comte ou gouverneur de province ; il ne
» peut entrer dans le sénat, ni faire partie de la milice.
» On ne le reçoit pas même aux bonnes tables ; et s'il
» conserve le moyen de gagner sa vie, c'est uniquement
» pour l'empêcher de mourir de faim (2). »

D'après cela, saint Augustin dut voir avec regret, sur la fin de ses jours, la liberté d'exercer publiquement le culte juif, accordée par les Vandales qui s'emparèrent de l'Afrique, et qui, partisans du schisme d'Arius, faisaient plus la guerre aux chrétiens qu'aux Juifs. Aussi, pendant toute la durée de la domination vandale en Afrique, pendant un siècle environ, les Juifs jouirent de toute la tolérance possible pour l'exercice de leur religion ; et, en

(1) *De Civitate*, l. VI, ch. XI.

(2) *Altercatio Eccles. et Synag.*, append.

Digitized by Google

payant un impôt, ils purent en toute liberté s'adonner au commerce et à l'industrie, sans aucune restriction, sans aucune crainte. Mais, dès que l'Afrique retomba sous le pouvoir des empereurs, les persécutions religieuses contre les Juifs recommencèrent. Les lois dures et sévères de Justinien durent être mises à exécution en Afrique, aussi bien qu'elles l'étaient dans tout le reste de l'empire byzantin. Aussi, dès le 1er août 535, Salomon, qui avait remplacé Bélisaire dans le commandement de l'Afrique, recevait les ordres de l'empereur, où, entre autres, se trouvait celui de retirer aux propriétaires toutes les synagogues, aussi bien que les églises des Ariens et les temples des païens, et de les approprier au service du culte chrétien (1). On cherchait autant que possible à les empêcher de pratiquer leur religion publiquement, et un grand nombre de défenses et de restrictions étaient, dans ce but, apportées à l'exercice de leur culte. Cependant on n'alla pas jusqu'à employer la force pour les obliger à se convertir, comme on l'avait fait à l'égard des Samaritains. Une seule ville, à l'extrémité de la Pentapole, tout près des Syrtes, Borion, fut contrainte d'embrasser le christianisme. Les Juifs qui habitaient cette ville faisaient remonter leur arrivée dans le pays à l'époque du roi Salomon, et attribuaient même à ce roi la construction de leur synagogue; aussi bien que les autres habitants de la cité, ils avaient toujours vécu libres et indépendants, sans payer d'impôt; « et il n'y était jamais entré, dit Procope, aucun officier de finances ni percepteur de taxes, tant sous la domination romaine que sous celle des Vanda-

(1) Nouvelles de Justinien, XXXVII.

Digitized by Google

les (1) ». Il faut, sans doute, que cette ville ait fait une résistance bien vigoureuse à la marche de Bélisaire, pour qu'on l'ait obligée, seule dans toute l'Afrique, à embrasser le christianisme. Les temples païens et les synagogues furent convertis en églises chrétiennes.

VII

A partir du moment où les indigènes commencèrent à lutter contre les Byzantins, jusqu'au moment de l'arrivée des musulmans dans le nord de l'Afrique, nous n'avons aucun renseignement précis sur la situation des Juifs dans le pays et sur leurs relations avec les tribus qui l'occupaient. On a prétendu que leur nombre avait considérablement diminué pendant ce laps de temps. Cependant il n'en serait rien, si nous en croyions un chroniqueur arabe : au contraire, leur nombre se serait accru par l'arrivée d'une partie de la population juive de Khaïbar, qui, lorsque Mahomet s'empara de cette ville en 628, l'avait sans doute abandonnée pour ne pas apostasier. L'ouvrage manuscrit du chroniqueur arabe dont nous parlons est intitulé : *Kitab el-adouani* (كتاب العدواني) (2), et

(1) Procope, *De ædificiis*, VI, 2.

(2) Ce manuscrit, inédit encore, a été envoyé par Si Ali bey, caïd de Tuggurt, à M. Féraud, secrétaire de notre Société, qui doit le publier prochainement, et qui, avec son obligeance habituelle, a bien voulu nous le communiquer et nous autoriser à prendre les extraits que nous donnons ici. Cet ouvrage, dont l'exemplaire en question n'est qu'une copie récente, doit avoir été composé à une époque assez reculée, qu'il ne nous est pas possible de préciser. Sa rédaction prouve que, comme celui de Kaïrouani, il est simplement un recueil des légendes et des traditions qui étaient répandues à cette époque parmi les Arabes du pays. Il cite, d'ailleurs, assez souvent, les personnes de qui il tient ses renseignements.

Digitized by Google

traite surtout de l'origine des peuples habitant l'Ifrikiah, ou la partie de l'Afrique depuis Bougie jusqu'à l'Égypte. L'auteur, à plusieurs reprises, attribue à des peuplades entières et à de grandes fractions de population une origine exclusivement juive. Voici quelques extraits de ce manuscrit concernant les Juifs :

« Les gens de Tripoli ou Khem الخم et leurs alliés » étaient Juifs . . . . . .
» . . . . . .

» Les gens du Sahara descendent de Adjoudj ben Tikran » le Juif اجوج بن طفران اليهودى (1). Ils habitaient » jadis Khaïbar : c'est ce que m'a raconté Salem ben » Adman. . . . . .
» . . . . . .

» La force des ksour du Sahara consistait dans les » chevaux ; ils étaient Juifs, des Beni Abd ed-Dar. . .
» . . . . . .

» Tous ceux d'entre les Juifs, les Cophtes et les chré- » tiens qui embrassèrent la religion musulmane, devinrent

(1) Il est probable que ces peuples sont ceux que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de Touareg, convertis depuis à l'Islam et qui font la guerre sainte aux Nègres ; car El-Kaïrouani (p. 174 de la traduction Pelissier et Remusat) dit que « le premier qui régna dans le pays des Touaregs, dans le « désert, fut Biouloutan ben Tiklan. » En rapprochant de cette tradition celle que donne le *Roudh el-Kartas*, nous les trouvons presque identiques « Le premier, y est-il dit, qui régna au désert fut Tloutan ben Tyklân le « Senhadja, le Lemtouna ; il gouvernait tout le Sahara. » (Trad. Beaumier, p. 164). Un peu plus loin, l'auteur ajoute que les tribus qui habitaient les environs de la ville de Teklessin (dans le désert) étaient arabes et pratiquaient la religion juive; que Teklessin est habitée par la tribu Senhadja des Beni Ouarith, qui sont gens de bien et suivent la Souna, qui leur fut apportée par Okba ben Talah el-Fehery, à l'époque de sa venue dans le Maghreb. (Ibid., p. 165).

Digitized by Google

» les alliés des Koréïschites, surtout des Beni Hachem. .
» . . . . . .

» Les ksour de Frikiah, en long et en large, étaient
» habités par des Juifs et des chrétiens soumis aux Beni
» Hachem . . . . . .
» . . . . . .

» Quand les Troud s'établirent à Souf, il y existait des
» *redir* (cavités pleines d'eau) du Nil. — Il y avait là des
» gens descendant du roi David (sur lui soit le salut!). .
» . . . . . »

Nous trouvons d'ailleurs, dans un autre ouvrage arabe, un fait qui prouverait assez que le nombre des Juifs n'avait pas diminué en Afrique. « J'ai entendu dire, raconte » El-Kaïrouani (1), qu'un Juif avait jadis commandé à » Ben Zert (Bizerte). Plus tard, lorsque cette ville eut été » réduite sous le joug, les habitants des environs, pour » la punir de l'insolence qu'elle avait montrée au temps » de sa prospérité, choisirent le samedi pour jour du » marché, *afin que les citadins ne pussent y faire leurs* » *approvisionnements*. »

Ce fait par lui-même, et les derniers mots surtout, prouvent que la majeure partie des habitants de Bizerte, à l'époque de l'arrivée des musulmans en Afrique, appartenait à la religion juive.

Enfin, durant ce laps de temps, il y eut plusieurs immigrations de Juifs des autres pays, particulièrement celle de 612 ou 613, lorsque Sisebut, roi des Goths, s'empara d'un grand nombre de villes romaines en Espagne et en chassa tous les Juifs, qui se retirèrent alors sur les côtes d'Afrique.

(1) El-Kaïrouani, trad. Pelissier et Remusat, p. 42.

Digitized by Google

VIII

Dès l'arrivée des Arabes en Afrique, les Juifs qui habitaient le pays eurent toute liberté pour l'exercice de leur culte ; d'autant plus qu'un grand nombre de leurs coréligionnaires d'Arabie accompagnaient l'armée d'invasion et élisaient domicile dans les différentes villes conquises. Sous les premiers gouverneurs arabes, lieutenants des khalifes en Afrique, ils purent demeurer paisibles et tranquilles, et exercer toutes sortes d'industries et de commerces. Nous les trouvons traités à peu près sur le même pied que les Arabes aux temps de Moaviah ben Hodeïdj, d'Okbah ben Nafé, de Hassan ben el-Noman, de Moussa ben Nossaïr, de Mohammed ben Yezid, de Yezid ben Ali Moslem et des autres gouverneurs. — Ils purent aussi s'adonner en toute liberté à l'étude de leur religion et de toutes les autres sciences. Aussi, à peine Kaïrouan fut-elle fondée, qu'elle devint le centre d'un grand mouvement intellectuel parmi les Juifs, et le siége d'une école très-célèbre de médecins, de grammairiens et d'autres savants. C'est ainsi que nous trouvons deux célèbres médecins portant le même nom, Ishaq ben Amram (probablement le grand-père et le petit-fils), attachés à la personne de Ziadet Allah I et à celle de Ziadet Allah III. Celui qui vécut sous ce dernier prince est surtout célèbre comme fondateur de la fameuse école de médecine de Kaïrouan, et attira à ses leçons de nombreux élèves des pays les plus éloignés. Il est cité avec beaucoup d'éloges par les auteurs arabes, et a une belle page dans les dictionnaires

Digitized by Google

des médecins célèbres d'Ibn Abi Osaïbi et de Léon l'Africain. A la mort de ce médecin, son disciple, Ishaq ben Suleïman Israéli lui succéda à la cour de Ziadet Allah III, dernier prince des Aghlabites, et fut aussi attaché à la personne d'Abou Abd Allah, fondateur de la dynastie des Obéïdites ou Fathimites [on prétend même que ce prince était le fils d'une femme juive (1).] « Sa mort, dit M. Cherbonneau, fut causée par une potion de colchique éphémère. Un Juif, nommé Isaac (c'est notre médecin Ishaq ben Suleïman Israéli), l'en dissuadait en lui disant qu'après le repos que ce breuvage lui procurerait, les douleurs devaient redoubler et l'emporter au tombeau. Il refusa de le croire, et la mort succéda au calme qu'il avait obtenu (2). »

Quelques auteurs prétendent que ce médecin vivait encore sous le règne du troisième prince Fathimite Ismaël al-Mançour, et qu'il fut le médecin de ce prince (3). Ibn Abi Osaïbi dit, en effet, que ce médecin aurait dépassé l'âge de cent ans (4). Ishaq ben Suleïman eut une école très-suivie, et de nombreux disciples lui durent leur instruction, entre autres une des plus grandes autorités médicales arabes, Abou Djaffar Ibn Adjezzar. Il composa un grand nombre d'ouvrages de médecine en arabe (5), et

(1) V. Abulféda, *Ann. moslem.*, ed. Reiske, I, 231.

(2) *Journ. asiat.*, an. 1855, p. 541.

(3) Ibn Alathir et Ibn Khaldoun, cités par M. Munk, dans sa *Notice sur Ibn Djannah et quelques grammairiens du Xe siècle*, etc., p. 44.

(4) Ibn Abi Osaïbi, ch. XIII, 2.

(5) V. Carmoly, *Histoire des médecins juifs*, qui cite :

1° *Traité des fièvres;*

2° *Traité des médicaments simples et des aliments;*

Digitized by Google

presque tous sur la demande du prince Abou Abd Allah. On regarde son *Traité des fièvres* comme supérieur à tout ce qui avait été fait jusqu'à lui, et aussi comme le meilleur de ses ouvrages. Lui-même en avait cette opinion, car, des amis lui ayant fait des reproches de ce qu'il ne se mariait pas et de ce que, par suite, son nom ne serait pas perpétué, il leur répondit que ses ouvrages de médecine, et particulièrement le *Traité des fièvres,* conserveraient mieux sa mémoire que ne le feraient des enfants. Ses ouvrages furent, en effet, traduits en hébreu, en latin et en espagnol. Sept de ces traités, traduits par le moine bénédictin Constantin, de Carthage, au milieu du XIe siècle, ont été publiés à Leyde en 1515-16, avec le titre d'*Opera Isaci.* L'éditeur reproche à Constantin de s'être approprié plusieurs autres travaux de ce médecin qu'il n'avait fait que traduire. On sait, en effet, que le célèbre *Viatique de Constantin,* sur lequel Gérard de Solo fit un commentaire, n'est autre qu'un cours pratique sur presque toutes les

3° *Traité des aliments et des remèdes;*
4° *Traité de l'urine;*
5° *Introduction à la médecine;*
6° *Traité du pouls;*
7° *Traité de la thériaque;*
8° *Traité de l'hydropisie.*

Les quatre premiers sont cités dans le *Dictionnaire des Savants* de Zanah ben Ahmed el-Kurthubi :

كتاب الحمات
كتاب الاستفضات
كتاب اغذيات
كتاب البول

Digitized by Google

maladies composé par Ishaq ben Suleïman Israéli (1). Il fit aussi plusieurs ouvrages de philosophie et de logique (2) et un commentaire sur le premier chapitre de la Genèse, assez renommé et souvent cité, mais dont il n'existe plus que quelques fragments.

IX

Pendant que les Aglhabites régnaient sur la partie de l'Afrique qui s'étend depuis Tlemsen jusqu'aux confins de la Tripolitaine, la dynastie des Édrissites s'établissait dans l'ouest du Maghreb ou Maghreb el-Aqsa. Édris, dès qu'il fut proclamé émir, persécuta les Juifs et les chrétiens, qui, au dire d'Abul'Hassan (3), étaient fort nombreux dans ce pays, et les força à embrasser l'islamisme ; puis il chercha à s'emparer de ceux qui se trouvaient en Mauritanie. Là, Juifs et chrétiens occupèrent des forteresses et des châteaux-forts, et tentèrent de résister à l'émir ; mais ils furent vaincus et forcés de se convertir. Ceux qui ne voulurent pas accepter l'islamisme furent en partie tués, en partie jetés en prison.

(1) Carmoly, ibid.

(2) Carmoly, ib. On cite de lui :
Traité des éléments ;
Traité des définitions et des prescriptions ;
Traité de la philosophie ;
Le Jardin de la philosophie ;
Introduction à la logique.
V. aussi Munk, *Notice sur Ibn Djannah*, etc., l. c.

(3) Abul'Hassan, *Hist. des rois de Mauritanie*, trad. Dombay. Agram, 1794, t. I, p. 18.

Digitized by Google

Lorsqu'on fonda la ville de Fez, qui devint la capitale des Édrissites, comme Kaïrouan fut celle des Aghlabites, le prince accorda des quartiers dans la nouvelle cité aux différentes nationalités. Il donna aux Juifs la permission de s'établir dans la ville, et leur assigna le quartier *Aglun* ou *Aghlen,* jusqu'à la porte Hisn Sadou. Sa générosité en cette circonstance n'était pas tout à fait désintéressée, car il leur imposa une redevance annuelle assez lourde, qui ne pouvait pas être moindre de trente mille dinars (1).

Fez devint, pour les Juifs de cette partie de l'Afrique septentrionale, un autre centre, où de brillantes écoles s'établirent et d'où sortirent un grand nombre de savants et de rabbins, qui firent connaître le nom de cette ville dans le monde israélite.

C'est dans le royaume d'Édris que vécut le grammairien Iehouda ben Karîsch, né à Tahort, au Maroc (peut-être bien Tïaret). Il fut le premier grammairien qui appliqua à l'étude de la langue hébraïque la comparaison des autres langues. Il fit de nombreux rapprochements avec l'arabe, l'araméen, le persan et même le berbère (2). Il adressa à la communauté juive de Fez une lettre dans laquelle il recommande l'étude de l'araméen ; il y explique plusieurs mots difficiles de la Bible par des racines berbères et arabes (3), et cite un certain nombre de passages du Coran.

(1) Ibid., p. 52; *Roudh el-Kartas,* trad. Beaumier, p. 55.

(2) On cite de cet auteur le *Livre de relations* ou *de rapports.* V. Munk, notice déjà citée, p. 60.

(3) V. quelques fragments donnés par Schnurrer dans *Allgemeine Bibliothek der biblischen Litteratur* d'Eichhorn, IIIe année, p. 951-980. L'abbé Bargès et Goldberg ont publié cette lettre en entier. Paris, 1857.

Digitized by Google

X

Au temps d'Ishaq ben Suleïman, un prince juif, qui avait occupé à Bagdad la dignité de *prince de la captivité*, et qui, prétendait-on, descendait de la famille du roi David, Oukbah, ayant eu quelques démêlés avec un des chefs d'académie du nom de Cohen Cédeq, fut forcé, malgré sa haute position, de quitter Bagdad et d'aller en exil, parce que son adversaire avait trouvé de hautes protections auprès du khalife Al-Mouctadir. Oukbah (1) vint à Kaïrouan, où il fut reçu avec les plus grands honneurs et avec un bien vif plaisir. On le regarda comme prince et on l'accepta comme chef ; on lui donna dans la synagogue un fauteuil à part et en évidence, un trône en quelque sorte, honneur exceptionnel qu'on ne rendait même pas au plus grand rabbin.

A la fin du IXe siècle, il arriva à Kaïrouan un voyageur nommé Eldad, qui se disait descendant de la tribu de Dan (une des dix tribus du royaume d'Israel transplantée

(1) Une tradition fort répandue parmi les Israélites de l'Afrique fait remonter à ce prince juif le nom donné à la ville de Sidi-Okba, près de Biskra. Une autre tradition dit aussi que l'un des marabouts les plus vénérés et les plus célèbres de l'Afrique, Si Abd el-Kader el-Djelali, ne serait autre que le célèbre talmudiste Rabbi José ha-Galili (le Galiléen). Nous ne connaissons d'autre base à ces traditions qu'une certaine ressemblance dans les noms ; mais, ce qui est certain, c'est que le tombeau d'Oukbah, qui existait, et qui existe sans doute encore, à Kaïrouan, est regardé par les Arabes comme celui d'un marabout vénérable. L'ancien cimetière israélite de cette ville, inabordable aujourd'hui à tout non-musulman, est un lieu sacré pour les Arabes.

Digitized by Google

par Sennachérib). Il racontait des merveilles du pays qu'habitaient ces dix tribus exilées, et ne parlait que la langue hébraïque. Il voulait enseigner certaines questions rituéliques et casuistiques d'après un Talmud qui différait du Talmud connu et enseigné à Kaïrouan. Aussi les Juifs de cette ville, mis en éveil contre Eldad par les choses étranges qu'il racontait, écrivirent-ils au Gaon Cémach ben Chaïm, chef d'école à Soura (Babylonie). — Dans ce temps, c'était aux écoles de Babylonie qu'on en référait pour toutes les questions théologiques difficiles à résoudre ; car, bien que, depuis l'arrivée d'Oukbah à Kaïrouan, on se fût appliqué à l'étude du Talmud, on n'était pas encore assez instruit dans cette science pour se suffire, et on avait recours, pour les cas ardus, aux écoles de la Babylonie, où avait été composé le Talmud et où, depuis la clôture de ce code, on n'avait cessé de l'étudier et de le commenter. — La réponse que fit le Gaon Cémach, qui ne connaissait Eldad que par ouï-dire, et sa doctrine que par la lettre de la communauté de Kaïrouan, était assez évasive et permettait de ne pas regarder cet Eldad comme un imposteur. De cette ville, Eldad, parcourant sans doute les communautés juives de l'Afrique, se rendit à Tahort, au Maroc, où nous le retrouvons un peu plus tard, et où il eut des relations avec le célèbre Iehouda ben Karîsch, qui, paraîtrait-il, aurait subi en quelque sorte son influence. Cet Eldad, dit-on, était un missionnaire caraïte, et il aurait entraîné Iehouda ben Karîsch à sa doctrine. C'est, du moins, ce que prétendent certains auteurs caraïtes, qui le réclament comme un des leurs. Les quelques passages de sa *Lettre à la communauté de Fez,* où la critique moderne croit voir des traces de la doctrine caraïte, ne prouvent

Digitized by Google

cependant rien : d'abord, il se peut qu'il y ait là quelques interpolations; ensuite, ses paroles contre le Talmud ne prouvent nullement qu'il eût cessé d'être *rabbanite*.

Cela nous amène à constater qu'aux IXe et Xe siècles, ontrouve d'assez nombreuses communautés caraïtes dans l'Afrique septentrionale, à Kaïrouan, à Fez, à Tahort, à Darah, à Segelmessa, etc. Plusieurs savants caraïtes, originaires de ce pays, se sont distingués parmi leurs coréligionnaires : tels sont Adonim ben Massimas ha-Levy, de Darah, et son fils, Moïse, tous deux fort instruits en langue hébraïque et auteurs de poésies, dont quelques-unes ont été conservées dans les livres caraïtes. Moïse Darah, ou Daraï, composa plusieurs ouvrages sur la langue hébraïque et fut aussi médecin distingué. Il quitta Darah et Fez, voyagea en Orient, visita Jérusalem, Damas, et s'arrêta enfin en Égypte. Un peu plus tard, nous trouvons encore Suleïman Daoud ben Ibrahim al-Fassi (de Fez), auteur d'un des premiers dictionnaires hébreux et de quelques autres travaux de linguistique, ainsi que son frère Moïse ben Ibrahim al-Fassi. On suppose encore que Ali ben Suleïman, célèbre auteur caraïte et lexicographe du commencement du XIe siècle, était originaire de Fez (1).

XI

A la mort d'Ishaq ben Suleïman, son disciple Abou Sahal Dounash (Adonim) ben Tamîm devint le médecin du khalife fathimite Ismaïl ben al-Kayïm al-Mançour. Ses

(1) V. J. Furst Geschichte des Karæerthums. Leips., 1865, ch. IV, p. 113-122.

Digitized by Google

relations avec son maître eurent la plus grande influence sur ses études, et il se distingua dans toutes les branches. Il fit différents ouvrages de théologie, de philosophie, de sciences exactes et de médecine (1). Les Arabes estiment beaucoup cet auteur et le revendiquent comme un des leurs, en disant qu'il avait embrassé l'islamisme. Mais tout fait supposer qu'il resta fidèle à la religion de ses pères ; car c'est à la fin de sa vie seulement qu'il put dédier un ouvrage astronomique à Hasdaï ben Ishaq, qui était vizir des khalifes Abd el-Rahman et El-Hakem.

Dans la seconde moitié du Xe siècle, la communauté de Kaïrouan se distingua aussi dans les études théologiques juives par l'arrivée inopinée du rabbin *Chuschiel*. — Un corsaire arabe, commandé, selon toutes probabilités, par l'amiral maure Ibn Rumahis, captura un vaisseau sur les côtes d'Italie, près de Bari (2). Tous les passagers furent

(1) Munk, dans sa savante notice sur Ibn Djannah, cite de lui les ouvrages suivants (p. 50-58) :

1° Un traité sur le calcul indien, حساب الغبار.

2° Un traité astronomique en trois parties qu'il envoya à Abou Youssouf Chasdaï ben Ishaq, à Cordoue ;

3° Un grand ouvrage d'astronomie dédié au khalife Ismaïl ben al-Kayïm al-Mançour ;

4° Un ou deux ouvrages de physique ou de métaphysique,

5° Plusieurs ouvrages de médecine, et en particulier un travail sur les médicaments simples, cité par Ibn Beïtar, *Dict. des médicaments simples*, art. ورد ROSE ;

Enfin, différents travaux sur la langue hébraïque, dans lesquels il fait souvent des rapprochements de l'arabe avec l'hébreu.

(2) *Sépher ha-Kabbalah* d'Abraham ibn Daoud, éd. d'Amsterdam, p. 41, b. et suiv.

Digitized by Google

faits prisonniers, et parmi eux se trouvaient quatre rabbins distingués de Babylone, qui furent successivement rachetés par les communautés juives de Cordoue, d'Égypte et de Kaïrouan. (On suppose que le quatrième fut mené à Narbonne). — Celui qui fut racheté à Kaïrouan s'appelait Chuschiel, et montra de suite une érudition peu ordinaire dans les études casuistiques. La communauté, heureuse de n'avoir plus besoin d'en référer, pour chaque cas de conscience, aux académies de Babylone, le plaça immédiatement à sa tête, avec le titre de *Resch Kalah*, ou simplement *Rosch* (chef). De son temps, vivait aussi dans cette ville Jacob ben Nissim ibn Schahin, ou Schahun. Celui-ci était en relation épistolaire avec les chefs religieux de la Babylonie, Scherira et Haï. C'est à lui qu'est adressée la célèbre *Lettre de Seherira Gaon,* relative à l'historique et à la nomenclature des rabbins de la Mischna, du Talmud et de leurs successeurs jusqu'à son époque. On attribue au rabbin Jacob un commentaire sur le livre intitulé : *Sépher Yecirah,* et traitant de la création du monde (1).

Nous trouvons à cette époque un rabbin célèbre de l'Espagne, Joseph ben Ishaq ibn Abitur, arrivant en Afrique, forcé qu'il était par le khalife El-Hakem d'abandonner son pays natal, à la suite de rivalités religieuses et d'une lutte soutenue contre un autre rabbin, Chanoch ben Mosché, que les communautés espagnoles préféraient. Joseph parcourut le Maghreb, toute l'Afrique et l'Égypte, sans pouvoir se décider à établir sa résidence dans aucune ville du pays, et alla jusqu'en Babylonie. De nombreuses poésies hébraïques de ce rabbin ont été conservées dans

(1) Munk, *Notice*, etc., p. 45.

Digitized by Google

le Rituel de l'Afrique, notamment une des plus belles prières, qu'on récite le jour de Kippour, et sur laquelle, plus tard, le rabbin le plus célèbre d'Alger (Simon Duran) fit un commentaire (1).

A la mort de Chuschiel et de Jacob ben Nissim, leurs fils les remplacèrent dans la haute direction des études religieuses à Kaïrouan : Chananel, fils de Chuschiel, et Nissim, fils de Jacob ibn Schahin, devinrent les chefs de l'école de cette ville. On ne sait pas au juste quel fut celui qui se trouvait véritablement à la tête de la communauté. D'après ce que l'on peut comprendre du récit d'un chroniqueur juif (2), il y eut une espèce de rivalité ou de jalousie entre ces deux rabbins ; et cependant, presque toujours leurs opinions sont citées ensemble comme conformes et faisant autorité. La jalousie entre eux se comprend assez bien ; car l'un, R. Chananel, était étranger à la ville et possédait une grande fortune, tandis que l'autre, dont les ancêtres habitaient depuis longtemps Kaïrouan, était dans un état voisin de la pauvreté. Mais la réputation de ce dernier le mit en correspondance avec Samuel ha-Levy ben Nagdilah, chef des Juifs et ministre du roi de Grenade, qui maria son fils et son successeur, Joseph, avec la fille de R. Nissim. Ce rabbin est auteur d'une introduction à l'étude du Talmud intitulée *Maftéach* (clef), dont une partie seulement a été publiée récemment (3). On cite encore de lui différents ouvrages dont

(1) *Barouch ascher ischech.* Le commentaire du Taschbez a été publié dans Chofes Matmonim, p. 87.

(2) *Sépher ha-Kabbalah* d'Abraham ibn Daud.

(3) *Maftéach*, publié par Goldenthal. Vienne, 1847.

Digitized by Google

on ne connaît que les noms (1). Son contemporain Chananel fit aussi différents ouvrages qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous (2).

A la mort de ces rabbins, la science talmudique perdit son éclat à Kaïrouan. Les derniers représentants de ces études en Afrique furent les Beni Zogmar à El-Mahediah et Rabbi Salomon ben Formes à Kalaah ibn Hammad (3); mais ils n'eurent aucune célébrité. Cependant, de cette dernière école sortit un rabbin qui, forcé de quitter le Maroc par suite d'une dénonciation, alla en Espagne, où il acquit une grande célébrité et devint une des lumières du Judaïsme espagnol. Nous voulons parler du rabbin Ishaq ben Jacob al-Fassi (de Fez), auteur du plus célèbre *Résumé du Talmud.*

XII

Nous devons aussi mentionner quelques persécutions contre les Juifs et les chrétiens, qui n'atteignirent pas, à la vérité, ceux de l'Afrique; mais les règlements vexatoires, faits dans ces circonstances, eurent leur application dans tous les pays musulmans. Sous le khalifat de Motawakel, dixième khalife Abasside, les Juifs et les chrétiens virent renouveler les ordonnances intolérantes d'Omar. Ce

(1) Entre autres un travail sur le rituel et le droit civil, *Meguilath Setarim.*

(2) On cite de lui un commentaire *(Perousch)* sur le Talmud et un travail sur certains points casuistiques *(Miksooth).*

(3) *Sépher ha-Kabbalah* d'Abraham ibn Daud, éd. Amst., p. 44.

Digitized by Google

prince, au commencement de son règne, voulut les forcer à embrasser l'islamisme (849) ; puis, voyant le peu de résultats de cette coercition, il fit différentes ordonnances par lesquelles il déclara les chrétiens et les Juifs incapables d'occuper aucun emploi public, et les soumit aux avanies les plus dures et les plus humiliantes. Il leur interdit l'usage des étriers, leur enjoignit de ne monter que sur des ânes ou des mulets, d'attacher aux portes de leurs habitations des figures de chiens ou de singes, et de porter des ceintures de cuir; il leur défendit de s'habiller comme les fidèles musulmans et d'envoyer leurs enfants dans les écoles publiques des vrais croyants [850-857] (1).

Cette persécution, nous l'avons dit, n'atteignit ni les chrétiens ni les Juifs d'Afrique ; mais les règlements vexatoires qui en furent la conséquence se trouvèrent appliqués en Afrique et existèrent jusque sous le règne des Turcs, avec les modifications qu'apportèrent dans la suite de nouveaux règlements et de nouvelles persécutions.

Nous n'avons pas non plus de renseignements pour pouvoir déterminer jusqu'à quel point la persécution du khalife Hakem, de la dynastie des Fathimites (1008-1020), atteignit les Juifs d'Afrique. Ce prince, s'en référant aux ordonnances d'Omar, voulut forcer tous les infidèles, chrétiens et Juifs, à embrasser l'islamisme ; mais, ne pouvant y parvenir, il ordonna aux Juifs de porter au cou des *figurines de veau*. Les Juifs, tout en se conformant à l'ordonnance de Hakem, surent en faire un objet de luxe

(1) V. *Arabie*, par Noël des Vergers, p. 446-447 ; — Mémoire d'Hammer sur l'administration des provinces arabes. Berlin, 1835, p. 26.

Digitized by Google

et portèrent ces figurines de veau en or ou en argent. Comme le khalife vit que par cela on évitait le but qu'il voulait atteindre, il ordonna aux chrétiens de suspendre à leur cou des morceaux de bois pesant six livres environ. Juifs et chrétiens devaient avoir à leurs vêtements des sonnettes qui les feraient connaître au loin comme des infidèles.

Un peu plus tard, Abou el-Kamel Temîm ben Zimour ben Aby le Zenati, de la tribu d'Yfran, qui était émir de tous les Beni Yfran, s'empara de Fez, après la défaite et la fuite d'Hamâma (424 de l'hégire = 1032). Ce prince persécuta les Juifs et en fit périr plus de six mille ; il enleva aux autres leurs richesses et leurs femmes (1).

Sous les Almoravides *(El-Morabetin)*, une grande persécution faillit atteindre les Juifs et les chrétiens de l'Afrique. C'est au Maroc même que cette dynastie prit naissance, et, dès le début, le fanatisme de cette secte la rendit intolérante envers les dissidents. Youssouf ibn Taschfin avait lu dans un théologien arabe que Mahomet n'avait accordé aux Juifs la liberté d'exercer leur culte qu'à la condition que le Messie, attendu par eux et qu'ils disaient devoir arriver avant cinq siècles, le serait en effet; dans le cas où, passé cette époque, Dieu ne leur aurait pas envoyé le Messie qu'ils espéraient, ils seraient forcés d'accepter sa religion et de le reconnaître, lui Mahomet, comme le dernier prophète et l'envoyé de Dieu. Les Juifs, dit Ibn Taschfin, ont accepté cette condition, et les cinq cents années de l'hégire sont sur le point d'expirer (2 septembre 1106), sans que le Messie soit arrivé : il faut

(1) *Roudh el-Kartas*, trad. Beaumier, p. 150.

Digitized by Google

donc que les Juifs des États musulmans tiennent la promesse faite par leurs ancêtres et se convertissent à l'islamisme. La volonté du prince connue, les Juifs furent dans une angoisse terrible. Ils parvinrent cependant à conjurer cette persécution en versant entre les mains du vizir, Abdallah ibn Ali, une très-forte somme d'argent; mais cela ne les mit pas tout à fait à l'abri des tourments et de fréquents pillages (1).

Sous le règne de son successeur Ali (1107-1144), les Juifs vécurent assez paisibles et tranquilles, et purent être nommés percepteurs d'impôts (2). Pendant la vie de ce prince, un rabbin célèbre était à la tête de la communauté de Fez, Iehouda Ibn Abbas, qui fit quelques poésies estimées, et qui, par suite de la persécution du premier prince de la dynastie des Almohades, dont nous allons parler, fut forcé de quitter le pays pour ne pas apostasier. Il eut la douleur, sur la fin de ses jours, de voir son fils embrasser la religion musulmane.

Cependant, l'auteur du livre *Roudh el-Kartas* (3) rapporte que, sous le règne de ce prince, le docte Abou Abdallah Mohammed ben Daoud, cadi de la ville de Fez, voulut agrandir la mosquée d'El-Kaïrouan. « Comme il y » avait sur l'emplacement choisi un assez grand nombre » de maisons appartenant à des Juifs (que Dieu les mau- » disse!) qui refusaient de les vendre, on fit une juste » estimation de ces propriétés, on leur en compta la » valeur et on les chassa, conformément à une loi établie

(1) Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en Espana*, t. II, p. 196; Schaefer, *Hist. d'Espagne*, p. 380.

(2) Conde, ibid., p. 414.

(1) *Roudh el-Kartas*, trad. Beaumier, p. 75.

Digitized by Google

» par l'émir des musulmans Omar ben el-Khettâb (que
» Dieu l'agrée !), qui s'était trouvé dans un cas sembla-
» ble lorsqu'il voulut agrandir la mosquée sacrée de la
» Mecque. »

XIII

Abdallah ibn Tomrut ou Tumart, élève du célèbre Al-Ghazali, fonda au Maroc une nouvelle secte religieuse d'une grande austérité qui prit le nom d'*El-Mouaheddin* (Almohades), parce que le fondateur lui-même se faisait passer pour le *Mohdi*. Cette secte prit une importance considérable, et, attaquant l'autorité des Almoravides, elle s'empara bientôt du pouvoir. Lorsqu'après la prise de Maroc (1146), les Almohades se trouvèrent entièrement maîtres du gouvernement, Abd el-Moumen, leur prince, qui était des plus fanatiques, reprit la thèse de Youssouf ibn Taschfin à l'égard des Juifs. Il leur rappela, à son tour, la promesse de se convertir, faite par leurs ancêtres à Mahomet, si, au bout de cinq cents années, leur Messie n'était pas arrivé (promesse purement inventée par un théologien musulman). Il dit aux Juifs qu'il ne voulait plus les tolérer dans leur erreur, ni prélever sur les infidèles aucun impôt ; qu'il n'y avait que la conversion à l'islamisme qui pût les sauver, et leur laissa le choix seulement entre ces deux extrêmes : la croyance à Mahomet ou la mort. Cependant, il apporta bientôt un changement à son ordonnance trop exclusive, en leur permettant de s'expatrier, à condition, toutefois, de ne pouvoir aliéner ni vendre les biens dont le transport était impossible. Chaque ville dont

Digitized by Google

les Almohades s'emparèrent vit appliquer cette ordonnance inhumaine, qui s'étendait également aux chrétiens. Ceux-ci trouvèrent un refuge facile sur les côtes d'Espagne où régnait le christianisme ; mais il n'en était pas ainsi des Juifs, qui, dans les pays chrétiens, éprouvaient au même moment les effets funestes et intolérants de la deuxième croisade, et ne trouvaient nulle part un refuge assuré. Aussi, il n'y eut qu'un petit nombre qui put profiter de cette permission de quitter le pays. Quelques-uns périrent martyrs de leur foi, ne trouvant pas l'occasion d'abandonner l'Afrique, et ne voulant pas, d'un autre côté, transiger avec leur conscience. On cite, entre autres, un rabbin célèbre nommé Jehouda Cohen ibn Sussan, de Fez. Mais la plupart des Juifs du pays, ayant pour unique ressource des biens qu'il ne leur était pas possible d'emporter, firent en public profession d'islamisme, tout en restant fidèles à la loi de Moïse dans l'intérieur de leurs demeures. Ils attendirent ainsi l'occasion de se défaire de leurs biens et la possibilité d'émigrer.— Cette feinte d'une autre croyance leur était assez facile, car on n'exigeait d'eux que leur présence, de temps en temps, dans les mosquées, et l'on ne faisait pas dans leurs maisons des recherches inquisitoriales, comme on le fit plus tard dans les pays catholiques. — Ce masque de l'islamisme pesait néanmoins assez lourdement sur leur conscience. Nous en trouvons une preuve dans la vie même du célèbre Maïmonide, qui, né à Cordoue quelques années avant le commencement de cette persécution, fut amené au Maroc par son père; car là, Maïmon savait trouver dans l'intérieur des familles les moyens de faire élever son fils dans l'étude de la religion juive. Mais ils furent obligés de

Digitized by Google

faire comme les autres Juifs du Maroc et de prendre le masque de l'islamisme. Cela affligea fortement le jeune Moïse, fils de Maïmon (Maïmonide), lorsqu'il commença à approfondir la religion de ses pères. Bien qu'il vécut, à Fez, dans la société des savants musulmans dont il partageait les études, il supportait difficilement la loi qui lui imposait de mentir à sa conscience par ses actes extérieurs, et souvent il se trahissait dans sa conduite et dans son langage. Aussi fut-il sur le point d'être martyr de ses témérités et de l'oubli de toutes précautions ; il les eût payés de sa vie, sans la bienveillante et amicale protection d'un musulman très-influent, poète, théologien et jurisconsulte renommé, Abul Arab ibn Moïscha, qui, plus tard, sans que nous en sachions la cause, rivalité, jalousie ou tout autre motif, le dénonça en Égypte comme rénégat. Maïmonide, ayant échappé au danger qui le menaçait, n'eut plus d'autre souci que de quitter le pays où existait cette contrainte causée par la persécution religieuse, et, au mois d'avril 1165, lui et sa famille quittèrent nuitamment la ville de Fez pour se rendre en Palestine; ils débarquèrent à Saint-Jean d'Acre le 16 mai suivant (1).

C'est pendant son séjour dans le Maghreb qu'il composa un petit traité découvert depuis peu de temps et intitulé : IGGUERETH HASCHEMAD ou MAAMAR KIDDOUSCHE HASCHEM, *Lettre sur la persécution,* ou *Traité de la sanctification du nom (de l'Éternel).* Dans cet opuscule, Maïmonide combat l'opinion d'un rabbin par trop exclusif et rigide, qu'il ne nomme pas. Ce rabbin admettait que tous ceux qui, dans cette persécution, prenaient le masque de l'islamisme

(1) Munk, *Notice sur Joseph ben Jehouda ibn Aknin* et *Archives israélites,* 1851, p. 318 et *passim.*

Digitized by Google

pour sauver leur personne, ne devaient plus être regardés comme des Juifs, bien que, dans leur intérieur, ils fussent sincèrement et entièrement attachés à la loi juive ; il prétendait qu'on devait se laisser tuer, plutôt que de paraître, par l'extérieur seulement, partisan d'une autre religion. Maïmonide réfute tous les arguments de ce rabbin en disant surtout que, si le Talmud recommande de donner sa vie plutôt que de faire acte d'adoration dans un autre culte, cela ne s'appliquait qu'à l'idolâtrie, et nullement aux religions qui admettent l'unité de Dieu. Cependant il exprime la crainte que la durée de la persécution n'attiédisse le sentiment juif et ne soit cause que l'islamisme s'implante dans l'intérieur des familles et des maisons, par suite de l'influence des habitudes extérieures. Loin donc de les repousser du sein du judaïsme, comme le faisait ce rabbin inconnu, il les admet, au contraire, comme Juifs, et les engage à ne pas perdre courage et à observer dans leur intérieur toutes les lois juives, ce qui leur était facile, comme nous l'avons déjà dit. Il contrebalança ainsi la funeste influence qu'était sur le point d'exercer l'écrit de ce rabbin par trop sévère, et ramena le calme dans l'esprit de ces malheureux persécutés, qui, découragés de se voir ainsi rejetés du sein de la synagogue, paraissaient résolus à renoncer entièrement à la foi de leurs pères et à embrasser l'islamisme sans aucune restriction. Sa conclusion, néanmoins, est qu'on ne doit pas demeurer dans ce pays et qu'il faut chercher activement l'occasion d'émigrer, afin de ne pas faire durer cette flagrante contradiction entre l'apparence et la réalité. Ce conseil qu'il donna, il se hâta de le mettre lui-même à exécution.

Digitized by Google

XIV

Cette persécution se maintint sous les successeurs d'Abd el-Moumen, et le nombre de ces nouveaux musulmans ne paraît pas avoir considérablement diminué : leur émigration fut très-restreinte. Abou Youssouf Jacoub al-Mançour, se défiant de la sincérité de ces *anussim* (musulmans forcés), leur imposa un costume qui les distinguait des vrais et anciens croyants. Ils durent porter de longs et lourds vêtements noirs, avec des manches d'une grandeur et d'une largeur démesurées, et, à la place de turbans, des voiles laids et grossiers. « Si je savais, disait » ce prince, que les nouveaux convertis à l'islam fussent » de vrais et sincères croyants, je chercherais à les con- » fondre avec les anciens musulmans par tous les moyens » possibles, et surtout par les liens du mariage. Si, d'un » autre côté, j'étais convaincu qu'ils aient conservé inté- » rieurement la foi de leurs pères, et, par conséquent, » leur ancienne erreur et leur incrédulité, j'exterminerais » tous ces hommes et réduirais à l'esclavage leurs femmes » et leurs enfants; mais je suis dans le doute à ce sujet : » voilà pourquoi je leur impose un costume distinctif qui » est loin d'être à leur avantage. »

Pendant la durée de cette persécution, quelques aventuriers en profitèrent pour se faire passer comme Messie. Ont-ils voulu abuser de la crédulité publique et se poser réellement pour le Messie, ou bien n'ont-ils cherché par cette ruse qu'à tromper les princes Almohades et à

Digitized by Google

leur faire abandonner le dessein de forcer les Juifs à apostasier? — Les chroniques sont silencieuses à ce sujet. — Mais toujours est-il qu'en 1147, un Juif se présenta comme Messie à Fez ; il eut quelques partisans qui attirèrent sur eux les violences du gouvernement. — En 1172, un autre Juif s'annonça comme le précurseur du Messie, et cet aventurier sut réunir autour de lui, non-seulement beaucoup de Juifs, mais encore un assez grand nombre de musulmans. Cela fit du bruit dans le pays et parvint aux oreilles du prince, qui le fit venir en sa présence et lui demanda la preuve de sa sainte mission. Cet homme comprit qu'il n'échapperait en aucune façon à la mort ; il résolut donc d'en finir le plus promptement possible, et déclara au prince ne pouvoir lui donner de meilleure preuve qu'en ressuscitant après qu'on l'aurait fait mourir ; qu'en conséquence, il n'avait qu'à le faire décapiter pour être édifié au sujet de sa mission. C'est ce que fit, en effet, le prince, qui ordonna immédiatement la mort de ce Juif. Mais, comme la résurrection n'avait pas lieu, il fit saisir tous les partisans de ce faux Messie, les emprisonna et leur imposa une très-forte amende.

Sous les successeurs de ce prince, la persécution religieuse fut loin de prendre fin, et nous trouvons encore beaucoup de nouveaux musulmans qui profitent de toutes les occasions qui leur sont offertes d'émigrer, afin de pouvoir aller pratiquer librement le culte de leurs pères dans un autre pays. De ce nombre fut Joseph ben Yehouda ibn Aknin, appelé en arabe Abou Hadjadj Youssouf ben Yahia ben Ishaq al-Sabti al-Maghrebi, qui quitta avec empressement le Maghreb en 1185 et se rendit en Égypte, où il continua ses études auprès du célèbre Maï-

Digitized by Google

monides. Son maître s'attacha à lui plus qu'à tous ses autres disciples, composa pour lui et lui dédia son célèbre ouvrage de philosophie et de théologie, *Dalalat al-Hayïrin* (le Guide des Égarés, en hébreu, *Moré Nevochim*). Retiré à Alep, Ibn Aknin devint médecin du roi Al-Dhaher Ghazi ben Salah ed-Din. Il composa différents ouvrages d'exégèse, de philosophie, de littérature et de médecine (1).

Abou Abdallah Mohammed el-Nassir maintint les rigueurs des princes Almohades, ses prédécesseurs, à l'égard des Juifs et des nouveaux musulmans; mais il changea la forme et la couleur de leurs vêtements et leur ordonna de porter des turbans et de longs caftans de couleur jaune. Ce genre de vêtements leur resta longtemps imposé. C'est de là, sans doute, que les Arabes du désert ont donné à la couleur isabelle des chevaux le nom de *sfer el-Yehoudi*, et qu'ils la regardent comme étant d'un mauvais présage (2).

Sous le règne d'Al-Mamoun, un des successeurs de ce prince, son neveu Yahia, qui était en lutte avec son oncle, descendit de la montagne, s'empara de la ville de Maroc,

(1) Munk, *Notice sur Joseph ben Yehouda ibn Aknin*.

(2) Il existe, chez les Arabes, un proverbe qui prouve jusqu'à quel point cette idée superstitieuse est attachée à la couleur *jaune de Juif, sfer el-Yehoudi*. Ils disent à propos du cheval allant en guerre : « Le gris de fer et le « jaune de Juif, si le maître revient *(sain et sauf)*, coupe-moi la main. »

ازرق حديدى واصفر اليهودى
اذا مولاه يولى افطع لى يدى

V. Daumas, *Les chevaux du Sahara*.

Digitized by Google

où son premier soin fut de faire démolir l'église chrétienne. Il massacra un grand nombre de Juifs et de Beni Ferkhan, dont il pilla tous les biens (1).

XV

Mais les Almohades ne purent se maintenir en Afrique, et différents soulèvements leur arrachèrent successivement quelques provinces, jusqu'au moment où ils n'y possédèrent plus rien. Ce furent d'abord les Mérinites ou Beni Merin, tribu berbère zénète, qui, envahissant le Moghreb, établirent leur puissance dans cette province et y fondèrent une nouvelle dynastie. — Les Beni Zian, autre tribu berbère zénète, vinrent du désert dans le Tell, s'emparèrent de la province d'Oran et fixèrent leur capitale dans la ville de Tlemsen. Enfin, Abou Zakariyya ben Abou Mohammed Abd el-Ouahed ben Abou Hafs, lieutenant des Almohades dans. l'Ifrikiah, profita des troubles qui agitaient le pays, se rendit indépendant et fonda la dynastie des Beni Hafs ou Hafsites. Leur puissance s'étendait sur toute l'Ifrikiah, c'est-à-dire sur le pays de Constantine, de la Tunisie et de la Tripolitaine.

Sous le règne de ces différentes dynasties, le sort des Juifs s'améliora, par la permission qu'ils eurent d'habiter le pays et d'y exercer leur culte en payant les impôts qui leur étaient fixés ; mais on leur imposa le costume jaune qu'avaient dû porter les Juifs-musulmans au temps des

(1) *Roudh el-Kartas*, trad. Beaumier, p. 365.

Digitized by Google

Almohades. Et si quelquefois la populace, excitée par les prédications de quelques fanatiques, cherchait à les harceler et à les tourmenter, ces princes les protégeaient et les défendaient. Ainsi, en 1276, au mois de *choual,* les habitants de Fez, poussés par on ne sait quel marabout ou fanatique, se jetèrent sur les Juifs, pénétrèrent dans les maisons et massacrèrent quatorze personnes. Et, certes, il n'en serait pas resté un seul, si le prince (Abou Youssef Yacoub ben Abd el-Hakk, des Beni Merin) ne fût monté de suite à cheval pour arrêter le massacre, et n'eût publié l'ordre formel de quitter le quartier des Juifs et de ne plus en approcher (1).

Nous n'avons aucun renseignement sur leur situation pendant le XIIIe siècle. La seule chose que nous puissions constater, c'est l'ignorance profonde qui régnait dans ce pays. Par suite de cela, les mœurs et les habitudes des Arabes s'introduisirent petit à petit parmi les Juifs : il n'y avait au milieu d'eux aucun homme assez instruit et assez influent pour s'élever contre cette déplorable tendance et pour s'y opposer (2).

C'est aussi, sans aucun doute, par suite de la pénurie de savants talmudistes qu'ils se soumirent en partie, pour le droit civil, à la législation qui régissait les autres habitants. Leurs affaires litigieuses, de Juif à Juif même,

(1) *Roudh el-Kartas,* trad. Beaumier, p. 459.

(2) Nous nous basons ici sur le dire d'un rabbin espagnol, qui, arrivé en Afrique à la fin du quatorzième siècle, constatait à plusieurs reprises l'ignorance existant parmi les Juifs du pays. Ainsi, il écrivait au rabbin de Constantine, émigré espagnol comme lui, une réponse dans laquelle il disait : « *Quant à ce que tu me dis, que ma décision paraît étrange à la communauté, parce que depuis de longues années les Juifs ont cette habitude* (qu'il blâme), *et que tous leurs livres sont écrits ainsi, que puis-je y faire, si leurs scribes étaient*

Digitized by Google

étaient jugées par les tribunaux arabes selon les lois du pays. Telle est la situation dans laquelle nous les trouvons au moment de l'arrivée des émigrés espagnols ; car le rabbin Isaac bar Schescheth Barfath dit explicitement : « Et nous, à notre arrivée dans ce pays (Afrique), nous » n'avons pas trouvé de coutumes juives en ceci *(en fait » de droit civil)* ; car les habitants de ce pays n'avaient » pas l'habitude de juger leurs différends selon les lois » de notre religion : toutes leurs affaires étaient soumises » aux juges musulmans (1). »

Quant aux impôts qui pesaient sur les Juifs depuis l'arrivée des Arabes en Afrique, nous avons peu de renseignements à ce sujet. Le *kharadj* leur était commun avec les indigènes, et grevait la propriété foncière.— Le kharadj n'est pas, à proprement parler, un impôt : c'est le prix de la location des terres. Lorsque les Arabes musulmans conquéraient un pays, ils dépossédaient tous les propriétaires de leurs biens fonciers et les leur laissaient néanmoins en fermage. Le kharadj était donc le loyer de la terre qu'on laissait aux vaincus. Les Arabes, lors de la conquête de l'Afrique, durent agir, à l'égard de tous les habitants indistinctement, comme ils avaient agi à l'égard des Juifs de Khaïbar, en leur imposant le kharadj. La terre

inhabiles et peu instruits? Doit-on, à cause d'eux, abandonner les prescriptions religieuses et changer la loi? Ribasch. (Réponse d'Isaac bar Schecheth, n° 146) D'un autre côté encore, il écrivait au rabbin d'Oran, autre émigré espagnol : « *Je t'ai déjà demandé à plusieurs reprises de ne pas chercher à réformer leurs habitudes dans de pareilles choses, si tu veux demeurer en paix avec eux. Il y a plus : sache qu'ils n'accepteraient de réforme de n'importe qui, même dans des circonstances graves où il y aurait quelque défense formelle et sérieuse.* » Ribasch, n° 158.

(1) Ribasch, n° 108.

Digitized by Google

appartenant à un musulman n'était pas soumise au kharadj ; mais il n'est pas prouvé que la terre, une fois frappée du kharadj, ne restât grevée de cet impôt, même en passant entre les mains d'un vrai musulman.

D'un autre côté, il y avait la *djeziah* جزياه (capitation), dont étaient dispensés tous les croyants, mais que devaient payer les infidèles, Juifs ou chrétiens. Les jurisconsultes musulmans ne sont pas d'accord sur la valeur réelle de cette capitation. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'à la fin du XIVe siècle, elle était de deux pièces d'or et un huitième (1), environ dix-neuf francs par tête. Mais, une fois la capitation réglée et le nombre des personnes à imposer fixé, toute la communauté devenait solidaire pour le paiement intégral de cet impôt, qui, par conséquent, en principe impôt particulier et personnel, devenait par là impôt collectif et général, qu'on appelait قانون *canoun*. La taxe du pauvre retombait sur les autres ; celle des rabbins, des officiants, des instituteurs, qui, au point de vue religieux, étaient affranchis de tout impôt, venait encore augmenter celle de la communauté. Il y a plus : le recensement n'était pas fait régulièrement et se trouvait toujours augmenté plutôt que diminué ; une fois établi, il servait pendant de longues années. L'administration avait soin d'ajouter les nouveaux venus, sans toutefois retrancher de la liste ceux qui allaient s'établir ailleurs. Il arrivait souvent qu'un individu était obligé de payer deux fois sa part de *djeziah*, ou bien alors la somme que devaient payer ceux qui quittaient le pays retombait encore sur l'ensemble de la communauté. Par suite de cela,

(1) Taschbez, IIe partie, no 46.

Digitized by Google

la djeziah était en réalité un impôt très-lourd qui pouvait s'élever parfois jusqu'à 35 ou 40 pièces d'or (de 300 à 350 francs).— Cette capitation *(djeziah)* payée par les Juifs était souvent appliquée, par les princes, à des fondations pieuses et à l'entretien d'hôpitaux (1).

Tels étaient les impôts réguliers et fixes. Mais les contributions extraordinaires, qui, pour n'être pas régulières, n'en étaient que plus fréquentes, pesaient bien plus lourdement encore sur les Juifs. Tantôt c'était du blé pour la maison du prince, tantôt une réquisition de mulets ou d'ânes pour les besoins d'une colonne; tantôt c'était simplement des corvées, journées d'hommes ou de mulets ; mais tantôt aussi c'était de la marchandise qu'il fallait faire venir des pays étrangers dans le plus bref délai : étoffes précieuses, drogueries fines, quantité de blé ou autres denrées (en cas de pénurie ou de disette).

Telle était la situation des Juifs sur tout le littoral de l'Afrique, au moment où les persécutions exercées contre leurs coréligionnaires d'Espagne, de Castille, d'Aragon et de Majorque (1391), en fit affluer un nombre considérable dans tout ce pays, depuis Tripoli jusqu'aux extrémités du Maroc.

XVI

En 1391, alors qu'eut lieu dans toute la péninsule ibérique un soulèvement général contre les Juifs, beaucoup d'entre ceux-ci abandonnèrent leur patrie et vinrent

(1) *Roudh el-Kartas*, trad. Beaumier, p. 426.

Digitized by Google

chercher un refuge en Afrique. Les communautés juives qui y existaient depuis longues années et qui y vivaient dans un calme relatif, accueillirent les nouveaux émigrés espagnols et se virent ainsi, tout d'un coup, augmentées considérablement. Tous les jours, de nouvelles bandes abordaient au rivage, arrivant des différentes parties de l'Espagne, et surtout de Majorque.—Alger, Oran, Constantine, Tunis, Tripoli, Mostaganem, Milianah, Bougie, Tlemsen, Tenès et autres villes reçurent ainsi de très-forts contingents de Juifs espagnols. Les Arabes, en voyant cette affluence extraordinaire, craignirent une augmentation du prix des vivres, qui déjà étaient assez chers. Mais les chefs musulmans, sollicités par les Juifs du pays, et, entre autres, le kadi d'Alger, firent cesser cette hostilité, et les émigrés furent accueillis. — Le fisc y trouvait son profit: car chaque émigré devait payer, comme droit de débarquement, un doublon d'Espagne, outre les droits d'entrée sur les effets et les marchandises qu'il apportait avec lui.—On prévoyait aussi, par suite de cette immigration, une augmentation certaine des revenus de l'État. L'impôt *djeziah* qu'on leur imposa fut de trois pièces d'or (environ vingt-six francs) dans certaines localités; dans d'autres, les nouveaux émigrés furent dispensés de toute capitation, parce qu'ils payaient des sommes extraordinaires comme droits de douane pour l'entrée des marchandises; car les Juifs espagnols apportèrent avec eux, dans cette nouvelle patrie, non-seulement leur fortune, mais encore leur intelligence, leur science, leur aptitude au commerce et à l'industrie.

Aussi, nous devons constater que, si les premiers émigrés furent bien accueillis par leurs coréligionnaires qui

Digitized by Google

habitaient le pays depuis longtemps, il n'en fut pas de même dans la suite. Lorsqu'ils virent leurs intérêts compromis par le nombre toujours croissant de ces émigrés, et surtout par l'activité et l'entente des affaires que les derniers venus déployèrent dès leur arrivée, les anciens habitants juifs firent dans certaines villes des difficultés pour les admettre. Il fallut la haute intervention du rabbin Isaac bar Schescheth Barfath pour engager les Juifs à accepter dans leur sein les nouveaux survenants, et pour atténuer les démarches que quelques personnes avaient faites auprès des autorités musulmanes, afin d'empêcher le débarquement de quarante-cinq familles, attendant au port la permission de se rendre à terre (1). Mais, partout où ils arrivèrent, les Juifs espagnols formèrent des groupes à part (2). Les anciens Juifs étaient connus sous le nom de *porteurs de turbans (baalé hamiçnephieth)*; les nouveaux reçurent le nom de porteurs de bérets *(beretta* ou *birretto, baalé el-képouss* ou *el-kipron)* (3). Ces groupes espagnols, au bout d'un certain temps, absorbèrent dans leur sein les anciennes communautés, dont les membres, comme nous l'avons dit, vivaient dans l'ignorance et ne demandaient pas mieux que de se laisser guider par leurs coreligionnaires plus instruits. Il y eut cependant quelques communautés anciennes qui se maintinrent et réagirent contre cette absorption, Tunis, par exemple, où aujourd'hui encore les Israélites sont divisés en deux communautés distinctes, ayant leurs règlements, leurs admi-

(1) Ribaseh, n° 61.

(2) Taschbez, IIe partie, n° 292.

(3) Raschbasch (Réponses de Salomon ben Simon Duran), nos 413, 414, 415; Jachin ou Boaz, Ire partie, n° 132.

Digitized by Google

nistrateurs, leurs boucheries, leurs écoles, leurs temples, leurs cimetières tout à fait séparés. Cette scission complète eut lieu assez tard, et nous aurons occasion d'en parler de nouveau.

Ce qui donna surtout une très-grande influence aux nouveaux Africains sur leurs coréligionnaires, ce sont les savants rabbins qui se trouvaient parmi eux, et qui furent immédiatement choisis par les communautés pour les guider, juger leurs différends et présider à leurs transactions. Dès les premières années du XVe siècle, nous trouvons à la tête de presque toutes les communautés africaines des rabbins émigrés d'Espagne : à Alger, Isaac bar Schescheth Barfath et Simon ben Cémach Duran ; à Oran, Amram ben Merouas Ephrati; à Constantine, Joseph ben Menir et Mimoun ben Saadiah Nadjar; à Médéah, Saadiah Darmon ; à Tlemsen, Abraham ben H'akoun et Ephraïm Ankaoua; à Bougie, Benjamin Amar; à Honaïn, Moïse Gabaï, etc. Tous ces rabbins avaient déjà joui auparavant d'une grande réputation en Espagne et à Majorque. Les deux premiers, surtout, rabbins à Alger, méritent une place particulière par suite de leur grande influence, et surtout par leur science peu commune.

XVII

Isaac bar Schescheth Barfath (1), né à Barcelone au commencement du XIVe siècle (vers l'an 1310), fut d'abord

(1) برڢت, tel est le nom de famille qu'il se donne à lui-même, n° 370, et à son frère Krescas, n° 387. Son maître, Rabbi Nissim, lui donne aussi ce nom, ibid., 390.

Digitized by Google

rabbin à Saragosse. Là, quelques difficultés lui étant survenues, il accepta la place de rabbin que lui offraient les habitants de Calatayud. Mais la communauté de Saragosse mit tout en œuvre pour conserver à sa tête ce rabbin distingué, et intéressa à sa cause les autorités de la ville. Cependant, il ne voulut pas revenir sur la parole qu'il avait donnée à la communauté de Calatayud jusqu'à ce qu'elle renonçât d'elle-même à la promesse qu'il lui avait faite. Plus tard, il fut appelé comme rabbin à Valence et à Tortose. Lors de la persécution de 1391, il quitta l'Espagne et vint en Afrique. Il séjourna quelque temps à Milianah (1), où, comme il le dit lui-même à plusieurs reprises, il fit différents règlements. Enfin, il vint à Alger, où il occupa la dignité de rabbin. Quelques mécontents, entre autres un homme riche et assez influent à la cour, nommé Boun-Astruc, lui suscitèrent des difficultés et cherchèrent toutes les occasions de le rabaisser. Un de ses amis les plus dévoués et son protecteur le plus influent, Astruc Cohen, médecin du prince de Tlemsen, sollicita pour lui une nomination officielle, et Isaac bar Schescheth Barfath fut nommé, par ordonnance du prince, grand-rabbin d'Alger et installé comme tel par son protecteur, qui était en même temps *mokaddem* (administrateur général des Juifs). Personne, dans le pays, ne pouvait juger les affaires civiles ou religieuses sans la permission du rabbin. Il fut blâmé par une partie de la communauté de ce qu'il avait accepté une telle nomination sans l'agrément et la demande préalable des Juifs. — En l'année 1394, les rabbins espagnols qui se trouvaient à Alger préparèrent un règlement qui fut proposé en assemblée

(1) Ribasch, nos 39, 60.

Digitized by Google

générale à la communauté nouvelle d'Alger, et accueilli avec empressement (1). Ce règlement, se rapportant principalement aux contrats de mariage, devint une coutume qui eut force de loi, qu'adoptèrent de suite un certain nombre de communautés de l'Afrique, et qui, aujourd'hui encore, est en usage à Alger et dans beaucoup d'autres villes. Mais l'ancienne communauté, c'est-à-dire celle qui existait à Alger avant l'arrivée des émigrés espagnols, n'y fut pas astreinte ; elle resta pendant longtemps encore distincte et séparée de la nouvelle (2). — Le rabbin Isaac Barfath, connu sous le nom abréviatif de *Ribasch,* homme fort érudit dans les matières religieuses, devint une des plus hautes autorités juives dans la casuistique. On a de lui un recueil de lettres sur toutes sortes de questions civiles et religieuses, intitulé *Réponses de Ribasch* (3).

Il dit aussi avoir composé des notes ou un commentaire

(1) Taschbez, IIe partie, n° 292.

(2) Taschbez, ibid.; Raschbasch, nos 414, 415, 416.

(3) *Teschouboth ha Ribasch*, in-folio, Constantinople, 1546-47. — Azoulaï, *Schem ha guedolim,* Ire partie, lettre *yod,* n° 35, dit qu'il a vu un manuscrit de cet ouvrage portant pour titre ; *Troisième partie*, et qui correspondait avec le texte imprimé. D'où il paraîtrait résulter qu'outre les réponses contenues dans le volume imprimé, il existerait encore deux autres parties, détruites par le temps ou cachées au fond de quelque bibliothèque. Cependant nous croyons que l'ouvrage imprimé renferme à peu de chose près toutes les réponses de Ribasch ; seulement Azoulaï n'a, sans doute, vérifié que les premiers numéros ; il n'a pas fait attention que, sur les 518 numéros contenus dans le volume imprimé, les 186 premiers seuls ont été composés à Alger, et doivent, par conséquent, former à eux seuls aussi la troisième partie en question, tandis que les 332 numéros suivants ont été composés par Ribasch pendant qu'il était encore en Espagne, et doivent, par conséquent, former les deux premières parties de l'ouvrage. En effet, dans les numéros 187-190, qui, à nos yeux, doivent former le commencement de la première partie, il parle de sa position à Barcelone et des propositions qu'il avait acceptées de la part de la communauté de Calatayud, ce qui eut lieu lors-

Digitized by Google

sur la partie du Talmud appelée *Ketouboth* (1). Enfin, on cite encore de lui un commentaire sur différentes autres parties du Talmud et un autre sur le Pentateuque (2).

Il exerça les fonctions de rabbin à Alger jusqu'au moment de sa mort, dont on ne connaît pas la date précise. Son tombeau, dit-on, se trouvait dans l'ancien cimetière d'Alger, près de la porte Bab-el-Oued, sur l'emplacement duquel on a établi depuis les nouvelles fortifications de la ville. La communauté israélite d'Alger obtint du gouvernement l'autorisation de faire encastrer dans le mur des remparts une pierre commémorative en l'honneur de ce rabbin, sur laquelle on grava la date de sa mort (1442), d'après une tradition de la communauté ; mais cette date est erronée (3).

qu'il commença à exercer les fonctions de rabbin. Il nous paraît certain, par suite de l'erreur commise dans l'impression, que la première partie doit commencer au n° 187 et aller jusqu'à 380 environ. Les numéros de 380 environ jusqu'à la fin formeraient la seconde partie, et la troisième partie se composerait des numéros 1-186.

(1) Ribasch, n° 13.

(2) Azoulaï, *Schem ha guedolim*, l. c.

(3) Voir, à ce sujet, notre courte notice, *Archives israélites*, 1865, p. 131 et suiv. Nous basons notre opinion sur les arguments suivants :

1° Son successeur, Simon Duran, faisant, à la fin de sa vie, la liste des ouvrages qu'il laissait à la postérité, (voir ci-après), dit avoir composé ses derniers ouvrages, n°s XI, XII, XIII et XIV, en 1436, 38, 39 et 40. Or, dans ses *Réponses* (Taschbez), qu'il mentionne dans son catalogue sous les n°s VI, VII, VIII, il parle à plusieurs reprises de son prédécesseur comme étant décédé. — Donc, Isaac Barfath était mort avant 1440, époque de la clôture de ce catalogue ;

2° Simon Duran, dans ses *Réponses*, IIe partie, n° 292, cite, à la date de 1421, le règlement fait pour la communauté d'Alger en 1394, avec les explications et les observations qu'on y avait faites dès l'origine. Il croit nécessaire de les mettre par écrit à ce moment (1421), parce qu'il est le seul survivant de tous ceux qui avaient pris part à la rédaction de ce règlement. — Or, Isaac Barfath parle souvent de ce règlement dans des termes qui prouvent qu'il y avait travaillé. — Donc, il était mort avant 1421 ;

Digitized by Google

XVIII

A la mort d'Isaac Barfath, la communauté d'Alger reconnut comme rabbin Simon ben Cémach Duran, émigré de Majorque. Il dit lui-même (1) que sa famille était originaire de Provence. Selon Carmoly (2), la famille Duran tirerait son nom, et, par conséquent, son origine, d'un petit village du Gers, près d'Auch. Né à Majorque, en 1361, il s'appliqua de bonne heure à l'étude des mathématiques et de l'astronomie, où il acquit des connaissances profondes, comme cela est indiqué dans une de ses lettres (3). Il étudia aussi la médecine (4) et exerça pendant un certain temps cette profession. Avant la persécution de 1391, il se trouva à Barcelone, en Aragon, où il épousa

3° Dans les *Réponses* de Ribasch, les dernières qu'il fit portent la date de 1405 et 1406, nos 170, 179. Il n'est pas probable que, s'il a vécu jusqu'en 1442, il n'ait plus été consulté par les communautés voisines, pendant les trente-six dernières années de sa vie;

4° Si la date 1442 était exacte, il aurait atteint près de 130 ans, ce qui eût été un cas de vieillesse assez remarquable pour que les chronologistes n'eussent pas manqué de signaler cette longévité extraordinaire;

5° Il n'y aurait que deux ans entre la mort du rabbin Isaac Barfath (1442) et celle de Simon Duran (1444). Or, les Réponses de Simon Duran sont au nombre de 803, et à partir du numéro 150, il parle de Ribasch comme n'existant plus (ذكر لبركه = ذل), et il n'est pas possible d'admettre que les 653 autres numéros aient été rédigés en deux années.

(1) Taschbez, IIIe partie, n° 9.

(2) Carmoly, *Histoire des Médecins*.

(3) Taschbez, Ire partie, nos 103, 163 et suiv.

(4) Ibid., Ire partie, n° 102.

Digitized by Google

la fille d'un homme distingué, R. Jona de Mestre (1). Il se trouva ainsi allié à la famille de Nachmanide (2) (Moïse ben Nachman) et de Gersonide (3) (Levi ben Gerson). Chez son beau-père, il eut occasion de rencontrer le rabbin Isaac Barfath, que les événements malheureux de sa patrie lui firent bientôt retrouver en Afrique. — A Majorque,—probablement au moment même du soulèvement général, —il se trouva en danger de mort (4), et beaucoup de ses compagnons périrent martyrs de leur foi. Mais Simon Duran échappa à la mort et se rendit en Afrique.

Peu habitué aux affaires commerciales, il chercha le moyen de subvenir à ses besoins dans l'exercice de la médecine. Mais, en Afrique, il le dit lui-même et avec amertume (5), il trouva peu d'occasions d'utiliser les études médicales, dans lesquelles il avait acquis une assez grande réputation ; car on préférait la routine arabe à la médecine sérieuse et scientifique. En acceptant la place de rabbin à Alger, il fut le premier qui reçut un traitement pour ces hautes fonctions. Il se trouva par là dans l'obligation de se défendre et d'établir, par toutes sortes de preuves religieuses (6), qu'il n'est pas contraire aux règles et aux usages de la religion juive d'accepter un traitement pour les fonctions de rabbin, d'autant plus que, dans le principe, il avait fait ses études religieuses pour sa satisfaction personnelle seulement, et non pour en retirer

(1) Taschbez, IIe partie, 129, IIIe partie, 36; Raschbasch, no 291.

(2) Taschbez, Ire partie, no 72; Raschbasch, l. c.

(3) Taschbez, Ire partie, nos 103, 134.

(4) Ibid., IIIe partie, no 14.

(5) *Maguen Aboth*, ch. IV, Misch. V.

(6) *Maguen Aboth*, ibid.; Taschbez, Ire partie, nos 142-148.

Digitized by Google

quelque profit; car il était d'une famille riche, et on lui avait fait étudier la médecine pour lui procurer une position honorable et lucrative. Simon Duran mourut à Alger en 1444 (1). Sa dépouille mortelle se trouvait dans l'ancien cimetière d'Alger dont nous avons déjà parlé, et la communauté, il y a quelques années, fit également encastrer une pierre commémorative en son honneur dans le mur des remparts de la ville. Il laissa de nombreux travaux religieux et philosophiques (2), entre autres une

(1) Lettre des rabbins algériens servant de préface à l'édition du Taschbez, Amst., 1738.

(2) Voici la liste de ses ouvrages, telle qu'il la donne lui-même sur une feuille séparée, ajoutée en supplément à la suite du Taschbez, éd. d'Amsterdam, 1738 :

I. Commentaire sur le traité *Berachoth*, d'Isaac al-Fassi.

II. Décisions casuistiques sur le traité du *Talmud Niddah*.

III. Traité sur la Providence, intitulé : *Oheb Mischpat*, renfermant un commentaire sur le Livre de Job. [Édité par Joseph Molcho. Venise, 1590, in-4°. Cet ouvrage se trouve également dans la Bible de Moïse Francfurter. Amsterdam, 1724-27, in-fol.].

IV. Traité des lois religieuses, intitulé : *Zohar ha-Rakiah*, renfermant un commentaire sur les *Azharoth* [composé, comme il est dit à la fin, en 1417. Il fut édité à Constantinople en 1515, in-4°; à Amsterdam, 1735, in-8° et in-4°. Plusieurs rabbins en firent des extraits, parmi lesquels il faut remarque *Petil Techeleth*, de Jac. Chaguis, Venise, 1652, in-4°, et *Ner Miçwah*, de Moïse Chaïm Schemtob, de Pise, Constantinople, 1569, in-4°].

V. *Taschbez*, recueil de réponses casuistiques, première partie, renfermant 178 numéros.

VI. *Taschbez*, id., deuxième partie, renfermant 298 numéros.

VII. *Taschbez*, id., troisième partie, contenant 327 numéros. [Les trois parties ont été imprimées à Amsterdam, 1738. On y a ajouté une quatrième partie : *Chouth ha-Meschoulasch*, ou Réponses des rabbins Sal. Duran (junior), Sal. Seror et Abraham Abèn Tawah.]

VIII. *Sépher Maguen Aboth*, divisé en quatre parties : Ire partie, traitant de l'existence de Dieu, de son unité, de son éternité et de ses attributs [Livourne, 1764, in-4°, et 1785, in-fol.], IIe partie, discussion des religions qui ont pris naissance après le judaïsme [Livourne, 1785, in-fol. — De cet ouvrage on a tiré un travail particulier, intitulé : *Kescheth ou Maguen*, Livourne, 1775, in-4°, et un autre opuscule : *Setirath Emounath ha-Noçrim*,

Digitized by Google

réfutation du christianisme et de l'islamisme. On trouve dans ses différents ouvrages un grand nombre de citations qui prouvent sa grande érudition dans les différentes sciences de philosophie, de médecine, de mathématiques, d'astronomie et de linguistique.

Isaac Barfath et Simon Duran sont regardés, par les Israélites de l'Algérie, comme les véritables fondateurs du judaïsme algérien. C'est, en effet, de leurs écoles que sont sortis tous ceux qui, dans la suite, ont occupé un siége rabbinique dans ces provinces, après que les anciens compagnons de ces rabbins furent morts. Leur souvenir est vivace dans toute l'Afrique, et leurs familles y sont

Constantinople, 1710]; IIIe partie, de la connaissance de Dieu, de sa providence, de l'arrivée du Messie et de la résurrection des morts. [Livourne, 1785, in-fol.].

IX. *Maguen Aboth*, IVe partie de l'ouvrage précédent, commentaire sur le Traité des Pères. [Livourne, 1763, in-4°. Une nouvelle édition en a été faite récemment à Leipsig, 1853, in-8°.].

X. Recueil de douze petits traités, renfermant, entre autres, un commentaire sur *Eduyoth*, un commentaire sur *Kinin* [Livourne, 1744, in-4°, Metz, 1776, petit in-4°], abrégé de *Rosch ha-schana* et de *Niddah* [Livourne, 1744, in-4°], commentaire sur quelques anciennes poésies, commentaire sur les poésies *Hoschanoth* [Ferrare, 1553, in-8°]; commentaire sur le *Piout ascher Ischesch* [imprimé à Berlin, 1845, dans la collection *Choles Matmonim*, et, depuis, dans beaucoup de recueils de prières édités à Livourne]; recueil de quelques poésies religieuses, recueil de poésies sur la Terre sainte, et en l'honneur de sa famille et de quelques amis; enfin, commentaire sur *Ezéhou Mekoman* [Livourne, 1744, in-fol.].

XI. *Or ha-Chaim*, discussion sur le livre de R. Chasdaï ben Iehouda Kreskas, contenant 55 chapitres, et terminé à l'âge de 75 ans et 6 mois, le 25 Elloul 5196 (août-septembre 1436).

XII. *Liviath Chen*, notes sur le commentaire que son parent Gersonide (Ralbag) fit sur le Pentateuque, terminé le 2 Kislew 5198 (décembre 1437), alors qu'il était proche de sa soixante-dix-septième année. Il y a ajouté quatre suppléments à l'ouvrage précédent.

XIII. *Maamar Iabin Schemouah*, sur les lois cérémonielles de *Schehitah* et *Bedikah*, terminé dans l'hiver de 1440, alors qu'il était tout près de sa soixante-dix-neuvième année [Livourne, 1744, in-fol.].

Digitized by Google

encore honorées (1). — A Constantine, on voit le tombeau du premier rabbin espagnol arrivé dans le pays avec Barfath et Duran, Joseph ben Menir. Ce tombeau, appelé *Chassid* (pieux), est vénéré par les Juifs et les musulmans ; mais aucune inscription ne rappelle le nom du rabbin qui y est couché, ni la date de sa mort. Une tradition seule existe à ce sujet, et, chaque année, on y fait de fréquents pélerinages. Il fit un ouvrage dont on n'a que quelques citations (2). Son collègue à Constantine, Mimoun Nadjar, fit également un ouvrage qui n'est cité que par Salomon Duran (3).

XIX

A partir de ce moment, le nombre des Juifs grandit continuellement en Afrique. Ils y sont quelquefois sujets

XIV. *Maamar Chameç* et *Maamar Aphikomen*, concernant les rites de Pâques ; *Tiphereth Israel*, sur le comput, terminé en 1440 [Livourne, 1744, in-4°, à la suite de l'ouvrage précédent].

(1) Aujourd'hui encore, il existe une habitude, à Alger, qui rappelle à tous cette espèce de souvenir attaché à ces familles. La robe et la coiffure espagnoles que portaient ces rabbins en arrivant en Afrique sont conservées à Alger. Quatre familles ont encore l'habitude de les revêtir le premier samedi de leur mariage, lorsque les nouveaux mariés se rendent à la synagogue, pour l'office du matin. La famille *Duran*, comme descendant directement de Simon Duran, porte les deux objets ; les trois autres familles n'en revêtent qu'un seul : les *Stora*, dont l'aïeul, *Chaïm*, avait épousé une fille d'Isaac Barfath ; les *Seror*, alliés à la famille Duran, et les *Ben Haïm*, d'Alger, dont une légende fait remonter l'existence en Afrique avant l'arrivée des Juifs espagnols. Cette dernière famille est entièrement éteinte aujourd'hui.

(2) Voyez *Beth Joseph*, IIe partie, *Ioré Déah*, ch. CCXXVIII.

(3) *Kontrass Haminhaguim*, Recueil des coutumes rituéliques. Voyez Raschbasch, n° 327.

Digitized by Google

à des pillages et à des persécutions locales, comme en 1442 (1), à Temesgran, relevant des rois de Tlemsen.

En 1476, sous les Beni Yfren, gouverneurs de Tlemsen pour les Hafsides, il y eut dans cette ville une assez forte persécution. Beaucoup se rendirent en Castille. Nous en trouvons la mention dans l'ouvrage d'un rabbin de Tlemsen (2), Ischouah ben Joseph ha Levi, qui, dans la préface, parle de sa fuite de Tlemsen et des malheurs qui atteignirent les enfants d'Israel dans ce pays, où ils avaient vécu jusque-là dans un calme et un bonheur relatifs. Ce qu'il faut constater, cependant, c'est que, malgré ces faits exceptionnels, ils y étaient plus tranquilles et moins tourmentés que dans les pays chrétiens, surtout qu'en Espagne, où, pendant tout le cours du quinzième siècle, ils furent continuellement harcelés et persécutés jusqu'à leur expulsion complète en 1492.

C'est surtout à ce moment qu'une très-forte immigration a eu lieu en Afrique. Huit cent mille Juifs reçurent, le 31 mars, l'ordre de quitter l'Espagne au 31 juillet, sans aucun espoir de retour. Les malheurs qui atteignirent alors les Juifs, marchant à l'aventure, cherchant un refuge qu'il ne leur était point facile de trouver, sont innombrables et impossibles à raconter. Les détails suivants, que nous traduisons de quelques chroniqueurs juifs, ayant rapport à ceux qui se réfugièrent sur les côtes d'Afrique, donneront un faible aperçu de toutes les misères qu'eurent à souffrir ces victimes de la barbare et inhumaine intolérance de Ferdinand et d'Isabelle :

(1) Raschbasch, n° 47.

(2) *Sépher Halichoth olam*, introduction à l'étude du Talmud.

Digitized by Google

« Ceux qui se réfugièrent à Fez, dit Salomon ibn » Virga (1), eurent aussi leurs douloureuses épreuves, et » surtout celle de la faim. Quand ils abordèrent le litto- » ral, les habitants du pays ne leur permirent pas d'ap- » procher des villes, de peur qu'ils ne fissent hausser le » prix des vivres, déjà très-élevé. Ils dressèrent leurs » tentes dans les champs, dont ils broutaient l'herbe » comme des animaux. Et plût au ciel qu'ils eussent » trouvé de l'herbe ! Mais, hélas ! cette ressource même » leur manqua ; car, par suite de la sécheresse, aucune » herbe n'avait poussé. Ils ne trouvèrent rien que quel- » ques dures racines. Beaucoup périrent de faim et res- » tèrent même sans sépulture ; car les survivants étaient » tellement affaiblis, faute de nourriture, qu'ils n'avaient » pas la force nécessaire pour creuser les tombes de leurs » frères, que la mort frappait.

» Il arriva alors une chose que jamais on n'avait en- » tendu raconter : un Arabe, s'approchant de ce campe- » ment, vit une belle Juive qu'il força de se prostituer à » lui, en présence des parents mêmes de cette malheu- » reuse jeune fille. Il quitta le campement, et, bientôt » après, il revint armé d'une lance avec laquelle il tua » cette innocente victime de sa sensualité. On lui cria : » Barbare, que fais-tu là ? N'était-ce pas assez que de » l'avoir déshonorée ? — Eh ! non, répondit-il ; car il est » à craindre que cette jeune fille ne soit enceinte, et alors » le fils de mes entrailles, le fils d'un vrai croyant serait » élevé dans cette maudite religion des Juifs. — A-t-on » jamais ouï une atrocité pareille !

(1) *Schebet Iehouda*, nos 52-55.

Digitized by Google

» De nombreuses scènes non moins douloureuses avaient » encore lieu. Une pauvre mère, voyant son enfant dé- » faillir par manque de nourriture et ne trouvant rien à » lui donner, prit une pierre dont elle tua son enfant, » pour ne pas le voir souffrir, et se donna ensuite elle- » même la mort. — D'autres s'approchaient des murs de » la ville et vendaient aux Arabes leurs malheureux en- » fants pour un morceau de pain. — [Mais le prince qui » gouvernait le pays était un homme juste et charitable, » et lorsque cette famine eut pris fin, il fit publier un » ordre formel par lequel tout enfant acheté dans ces » circonstances devait être rendu libre à ses parents.]

» Un vaisseau se trouvait ancré assez proche du cam- » pement de ces malheureux, qui allaient tous les jours » au bord de la mer pour chercher quelques épaves re- » jetées par la mer et capables de les sustenter. Le capi- » taine, connaissant l'état misérable des Juifs, chercha à » les attirer. Il leur distribua, le premier jour, quelques » morceaux de pain. La joie fut grande parmi ces affa- » més, et la nouvelle s'en répandit bientôt dans tout le » camp. Aussi, le lendemain, plus de cent cinquante jeu- » nes hommes se rendirent au bord de la mer. Quand le » capitaine vit cette affluence, il les engagea à monter » dans le vaisseau, où il leur donnerait une nourriture » abondante. Ils y montèrent, sans se douter du piége » qui leur était tendu. Le capitaine, les ayant en son » pouvoir, mit aussitôt à la voile et les transporta sur » différents points où il les vendit comme esclaves. Le » désespoir de toutes ces familles éplorées est impossible » à décrire. »

« Ceux qui arrivèrent à Oran, dit un autre chroni-

Digitized by Google

» queur (1), étaient tellement nombreux, que les Arabes,
» en voyant les vaisseaux qui les transportaient, crurent
» à une descente d'ennemis ; ils les attaquèrent et en
» tuèrent un assez grand nombre ; mais bientôt ils ap-
» prirent que c'étaient des malheureux exilés d'Espagne
» qui imploraient un refuge. Le prince eut pitié d'eux et
» leur permit de débarquer, grâce à l'intervention d'un
» Juif assez influent du pays nommé *Dodiham* (2). Mais
» leur nombre les empêcha de trouver des demeures en
» suffisance. Alors le prince leur fit construire des caba-
» nes de planches en dehors de la ville, pour les abriter
» eux et les troupeaux qu'ils avaient amenés avec eux.
» Mais là encore le malheur les poursuivit : un vendredi,
» le feu prit, quelques-uns disent fut mis, dans la maison
» d'un boulanger, proche de ces cabanes, qui, en un clin
» d'œil, devinrent la proie des flammes. »

Léon l'Africain (3) accuse les Juifs exilés d'Espagne d'avoir apporté avec eux la syphilis en Afrique. — Cette accusation est aussi fausse qu'injuste à leur égard ; car il est notoire qu'au moment de leur expulsion d'Espagne, cette honteuse maladie était encore entièrement inconnue. C'est, dit-on, à la suite de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb qu'elle se propagea dans les pays d'Europe. Or, Christophe Colomb s'embarquait pour aller

(1) Voyez les extraits de la Chronique d'Elia Capsali, à la suite de la trad. allem. d'Emek Habacha, par Viesner. Leips., 1858, supplém., p. 15.

(2) En caractères hébreux, דודיהם. Nous n'avons trouvé aucun renseignement qui puisse établir si c'est là un nom de famille ou le titre d'un emploi à la cour.

(3) *Description de l'Afrique*, livre I, ch. XXX.

Digitized by Google

à la découverte du nouveau monde le 3 août 1492, au moment même où les Juifs étaient déjà expulsés d'Espagne.

C'est à cette époque qu'on fait remonter le respect et la vénération qu'on a pour la synagogue de Bône. Cette synagogue, appelée *Ghriba* (غريبة chose étrange, merveilleuse), est vénérée et respectée non-seulement par les Israélites de l'Afrique, mais encore par les musulmans. Ni les uns ni les autres n'y prêteraient volontiers un serment déféré par la justice. Juifs et musulmans y viennent de bien loin invoquer le secours de la Providence dans les circonstances difficiles de la vie. C'est qu'en effet la légende qui s'y rapporte est étrange et merveilleuse.

« Lors de l'expulsion des Juifs d'Espagne dont nous venons de parler, des vaisseaux chargés d'émigrés sombrèrent en pleine mer; dans d'autres, on fut obligé de jeter une partie de la cargaison à la mer pour les alléger. Tout fut englouti. Cependant une seule épave surnagea; elle arriva, poussée par les vagues et la volonté de Dieu, vers le port de Bône. Des matelots virent de loin cet objet sur la surface de la mer et allèrent en barque pour s'en emparer; mais, en arrivant près de l'endroit, au moment où ils allaient saisir l'épave, la barque chavira, et les matelots faillirent perdre la vie. Ils essayèrent à plusieurs reprises de prendre cet objet, mais inutilement : à chaque tentative nouvelle, pareil accident leur arriva. D'autres voulurent, à leur tour, tenter la prise de cette épave; mais, chaque fois qu'une main s'étendait pour la saisir, l'objet s'éloignait, et la barque renversait dans la mer ceux qui la montaient. On supposa alors que ce devait être un objet ensorcelé, et on fit venir des marabouts, des faquirs; mais

Digitized by Google

aucun ne put parvenir à s'emparer de cet objet étrange. Cela fit événement dans la ville de Bône, et tous les habitants étaient sur le bord de la mer, attirés par la curiosité. Parmi eux, se trouvaient quelques Juifs. L'un d'eux crut reconnaître, à la forme de cette épave, un objet servant au culte de la Synagogue ; il en fit part à son voisin, et bientôt le bruit s'en répandit dans tous les groupes. On engagea alors les Juifs à en tenter la prise. Quelques hommes montèrent dans une barque et se dirigèrent vers l'endroit où nageait cette chose mystérieuse. A l'approche de la barque montée par les Juifs, l'épave, loin de s'en éloigner, s'en rapprocha, au contraire, et les Juifs purent la prendre avec facilité. Aussitôt qu'elle fut dans leurs mains, ils l'embrassèrent et l'élevèrent vers le ciel, pour remercier Dieu d'avoir sauvé cette relique de leur culte. C'était un rouleau sacré du Pentateuque, servant aux lectures religieuses de la Synagogue. Aussitôt débarqués, les Juifs transportèrent ce Pentateuque avec solennité à la synagogue qu'ils avaient dans la ville. Tous les Arabes les accompagnèrent ; et, témoins du fait merveilleux, ils vouèrent à la synagogue de Bône un respect qui ne s'est jamais démenti. »

XX

Pendant tout le XVIe siècle, les Juifs vécurent assez paisiblement sur les côtes de l'Afrique, sous le gouvernement des Arabes et des Turcs, à part les impôts ordinaires et extraordinaires qu'on prélevait sur eux. Mais il n'en

Digitized by Google

était pas ainsi des villes que les Espagnols conquéraient. Partout où ils arrivaient, ils apportaient avec eux cette intolérance haineuse et inhumaine contre la race juive, intolérance qui avait déjà abouti à l'établissement de l'inquisition.

En 1509, le cardinal Ximénès se rend maître de la ville d'Oran, et les Juifs sont chargés de très-fortes contributions.

En 1510, Pierre de Navarre s'empare de Bougie : les Juifs sont pillés et mis à contribution ; beaucoup sont faits prisonniers et vendus comme esclaves.

Dans la même année, les Espagnols occupent Tripoli, et les Juifs y éprouvent le même sort qu'à Bougie. Ils sont transportés à Naples, où la misère en fait périr un grand nombre. Quelques-uns sont rachetés par les Juifs de Rome (1).

En 1515, la flotte espagnole fait une descente à Djerba (2), et les Juifs n'y sont pas épargnés.

(1) Chronique de Joseph Cohen, p. 56. a.

(2) Ibid , p. 62. Une tradition locale attribue l'arrivée des Juifs dans cette île à l'époque du premier exil, sous le règne de Nabuchodonosor. Il y existe une synagogue dont on fait remonter la construction à cette époque. Les Juifs de la Tunisie envoient encore, chaque année, de nombreux dons pour l'entretien de cette synagogue.

Il existe encore pour Djerba une superstition assez étrange, dont nous n'avons pu découvrir l'origine. Djerba, dit-on, ne peut être habitée par un descendant de la tribu de Lévi. Presque tous les habitants sont *cohanim*, ou descendants des anciens prêtres du temple de Jérusalem. Quelques-uns, mais en très-petit nombre, sont issus des autres tribus d'Israel ; mais pas un Lévi ne peut y rester au delà de deux ou trois jours sans que la mort ne vienne l'y surprendre. Aussi, si un quêteur de Jérusalem envoyé à Tunis est un Lévi, on ne lui permet pas d'aller à Djerba. Un autre le remplace dans sa mission pour cette ville, qui a cependant une population juive assez forte pour mériter la visite même du rabbin de Jérusalem.

Digitized by Google

En 1535, l'Empereur Charles-Quint s'empare de Tunis (1) : on massacre un grand nombre de Juifs, et beaucoup sont vendus comme esclaves. Dans la lutte que soutint contre lui Barberousse, il avait pour lieutenant un Juif nommé Sinant (2). — Au moment de l'arrivée des Espagnols devant Tunis, un Juif influent et riche sauva, au moyen d'une forte rançon, un millier de chrétiens que les autorités tunisiennes avaient condamnés à mourir.

Dans la même année, les Espagnols chassent les Juifs de Tripoli, dont la plupart s'enfuient dans les montagnes.

En 1541, lorsque les Espagnols paraissent devant Alger et bloquent cette ville, les Juifs, qui s'y trouvaient en grand nombre, sont plongés dans la consternation. Ils se réunissent dans les synagogues et invoquent le secours de la Providence pour que la ville ne tombe pas entre les mains des assiégeants. — La défaite des Espagnols devant Alger a été célébrée de tout temps par les Juifs algériens, les 3 et 4 du mois de *Cheschvan* (octobre-novembre), par un anniversaire qui se compose d'un jour de jeûne et d'un jour d'allégresse. On y récite des poésies qui rappellent les faits de la lutte et l'échec éprouvé par Charles-Quint. On y mentionne aussi la tentative avortée de 1516. Ces poésies hébraïques ont été composées par quatre rabbins d'Alger : Moïse Meschisch, Moïse al-Açbi, Abraham ben Jacob Tawah et Abraham ben Salomon Çarfati (3).

La même année, la flotte espagnole s'arrêtant à Bougie, les quelques Juifs qui y demeurent sont de nouveau

(1) Chronique de Joseph Cohen p. 99.

(2) Rousseau, *Annales tunisiennes*, p. 17.

(3) Voyez le recueil de prières spéciales pour les synagogues de la ville d'Alger.

Digitized by Google

persécutés, emprisonnés, et enfin chassés entièrement de la ville. Tous leurs biens sont pillés, jusqu'aux livres religieux que l'on brûle (1).

En 1543, les Juifs de Tlemsen, au nombre de plus de quinze cents, sont tués ou vendus comme esclaves par les Espagnols, et rachetés en partie par leurs frères d'Oran et de Fez (2).

Cependant Charles-Quint envoya, en 1556, un Juif d'Oran, nommé Jacob Cansino, pour le représenter auprès de l'empereur du Maroc et protéger, à la cour de ce prince, les intérêts des sujets espagnols. Cette famille de Cansino exerça de père en fils les fonctions de consul d'Espagne à Maroc jusqu'en 1666, date de la mort de Jacob Cansino, arrière-petit-fils du premier. Cinq membres de cette famille représentèrent ainsi la cour d'Espagne auprès des princes marocains pendant l'espace de cent dix ans :

1556 — Jacob Cansino ;
1558 — Isaac, son fils ;
1599 — Chaïm Cansino, son fils ;
1621 — Aaron Cansino, son fils ;
1633-1666 — Jacob Cansino, son frère.

Quant à d'autres événements historiques, nous en trouvons fort peu d'intéressants pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.

En 1666, une année après l'avénement de Charles II au trône d'Espagne, les Juifs d'Oran reçurent l'ordre de quitter cette ville au bout de huit jours. Ils furent tous obligés de s'en aller et se retirèrent en Italie, où leurs

(1) Voyez *Chout ha-Meschoulasch*, IIIe partie, n° 24, ou Réponses d'Abraham Tawah, à la suite du deuxième volume du Taschbez.

(2) Chronique de Joseph Cohen, p. 119, b ; Omer Haschikcha, p. 29, b.

Digitized by Google

coreligionnaires leur firent bon accueil. Ils ne revinrent définitivement dans cette ville que dans l'année 5552 (1792), lorsque les Espagnols l'eurent abandonnée à tout jamais. Cependant, il est certain que, pendant les années qui s'écoulèrent entre 1708 et 1732, années pendant lesquelles les Espagnols avaient quitté momentanément Oran, quelques Juifs s'étaient de nouveau établis dans cette ville. Lorsqu'en 1732, les Arabes abandonnèrent la ville, ils pillèrent, avant leur départ, toutes les maisons juives et ne laissèrent aux Espagnols que la peine de les chasser de nouveau (1).

Muley Archew, de Tafilet, s'emparant du trône de Maroc, où régnait son frère Ismaïl, chassa la plupart des Juifs de la province de Sousse. Le gouverneur de Fez les accueillit dans la ville et leur permit de s'y établir. A Maroc et à Tédula, Muley Archew fit démolir les synagogues; il ne chassa pas les Juifs de ces villes, mais il leur imposa de très-fortes contributions. En 1670, il nomma chef des Juifs de tout le pays Josué ben Hammoschek, qui lui avait rendu de grands services pendant les guerres que ce prince avait eu à soutenir.

En 1684, Joseph de Tolède, qui avait pris une grande part à la restauration du prince Ismaïl sur le trône du Maroc, servit encore d'intermédiaire dans les négociations entamées entre cette cour et la Hollande, et, comme ministre du prince, il signa le traité de paix qui fut fait avec cette puissance

En 1750, un Juif fut envoyé par la cour de Maroc comme ambassadeur près du roi de Danemark, où il rendit de grands services.

(1) Voyez *Peri Çadiq*, de R. Salomon Seror, p. 63, d.

Digitized by Google

En 1775, l'expédition du comte O'Reilly contre Alger ayant échoué, la communauté juive de cette ville institua un nouvel anniversaire qu'on célèbre encore aujourd'hui, le 10 et le 11 du mois de Tammouz (juin-juillet) (1).

Enfin, en 1790, Muley Yézid, se soulevant contre l'empereur son père, demanda le concours des Juifs, qui le lui refusèrent, parce qu'ils voulaient rester fidèles au prince régnant. Aussi, quand la mort de son père survint et que Muley Yézid monta sur le trône, il autorisa, le jour même de son avénement, le pillage général des Juifs, qui dura pendant trois jours.

XXI

Pendant toute cette période, le nombre des Juifs en Afrique avait continuellement grandi, et l'organisation des communautés avait pris une certaine régularité.

Ils relevaient partout du *hakem el blad* (chef de la ville), qui les administrait par l'intermédiaire de leur *mokaddem* ou *mokdam* (préposé) nommé par lui. Là où résidaient les pachas et les beys, le *mokaddem* était nommé par ces princes, et choisi presque toujours arbitrairement, sans qu'on tînt aucun compte des sympathies de la communauté. Il exerçait sur ses coreligionnaires un pouvoir discrétionnaire, tempéré seulement par la crainte d'une délation. C'était toujours un des Juifs les plus riches, dont la fortune permettait l'acquisition de cet emploi ; car ces

(1) Voyez notre Lettre à M. Féraud dans le volume X des *Notices de la Société archéologique de Constantine*, p. 6 et suiv.

Digitized by Google

fonctions étaient presque toujours vénales. Quelquefois, cependant, les pachas ou les beys nommaient comme *mokaddem* un Juif qu'ils voulaient récompenser pour certains services rendus à leur personne ou à leur administration. D'autres fois, c'était un individu sur lequel ils pouvaient compter en toutes circonstances, et qui était entièrement à leur discrétion. Comme l'argent était un levier tout-puissant auprès du *hakem* qui administrait la ville au nom du gouvernement, le *mokaddem* savait acquérir dans sa position les faveurs continuelles de ce chef, par des dons gracieux et par une complaisance sans bornes. De cette manière, il devenait le chef tout-puissant des Juifs, et, au lieu d'être leur protecteur, il exerçait le plus souvent ses fonctions avec tyrannie et arbitraire. Il avait à sa disposition la police de la ville pour punir ou emprisonner ceux qui désobéissaient à ses ordres ou qui simplement lui déplaisaient. Dans beaucoup de villes africaines, le *mokaddem* avait de droit une prison dans sa propre demeure, où il pouvait enfermer les Juifs, ses *sujets*, sans aucun contrôle. — Le *hakem* ne connaissait que le *mokaddem* comme intermédiaire administratif des Juifs; il était donc de l'intérêt de ses subordonnés de ne pas offenser ce personnage important, et même de se courber devant sa toute-puissance, fût-elle capricieuse. — C'était lui qui était chargé de confectionner le rôle des impôts ordinaires ; c'était lui qui recevait communication des contributions extraordinaires exigées des Juifs; il pouvait, à son gré, favoriser les individus ou leur nuire dans leurs intérêts. Aussi avait-il par là une influence que la crainte d'être ruiné rendait plus grande encore. Les complaisants, les flatteurs et les courtisans ne lui manquaient pas; et par

Digitized by Google

ces adulateurs, il avait une police secrète des mieux faites. — Cependant le *mokaddem* n'était pas inamovible, et il arrivait souvent que des intrigues et la délation renversaient tel *mokaddem* pour en élever, à sa place, un autre qui était souvent son ennemi. Alors avaient lieu de grandes représailles à l'égard de ceux qui passaient pour avoir été à la dévotion du *mokaddem* destitué.

A côté du *mokaddem*, sultan au petit pied, il y avait le conseil de la communauté (*tobé haïr*), choisi par lui et qui s'occupait, sous ses ordres, de tout ce qui concernait l'administration de la communauté. Les recettes et les dépenses de la charité publique étaient surtout dans les attributions de ce conseil. Il prêtait aussi son concours pour tout ce qui concernait les impôts et les contributions. Choisis par le *mokaddem*, il arrivait rarement que ces conseillers eussent une opinion différente de la sienne; ils étaient à sa discrétion, car il pouvait les maintenir ou les changer selon son bon plaisir. Il y avait, chaque mois, deux des membres de ce conseil qui étaient chargés de l'administration et de l'expédition des affaires urgentes qui ne permettaient pas d'attendre que l'on fît une réunion. On les appelait *mokaddem du mois*.

XXII

Cependant, il y avait, à cette espèce d'omnipotence du *mokaddem* et de son conseil, une sorte de contrôle qui, parfois, était assez efficace. C'était le tribunal des rabbins, auprès desquels on venait souvent se plaindre, et qui,

Digitized by Google

dans certaines circonstances, avaient le courage de faire des remontrances. — Les rabbins étaient, à la vérité, en quelque sorte sous les ordres du *mokaddem* et de son conseil, et pouvaient, par leur opposition aux chefs de la communauté, être lésés dans leurs intérêts; car, comme nous l'avons dit à propos du rabbin Simon Duran (1), c'est à l'avénement de ce rabbin que les communautés commencèrent à affecter des traitements aux fonctions de rabbin, ce qui n'avait pas lieu auparavant. Cependant, l'influence des rabbins était assez grande pour qu'ils n'eussent rien à craindre de la part du *mokaddem*, dans le cas où ils se seraient élevés contre une de ses injustices ; car ils auraient été soutenus non-seulement par tous les membres de la communauté, mais encore par tous les rabbins des autres villes, à qui ils n'auraient pas manqué de déférer le cas, sous forme de question casuistique.

Les rabbins n'avaient aucune juridiction en matière criminelle. — En matière civile, ils étaient chargés de décider les affaires litigieuses. Rien cependant n'obligeait les parties à s'abstenir de présenter leurs contestations devant les tribunaux musulmans, si ce n'est la crainte de froisser l'amour-propre des rabbins et d'encourir par là un blâme sévère, et quelquefois même la mise au ban de la synagogue. Car, parmi les ordonnances du gouvernement, il n'y en avait aucune qui astreignît les Juifs à faire juger leurs différends par tel ou tel tribunal. En présence de cette liberté laissée aux Juifs, la loi religieuse reprenait ses droits ; et puisque, chez les Juifs comme chez les musulmans, la justice civile faisait partie de la loi religieuse, ceux qui auraient déféré leurs litiges à

(1) Voyez plus haut, p. 156.

Digitized by Google

l'appréciation des tribunaux musulmans et auraient demandé à des jugements de kadi les arrêts à intervenir, ceux-là auraient transgressé une recommandation religieuse, et étaient passibles, par conséquent, des peines édictées dans ce cas. Il n'en aurait pas été de même, si un ordre quelconque du gouvernement avait retiré aux Juifs la permission de laisser juger leurs affaires civiles par les rabbins; car, dans ce cas, la loi religieuse ordonne de se soumettre aux tribunaux du pays, et reconnaît la supériorité des ordonnances du gouvernement, en disant : *Dina demalchouta dina,* « la justice du gouvernement est la justice qu'on doit reconnaître. »

Mais les faits de statut personnel, comprenant les questions de mariage, de divorce, d'héritage et autres, étaient de la juridiction exclusive des rabbins, et les tribunaux des kadis n'acceptaient pas les affaires à juger qui leur étaient déférées : ils les renvoyaient toutes aux rabbins. — Il n'est pas nécessaire de dire que, pour les faits purement religieux, les cas de conscience, les questions rituéliques et casuistiques, le rabbin avait tout pouvoir de juger et de faire exécuter sa décision. Dans ce cas, le *mokaddem* prêtait aux tribunaux rabbiniques le bras séculier chargé de faire exécuter les sentences prononcées. Pour les affaires religieuses, les tribunaux juifs avaient, comme sanction pénale : l'amende *(kenass),* les différents degrés d'excommunication *(hérem*, *nidouy* et *schemata),* l'infliction d'un certain nombre de coups de lanière *(malkoth),* et parfois l'emprisonnement.

L'administration de la communauté comprenait encore les fonctions de *guizbar,* de *gabaï* et de *chaber.*

I. Le *guizbar* était l'administrateur chargé de la police

Digitized by Google

des synagogues, de la vente des honneurs religieux ; il devait faire les recettes et les dépenses de l'oratoire auquel il était préposé. — Il y avait, en outre, à Alger, le titre honorifique de *guizbar*, que l'on donnait, chaque année, à quatre hommes riches et de bonne famille. Ces quatre *guizbarim* étaient chargés de surveiller la distribution des aumônes publiques. Comme, à l'époque des fêtes, les recettes ne suffisaient pas pour les dépenses exceptionnelles du moment, les *guizbarim* devaient y suppléer par leur fortune personnelle, et faire à leurs frais les distributions des vivres à l'occasion des fêtes. En compensation de ces dépenses extraordinaires, qui, pour chaque *guizbar* s'élevait pour le moins à deux ou trois mille *réaux*, les *guizbarim* avaient droit à certains honneurs particuliers, et l'emploi de *guizbar* leur donnait, pour le reste de leur vie, le titre de *hayyakar*.— Aujourd'hui encore, cette coutume subsiste à Alger, où le titre de *guizbar* est accordé, chaque année, à douze personnes qui versent dans la caisse du comité consistorial une somme assez importante pour subvenir aux dépenses dont nous avons parlé.

II. Le *gabaï* était chargé de fournir les objets nécessaires à l'ensevelissement des morts, et de diriger les cérémonies funèbres depuis la maison mortuaire jusqu'à l'entrée du cimetière. Chaque année, on en nommait quatre nouveaux. Les dépenses des pauvres étaient à leur charge, et ils avaient en retour certains honneurs qui leur étaient réservés.

III. Le *chaber* présidait à la cérémonie funèbre, depuis l'entrée du cimetière jusqu'à la fin de l'enterrement. Ils étaient également au nombre de quatre, et devaient prendre à leur charge les frais occasionnés par l'inhumation

Digitized by Google

des pauvres. En compensation de ces pénibles et douloureuses fonctions, ils avaient divers honneurs, notamment celui de présider aux mariages et de conduire la mariée, la nuit du jeudi soir, de la maison paternelle à la demeure du marié. — Il fallait passer par le grade de *chaber* pour être nommé *gabaï*, et par celui de *gabaï* pour arriver au titre de *guizbar*. — Toute cette organisation existe encore à Alger, avec quelques changements que les idées du temps y ont introduits.

XXIII

Les revenus de la communauté consistaient d'abord dans les quêtes et les dons volontaires. Il y avait généralement quatre époques bien distinctes auxquelles avaient lieu ces quêtes : 1° au nouvel an *(rosch ha-schana)*, pour le loyer des pauvres ; 2° la veille du jour du grand pardon *(kippour)*, pour l'achat des provisions de blé nécessaires pendant la mauvaise saison ; 3° à *h'anoucah* (fête des Machabées), pour les vêtements des pauvres, et 4° au commencement du mois de *Nissan*, pour certains besoins exceptionnels de la fête de Pâques (1). Dans plusieurs localités, cette dernière quête se faisait le jour de la fête de *Pourim* (fête d'Esther).

Mais, pour les distributions hebdomadaires de l'année entière, on était obligé d'avoir recours à un impôt qui était en quelque sorte une dîme prélevée sur certains commerces particuliers à la consommation juive. — Cet

(1) Omer Haschikcha, p. 92, c.

Digitized by Google

impôt fut particulièrement cause de la séparation complète des deux communautés existant encore aujourd'hui dans la ville de Tunis : celle des *Mostarabes*, Tunisiens proprement dits ou indigènes, et celle des *Baalé el-kepouss,* dite des *Gornizim* ou Livournais. La première était fort ancienne dans le pays ; la seconde commença à se former à la fin du XIVe siècle, par l'arrivée successive des émigrés d'Espagne, de Portugal, d'Italie et d'autres contrées européennes. Dans les premiers temps, celle-ci fut très-petite. Les émigrés qui arrivèrent à partir de 1392 obtinrent du gouvernement la permission de s'établir dans un *fondouk,* près d'une des portes de la ville, et d'y construire un petit oratoire. A la fin du XVe siècle, leur nombre s'était déjà considérablement accru, au point que l'oratoire ne suffisait plus aux fidèles qui s'y rendaient. D'ailleurs, le gouvernement, en voyant cette augmentation de population, telle que le *fondouk* ne pouvait plus la contenir, permit à ses nouveaux sujets de s'établir dans un autre quartier, aux environs du *Hara* (quartier des Juifs indigènes ou Mostarabes), proche des bazars où ils avaient leur commerce. On les autorisa également à construire une nouvelle synagogue assez vaste pour les contenir (1). — Leur nombre allait toujours croissant. La différence entre cette communauté et celle des Mostarabes consistait seulement dans la récitation de quelques prières et dans certains usages qu'ils avaient apportés avec eux d'Europe. L'administration générale des Juifs de la ville était entre les mains des Mostarabes ; ceux venus des pays chrétiens contribuaient aux dépen-

(1) Iachin ou Boaz, 1re partie, n° 132.

Digitized by Google

ses, sans se mêler en rien de l'administration. Bientôt, cependant, ils sentirent le besoin de s'organiser eux-mêmes. Une seconde synagogue fut érigée par suite de l'accroissement de la population dite Livournaise. Alors ils ne voulurent plus contribuer aux dépenses générales par des contributions particulières et individuelles. Les administrations des deux communautés s'entendirent au sujet des contributions et des impôts à payer au gouvernement, — et il fut décidé entre elles que les Mostarabes payeraient les deux tiers des impôts, et que la communauté des Livournais, dont le nombre de familles était de beaucoup plus petit, ne contribuerait que pour un tiers à toutes les charges imposées par le *beylik*. Il avait été aussi décidé que tout étranger venant désormais des pays musulmans serait compris parmi les Mostarabes, tandis que ceux qui viendraient des pays chrétiens entreraient dans la communauté des Livournais. La séparation demeura dans cette situation pendant les XVIe et XVIIe siècles ; chaque communauté avait ses synagogues, son cimetière et son administration, sans qu'il y eut hostilité entre elles. — Mais, au XVIIIe siècle, l'administration mostarabe s'aperçut que l'impôt, prélevé sur certains commerces au profit des pauvres de chacune des communautés, n'était plus dans la proportion des dépenses respectives des deux administrations, par suite de fraudes commises au profit de la communauté livournaise. Craignant de voir un déficit prochain dans la caisse de leur communauté, les administrateurs mostarabes demandèrent aux rabbins le moyen d'arrêter ces fraudes et de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Le grand-rabbin, Abraham Taïeb, à la tête de tous les rabbins

Digitized by Google

mostarabes, lancèrent une excommunication générale contre quiconque de leur communauté prêterait son concours à une fraude lésant les revenus de la caisse des pauvres mostarabes au profit de celle de l'autre communauté. Cette mesure grave fut prise et publiée dans toutes les synagogues de la ville, le 7 Ab 5501 (juillet 1741). La scission fut alors complétement consommée entre les deux communautés. — Quarante-trois ans plus tard, le 7 Elloul 5544 (août 1784), une réunion de soixante rabbins renouvela cette excommunication, pour l'appliquer principalement aux étrangers des pays musulmans qui arriveraient à Tunis et qui, selon la première convention, devaient faire partie de la communauté mostarabe. — Trois des signataires de ce dernier acte ajoutèrent à la suite de leur adhésion que les commerçants algériens, de passage seulement à Tunis, ne devaient pas être compris dans cette excommunication (1). — Aujourd'hui encore, la séparation est complète entre ces deux communautés, sans que cependant il y ait haine ou une division quelconque entre les individus : l'administration seule est distincte.

XXIV

Le costume des Juifs devait être différent de celui des vrais croyants dans toute l'Afrique septentrionale. La *chachia,* ou calotte rouge avec le turban, leur étaient interdits ; ils ne pouvaient porter qu'une *chachia* de couleur sombre. Les jeunes gens la portaient en velours violet ou

(1) *Mischkenoth Haroïm*, p. 103 et *passim*, n° 112.

Digitized by Google

bleu foncé ; les hommes mariés, en drap violet ou noir, avec un foulard en poult de soie gris sombre ou noir, serré autour de la tête ; les vieillards portaient au-dessus la *kouassa,* espèce de grand foulard couvrant la tête et les oreilles. Dans quelques villes cependant, à Constantine, par exemple, il leur était permis d'enrouler autour de la tête et du cou des morceaux d'étoffe blanche longs de deux à trois mètres environ, imitant assez bien le turban. — Le burnous ne devait être ni blanc ni gris clair, mais gris foncé, dans quelques provinces, comme celle de Titteri, et bleu foncé dans d'autres, celle d'Alger, par exemple. — Leur chaussure consistait en *tcharpi,* soulier sans quartier ni talon ; en *bettim,* soulier juif à talon, sans quartier; en *bolgha,* sorte de pantoufles sans talon, dont le quartier se rabat dans l'intérieur du soulier, le tout de couleur sombre. La chaussure et la coiffure européennes étaient également autorisées. Dans la province de Constantine, on leur permettait parfois le burnous et la chaussure des Arabes. Au bout de quelque temps, on revenait sur cette autorisation, et on les obligeait de nouveau à porter des burnous noirs et d'autres chaussures. Cela dépendait des caprices du bey. — Quant aux vestes et aux autres parties de leur vêtement, aucune forme et aucune couleur ne leur étaient prescrites ; le vert seul leur était défendu. — Il leur était interdit d'une manière absolue de monter à cheval ; on ne leur permettait comme monture que le mulet ou l'âne; dans l'intérieur des villes, ces montures mêmes leur étaient sévèrement défendues. — Comme équipement, ils ne pouvaient se servir d'aucune espèce de selle ; les bâts et les *chouaris* (paniers) étaient seuls tolérés.

Digitized by Google

Quant aux femmes, la plus grande prudence leur était nécessaire, comme sécurité personnelle, en fait de toilette et de bijoux. Comme il n'y avait d'apparent que le *haïk,* qui enveloppait la femme de la tête jusqu'aux pieds, la seule réserve qui leur était imposée consistait dans la défense de certaines couleurs pour ce *haïk.* Le *haïk* blanc venant du sud ne leur était pas défendu. — La toilette des femmes juives (*caftan, gandourah* et autres) était tout à fait différente de celle des femmes mauresques et arabes, de sorte qu'il n'avait pas été nécessaire de la réglementer. Une distinction existait cependant, mais toute volontaire de la part des juives, comme, d'ailleurs, pour le reste de leur toilette : c'est l'absence du voile (*el-adjar,* العجار), qui couvre la figure des femmes musulmanes. — A Alger, la *sarmah* était permise aux femmes juives : c'était une coiffure en argent serrant la tête et assez élevée, par-dessus laquelle on jetait les extrémités du *haïk*, que l'on croisait sur la poitrine de manière à cacher la moitié du visage et tout le reste du corps.

L'entrée des mosquées était interdite aux Juifs. Cependant il y avait, dans beaucoup de villes, des mosquées fort vénérées qui étaient en quelque sorte des lieux d'asile : un Juif, poursuivi dans les rues par les Arabes, pour n'importe quel motif, y trouvait le repos et la sécurité. Contrairement à l'usage des musulmans, il pouvait, il devait même y pénétrer avec sa chaussure, ce qui établissait aux yeux de tous la religion à laquelle il appartenait. Dans le cas où il aurait ôté sa chaussure pour pénétrer dans la mosquée, on aurait pu le prendre pour un musulman ; et il arriva fréquemment que des Juifs, dans de

Digitized by Google

pareilles circonstances, furent forcés de se convertir. — Quand un Juif passait devant une mosquée ou le palais du pacha ou du bey, il devait prendre sa chaussure à la main et marcher nu-pieds ; l'oubli était immédiatement puni par une forte bastonnade, sans aucune forme de procès. Aussi, les Juifs, en général, évitaient avec soin de passer dans les rues où se trouvaient des mosquées ou le palais des princes ; ils faisaient plutôt de grands détours. — Si un Juif, voyageant dans la campagne monté sur un mulet ou sur un âne, rencontrait sur la route un grand personnage musulman, il devait descendre de sa monture, se ranger sur les côtés du chemin, à une distance respectueuse du musulman, et ne pouvait remonter sur sa bête que lorsque le grand personnage avait entièrement disparu.

Les Turcs épargnaient les Juifs bien moins que ne le faisaient les Arabes. Bien souvent le premier Turc venu obligeait un ou plusieurs Juifs à faire des corvées qu'il n'aurait demandées ni à ses esclaves, ni à ses bêtes de somme (1) ; il les forçait de porter des fardeaux au dessus de leurs forces, sans leur donner aucune rétribution. — Un Turc, par fatigue, quelquefois par dérision, prenait le premier Juif qu'il rencontrait sur son chemin et le forçait de lui servir de monture ; parfois il lui mettait dans la bouche un mors avec lequel il le guidait comme on guide une monture ordinaire (2). Malheur au Juif, s'il faisait mine de vouloir refuser ! il était aussitôt appréhendé au corps, conduit devant le kadi et accusé d'avoir

(1) Omer Haschikcha, p. 73, d.

(2) A Alger et à Tunis, de pareils faits n'ont jamais eu lieu.

Digitized by Google

insulté la religion musulmane ; il se trouvait toujours quelques témoins prêts à déposer devant le kadi qu'ils avaient entendu le *maudit* Juif blasphémer le prophète et sa religion. La justice était expéditive : on donnait au Juif quelques centaines de coups de bâton, puis, jeté en prison, il devait bientôt embrasser l'islamisme, ou bien alors il était vendu comme esclave, quand il ne perdait pas la vie pour son refus d'embrasser la religion de Mahomet.

XXV

Les conversions volontaires des Juifs étaient assez rares, et on n'employait pas souvent la force pour les amener à embrasser l'islamisme. Cependant, on trouve dans les tribus d'assez nombreuses familles d'origine juive, que les chefs avaient obligées à se convertir. Nous avons déjà signalé la conversion des anciens Juifs de Tuggurt, imposée par un Ben Djellab, qui, *comme récompense,* leur avait d'abord *permis* de devenir musulmans, et qui, sur le refus qu'ils lui avaient manifesté, se trouva blessé dans son amour-propre et les convertit par force à sa croyance. Nous avons aussi déjà parlé d'une fraction de la tribu des Zemoul, près de l'Aïn-Feskïa, convertie par la volonté de leur cheïkh (1). — Ces convertis restaient toujours isolés des autres musulmans, soit par leur propre volonté, soit par suite du peu d'estime que les Arabes professent pour les renégats. — Il existe aussi de nombreuses fractions de tribus où on retrouve d'anciennes coutumes juives qui

(1) *Annuaire de la Société archéologique*, t. X, p. 10 et suiv.

Digitized by Google

font supposer que, dans le temps, elles professaient la religion juive, sans qu'on puisse établir à quelle époque, par quels moyens ou par suite de quel événement elles ont été amenées à abandonner la religion de leurs pères. Telles sont certaines fractions de tribus habitant l'Aurès : les *Ouled Zeïan*, les *Ouled Abdi*, les *Ouled Daoud*, et les habitants des villages de *Menâ* et de *Narâ*.

On constate aujourd'hui encore qu'au printemps, vers l'époque où les Juifs célèbrent la Pâque, les Arabes de ces fractions de tribus ont une grande fête pendant laquelle ils observent un repos complet. Ils se préparent à cette fête par un nettoyage complet des maisons et des *ghraba;* ils renouvellent les pierres servant aux fourneaux des *kanoun,* et lavent avec soin tout leur linge. — Le samedi, en général, ils ne conduisent ni chèvres ni moutons au pâturage : cela serait de mauvais augure et porterait malheur. Dans la nuit du vendredi au samedi, ils ne donnent pas de feu aux voisins et s'abstiennent de tout travail manuel. — Mais, d'un autre côté, il faut constater chez eux quelques autres fêtes et coutumes qui se rapprochent des fêtes et des coutumes chrétiennes. Ainsi, le 16 décembre, ils célèbrent la fête du *Mouloud* de *Sidna Aïssa* (naissance de Jésus), qui dure huit jours; le 24 décembre, au soir, commence la fête du *Boun Ini* ou *Boun Iney* (probablement *bonne année*). Le 1er janvier, ils font de grandes réjouissances; ils nettoient les toitures des habitations et les recouvrent de verdure. — Ces habitudes existent actuellement, sans que les Arabes qui les suivent en sachent l'origine. Les plus âgés disent que leurs pères et leurs aïeuls n'ont jamais pu leur donner d'explications à ce sujet.

Digitized by Google

Le Juif converti ne pouvait jamais revenir à la religion de ses pères, sous peine de mort. Cependant nous trouvons, dans l'ouvrage d'un rabbin du dernier siècle, un passage fort curieux (1) où il est dit explicitement qu'à *Bou-Sâada,* les Juifs qui s'étaient convertis ailleurs pouvaient revenir à leur ancienne religion, sans avoir à redouter aucun châtiment. Cette assertion du rabbin Iehouda Ayyasch est fort extraordinaire et presque incompréhensible.

XXVI

Le commerce de toute l'Afrique septentrionale était presque exclusivement entre les mains des Juifs. De tout temps, ils étaient en relation avec les pays de l'Europe les plus éloignés et y faisaient des achats et des échanges fort importants. Marseille, Livourne, Gênes et les ports de l'Angleterre, avaient de continuels rapports avec les villes de la côte d'Afrique. Les voyages des Juifs pour ces différentes places maritimes étaient assez fréquents; ils y avaient même des représentants spécialement chargés de leurs intérêts, représentants originaires d'Afrique et qui s'étaient, en quelque sorte, naturalisés dans ces villes européennes.

Lorsqu'il y avait dans le pays pénurie de blé, ils faisaient venir, par ordre, de nombreux navires chargés de grains ; dans les années d'abondance, ils en faisaient l'exportation. Mais, dans les années ordinaires, ils étaient

(1) *Beth Iehouda* du rabbin Iehouda Ayyasch, p. 113, n° 63, des coutumes d'Alger.

Digitized by Google

obligés d'être très-circonspects pour ce genre de commerce, et souvent l'administration particulière des Juifs était forcée d'interposer son autorité et de recourir à l'excommunication des rabbins pour arrêter l'exportation des blés. Ces mises au ban de la synagogue n'étaient que temporaires et faites dans l'intérêt général des communautés; car on avait à craindre quelque soulèvement populaire, dont tous les membres de la communauté devenaient indistinctement les victimes.

Les tissus de tous genres et de toutes qualités, ordinaires ou fins, passaient par leurs mains, à l'exception de ceux fabriqués dans le pays même, tels que burnous, haïks, etc. Ceux-là mêmes, quand ils devaient venir des villes de la côte ou de l'intérieur assez éloignées, étaient encore vendus par eux ; car ils les faisaient alors venir par leurs correspondants ou par des caravanes. D'Alger au Maroc, de Constantine à Tunis et de toutes les villes du littoral à celles du désert, il y avait continuellement des échanges par l'intermédiaire des Juifs.

Un impôt général, dit de douane, existait sur toutes les marchandises importées, et cet impôt était presque partout de dix pour cent de la valeur. Cette redevance était d'un assez bon rapport pour que les beys aient cru, à certains moments, devoir dispenser de tout autre impôt de capitation les commerçants qui faisaient des affaires sur une grande échelle. C'était, en quelque sorte, un encouragement donné au commerce.

Dans presque toutes les provinces, les droits de douane étaient acquittés en numéraire, et, parfois, donnés à fermage ; dans ce cas, c'étaient des Juifs qui les percevaient comme fermiers. Quelques beys, cependant, s'étant aper-

Digitized by Google

çus d'un grand nombre de fraudes commises au préjudice du trésor par les commerçants, de connivence avec les employés de la douane, prélevaient en nature les droits de douane et revendaient les marchandises aux négociants. Ces ventes se faisaient parfois aux enchères publiques ; mais, le plus souvent, elles étaient faites arbitrairement. Tantôt des parties de marchandises étaient données gracieusement ou vendues à vil prix à un courtisan que le bey voulait récompenser ; tantôt le bey, ayant un pressant besoin d'argent, faisait appeler le *mokaddem* des Juifs et lui ordonnait de répartir un lot de tissus ou de toute autre marchandise entre un certain nombre de négociants; le prix fixé par le bey, et presque toujours au-dessus de la valeur réelle de la marchandise, devait être payé avant le coucher du soleil. — Le bey usait souvent de ruse pour évaluer la marchandise, quand il se souciait d'agir régulièrement. — On raconte que tel bey, ayant en magasin toute une cargaison de chaussures prise par un corsaire, fit appeler le *mokaddem* avec deux commerçants ; il leur annonça son intention de faire chausser ses soldats de telle et telle façon, et leur demanda quel serait le prix de ce genre de chaussure. Les commerçants, croyant à un projet sérieux du bey et ne se doutant nullement du piége qui leur était tendu, établirent un prix où les bénéfices devaient être assez raisonnables. Le bey aussitôt les conduisit dans un de ses magasins et leur ordonna d'enlever toutes les chaussures au prix établi par eux, et d'en solder le montant le lendemain matin. — Il en était de même pour ce qui concernait les dons gracieux (qui étaient toujours faits par ordre supérieur). Quand il fallait au prince telles essences ou telles étoffes pour les

Digitized by Google

femmes de son harem, le *mokaddem* des Juifs était mandé par le ministre ou par le bey lui-même, et recevait communication de la commande princière, qu'il devait trouver chez les commerçants de la ville. — C'était, comme on le voit, un impôt extraordinaire que le *mokaddem* était chargé de prélever sur ses coreligionnaires. Dans ces circonstances, il y avait, pour le chef des Juifs, deux marches à suivre : s'il était juste et impartial, il répartissait les marchandises à acheter ou à livrer, les pertes éprouvées ou les dépenses à faire, entre tous les membres de la communauté indistinctement et dans les proportions convenables ; dans le cas contraire, il se retranchait derrière un ordre, formel soi-disant, et imposait, au nom du bey, certains commerçants qui avaient encouru sa disgrâce.

Quand un des ministres du bey avait un intérêt quelconque dans ces commandes, ou s'il voulait du bien aux marchands qui les avaient fournies, le prix en était soldé et presque toujours d'une manière assez généreuse ; mais s'il n'y avait aucun grand personnage qui s'y intéressât, le paiement de la marchandise tombait dans l'oubli, et les commerçants n'auraient jamais osé réclamer ce qui leur était dû.

Dans la conduite des beys, il n'y avait, en quelque sorte, que de l'arbitraire : ils étaient, tantôt d'une munificence extraordinaire, même envers leurs plus humbles sujets, tantôt d'une avarice, d'une exigence sans pareilles ; tantôt ils étaient minutieux et surveillaient attentivement les plus faibles recettes ou dépenses, tantôt ils fermaient les yeux sur les plus grands gaspillages.

Digitized by Google

XXVII

Nous avons dit que le commerce était presque exclusivement entre les mains des Juifs ; car aucune branche de commerce ne leur était interdite, si ce n'est l'usure. Le commerce d'argent était presque inconnu avant la conquête de l'Algérie.

Il n'y avait pas de concurrence sérieuse pour eux de la part des Arabes : les Beni Mzab seuls faisaient le commerce, comme ils le font encore aujourd'hui, et ils s'approvisionnaient généralement chez les Juifs. — Comme colporteurs dans les villages et dans les campagnes, ils n'avaient pour concurrents que quelques tribus kabiles, dont ce genre de commerce était la seule ressource, et qui, par suite de cette rivalité commerciale, ne toléraient aucun Juif parmi eux. — Dans les villes, le colportage était exercé par les Juifs seuls, et cela parce que, seuls aussi, ils pouvaient pénétrer dans l'intérieur des maisons, dont l'entrée n'était pas permise aux musulmans. Cette tolérance des Arabes et des Maures à l'égard des Juifs venait, en quelque sorte, de leur mépris pour eux ; ils ne les estimaient pas assez pour s'offenser de ce qu'ils pénétraient dans l'intérieur des demeures, ce qu'ils ne permettaient pas et ne permettent pas encore, ni aux musulmans, ni aux Européens (1).

(1) Nous avons eu, personnellement, l'occasion de constater ce fait dans une de nos tournées pastorales. Nous trouvant en Kabilie, nous reçûmes l'hospitalité (*diffa*) chez un kaïd des plus renommés. Le fils de ce chef, jeune imberbe, nous fit l'éloge de son intérieur et de la beauté de ses

Digitized by Google

Les Juifs exerçaient aussi toutes sortes de métiers et de professions : on ne peut pas dire qu'il y en ait eu un seul interdit par les lois ou les ordonnances des gouvernements. Cependant quelques-uns leur étaient tout à fait spéciaux, tandis que d'autres leur étaient presque inconnus. — Toute l'industrie de l'or et de l'argent était entièrement entre leurs mains ; car, chez les musulmans, ce genre de commerce et de fabrication est réprouvé, comme approchant fort près de l'usure. C'étaient les Juifs qui battaient les monnaies des beys à la *dar sekkah* et se trouvaient sous la direction nominale, mais illusoire, d'un chef musulman appelé *amin sekkah*, qui n'avait aucune notion de la fabrication des monnaies. C'étaient eux qui étaient chargés, dans toutes les administrations, de vérifier, peser et évaluer les monnaies et les bijoux ; ils accompagnaient dans ce but le *saïdji* (trésorier comptable), qui allait percevoir les impôts dans les tribus.

Ils servaient aussi comme *khodja* (commis aux écritures) dans presque toutes les administrations. Il n'y avait que celle des douanes où ils n'étaient admis ni comme vérificateurs de monnaies, ni comme *khodja*, parce qu'on craignait qu'ils ne s'entendissent avec les commerçants, qui étaient tous leurs coreligionnaires.

Les métiers de tailleur, couturier, passementier et

femmes (à seize ans, il en avait déjà deux), et prit à témoin de la véracité de ses paroles un de nos compagnons israélites, qui avait la libre entrée de la maison et qui avait vu les femmes le visage découvert. Comme nous exprimions notre étonnement et que nous sollicitions la même faveur de ce jeune Arabe, il nous répondit que cela n'était pas possible, parce qu'un *roumi* ne devait pas voir les femmes indigènes le visage découvert ; mais qu'il n'y avait pas à s'étonner de ce que le Juif avait vu ses femmes, parce qu'*un Juif n'était pas plus qu'un chien.*

Digitized by Google

brodeur étaient exclusivement exercés par des Juifs. Les beys avaient tous, dans l'intérieur de leurs palais, des ateliers d'ouvriers tailleurs et passementiers, sous la direction d'un maître ouvrier, pour l'usage particulier de leur maison, et ils s'amusaient assez souvent à visiter les ateliers et à effrayer les pauvres Juifs par leur présence.

C'étaient eux qui confectionnaient les tentes dont le gouvernement avait besoin. Ce travail était une espèce de contribution prélevée sur les Juifs, et il ne leur était payé qu'un *rabia* par jour (environ 15 centimes).

Dans quelques provinces, les Juifs étaient aussi les seuls maçons et couvreurs qu'il y eût. Ce n'était pas tout à fait volontaire de leur part, mais parce que les musulmans trouvaient ces professions ou trop dangereuses, ou indignes d'un vrai croyant.

D'autres métiers, au contraire, leur étaient presque entièrement inconnus, par suite du manque de clientèle : les Arabes ne voulant pas acheter de bâts, de selles ou de souliers fabriqués par les Juifs, il en résultait que les professions de sellier et de cordonnier n'existaient, chez les Juifs, que pour leur usage personnel, et encore y avait-il beaucoup d'entre eux qui achetaient ces objets chez les Arabes.

Ils étaient aussi ferblantiers, chaussetiers, teinturiers, cardeurs, fabricants de cardes, menuisiers, peintres, ou plutôt badigeonneurs. — Sur les bords de la mer, ils exerçaient les professions de bateliers et de pêcheurs; — dans les montagnes de l'Atlas, celles d'armurier et de forgeron. — Dans l'Aurès et dans les montagnes de la Tunisie, il y avait des vignerons qui faisaient de grandes récoltes de raisin. Le vin assez abondant qu'ils en tiraient

Digitized by Google

était fort estimé, même en Europe. Ils étaient aussi distillateurs, et les liqueurs fortes et douces *(araki, mah'ia,* etc.) étaient faites de dattes et de figues. — Mais il était sévèrement défendu de vendre aux musulmans du vin ou de l'eau-de-vie. Plus d'une fois, ce fut une cause de persécution contre les Juifs, qu'on accusait de pousser par là les croyants à transgresser la loi du *Prophète.* Nous trouvons aussi, à plusieurs reprises, dans les livres rabbiniques contemporains, que l'administration juive elle-même défendait, sous les peines religieuses les plus sévères, de vendre des vins ou des spiritueux aux disciples de Mahomet.

XXVIII

Dans toutes les villes de l'Afrique, les Juifs habitaient un quartier distinct, comme cela existait en Europe pendant tout le moyen-âge, et comme cela existe encore à Rome, où les Juifs sont parqués dans le Ghetto. Ce quartier s'appelait *Hara* ou *Schara;* il était toujours situé à l'extrémité de la ville, et contigu à celui des Européens. — A Alger, ils habitaient le bas de la ville, au bord de la mer, et indifféremment du côté de Bab-Azzoun ou de Bab-el-Oued. Ces deux quartiers, désignés sous les noms de *Hara* et de *Melahin,* avaient, pour le rituel des jours de fête, certaines différences très-légères. — A Constantine, ils habitaient autrefois le quartier contigu à *Bab-el-Djebïa.* On dit qu'il y existe encore une ancienne synagogue; mais il nous a été impossible de constater la vérité de cette assertion.

Digitized by Google

Sous le règne de Salah bey, dans la seconde moitié du dernier siècle, ce prince leur fit donation de tous les terrains vagues qui se trouvaient entre la place actuelle du Caravanserail, ou *Souk el-Asseur,* jusqu'à la porte *El-Kantara,* à condition qu'ils y construiraient leurs demeures et peupleraient ainsi cette partie de la ville, jusqu'alors déserte et occupée seulement par quelques tentes isolées. — Lorsque, à la fin du dernier siècle, les Espagnols évacuèrent Oran, le bey invita les Juifs de Tlemsen, de Mostaganem, de Mascara et des autres villes voisines, à venir l'habiter, et leur concéda un terrain situé entre le Château-Neuf et Saint-André, avec la condition d'y construire suivant les prescriptions d'assiette et d'alignement données.

Ils pouvaient posséder en toute propriété les maisons qu'ils habitaient, et les transactions qui surgissaient étaient souvent établies par des actes de kadi. Ils pouvaient aussi acquérir des maisons de campagne, qu'ils habitaient pendant la belle saison, et des jardins, qu'ils cultivaient. A Alger, presque toutes les propriétés de la *Bou-Zaréah* et d'*El-Biar* étaient possédées par les Juifs. Ils habitaient presque exclusivement ces villages, non pas que les autres leur fussent interdits, mais parce qu'ils préféraient demeurer ensemble, par suite des nécessités de leur culte.

Dans les tribus où ils étaient en nombre suffisant, ils formaient une *fraction* séparée, sous les ordres d'un *cheïkh* juif, relevant du *kaïd.* Ils faisaient partie de la tribu au même titre que les Arabes, cultivaient les terres, et combattaient dans leurs rangs, lorsque la tribu était en lutte avec ses voisins, ou lorsqu'elle était appelée à aller en guerre avec le bey. Aujourd'hui encore, il existe dans

Digitized by Google

les *Hanencha* des fractions composées exclusivement de Juifs, qui vivent en Arabes. Ils ne connaissent de leur religion que certaines traditions et certaines pratiques, qu'ils observent avec beaucoup de scrupules ; ils savent aussi quelques courtes prières qu'ils récitent de mémoire. Mais, pour le reste, ils sont, comme les Arabes, plongés dans la plus grande ignorance.

Si les Juifs des villes n'étaient pas possesseurs de terres labourables, ce n'est pas que l'acquisition leur en fût interdite, mais simplement parce qu'ils n'auraient pas trouvé de *khammès* (fermiers) qui voulussent travailler pour eux : c'eût été dégradant qu'un musulman se trouvât aux ordres d'un Juif et travaillât pour lui. Ils auraient pu, il est vrai, cultiver la terre et l'exploiter eux-mêmes; mais la faible sécurité qui existait pour les Juifs des villes, était tout à fait nulle dans la campagne ; ils se seraient trouvés continuellement en danger d'être attaqués par des malfaiteurs, qui savaient bien, dans ce cas, n'avoir que peu à craindre de la justice du pays. Ce qui prouve bien notre assertion, c'est qu'aux environs de leurs maisons de campagne, les Juifs cultivaient non-seulement leurs jardins, mais encore d'assez vastes terrains, où ils récoltaient du blé, de l'orge, etc. D'ailleurs, ceux qui vivaient dans les tribus, réunis en fractions, étaient tous laboureurs, comme les autres membres de la tribu, et cultivaient des terres *arch* et des terres *melk*.

Comme domestiques, presque toutes les bonnes maisons des Juifs avaient des nègres. — Il ne s'ensuit pas qu'ils aient eu le droit d'avoir des esclaves ; mais les nègres, qu'ils pouvaient bien avoir achetés, préféraient rester à leur service, où ils étaient traités avec beaucoup d'humanité.

Digitized by Google

Une remarque fort curieuse, que nous ne devons pas oublier de signaler, c'est que, dans les maisons juives, si quelqu'un venait à mourir par suite d'une chute du haut du toit ou d'un des étages, tous les autres habitants devaient payer au gouvernement la somme de cinq cents pièces d'or (1).

XXIX

En terminant ce travail, nous devrions publier une liste de tous les hommes célèbres et des rabbins distingués dont les travaux ont illustré les noms dans le judaïsme africain ; mais les documents nous manquent en ce moment pour ce qui regarde le Maroc, la Tunisie et la Tripolitaine. Nous donnons ici seulement la liste des rabbins les plus célèbres de l'Algérie, pendant les quatre derniers siècles, et, malgré toutes nos recherches, nous la croyons encore fort incomplète.

Abi Zimrah (Abraham ben Meïr) vivait à Oran et à Tlemsen à la fin du XVe siècle, et y composa différentes pièces de poésie. (Omer Haschikcha, p. 134 et suiv.)

Abi Zimrah (Isaac Mandil), de Tlemsen, vivait à la fin du XVIe siècle. Il est un des poètes hébreux les plus re-

(1) Beth Iehouda de Iehouda Ayyasch, qui cite le fait, sans en donner le motif.

Digitized by Google

nommés de l'Afrique. Quelques-unes de ses poésies se trouvent dans *Omer Haschikcha* et *Schibché Elohim.*

Abou al-Açbi (Moïse ben Meïr) vivait à Alger au milieu du XVIe siècle. Il fit quelques prières que l'on récite à l'anniversaire de 1541 ; il est également cité dans *Iabin Schemouah* (p. 16, note).

Abou al-Açbi (Joseph), probablement fils du précédent, était rabbin à Alger. Son ouvrage, inédit, *Chazé Hattenouphah,* est cité dans *Iabin Schemouah* (p. 10, note).

Ayyasch (Iehouda), rabbin à Alger dans la première moitié du XVIIIe siècle, est auteur des ouvrages casuistiques suivants : I. *Beth Iehouda;* II. *Léchem Iehouda ;* III. *Bené Iehouda;* IV. *Vezoth li-Iehouda;* V. *Maté Iehouda;* VI. *Schebet Iehouda;* VII. *Kôl Iehouda.*

Alal ben Sidoun (Ben Ischoua Narboni), rabbin de Tlemsen, vivait au XVe siècle. Il composa un grand nombre de poésies, dont quelques-unes ont été conservées dans le *Rituel* de Tlemsen. (Son nom, tel que nous le rapportons, se trouve en acrostiche dans une pièce imprimée à Oran en 1856 : *Schibché Elohim,* p. 17.)

Al-Aschkar (Joseph), rabbin de Tlemsen au commencement du XVIe siècle, fit différentes poésies. Celle insérée à la fin de *Tikkoun Sofrim* nous indique l'époque à laquelle il a vécu. Il se trouve également cité par Abraham Gavisson, dans *Omer Haschikcha* (p. 65, a). Son commentaire cabbalistique sur la Mischna existe encore en manuscrit à Tlemsen.

Amar (Amram, surnommé *Chouïatou),* vivait à Alger à la fin du XVIIIe siècle. Il fit différentes poésies insérées

Digitized by Google

dans *Schibché Elohim*, et composa aussi la préface mise en tête du *Iamim Achadim* de Joseph Azubib.

Ankaoua (Ephraïm ben Israël), rabbin très-distingué, quitta l'Espagne en 1392, vint en Afrique, d'abord à Honaïn, et plus tard à Tlemsen, où il fut nommé rabbin. Il mourut dans cette ville en 1442 (5202. Voyez *Omer Haschikchu*, p. 137). Il envoya à son ami Simon Duran (l'ancien) quelques pièces de poésie, pour le féliciter sur son ouvrage, *Iabin Schemouah,* (Voyez p. 22.) Il était aussi en correspondance avec Isaac bar Schescheth Barfath, qui l'estimait beaucoup. — Quelques prières de lui existent encore dans le rituel de Tlemsen.

Azubib (Nehoraï), rabbin d'Alger, vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il fit quelques prières pour l'anniversaire de 1775. Quelques poésies de lui se trouvent aussi dans *Schibché Elohim* (p. 43).

Azubib (Joseph), fils du précédent, était rabbin à Alger à la fin du dernier siècle. Il est auteur d'un recueil de discours (*Deraschoth*), intitulé : *Iamim Achadim.*

Barfath (Isaac bar Schescheth), rabbin à Alger, était venu d'Espagne en 1392. (Voyez § XVIII).

Bedouch (Isaac), vivait à la fin du dernier siècle. Quelques poésies de lui se trouvent dans *Schibché Elohim.*

Bouchara (Abraham), était un des chefs de la communauté juive d'Alger au milieu du XVIIIe siècle. On a de lui un recueil de discours sous le nom de *Berith Abraham.*

Chalaç (Iehouda), rabbin célèbre de Tlemsen, vivait à la fin du XVIe siècle. Il est auteur de *Sépher Hamoussar* (impr. Mantoue, 1594). Il composa un ouvrage sur *Hil-*

Digitized by Google

choth Schechita, de Maïmonide, qu'il intitula *Maguid Mischné;* il fit aussi différentes poésies, entre autres une assez longue pièce sur *Schechita Bedika* et *Trépha,* qui existe encore en manuscrit. Il est cité avec beaucoup d'honneur par Salomon Duran II et Salomon Seror. (Voyez *Chouth Hameschoulasch,* p. 15, c, 56, a.)

Cansino. (Voyez, sur cette famille, § XX.) Quelques autres membres de la famille Cansino vivaient dans la province d'Oran au XVIIe siècle, entre autres Abraham Cansino (*circà* 1630), et Isaac ben Chaïm Cansino (mort en 1672), qui ont composé quelques poésies hébraïques.

Çarfati (Abraham ben Salomon), vivait à Alger au milieu du XVIe siècle. Il composa une partie des prières que l'on récite chaque année pour célébrer l'échec de Charles-Quint devant cette ville, en 1541.

Caspi (Aba Mari ben R. Nachman Aben), vivait à Tlemsen au milieu du XVe siècle. Une pièce de vers qu'il envoya à Simon Duran (l'ancien), se trouve dans *Iabin Schemouah* (p. 22). Une longue correspondance fut échangée entre lui et Salomon Duran (l'ancien), et se trouve imprimée dans *Raschbasch* (p. 122-125).

Cohen (Ahron Jonathan), un des rabbins de la fin du dernier siècle, composa différentes prières pour le *Pourim* de 1775, qu'on célèbre à Alger.

Duran. Cette famille, originaire de Provence, et qui, en 1392, vint de Majorque à Alger, a toujours eu, dans cette dernière ville, des représentants distingués, jusqu'à la fin du dernier siècle. D'après les livres que nous avons consultés, il nous a été possible d'établir la généalogie de cette famille de la manière suivante :

Digitized by Google

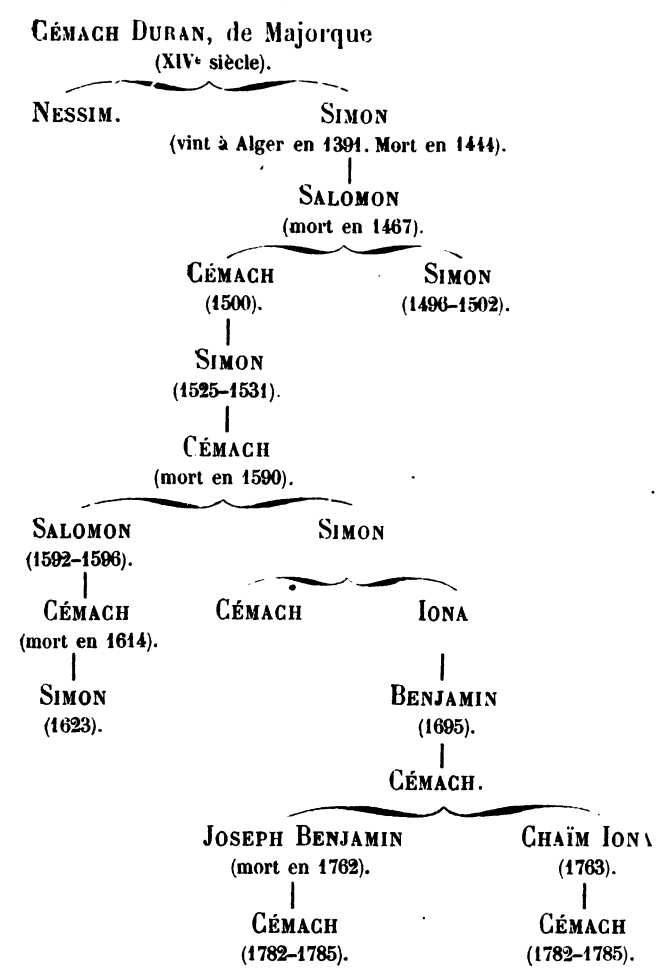

DURAN (Simon I). Voyez § XVIII.

DURAN (Salomon), fils du précédent, mourut rabbin à Alger, en 1467. Il composa différents ouvrages casuistiques : I. Lettres religieuses, *Raschbasch* (Réponses de Sa-

Digitized by Google

lomon ben Simon) ; II. *Tikkoun Sophrim,* imprimé à la suite de *Iabin Schemouah,* de son père.

Duran (Cémach), fils du précédent, vivait à Alger à la fin du XVe siècle. Il est auteur de la deuxième partie de *Iachin ou Boaz.*

Duran (Simon II), frère du précédent, est auteur de la première partie de l'ouvrage précité.

Duran (Salomon II), arrière-petit-fils de Cémach, vivait à Alger à la fin du XVIe siècle. Il fit des notes sur les ouvrages de son aïeul Simon I, *Taschbez* et *Iabin Schemouah.* On a encore de lui un recueil de discours, sous le titre *Chescheq Schelomo,* et des réponses casuistiques imprimées à la suite du *Taschbez* (*Chouth Hameschoulasch,* Ire partie).

Djiian (Nathan), vivait à Tlemsen, à la fin du dernier siècle. Il fit une lettre d'approbation pour la publication du rituel de Tlemsen (1800). Il composa un grand nombre de poésies hébraïques et arabes, imprimées dans *Schibché Elohim* (p. 131 et suiv.).

Gavisson. Cette famille habitait Séville au XIVe siècle. En 1392, les persécutions la forcèrent à émigrer et à se rendre à Grenade. Lors de l'expulsion générale des Juifs d'Espagne, en 1492, la famille Gavisson vint en Afrique. Les deux frères Abraham et Jacob s'établirent à Tlemsen. Ce dernier est auteur d'un ouvrage intitulé : *Dérech Hasséchel*, dans lequel il combat ceux qui s'étaient élevés contre l'étude de la philosophie et des ouvrages de Maïmonide. (Voyez *Omer Haschikcha*, p. 112 et 131.)

Gavisson (Abraham), médecin distingué de Tlemsen,

Digitized by Google

vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut mandé à la cour d'Alger en 1574, et occupa le poste de premier médecin du prince. Il composa, dans cette ville (1575), un commentaire sur les *Proverbes* de Salomon, qu'il intitula : *Omer Haschikcha*. En 1579, il retourna dans sa ville natale (Tlemsen), pour prêter son concours comme médecin dans une peste qui ravageait cette cité. Il y mourut des suites de son dévouement : il n'était alors âgé que de cinquante-huit ans.

Gavisson (Jacob), médecin à Alger, fils du précédent, ajouta, à la suite du travail de son père, un supplément sur la poésie hébraïque (*Omer Haschikcha*, p. 118, fin).

Gavisson (Abraham), fils du précédent, né en 1580, mourut à Alger en 1605. Malgré son jeune âge, il avait su acquérir une grande réputation comme médecin et comme hébraïsant. Son père cite, dans le supplément de *Omer Haschikcha,* un grand nombre de ses poésies.

Iaphil (Mimoun), rabbin à Alger, mort le 27 *Siwân* 1727 (5487), est auteur d'un recueil de discours intitulé : *Pi Çadiq*.

Ibn Nayym (Jacob ben Samuel), originaire du Maroc, quitta Fez, sa patrie, et alla, de ville en ville, jusqu'à Mascara, où il fut nommé rabbin. Il y demeura pendant sept ans, et se rendit ensuite à Alger, où les fonctions de rabbin lui furent offertes. Il accepta ces nouvelles propositions, et demeura dans cette ville près de dix-huit ans. Mais, ayant éprouvé quelques ennuis dans la position qu'il occupait, il quitta cette ville et se rendit à Livourne, où il arriva en 1782. Il publia, dans cette ville, un recueil de réponses casuistiques, *Zéra Iacob,* et un

Digitized by Google

volume de dissertations sur le Pentateuque, *Ieschouoth Iacob*. L'expédition du comte O'Reilly contre Alger ayant eu lieu pendant son séjour dans cette ville, il prit part à l'institution de l'anniversaire commémoratif de cet échec, et composa, pour cet office spécial, un certain nombre de prières.

Ibn Menir (Joseph), rabbin de Constantine, dont la grande piété lui fit donner le surnom de *Hé Chassid* (le pieux), arriva dans cette ville à la fin du XIVe siècle, et mourut au commencement du XVe siècle. Son tombeau existe encore dans le cimetière israélite de cette ville, mais il ne s'y trouve aucune inscription. Il est auteur d'un travail (*Schitta*) sur le traité du Talmud *Nedarim*, qu'on trouve cité dans Beth Joseph (IIe partie, *Ioré Déah*, ch. CCXXVIII).

Iehouda ben Chanin vivait à Alger au milieu du XVIIIe siècle. Il y composa un livre intitulé : *Eç Hachaïm*.

Ieschoua ben Joseph ha Levi, rabbin de Tlemsen, composa un des meilleurs ouvrages méthodiques sur le Talmud. Il quitta l'Afrique à la suite de la persécution qui eut lieu à Tlemsen en 1467, et se rendit en Castille.

Meschisch (Moïse ben Isaac), rabbin à Alger, vivait au milieu du XVIe siècle. Il fut un de ceux qui établirent l'anniversaire rappelant l'échec de Charles-Quint (1541), et composa pour cette solennité quelques prières qu'on récite encore aujourd'hui. Dans *Omer Haschikcha* (p. 92), il est parlé avec beaucoup d'éloges d'un de ses discours sur la charité publique.

Messaoud ben Guenoun vivait à Alger au milieu du

Digitized by Google

XVIIIe siècle. On a de lui un recueil de discours sous le titre : *Zéra rav.*

Moatti (Isaac), vivait à Tlemsen et à Oran à la fin du XVIIIe siècle. Iehouda Ayyasch le cite plusieurs fois dans ses *Réponses.* Il est auteur d'un certain nombre de poésies insérées dans *Schibché Elohim.*

Nadjar (Mimoun ben David), rabbin célèbre de Constantine, vint dans cette ville à la fin du XIVe siècle, et sut, par sa science et son érudition, gagner l'estime des habitants de la ville, qui le nommèrent rabbin et juge à la mort de Joseph ben Menir (commencement du XVe siècle). Il fut en correspondance suivie avec les rabbins d'Alger Isaac Barfath et Simon Duran, qui le traitaient avec beaucoup de déférence. On cite de lui un ouvrage sur les habitudes synagogales et sur le rituel, intitulé : *Kontrass Haminhaguim.*

Seror (Salomon), rabbin d'Alger à la fin du XVIe siècle, passa une partie de sa vie à Tunis, où il était allé à plusieurs reprises pour se faire traiter d'une maladie très-grave. Quelques réponses casuistiques de lui sont imprimées à la suite du *Taschbez, Chouth Hameschoulasch,* IIe partie.

Seror (Raphaël Iedidiah), rabbin à Alger, vivait au commencement du XVIIIe siècle, et mourut le 27 kislew 5498 (décembre 1738). Il est auteur d'un recueil de décisions casuistiques et de cas de conscience intitulé : *Peri Çadiq.*

Sidoun (Ischoua), rabbin d'Alger, vivait à la fin du XVIIIe siècle. Il composa, pour l'anniversaire de 1775, un

Digitized by Google

certain nombre de prières qu'on récite encore aujourd'hui.

Tawah (Abraham ben Jacob), vivait à Alger, au milieu du XVIe siècle. Dans sa correspondance, il parle souvent de Simon Duran (l'ancien), en l'appelant son grand-père. Il composa quelques prières pour l'anniversaire algérien de 1541 ; il s'en trouve aussi quelques-unes dans le rituel de *Rosch Haschana*. Ses réponses casuistiques composent la troisième partie de *Chouth Hameschoulasch*, imprimé à la suite du *Taschbez* (Amst., 1738). Iehouda Ayyasch (*Beth Iehouda*, p. 113) cite encore de lui un ouvrage intitulé : *Nophech*.

Zegbib (Messaoud), rabbin de Constantine, vivait au commencement du XVIIIe siècle. Il termina son livre *Zéra Emeth* en 1715, comme il le dit lui-même à la fin de son ouvrage, dans une note, où il ajoute que, la même année, il eut à subir, de la part du bey, un long emprisonnement et le supplice de quatre cents coups de bâton. Il se trouvait alors dans un âge fort avancé. — Il existe à Constantine une synagogue qui porte son nom *(Dar Rebbi Messaoud)*, et qui est aujourd'hui encore en grande vénération. La place que ce rabbin y occupait a été murée après sa mort, pour que personne ne la profanât.

Zimron (Joseph ben Abraham), rabbin de Constantine, vivait au milieu du XVe siècle. Il fut le disciple de Salomon Duran (l'ancien), qui était en fréquente correspondance avec lui. (Voy. *Rasbasch*, nos 12, 225, 288, 327.) Cémach Duran lui adressa également un certain nombre de lettres qui se trouvent dans *Iachin ou Boaz*. (Voyez

Digitized by Google

Ire partie, nos 78, 126, 132, 149.) Une pièce de vers, adressée par lui à son maître, se trouve imprimée dans *Iabin Schemouah,* à la suite du *Tikkoun Sophrim* (p. 72).

SUPPLÉMENT.

I

M. Federmann, interprète principal de l'armée d'Afrique, qui a fait un séjour prolongé à Médéah et dans les environs, a étudié la province de Titteri avec beaucoup de soins et a consigné ses observations et les résultats de ses études dans un travail, inédit encore, qu'il a bien voulu nous communiquer, et dont nous donnons ici quelques extraits qui concordent avec ce que nous avons dit à partir du § XXI.

Il serait à souhaiter que ce travail consciencieux et savant fut imprimé, car il jette une vive lumière sur l'administration des beys de Titteri et particulièrement sur les impôts et les tribus de ce pays.

« Les Juifs de Médéah relevaient du *hakem*, qui les administrait par » l'intermédiaire de leur *mokaddem* (préposé), nommé par lui. — Il leur » était interdit, d'une manière absolue, de monter à cheval; on ne leur » laissait pour monture, que des mulets et des ânes, et pour équipement, » que des bâts et des chouaris (paniers); ils ne pouvaient se vêtir que » d'une calotte noire, d'un foulard, d'un burnous gris et de *betim* (sou- » liers juifs), ou de *bolgha* de couleur noire. — L'usure leur était sévère- » ment interdite; tout Juif qui prêtait à intérêt perdait son capital et » recevait la bastonnade.

» Les Juifs étaient obligés de confectionner les tentes dont le bey avait » besoin; le travail leur était payé à raison de 15 centimes (un *rabia)* par » jour.

» Les *Hadhar* et les Juifs de Médéah étaient sujets aux mêmes imposi- » tions que les Arabes *Rayas;* indépendamment de la taxe personnelle,

Digitized by Google

» appelée *gherama*, ceux qui cultivaient la terre payaient les taxes fon-
» cières qui, sous le nom de *mouna* et d'*achour*, grevaient le sol.

» La ville de Médéah avait à payer une *gherama* annuelle de 2,500
» *boudjous*, dans la proportion d'un tiers pour les Israélites et de deux tiers
» pour les *Hadhar*. La répartition de cette taille se faisait par le *cheïkh*
» *el-blad*, avec le concours des notables de la ville et de la banlieue.

» Tous les deux mois, les bêtes de somme des *Hadhar* et des Juifs de
» Médéah étaient requises pour transporter gratuitement à Alger l'*aoula*
» ou provisions consistant en blé, farine et beurre fondu. Cette corvée
» paraît leur avoir été imposée pour la première fois l'an 1137 de l'hégire
» (1724). A cette époque, le pacha d'Alger, nommé Abedi, ayant épousé la
» fille d'un *Hadhri* de Médéah, les *Hadhar* de cette ville, afin de s'assurer
» la protection de leur compatriote, devenue sultane, envoyèrent fréquem-
» ment à cette dernière des cadeaux, consistant en beurre fondu, blé,
» poules, etc. Après la mort d'Abedi pacha, le divan d'Alger, se rappelant
» cette circonstance, décida que les *Hadhar* de Médéah continueraient à
» transporter gratuitement à Alger les vivres destinés pour la maison du
» pacha. »

II

Nous devons rapporter, à propos du § XXIII et de la communauté tunisienne, une tradition très-connue, mais que nous ne garantissons nullement.

Dans les premiers temps de la nouvelle organisation de la communauté tunisienne, il y eut lutte pour le choix du grand rabbin de la ville : les uns voulaient Rebbi Meïr Lombroso, les autres Rebbi Abraham Romano. Le parti Lombroso l'emporta, et Rebbi Meïr fut investi des fonctions de grand rabbin. Dans son dépit, et pour se venger de l'échec qu'il venait d'éprouver, Abraham Romano, qui, dit-on, était un des partisans de Sabathaï Sévi, se convertit à la foi musulmane et voua une haine profonde aux Juifs. Il composa contre eux de nombreux ouvrages. Par suite de cela, il reçut le nom de *Sidi bou Sifiân* ou *Sidi Sifiân* (le seigneur à double épée). Il chercha, par tous les moyens possibles, à nuire à ses anciens coreli-

Digitized by Google

gionnaires, et il fut sur le point de susciter contre eux une violente persécution. — La tradition raconte que la colère de Dieu fit tomber la maison de Romano sur lui et toute sa famille. Musulmans et Juifs y virent le doigt de Dieu et la persécution n'eut pas lieu. — On lui érigea au cimetière musulman, une *koubba* comme pour les grands *marabouts;* on y suspendit, comme dans les autres, un croissant en cuivre, qui devait pendre droit et juste au milieu de la *koubba.* Mais malgré tout ce qu'on put faire, ce croissant ne fut jamais en ligne droite et pencha toujours beaucoup d'un côté. On attribua cette bizarrerie au peu de sincérité de la conversion de Romano.

Un des grands rabbins de Tunis de la fin du dernier siècle, R. Ouziel al-Chaïkh, auteur du livre *Mischkenoth Haroïm,* faisant, la veille du nouvel an *(rosch haschana),* sa visite habituelle au cimetière et la prière des morts, alla jusqu'au tombeau de Romano et y récita des prières. Beaucoup blâmèrent ce trait de tolérance, et son exemple ne fut pas imité. Il fut même obligé d'y renoncer lui-même les années suivantes.

Les ouvrages manuscrits de Romano demeurèrent longtemps entre les mains de quelques Arabes, qui en tiraient souvent des arguments pour discuter avec les Juifs. On ne savait, parmi ces derniers, comment arriver à faire disparaître ces ouvrages, qui étaient toujours une menace pour leur repos et leur tranquillité.

Au commencement de ce siècle, le rabbin Pinhas Darmon réussit dans ce projet. — Il avait souvent des discussions religieuses avec un négociant arabe des plus instruits. C'était toujours malgré lui que Darmon avait de pareilles controverses; car il savait qu'il n'y avait rien à

Digitized by Google

gagner de part et d'autre, et il lui fallait la plus grande circonspection dans ses arguments contre l'islamisme. L'Arabe, au contraire, était pressant et il apportait toujours de très-forts arguments contre le judaïsme, ce qui étonna beaucoup Darmon, car il le savait peu instruit dans la religion juive; il chercha à connaître quelle était la source où il puisait ses arguments. Il crut voir, derrière l'Arabe, quelque Juif renégat qui lui fournissait les raisonnements dont il se servait. A force de recherches, Darmon finit par découvrir que son antagoniste arabe puisait sa science dans les ouvrages de *Sidi Sifiân,* et il forma le projet de les faire disparaître. Un jour, en présence d'autres Arabes, Darmon, contre son ordinaire, poussa la discussion bien loin, força son adversaire dans ses derniers retranchements, et parvint à lui arracher des paroles violentes contre Mahomet et la religion musulmane. Darmon alla de suite dénoncer l'Arabe au kadi, un de ses amis, qui, après enquête, voulut condamner l'Arabe selon les lois rigoureuses de l'islamisme. Mais Darmon, qui n'avait agi de cette sorte que pour arriver à son but, prouva au kadi que ce n'était pas l'Arabe qu'il fallait condamner, mais celui qui l'avait instruit, c'est-à-dire, les ouvrages de *Sidi Sifiân,* où il avait puisé ses arguments. Le kadi se fit apporter tous les manuscrits de *Sidi Sifiân* et les condamna au feu, ce dont se réjouirent fort les Juifs de Tunis.

Constantine, février 1867.

AB. CAHEN,
Grand Rabbin de la province de Constantine.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS

TROUVÉES DANS LE CERCLE D'AÏN-BEÏDA PENDANT L'ANNÉE

1866.

Ksar Sbehi.

Les ruines du Ksar Sbehi, désignées sur les cartes de l'état-major par le nom de Ksar Sbai, s'étendent sur un des contreforts de la Chebka des Sellaoua, d'où l'on découvre admirablement l'immense plaine des Haracta. Une redoute byzantine s'élève au-dessus de la source dite Aïn Sbehi, et est dominée elle-même par un des sommets de la Chebka. Ce sommet porte les ruines d'un monument semblable à celui du Soumaâ (Voir *Annuaire de 1862*, p. 68), et connu par les indigènes sous le nom de Rehaâ. L'exploration de ce monument et des travaux hydrauliques exécutés par les Romains sous Aïn Sbehi fera l'objet d'une étude que je me propose de publier dans l'*Annuaire de 1868*.

Digitized by Google

Les principales inscriptions que j'ai relevées à Ksar Sbehi sont les suivantes :

N° 1.

IMP CAES
C. IVLIO VIRO (sic)
MAXIMINO
PIO FELICE AVG
M TRIB POT
COS PROCOS
VIDICA

Cette inscription est gravée sur une borne cylindrique d'une pierre très-dure.

Selon M. Léon Renier, il manque un P au commencement de la cinquième ligne, et il faut lire :

Imperatore Cæsare Caio Julio Vero Maximino, pio, felice, augusto, pontifice maximo, tribunicia potestate, consule, proconsule, Vidica.

« Le mot *Vidica* de la dernière ligne semble bien être » le nom de la localité, mais ce nom m'est tout aussi » inconnu qu'à vous. Il y a cependant une ville africaine » dont le nom s'en rapproche beaucoup ; c'est celle de » *Visica*, dont on connaît deux évêques : *Félix*, qui as- » sista à l'assemblée de Carthage en 411, et *Valentinien*, » qui assista au concile de la même ville en 646. (Mor- » celli, *Afr. christ.*, t. I, p. 357.)

» Visica n'est-il qu'une altération de Vidica, comme » Zana pour Diana ? ou bien, en copiant cette inscrip- » tion, avez-vous pris un S à moitié effacé pour un D?

» Je n'ose me prononcer.

» Il y a encore une observation à faire sur ce monu-

Digitized by Google

» ment. Maximin n'avait pas encore été consul lorsqu'il
» fut proclamé empereur, au commencement du mois de
» mars 235. Il ne prit possession du consulat que le 1er
» janvier 236 ; mais il fut en même temps revêtu de la
» puissance tribunitienne pour la deuxième fois, de sorte
» que les lignes 5 et 6 doivent être ainsi conçues :

P.M.TRIB.POT.II
COS PROCOS

» ou bien ainsi :

P. M. TRIB POT
COS.DES.PROCOS

» Dans le premier cas, ce monument serait de 235 ;
» dans le second, de l'an 236. Vérifiez, je vous prie, vo-
» tre copie (1). »

Ces réflexions sont extraites d'une lettre de M. Léon Renier.

N° 2.

PERP
ETVOIM
PCAESARE
DOMITIO
AVRELIA
NO INVICTO
TO PIO FE
LICE AVG

Perpetuo imperatore Cæsare Domitio Aureliano invicto, pio, felice, augusto.

(1) Vérification faite le monument porte VIDICA, et est de l'an 235. — (Ed. Dewulf.)

Digitized by Google

N° 3.

GAI IVLI
VERI.MAX

Le prénom Caïus est écrit Gaïus. Fragment de borne.

N° 4.

P
a | ω DEO IVBANTE TEMPORIBVS
IVSTINIANI ET THEODORAE PIIS
ZZ ZZ
M M DOMINORVM NOSTRORVM
PROVIDENTIA SOLOMONIS EXCELLEN
5 TISSIMI MAGISTRI MILITVM EX CONSVLE
BIS PREFEC[illegible] AETORIORVM AFRICAE HAC (sic)
PATRICIO .....

Cette inscription se compose de deux parties, la première, inédite, que j'ai trouvée dans une cabane près d'Aïn Sbehi, la seconde publiée par M. Léon Renier, dans ses *Inscriptions de l'Algérie,* n° 3259. La septième ligne, illisible aujourd'hui, était moins dégradée il y a quelques années, et a été lue :

PATRICIO FAB[illegible]VM EST[illegible]T[illegible]

M. Léon Renier propose la restitution suivante :

PATRICIO FAB*atian. castell*VM.EST.R*es*T*itutum*

qui lui a fait voir dans ces ruines, dont la position géographique ne s'oppose pas, du reste, à cette conjecture, le *Castellum Fabatianum* des Itinéraires.

« Mais, ajoute-t-il, comment concilier cela avec votre » première inscription ? Peut-être en supposant que les

Digitized by Google

» *Vidicenses* ou *Visicenses* étaient les habitants du pays;
» que *Vidica*, en un mot, était le nom de la *civitas*, et
» *Castellum Fabatianum* celui d'une des villes de cette
» *civitas*. Ce ne sont là que de simples conjectures (1),
» etc. »

Mrikeb Talha.

Mrikeb Talha est situé à 35 kilomètres à l'ouest d'Aïn Beïda, au sud du Djebel Sidi Ghereis ; les ruines y sont très-étendues, et, d'après leur position géographique, peuvent être celles de *Macomadibus* de l'Itinéraire d'Antonin. J'y ai trouvé les inscriptions suivantes :

N° 5.

MVNICI

Fragment d'une très-belle inscription dont les lettres ont 0m,12 de hauteur, et sont distantes de 0,30 d'axe en axe.

N° 6.

PERPETVO
IMP[illegible]
L DOMI
TIO AVRE
5 LIANO PIO
FELICEAVG
[illegible]

(1) Une nouvelle découverte faite à Ksar Sbehi, en 1867, et une discussion approfondie de l'inscription n° 4, infirment ces conclusions. (Ed. Dewulf.)

Digitized by Google

La septième ligne, qui renfermait probablement le nom de la localité, est malheureusement illisible.

Perpetuo imperatore Lucio Domitio Aureliano, pio, felice, augusto.....

N° 7.

IMPCAE
SARECVAL
ERIODIOC
LETIANO
PIO FELICE
AVG

Imperatore Cæsare Caio Valerio Diocletiano, pio, felice, augusto.

N° 8.

PLICINIOGAL
LIENONOBILI
SSIMO CAES
AVG

Publio Licinio Gallieno, nobilissimo Cæsare augusto.

N° 9.

DNMA
VRELIO
MAXIM
[illegible]
[illegible]
INOAVG

Domino nostro Marco Aurelio Maxim.... augusto.

Digitized by Google

N° 10.

INNOCENTIAE
Q PETICI NVMI
DI.....

Au-dessus de cette inscription se trouve sculptée une figure humaine revêtue d'une toge.

Daher el-Kammine.

Daher el-Kammine, situé au pied ouest du Djebel Sidi Ghereïs, et dans le voisinage de très-belles carrières de pierres de taille, semble avoir été un chantier où l'on ne taillait que des fûts de colonnes. Il y en a un très-grand nombre d'enterrés ; ceux qui sont à la surface du sol portent tous des inscriptions. En voici quelques-unes :

N° 11.

IMP CAES
RE M. AVR
LIVS CAR (sic)
...P. F. AVG
5 ET M AVRE
LIVS CAR
INVS AVG
NOBILIS
SIMVS
10 CAESAR
ET NVMERIA
NO NOBILI
SIMO
CAES

Digitized by Google

N° 12.

IMP CAE
S M AVRE
LIO CLAV
DIO INVIC
5 TO PIO FE
LICE
AVG

Imperatore Cæsare Marco Aurelio Claudio, invicto, pio, felice, augusto.

N° 13.

IMP...
LVC DO
MITIO
AVRELI
ANO IN
VICTO
P. F. AVG

Imperatore Lucio Domitio Aureliano, invicto, pio, felice, augusto.

Les monuments d'Aurélien ne sont pas communs, et cependant nous en avons déjà trouvé trois (2, 6, 13).

N° 14.

IMP. C. M.
AVRELIO
NVMER
IANO
INVIC
TO. P. F.
AVG.

Imperatore Caio Marco Aurelio Numeriano, invicto, pio, felice, augusto.

Digitized by Google

Henchir Cheragrag.

Henchir Cheragrag, marqué sur les cartes de l'état-major sur la rive gauche de la Meskiana, entre cette rivière et Aïn Sedjera, possède une redoute byzantine, et peut être, d'après sa position géographique, *Justi* de l'Itinéraire d'Antonin. Les ruines y sont étendues.

N° 15.

D N
FLAVIO
VALERIO
CLAVDIO
CESARE

N° 16.

IMP
CAES M
IVL PHILI
PO INVIC
TO PIO FE
LICE AVG

Imperatore Cæsare Marco Julio Philippo, invicto, pio, felice, augusto.

N° 17.

NIBVS
MECHIET
VALXXX
HEM VXOR
EIVS. SAH
NAMT. MV
SAVIS. V·A
LXV

Digitized by Google

Henchir el-Bey.

Henchir el-Bey est situé sur le bord de la Meskiana, au-dessus de la route de Tébessa. Les ruines y sont très-enterrées.

N° 18.

DMS
AÊ ROMANA
VIXIT ANNIS
LXX

Henchir Sefel Dellaâ.

Ce point se trouve au-dessous de la magnifique source nommée Ras Dellaâ.

N° 19.

DÊO LAV
L F SAC
MVS
T

Henchir Argoub el-Mekhtalia.

Ce point est situé dans le voisinage du précédent. Parmi les ruines, on remarque un très-grand nombre de colonnes. Sur une pierre excessivement ornementée, on lit l'inscription suivante :

N° 20.

IN·ATRI·DOMINI
DÊF QVI ÊST SÊRMONI
DONATVS ÊT NAVIS
IVS FÊCÊRVNT CÊD]
ÊNSÊS PÊCKATORÊS

Digitized by Google

Les trois dernières lignes doivent se lire : *Donatus et Navisius fecerunt,* CEDIENSES *peccatores*. Henchir Argoub occupe donc probablement l'emplacement de *Cedia,* dont nous connaissons deux évêques : *Secundinus,* qui assista au concile de Carthage en 255, et *Fortis,* le donatiste, qui assista à l'assemblée tenue dans cette ville en 411. (Morcelli, *Afr. christ.*, t. I, p. 132 et 133.)

Ksar el-Kelb.

Ce point, situé sur la limite des Haracta et des Nememcha, possède un fort byzantin et une belle source.

N° 21.

Q MINVCIVS
SATVRNINVS
SACERDOS PIE
E[illegible]V[illegible]A · VENE
RIA · CONIVNX
SACER · IVNONIS

Au-dessus de cette inscription se trouvent deux personnages revêtus de toges.

N° 22.

AIIR CHATHOLICA >P|<

N° 23.

ɔRVECLESIA

N° 24.

RAM

Digitized by Google

Ces trois inscriptions semblent appartenir à une même inscription monumentale ; elles ont été déterrées, en 1865, par M. le commandant Sérijiat.

N° 25.

DIVO
CONS
TANTIO

Ksar el-Kelb semble être le rendez-vous de toutes les divinités et de tous les cultes. L'inscription 25 rappelle ce passage frappant de l'Introduction à l'*Algérie* de M. Dureau de la Malle, p. XXVIII :

« Un fait assez curieux, qui nous a été conservé par » Aurélius Victor et par une inscription, c'est que Cons- » tantin, chrétien fervent, qui, dans la guerre contre » Maxence, avait fait placer le Labarum sur ses drapeaux, » qui, après sa victoire, refusa de monter au Capitole » pour rendre grâces à Jupiter, se fit élever en Afrique, » quelques années après et dans les lieux les plus fré- » quentés, un grand nombre de statues d'airain, d'or ou » d'argent ; c'est qu'en outre, il fit ériger dans cette con- » trée un temple et instituer un collége de prêtres en » l'honneur de la famille Flavienne, de la *gens Flavia,* » dont il se disait descendant.

» Étrange bizarrerie de l'esprit humain ! Ce prince, » propagateur zélé du christianisme, qui porta même » jusqu'au fanatisme les croyances religieuses ; ce même » prince qui, dans la Grèce et l'Asie, fermait les temples, » abattait les idoles, Constantin établissait dans une partie » de son empire, pour lui-même, pour la sainte Hélène

Digitized by Google

» sa mère, pour le pieux Constantin son père, une véri-
» table idolâtrie. Il agissait en Asie comme un apôtre du
» Christ, en Afrique comme un enfant de Vespasien.
» Cette idolâtrie de la *gens Flavia* subsistait encore en
» 340, sous Constance, etc., etc. »

Henchir el-Hachani.

N° 26.

M S
ASSINIS VIXIT
.....
ORO EIVS

N° 27.

DVIL

N° 28.

D M S
IVLIA FAVS
TINA · VIXIT AN
NOS LXV

N° 29.

D M S
PVLIT MARIQVWT
LI · VIXIT AMIS LXX

Les ruines d'El-Hachani sont très-étendues et possèdent une redoute byzantine au-dessus de la source d'El-Kitane.

Digitized by Google

Henchir Tebrouri.

Henchir Tebrouri est situé au point où se rencontrent les limites des Nememcha, des Haracta et des Amamra, et possède une grande redoute byzantine, au-dessus de la fontaine Aïn-Tebrouri.

N° 30.

FL o CONST
ANTINS o
PIVS o FE
LIX o AVG

Flavius Constantinus, pius, felix, augustus.

N° 31.

D ❋ M ❋ S
....LIVS OCTAVIVS ❋
.... ANNIS ❋ LXXV
.... EIVS OCTAVIANVS
..... OCTAVIVS
..... RVNT · H · S · E

Diis Manibus sacrum. Julius Octavius vixit annis septuaginta quinque. Filii ejus Octavianus et Octavius fecerunt. Hic situs est.

N° 32.

D M S
+IER · ME
TI · PI · O

Digitized by Google

Henchir Mtoussa.

Henchir Mtoussa, marqué sur les cartes de l'état-major, possède une redoute byzantine, au-dessus de la belle source Aïn Mtoussa.

N° 33.

D M S
C. LOLLIVS FELIX VIXIT
ANNIS LXXXXI
C. LOLLIVS FELIX FILIVS
SVIS SVMPTIB. FEC.

N° 34.

D M S
CÆLIVS IA
VARVS · V · A · X.....
CALLENS F.....

Du pied du Djebel Tafrent jaillissent un grand nombre de sources ; chacune d'elles est défendue par une redoute byzantine ; telles sont les redoutes de Tebrouri, Bel-Kitane, Abou Thouil, Mogrinate, Mtarcha, Mtoussa ; de sorte que cette montagne forme un véritable camp retranché.

Ksar el-Haïmeur.

Ksar el-Haïmeur, marqué sur les cartes de l'état-major Enchir Hamar, est à quatre kilomètres environ à l'est de Ksar Baraï. C'est de ce point que proviennent les curieux

Digitized by Google

bas-reliefs dont j'ai adressé les photographies à la Société *(planches I et II)*. Rien, à la surface du sol de ces ruines, ne peut guider l'archéologue qui voudra étudier ces bas-reliefs. Une petite redoute byzantine, un sous-sol traversé dans toutes les directions par des galeries, une inscription chrétienne dont on ne peut plus lire que les mots IVSTI et MISERAVERVNT, voilà tout ce que je puis signaler.

Ksar Baraï.

N° 35.

IMP.CAES.M.AVRELIO.ANTONINO.A[illegible]NIACO.PARTHICO
MEDICO.GERMANICO.SARMATICO.AV[illegible] PONT.MAX.TRIB.POTEST.
XVIIII IMP VIII. C[illegible]
P.ANTONIVS [illegible] VS [illegible] OC [illegible] DEDICAVIT.

N° 36.

IMP CAES·
DIVI ANTONI
NI· FIL· DIVI
HADRIANI NEP·
DIVI TRAIANI
PARTICI PRO
NEP· DIVI NER
VAE ABNEP
L· AVRELIO VE
RO AVG PONT
MAX TRIBᵛN
POT·II·COS·II·P·P·
D·D·P·P.

Ces deux inscriptions sont connues ; je ne les cite ici que pour mémoire.

Digitized by Google

N° 37.

D M S
Q VARRIVS
IV [illegible] IVS W
[illegible] VARRII
[illegible] VAR [illegible] SV
CHVIIII·PR
VARTAS FC·III AV
PAR·MERE·FFCC

N° 38.

MEMORIAE
CALPURNIAEPRO
[illegible] LINAE V A XXXII

N° 39.

MV
IDNCEES
SNOMINE
SVO LOCIS R B
Q VISTVARVI
TVE BRICA

Fragment assez fruste.

N° 40.

D M S
Q AEMILIVS
SATVLLVS V
IX ANNIS CX
Q AEMILIVS

Diis Manibus sacrum. Quintus Æmilius Satullus. Vixit annis centum et decem. Æmilius.

Digitized by Google

N° 41.

D ✻ M ✻ S
T FLAVIVS GER
MANVS VIX
ANNIS XXVII
TFL GERMANVS
FILIO PIO FECIT
H·S·E

Diis Manibus sacrum. Titus Flavius Germanus. Vixit annis viginti septem. Titus Flavius Germanus filio pio fecit. Hic situs est.

Quoique ces renseignements épigraphiques ne m'apprennent rien de nouveau sur Baraï, je crois qu'il est possible, dès aujourd'hui, d'esquisser à grands traits la monographie de cette ville.

Elle fut fondée aux beaux temps de l'empire romain, ainsi que le prouvent les deux premières inscriptions citées ci-dessus, fut probablement habitée jusqu'à l'époque de l'invasion des Vandales, et détruite par eux, car elle était déserte à l'arrivée des Byzantins.

Procope, dans son histoire de la guerre des Vandales, raconte que Justinien confia, pour la seconde fois, le gouvernement de l'Afrique à Salomon en 539. Lorsque ce général fut débarqué à Carthage, il ne songea qu'à gouverner l'Afrique avec modération et à pourvoir à la sûreté du pays.

Après avoir partout rétabli l'ordre (Dureau de la Malle, *Algérie*, p. 301), Salomon entreprit une nouvelle expédition contre Jabdas et les Maures qui habitent le mont

Digitized by Google

Auras. Gontharis, l'un de ses gardes, capitaine distingué, envoyé en avant avec une partie de l'armée, arrive au fleuve Abigas et établit son camp non loin d'une *ville déserte,* nommée Bagaï. Dans ce lieu, il eut un engagement avec l'ennemi, fut vaincu et forcé de se retirer dans ses retranchements, où il commençait à être étroitement bloqué par les Maures, lorsque Salomon, arrivant avec le reste de l'armée, établit son camp à soixante stades du camp de Gontharis. Il apprend dans ce lieu la défaite de ce capitaine, et il envoie, pour le secourir, une partie de ses soldats, avec ordre d'attaquer vigoureusement l'ennemi. Mais les Maures, quoiqu'ils eussent été vainqueurs, comme nous l'avons dit, eurent recours à cet artifice : l'Abigas prend sa source dans le mont Auras, et, en descendant dans la plaine, arrose les campagnes au gré des habitants, qui en dérivent les eaux selon les besoins de leurs cultures ; car cette plaine est coupée par de nombreux conduits dans lesquels le fleuve se partage, et d'où il ressort après avoir longtemps coulé sous la terre et réuni ses eaux en un seul lit. Ces dispositions existant dans la plus grande partie de la vallée, l'eau du fleuve est réellement entre les mains des habitants, qui peuvent la porter où ils veulent, en bouchant ou en ouvrant les conduits. Les Maures, ayant alors fermé toutes les issues de ces canaux, dirigèrent le fleuve tout entier contre le camp romain, qui devint tout à coup un lac profond et impraticable. Les troupes furent saisies d'épouvante et se trouvèrent réduites aux dernières extrémités. Salomon, instruit de leur détresse, se hâta de venir à leur secours, etc.

Les travaux d'aménagement d'eau décrits par Procope

Digitized by Google

existent encore, je crois, mais ils sont hors d'usage. J'espère pouvoir éclaircir cette question plus tard.

Les ruines que l'on voit aujourd'hui à Baraï prouvent que les Byzantins s'y établirent solidement; peut-être en firent-ils le pivot de leurs expéditions contre l'Aurès. Depuis ce moment, la ville fut habitée jusqu'à l'époque de l'invasion arabe. Voici, en effet, ce que je trouve à son sujet dans le *Bayano 'l-Mogrib* (édition Dozy, Leyde, p. 20) : Hassan ben Nomân envahit l'Ifrikia en 698 (78 de l'hégire). Kahina était reine à l'Aurès. Tous les Roums la craignaient; les Berbères lui obéissaient. Ayant appris la nouvelle de l'arrivée d'Hassan :

فرحلت من الجبل فى عدد لا يحصى ولا يبلغ بالاستقصا وسبقته الى مدينة باغاية فاخرجت منها الروم وهدمتها وظنت ان حسانا يريد مدنية يتحصن بها منها

Elle chassa les Roums de Baraï et détruisit la ville, de peur que son ennemi ne s'y fortifiât.

Je ne sais à quelle époque Baraï se repeupla; mais, au temps où écrivit El-Bekri, c'est-à-dire vers le milieu du onzième siècle, elle était habitée. (Description de l'Afrique septentrionale d'El-Bekri, édition de Slane, p. 144).

وهى حصن صخر قديم حوله ربض كبير من ثلاثة نواحى وليس فيما يلى الناحية الغربية ربض انما

Digitized by Google

اتصل بها بساتين ونهر وهى ارباضها فنادقها
وحماماتها واسواقها وجامعها داخل الحصن
وهى فى بساط من الارض عريض كبير المياه
وجبل اوراس مطل عليه

Cette desciption d'El-Bekri peut encore se suivre pas à pas aujourd'hui. Les ruines se composent, en effet, d'un grand fort byzantin bastionné, entouré de ruines sur trois de ses faces : ce sont les fondouks, les bains, les marchés. La quatrième face, celle de l'ouest, est arrosée par la rivière de Baraï, et l'on se figure sans peine les champs de blé et d'orge, couverts de beaux jardins, comme au temps d'El-Bekri. Quatre rangées de colonnes en marbre blanc, encore en partie debout, figurent à l'intérieur du fort la mosquée du onzième siècle.

A quelle époque la ville s'est-elle de nouveau dépeuplée? Il n'y a pas longtemps. Quelques vieillards du pays prétendent que, dans leur enfance, Baraï possédait encore quelques magasins. Les Larbaâ, qui habitent autour de ces ruines, se disent tous descendants des Romains et soutiennent que leurs campements ne se sont jamais éloignés du Ksar.

Je demande la permission de faire ici une petite digression sur les causes du déboisement des plaines situées au nord de l'Aurès. D'après la tradition, ces plaines ont été couvertes d'arbres ; on pouvait aller à l'ombre d'Aïn Beïda à Oum el-Bouaghi en suivant une voie ro-

Digitized by Google

maine ; et l'on trouve dans presque toutes les ruines du cercle des moulins à olives. Ce fait confirme la tradition. L'une des causes de ce déboisement, c'est certainement la déplorable habitude qu'ont eue tous les émirs arabes ou berbères de couper les arbres et de tout dévaster dans les pays qu'ils parcouraient pendant leurs expéditions. Les chroniqueurs arabes sont pleins de ces faits. Je n'en citerai qu'un. L'auteur du *Bayano 'l-Mogrib* raconte ce qui suit :

قالت الكاهنة للبربر ان العرب انما يطلبون من افريقية المدايس والذهب والفضة ونحن انما نريد منها المزارع والمراعى فلا نرى لكم الاخراب بلاد افريقية كلها حتى ييبس منها العرب فلا يكون رجوع اليها الى اخر الدهر فوجهت قومها الى كل ناحية يقطعون الشجر ويهدمون الحصون فذكروا ان افريقية كانت ظلا واحدا من اطرابلس الى طنجة

« Kahina dit aux Berbères : Les Arabes ne veulent de l'Ifrikia que ses villes, son or et son argent ; et nous, nous ne tenons qu'à nos champs et à nos pâturages. Allez donc, ravagez toute l'Ifrikia, jusqu'à ce que les Arabes, renonçant à tout espoir de butin, se retirent, et ils ne reviendront jamais. Elle envoya alors son armée dans tout

Digitized by Google

le pays environnant, pour couper les arbres et détruire les villes. On raconte qu'autrefois on pouvait parcourir toute l'Ifrikia à l'ombre depuis Tripoli jusqu'à Tanger. »

Henchir el-Agouna.

N° 42.

P FL CLAVDIO
OCON
ANTINO
NIOBENOB (sic)
CAES

Henchir el-Azereug.

N° 43.

D M S
C FLAVI
DIO FO
TI·V·AN
XXVII

N° 44.

D N
FL·CLAVDIO
IVLIA NOMAX
IMOAOVCTORI (sic)
ACTRIIVMPA (sic)
TORI SEMPER AV
GVSTO

Domino nostro Flavio Claudio Juliano, maximo, victori ac triumphatori, semper augusto.

Digitized by Google

N° 45.

.....
RIAE VI
XIT AN
NIS LXI

Henchir Krakir.

N° 46.

D·M·S
T·CAELINS
FVSCINS
VIX·AN·L
D·D·HE·P

N° 47.

D M S
Q VIL SUL
LA VIX AN
LXXXX HER
EIVS FECDEDI

N° 46. — *Diis Manibus sacrum. Titus Cœlinus Fuscinus. Vixit annis quinquaginta. Dedicantes heredes posuerunt.*

N° 47. — *Diis Manibus sacrum. Q. Valeria Sulla. Vixit annis nonaginta. Heredes ejus fecerunt, dedicaverunt.*

Henchir Goraï.

N° 48.

D M S
IALIVS
RVPVS
VIXIT
ANNIS
LXXV
FECERV
NT HER
EIVS *

Diis Manibus sacrum. Jalius Rupus. Vixit annis septuaginta quinque. Fecerunt heredes ejus.

Digitized by Google

N° 49.

D M S
MVVARIA
NAM CEDEN
IA VIXIT
ANNIS LXXXV
M FELIX FIL
FECIT SVOPEC
LIO

Ces quatre derniers points sont situés sur la limite entre le cercle d'Aïn Beïda et la subdivision de Batna, entre Baraï et le Fedjouj.

Henchir Oum el-Abeir.

Ce point est situé sur la route d'Aïn Beïda à Constantine, entre Oum el-Bouaghi et Sigus.

N° 50.

..... STANTIA
.....ISNO
..... PMVV
☧
DOMVSDE
IPERFECTA

Henchir Ben Zrib.

Ce point est situé près d'Aïn Zenaga, dans la Chebka des Sellaouas.

Digitized by Google

N° 51.

D M S
IVLIVS
VICTOR
VIXSIT (sic)
ANNIS
LXXXXV

Ain Temlouka.

N° 52.

AESDIVI
SEPTIMI SEVERI
PII ARAB PART
M BRI MAX
NEP DIVI M AVRELI
ANTONINI PII PART
MA BRI MX GER
MX ADMX FILIVS
M AVRELI

Fragment d'une dédicace à la famille des Sévères.

N° 53.

MAX ADIAB·MAX·FIL
.....
.....
.....IMX.....
.....
.....
R·P·C·ROGAT

Digitized by Google

« Cette inscription, très-importante, est malheureuse-
» ment mutilée. Les trois premières lettres de la dernière
» ligne doivent se lire, sans aucun doute : *Res Publica*
» *Coloniæ*. Ce qui suit est donc le nom de cette colonie,
» nom qui commençait par RO, une lettre perdue et A.
» Il y a, en effet, une ville de la Numidie, dont on n'a
» pas encore retrouvé la position, quoiqu'elle fut assez
» importante pour avoir eu un évêque, et dont le nom
» satisfait à ces conditions : c'est celle de ROTARIA, dont
» le nom aurait pu être abrégé ainsi sur ce monument :
» ROTAR, pour *Rotariensium*. » (Extrait d'une lettre de M. Léon Renier.)

D'après cela, Aïn Temlouka occuperait la position de Rotaria.

N° 54.

P
>|<
B R N O
D D D O
N N N C O NI
N S T ANT COL
I N O AVG

« Les petites lettres, qui se lisent à droite et qui sem-
» blent gravées après coup, COLONI COL*oniæ*, confirment
» l'interprétation que j'ai donnée de l'inscription précé-
» dente. Le reste doit se lire ainsi :

» B*ono* R*eipublicæ* N*atis tribus* D*ominis* N*ostris* CONS-
» TANTINO AVG*usto*. »

(Extrait d'une lettre de M. Léon Renier.)

Les noms des fils de Constantin, *Constantin*, qui fut depuis Constantin II, et *Constance*, manquent.

Digitized by Google

Aïn Djar Allah.

Ce point est situé dans la plaine de Bou Othman.

N° 55.

FLAVIO
CONS
TANTINO
CAESARE
AVG

Flavio Constantino Cæsare augusto.

Aïn Fakroun.

Ce point est situé sur la route d'Aïn Beïda à Constantine, près de la limite des deux cercles.

N° 56.

D M S
PRIMVLVS
PRIMVS
V A LXX HO
RAS X

Diis Manibus sacrum. Primulus Primus. Vixit annos septuaginta, horas decem.

Henchir Bel-Groun.

Ce point est situé sur la route d'Aïn Beïda à Khenchela, et possède une redoute byzantine.

Digitized by Google

N° 57.

.....DIA PIA
.....IN FIDE
.....INDUSTRIA

Ksar el-Kamar.

Ksar el-Kamar est situé à 40 kilomètres à l'ouest d'Aïn Beïda, sur les pentes nord du Djebel Guellif. Il a un fort byzantin.

N° 58.

⊥⊥⊥J DEIEDCR

N° 59.

VIC AVG CEN
CAESSNN
RESP·FECIT

Fragment d'inscription.

N° 60.

D M S
PROSA
PRIMOSA
V·A·XXI

Diis Manibus sacrum. Prosa Primosa. Vixit annis uno et viginti.

Digitized by Google

N° 61.

D M S
CAIVS
ANTONS
N [illegible]
V A·XXXI

Diis Manibus sacrum. Caius Antonus..... Vixit annis uno et triginta.

N° 62.

MV[illegible]TIS XXX VESTRIS DDDDNNNN [illegible]
ET [illegible] NE AETERNI AVGG ET CONSTANTI
[illegible] NOB CAES OB FELICISSI
MVM DIEM XXV ESTRORVM VICTORIAS FECIT ORDO
MVN. NOSTRE RECENTE PN VESTRA AVREIOVIN
TIANO VPARCVM POMPEVS DONATVS FE PETSIT
TIVS ROM [illegible] NV [illegible] NVS PF DE SVO FECERVNT

Je n'ose hasarder une lecture de cette importante inscription. En attendant celle que M. Léon Renier a bien voulu me promettre et que je donnerai dans l'*Annuaire de 1868*, je me contente de constater qu'au temps des Constantins, et Jovintianus étant præses de la province de Numidie, Pompus Donatus et Sittius Rom..nu..nus ont élevé à leurs frais un arc de triomphe à Ksar el-Kamar.

Digitized by Google

N° 63.

PRO BEATITVDINE SECVLI DD NN

VALENTINIANI ET VALENTIS PP AVGG

ARCVM PVBLILIO CEIONIO CAECI

NA ALBINO V C CONS P N C DISPO

NENTE AC DEDICANTE POPILIVS CON

CESSVS E PP OB HONOREM AMO [illegible]

[illegible] CIE

Pro beatitudine seculi dominorum nostrorum Valentiniani et Valentis, piissimorum, augustorum, arcum, Publilio Ceionio Cæcina Albino, viro clarissimo, consule provinciæ Numidiæ Constantinæ, disponente ac dedicante, Popilius concessus.... ob honorem....

Nous retrouvons encore ici Publilius Ceionius Cæcina Albinus, gouverneur de la Numidie vers le milieu du quatrième siècle, dont le nom de famille se rencontre si souvent dans l'épigraphie de la province de Constantine. Je ferai remarquer que le nom de ce personnage a souvent été écrit Publius au lieu de Publilius, qui semble être la véritable leçon.

Je termine par une inscription de Guelma qui m'a été envoyée par M. Aubry, capitaine de grenadiers au 83e de ligne. Elle provient du haut de la vallée de l'oued El-Maïza.

Digitized by Google

N° 64.

.....NO
N.....
SACRO PRAE
CEPTO D·N·
ANTONINI PII
FELICIS AVG
ET CONSENSVM (sic)
VRARVM QVE
PARTIVM DECER
NENTE CLAVDIO
IVLIANO PROCOS
C V·

Cette inscription prouve qu'au temps de Caracalla, Guelma faisait encore partie de l'Afrique Proconsulaire, et que *Claudius Julianus,* proconsul de Bétique et légat de la Germanie supérieure, a aussi été proconsul d'Afrique.

Aïn Beïda, le 8 avril 1867.

Le capitaine du génie, commandant supérieur,

E. DEWULF.

Digitized by Google

HISTOIRE DE CONSTANTINE

SOUS LA DOMINATION TURQUE

DE 1517 A 1837

Bon nombre d'historiens anciens et modernes ont suffisamment fait connaître ce que fut Cirta au temps des Massinissa, des Jugurtha et des empereurs romains. D'autres, et en particulier M. Cherbonneau, ont déjà initié le public à quelques-unes des diverses phases que cette cité a subies pendant la période arabe.

Nous-même avons donné dans le *Bulletin* de la Société historique d'Alger (1), sous le titre d'*Histoire des derniers Beys de Constantine,* le commencement d'un travail que des nécessités de position nous ont forcé d'interrompre avant que la publication en fut achevée, et qui n'embrassait d'ailleurs qu'une période de trois quarts de siècle environ.

Mais l'espoir qui nous faisait dire, quand nous entreprîmes cette publication, que, *plus tard peut-être, il nous*

(1) Voir les nos 14, 15, 16, 20, 21, 24, 26, 33, 35, de la *Revue africaine.*

Digitized by Google

serait permis de compléter ce premier essai, s'est enfin réalisé, au moins en partie. La communication de nombreuses pièces authentiques contenant des documents précieux, quelques manuscrits nouveaux, enfin les livres et articles publiés depuis 1862, sur le passé de l'Algérie, nous ont en effet permis, non-seulement de pouvoir réviser avec fruit ce que nous avions déjà écrit sur l'administration générale de la province et sur ses derniers beys, mais encore de remonter jusqu'au premier anneau de cette chaîne qui rattache Constantine à la domination turque.

La majeure partie de ce travail est donc entièrement inédite, et celle qui a été précédemment publiée dans la *Revue africaine* a subi de telles modifications, qu'elle constitue presque une étude nouvelle. D'ailleurs on ne pouvait les détacher l'une de l'autre sans nuire entièrement à l'ensemble.

Cette double considération explique la bienveillance avec laquelle la Société archéologique de Constantine a bien voulu agréer l'hommage de ce travail et l'insérer en entier dans son *Recueil de Notices et Mémoires.*

Digitized by Google

L'histoire de Constantine sous la domination turque semble d'autant plus digne d'étude, qu'elle est d'abord la plus rapprochée de nous, et qu'ensuite, par cela même peut-être, elle est la moins connue. En effet, les Turcs, qui furent ici nos prédécesseurs immédiats, savaient mieux manier le sabre que la plume, et l'Arabe, courbé sous leur brutal despotisme, oublia entièrement les productions de l'intelligence, pour ne songer qu'à soustraire ses biens ou sa vie à la rapacité de l'oppresseur. Si, pendant cette longue période de trois cents ans, les conjurations et les révoltes furent continuelles, pas une voix, pas un écrit n'osèrent se produire pour protester devant tant d'arbitraire et d'absolutisme. Le père racontait au fils ce qu'il tenait de son aïeul, les rancunes devenaient héréditaires, on se léguait la haine; mais les faits historiques restaient perdus dans le secret des familles. Bien des générations se sont succédé depuis, et celle qui pourrait dire encore les actes d'un gouvernement qui n'est plus, disparait elle-même à son tour. Encore quelques années, elle sera toute entière couchée dans le silence de la tombe. Ce qu'elle a vu, fait et souffert, sera perdu pour toujours, si l'on ne se hâte de l'interroger.

C'est pour sauver de l'oubli ces souvenirs dont chaque jour emporte une feuille, que dès l'année 1857, nous entreprîmes de fixer sur le papier tous les renseignements oraux que nous pourrions recueillir de la bouche des vieillards indigènes qui avaient été témoins oculaires et souvent acteurs dans ce long drame de sang.

Un manuscrit rédigé en 1848 par Mohammed el-Babouri, personnage assez lettré de Constantine, à la de-

Digitized by Google

mande de M. Cherbonneau, dont les savantes études ont enrichi l'histoire locale de tant de documents précieux, nous fournit les premiers éléments d'un travail qui devenait chaque jour plus attrayant pour nous, à mesure que nous faisions quelque découverte nouvelle. C'est ainsi que nous fûmes amené insensiblement à faire toutes les recherches qui pouvaient porter la lumière dans ce passé inconnu ou inédit.

A cet effet, nous compulsâmes la volumineuse collection que le gouvernement publie chaque année sous le titre de *Tableaux des Etablissements français en Algérie*, et dont les premiers volumes contiennent sur l'administration antérieure du pays, de nombreux articles où MM. Sander-Rang, Carette, Walsin-Estérhazy, Urbain, Warnier, ont tour à tour apporté le concours de leurs lumières. Nous consultâmes aussi, non sans fruit, les *Epoques militaires de la Grande-Kabilie*, par M. Berbrugger; le *Tacherifat*, de M. Devoulx; l'*Essai sur l'Histoire de Constantine*, par Salah el-Anteri; plusieurs articles de M. Cherbonneau; enfin, dans ces derniers temps, ce sont les *Annales tunisiennes*, par M. Alphonse Rousseau; le *Pégnon d'Alger*, par M. Berbrugger; de vieilles chroniques indigènes; un manuscrit du cheïkh Moustapha ben Djelloul; une foule d'actes que, par notre position, nous avons été appelé à traduire, et enfin le *Razaouat*, qui nous ont surtout servi pour reconstituer l'histoire des premiers temps de l'occupation turque, et fixer d'une manière à peu près certaine la chronologie, cette partie si importante de l'histoire, et d'ordinaire si négligée par les chroniqueurs indigènes.

Sans doute, notre travail est encore fort incomplet. Il

Digitized by Google

présente bien des lacunes, bien des faits dont les causes ou les conséquences sont demeurées inconnues pour nous; mais tel qu'il est, nous pensons qu'il pourra être de quelque utilité à ceux qui entreprendront plus tard de reconstituer de toutes pièces un passé qui ne se révèle à la curiosité du chercheur que petit à petit, par lambeaux et le plus souvent suivant les caprices du hasard.

ORGANISATION

DU SYSTÈME GOUVERNEMENTAL DES TURCS.

Pour l'intelligence des faits qui vont suivre, nous croyons devoir les faire précéder d'un court aperçu sur l'organisation du système gouvernemental des Turcs dans la régence d'Alger, en nous attachant plus spécialement à ce qui est relatif à la province de Constantine.

Le principe constitutif de cette politique oligarchique au moyen de laquelle les Turcs, avec une poignée d'hommes, sont restés, pendant plus de trois cents ans, maîtres du pays, reposait sur la concentration entre les mains des conquérants de tous les pouvoirs militaires, et sur l'exclusion sévère des indigènes de toute participation à l'autorité suprême.

Le premier essai d'un gouvernement du pays par le pays, mis en pratique, dès le début de la conquête, par Kheïr ed-Dine, lui avait été trop funeste, ainsi qu'on le

Digitized by Google

verra au commencement de cette histoire, pour que ses successeurs fussent tentés de l'imiter.

L'institution du Makhzen, qui paraît au premier coup-d'œil faire exception à ce principe, n'y dérogeait pourtant pas, puisque les chefs arabes, investis d'une portion de l'autorité, étaient toujours responsables de leur administration vis-à-vis des chefs militaires turcs. Ils étaient plutôt les intermédiaires que les dépositaires réels de l'autorité. Les fondateurs de cette oligarchie, Aroudj d'abord et Kheïr ed-Dine après lui, avaient sagement jugé, ce dernier instruit par sa propre expérience, qu'il fallait choisir en dehors du pays ceux par lesquels on voulait gouverner le pays.

Du Pacha ou Dey.

A la tête du pouvoir était un pacha ou dey, résidant à Alger. Il était électif, et sa nomination était notifiée par un ambassadeur à la Porte Ottomane, qui la confirmait toujours. C'était un simple acte de déférence pour le chef de l'islamisme. D'ailleurs, il ne reconnaissait point l'autorité du sultan, et entretenait des relations politiques directes avec les puissances étrangères. Ce ne fut que vers le commencement du dix-huitième siècle, que cette dernière forme de gouvernement prévalut d'une manière définitive. Les premiers pachas, successeurs de Kheïr ed-Dine, avaient su maintenir intact, tout en en confiant l'exécution à des lieutenants, le pouvoir qu'ils tenaient du sultan de Constantinople. Mais dès la fin du seizième siècle, ce pouvoir leur était déjà disputé par l'agha, commandant des troupes, et par les membres du

Digitized by Google

divan. Bientôt même il s'affaiblit tellement entre leurs mains, qu'ils n'en eurent plus que l'ombre. Les deys, chefs électifs de cette milice qui, pendant trois cents ans, a été peut-être l'expression la plus haute d'un gouvernement qui ne repose que sur l'action oppressive de la force, finirent par tout absorber. La dignité de pacha ne fut plus qu'une périlleuse sinécure qui devait disparaître avec le temps. Le dernier de ce nom, envoyé par la Porte Ottomane, fut Ibrahim Pacha, qui n'arriva même pas à Alger. Forcé par la tempête de relâcher à Collo, il y mourut en 1711 (V. la *Revue Africaine*, p. 207, année 1858.) Dès lors le dey ajouta à son titre celui de pacha.

Du Bey.

Le territoire de la régence était partagé en trois provinces ou *beylik* :

Constantine, à l'est ;
Oran, à l'ouest ;
Titteri, au sud.

Chacune d'elles était administrée par un *bey* ou gouverneur, nommé par le dey et révocable à sa volonté.

Ces fonctionnaires recevaient une délégation fort large de la puissance souveraine, et en usaient avec assez de liberté. Ils commandaient les milices régulières et irrégulières de la province, et répondaient du recouvrement des impôts. Tous les trois ans, ils devaient venir en personne à Alger, pour porter le *denouche* ou tribut, dont il sera plus amplement parlé ci-après. Ce devoir accompli, ils rentraient dans leur capitale, où ils exerçaient

Digitized by Google

une autorité à peu près absolue, jusqu'au jour où, sur un soupçon ou un caprice du pacha, le commandement leur était violemment retiré, et ils étaient précipités du faîte du pouvoir dans un exil obscur, ou le plus souvent mis à mort.

Les beys de Constantine étaient pris tantôt parmi les Turcs habitant la ville, tantôt parmi ceux résidant à Alger ou sur un autre point de la régence. Voici quel était le cérémonial usité pour l'installation des uns et des autres.

Quand le bey nouvellement élu se trouvait en résidence à Constantine, le pacha transmettait directement sa nomination, avec le caftan ou pelisse d'honneur, à l'Agha en-Nouba et au divan de la kasbah, avec ordre de destituer le bey en fonction et de procéder à l'installation de son successeur. Immédiatement l'agha et le divan se transportaient à *Dar el-Bey* (maison du gouverneur), pénétraient dans les appartements sans se faire annoncer, s'emparaient de la personne du bey et le jetaient en prison.

Cette expulsion tout à la turque accomplie, on faisait venir le nouvel élu, qui prenait place sur un trône autour duquel se rangeaint le corps des oulémas, les notables de la ville et les membres du divan. Alors le Bach-Kateb, seul debout, donnait à haute et intelligible voix, de façon à être entendu même du dehors, lecture des lettres de créance portant nomination du nouveau bey. Puis le titulaire revêtait le caftan d'honneur, les tambours battaient, les canons tiraient leurs salves et le crieur public allait proclamer son nom à travers les rues et les places publiques. En même temps, des courriers,

Digitized by Google

porteurs de dépêches adressées aux kaïds et aux cheïkhs de la province, étaient expédiés dans toutes les directions, pour y annoncer le changement qui venait de s'opérer. A partir de ce jour, le bey entrait en fonctions et prenait la direction des affaires.

Quand, au contraire, le pacha faisait choix d'un bey pris dans les rangs de la milice d'Alger, c'était ce dernier lui-même qui apportait avec lui ses lettres de créance et le caftan. Seulement par dépêche secrète, le pacha expédiait l'ordre d'avance à l'Agha en-Nouba et au divan de la kasbah, d'arrêter le bey en fonctions et de le mettre en prison ou à mort. Ce qui était exécuté sur-le-champ. Puis, dès que l'arrivée de son successeur était signalée, les oulémas, les notables et le divan sortaient à sa rencontre pour le saluer. Alors il revêtait le caftan et, après lecture faite de sa nomination, il entrait en ville au son des tambours et au bruit de la canonnade, précédé du crieur public jetant aux oreilles de la population le nom de son nouveau maître.

Composition du Makhzen.

Autour du bey se groupaient les grands fonctionnaires du gouvernement ou *makzhen*. Les voici avec leurs principales attributions (1):

1° Le *Khalifa*. Il avait dans son département les affaires des *Outan* (districts de la plaine), et son autorité

(1) Bien que nous ne parlions ici que de l'organisation du beylik de Constantine, cette même organisation peut s'appliquer, à peu de chose près, aux deux autres provinces.

Digitized by Google

s'étendait sur toute la province. Sous ses ordres étaient les kaïds. Il disposait de toutes les milices régulières pour percevoir les impôts et maintenir les populations dans l'obéissance. Deux fois par an, au printemps et à l'automne, il devait se rendre à Alger pour y porter le denouche, quand le bey n'y allait pas en personne. Il avait sous son administration directe neuf tribus qui fournissaient 200 cavaliers.

A Alger, ces fonctions étaient dévolues à l'*Agha*.

2° Le *Kaïd Dar*. Il était chargé de l'administration et de la police de la ville, fournissait à la milice ses provisions mensuelles, équipait les troupes quand elles entraient en campagne, administrait la plus grande partie des propriétés rurales appartenant au beylik, et les immeubles confisqués situés dans la ville. Il présidait à l'emmagasinement des grains provenant de l'achour et à la réception de la paille, de l'huile, du saindoux, du bois à brûler et des autres redevances dues à l'État par les contribuables. C'était par ses soins que se faisaient toutes les fournitures de vivres aux employés des mosquées et autres fonctionnaires de la ville. Enfin il était juge, à l'exclusion même du bey, de tous les délits et crimes commis dans la ville, et pouvait infliger indistinctement la bastonnade ou l'amende. Les crimes entraînant peine de mort étaient soumis au bey.

3° Le *Neggad* (trésorier). Il réunissait dans sa main tous les services financiers, présidait à toutes les dépenses et surveillait la levée et la rentrée des impôts, ainsi que la composition du denouche.

4° L'*Agha ed-Deïra* ou commandant des Deïra. C'était

Digitized by Google

l'un des chefs des cavaliers du Makhzen. Il avait le commandement des goums en campagne, et était chargé de tout ce qui concernait ces troupes irrégulières. Il administrait trente neuf tribus et avait des drapeaux particuliers. Souvent on lui confiait de petites expéditions contre les tribus coupables.

5° Le *Bach Kateb,* ou secrétaire général. Il rédigeait les dépêches les plus importantes de la politique du bey, tenait le registre des recettes de toute nature en argent, chevaux, mulets, bœufs, troupeaux, etc., opérées sur toute la province, inscrivait leurs sorties, contrôlait les lettres écrites par les autres secrétaires et y apposait le sceau du prince. Il écrivait également les dépêches pour la nomination des autres fonctionnaires, et administrait au dehors un apanage très considérable, composé de vingt-trois tribus. Il était assisté de trois sous-secrétaires chargés de la rédaction des procès-verbaux dans les affaires soumises à la justice du bey, et de la correspondance générale avec les cheïkhs et les kaïds.

6° Le *Bach Seïar,* chef des estafettes. Il portait à Alger les dépêches du bey au pacha, les lui remettait en personne et recevait les communications auxquelles elles pouvaient donner lieu. Il accompagnait aussi le khalifa, chaque fois que celui-ci allait verser le denouche.

7° Le *Bach Saïs.* Il avait sous sa surveillance tout ce qui concernait la garde, l'entretien et la reproduction des chevaux et juments appartenant au beylik.

8° Les *Chaouche el-Coursi,* ou chaouche du trône. Ils étaient au nombre de deux, Turcs d'origine, et remplissaient les fonctions de bourreau. Quand le bey sortait,

Digitized by Google

ils marchaient immédiatement devant lui et donnaient à la foule le salut en son nom. Étranges intermédiaires pour échanger entre un souverain et ses sujets le signe de paix et d'amour. Ce trait caractérise à lui seul la politique turque.

Ces dignitaires dont nous venons d'énumérer les titres et les attributions, portaient le nom de Mekhazeni (hommes du gouvernement). Ils avaient le droit d'approcher du bey et de l'accompagner dans toutes ses sorties; ils formaient son conseil privé, et leur assistance était obligatoire quand il rendait la justice.

Nous devons mentionner encore comme faisant partie du *Makhzen,* le *kaïd el-Aouassi* (des Haracta), le *kaïd ez-Zmala* (des Zmoul) et le *Bach Hamba,* dignité empruntée à la cour de Tunis par le dernier bey, Hadj Ahmed, pour donner une position à son favori Ben Aïssa (1).

Au-dessous de ces hauts fonctionnaires, qui composaient l'administration supérieure de la province, venaient se grouper d'autres employés d'un rang inférieur qui ne faisaient point partie du conseil, et avec lesquels le bey ne communiquait directement que lorsqu'il avait quelque ordre personnel à leur transmettre.

C'était :

1° L'*Agha es-Sbahïa,* commandant les spahis et ayant sous ses ordres immédiats plusieurs chaouches remplissant le rôle d'adjudants.

(1) Les hamba, à Tunis, sont des espèces de gendarmes dont la création remonte au bey Mohammed Tabak, qui, dès son entrée au pouvoir, en 1678, choisit 400 soldats de la milice pour s'en former une garde particulière qu'il caserna près de lui. (Voir les *Annales tunisiennes,* par Alphonse Rousseau, p. 61.)

Digitized by Google

2° Le *Chaouche Mahallet es-Cheta,* chargé de distribuer aux troupes composant la colonne d'hiver, tous leurs approvisionnements en vivres, tentes, bois etc., qu'il recevait directement lui-même du Kaïd Dar.

3° Le *Bach Allam,* chef des porte-étendards, lesquels étaient au nombre de sept et marchaient immédiatement après le bey, quand il allait en colonne. Il avait la jouissance d'un azel à l'Oued Zenati.

4° Le *Bach Tobbal,* chef des tambours. Ils sortaient avec les porte-étendards et marchaient à la suite.

5° Le *Bach Mekahéli,* chef de la garde particulière du bey. Il portait les armes du souverain dans les cérémonies publiques, et commandait aux cavaliers en service permanent auprès de sa personne. Sept tribus formaient son apanage.

6° Le *Bach Khaznadji,* préposé à la surveillance des convois destinés au transport de l'argent provenant des impôts, et chargé de tenir prêtes, à chaque étape, les bêtes de somme nécessaires pour les bagages du bey, quand il était en campagne.

7° Le *Bach Manga,* pourvoyeur des bêtes de somme sur lesquelles on faisait monter l'infanterie, quand le bey voulait exécuter une razia à l'improviste.

8° Le *Kaïd Mohor Bacha,* appelé aussi *Khodjet el-Khreïl,* chargé d'activer la marche des chevaux et des mulets. Il accompagnait le khalifa à Alger, quand celui-ci allait verser le denouche du printemps, et était chargé du transport des bagages de la colonne partant alors de cette ville pour venir tenir garnison à Constantine.

9° Le *Bach Serradj,* chef des écuries du bey. A lui

Digitized by Google

était réservé l'honneur de tenir l'étrier lorsque le prince montait à cheval. Il administrait cinq tribus.

10° Les serviteurs du palais d'une importance moindre et dont les principaux étaient :

Le *Kaïd el-Maksoura,* intendant du palais ;

Le *Bach Ferrache,* chef des tentiers;

Le *Kaïd el-Djebira,* chargé du soin du portefeuille, sorte de sabretache appendue à la selle du bey;

Le *Kaïd es-Siouana,* chargé de porter le parasol;

Le *Kaïd es-Sebsi,* chargé de la pipe;

Le *Kaïd et-Tassa,* portant la tasse en argent dans laquelle buvait le bey en voyage;

Le *Bach Kahouadji,* ayant le privilége de servir le café;

Le *Kaïd ed-Driba,* premier portier, eunuque, noir le plus souvent.

Administration de Constantine.

A la tête de l'administration urbaine, était le *kaïd dar,* dont nous avons fait connaître plus haut les principales attributions. Il avait sous ses ordres les *amines,* ou syndics des corporations de métiers; le *mokaddem,* ou chef des Juifs, et un grand nombre d'autres fonctionnaires municipaux.

On comptait à Constantine une vingtaine de corporations, ayant chacune à leur tête un amine, chargé de surveiller les ouvriers et de régler les contestations qui s'élevaient entre eux. Nul ne pouvait exercer un état qu'avec l'autorisation de l'amine. Parmi ces amines, celui des boulangers et l'*amine el-Fodda* (syndic de l'argent), étaient les plus importants.

Digitized by Google

Le *Kaïd el-Bab* (préposé à la porte), percevait les droits d'octroi et de douane sur les denrées et les marchandises qui entraient en ville. Il avait sous ses ordres un *khodja* ou secrétaire et dix employés. Il se tenait avec son secrétaire dans une boutique située à l'extrémité de la rue Combes *(souk el-kebir)*, du côté de *Bab el-Oued*, qui était la porte principale. Les portes de *Djabia* et d'*El-Kantara* étaient surveillées par ses agents. Cette place s'affermait moyennant une somme annuelle de 10,000 réaux, environ 25,000 fr. (Cherbonneau, *Annuaire* de 1856-1857, p. 95.)

Le *Kaïd es-Souk*, inspecteur des marchés.

Le *Kaïd ez-Zebel*, veillant à la propreté des rues et des marchés.

Le *Kaïd el-Kasba*, à Alger *Mezouar*, chargé de la police de la ville, particulièrement pendant la nuit, et de l'exécution des sentences portées contre les criminels. Il avait aussi la surveillance des filles de joie, et faisait, en compagnie du *Khalifat el-Leïl*, ou garde de nuit, des patrouilles, assisté d'une escouade de *Kobdji*, ou agents de police. Il était chaque matin introduit le premier auprès du bey, pour lui faire son rapport sur les évènements de la nuit.

Le *Berrah*, crieur public, annonçait sur les marchés les ordres du bey ou du kaïd-dar, accompagnait les condamnés au supplice, et marchait avec les chaouches du bey, lorsque ce dernier sortait.

Le *Bach Hammar*, chef des muletiers, devait, lorsqu'il en était requis, fournir des mulets pour les expéditions.

Enfin, l'*Oukil Beït el-Mal* administrait, au profit des pauvres, les successions vacantes ou en déshérence. Il

Digitized by Google

était chargé du service des inhumations et de la surveillance des cimetières ; il tenait une caisse distincte du trésor public.

Justice.

La justice s'exerçait par les soins de deux *cadis*, ou juges, l'un *maléki*, pour la majorité de la population ; l'autre *hanafi*, pour les Turcs, les kourourglis et quelques Arabes. Ils pouvaient prononcer toute condamnation dans les affaires civiles, faire emprisonner, bâtonner, frapper des amendes ; mais le souverain se réservait le droit de vie ou de mort.

Le tribunal se composait d'un *mufti*, président honoraire ; de deux *adels* ou témoins assesseurs, assistant à la rédaction des actes judiciaires et les signant, et enfin d'un *naïb*, ou secrétaire général, pouvant remplacer le cadi en cas d'absence de ce dernier. En outre, comme, dans la vie musulmane, la loi civile se lie intimement à la loi religieuse, les cadis étaient encore chargés de la rédaction de tous actes et contrats civils, tels que mariages, ventes, successions, partages, etc., qui, chez nous, demandent l'intervention d'un notaire (1).

Les deux cadis, les muftis, les adels et le *Nadeur*, ou administrateur des biens des mosquées, composaient le *Medjelès*. Ce tribunal se réunissait tous les vendredis et jugeait les affaires les plus graves. Il était présidé par le

(1) Ces fonctions leur ont été conservées par la législation française en Algérie, qui déclare (art. 44 des décrets impériaux du 31 décembre 1859, et 14 janvier 1860), que les actes civils *entre musulmans* sont reçus, au choix des parties, par les cadis ou par les notaires.

Digitized by Google

bey lui-même ou par le kaïd-dar. Les membres de ce tribunal constituaient le corps des *ouléma* (docteurs en jurisprudence et en théologie).

Culte.

Avant l'arrivée des Français, on comptait, à Constantine, environ cent mosquées, chapelles ou établissements religieux, que l'on distinguait sous les noms de *djamâ* (mosquée), *mesdjed* (chapelle ou oratoire), et *zaouïa* (école), suivant leur importance et leur affectation spéciale. A chaque mosquée, était attaché un *imam* pour dire la prière, des *hazzab* pour lire le Koran, un *moueddine* pour annoncer la prière du haut du minaret, un *cheïkh en-nadher* ou administrateur des biens habous dont les revenus étaient affectés exclusivement à l'entretien du culte et du clergé, et des *oukils* ou agents chargés de percevoir les loyers de ces mêmes biens (1).

(1) La plupart de ces établissements doivent leur existence à des fondations pieuses exécutées par de riches particuliers, et, suivant le but que se sont proposé leurs auteurs à l'origine, on peut les ranger en trois catégories différentes.

Certains fondateurs, en édifiant une mosquée, lui ont assigné un but d'intérêt public et général. En outre, ils ont constitué, à son profit, des *habous* ou biens inaliénables, dont les revenus devaient être affectés aux frais d'entretien de l'édifice lui-même et du personnel employé au culte. Ils se sont dessaisis de tous leurs droits et les ont remis à l'administration dans la personne de son *nadher*. En sorte que ces mosquées et leurs habous, par la volonté même de ceux qui les avaient fondés, sont passés sans réserve aucune dans le domaine public, et c'est à juste titre que le gouvernement français, en se substituant aux Turcs, en a pris possession.

D'autres fois, un particulier faisait édifier une mosquée dans un but également d'utilité publique; mais il se réservait pour lui, tant qu'il vivrait, et pour ses descendants, après lui, le droit exclusif d'administrer et de gérer la mosquée, ainsi que les habous qui en relevaient, sans que le *nadher* de l'administration fût appelé à y exercer sa gestion ou son contrôle. C'est là la seconde catégorie.

Digitized by Google

Il faut citer enfin le *cheïkh el-bled*, personnage considéré comme le chef de la religion et le marabout particulier de Constantine. Sa maison avait droit d'asile et ses biens immenses étaient affranchis de tout impôt. Il administrait les habous de La Mecque et Médine et portait le titre d'*émir er-rekeb*, ou chef de la caravane des pélerins. Cette dignité qui, avant l'établissement des Turcs dans la Régence, appartenait à la famille des Abd el-Moumen, passa à cette époque dans la famille des Oulad ben Lefgoun, où elle s'est conservée jusqu'à nos jours.

Revenus de la province.

Les ressources financières de la province se composaient :

1° Des impôts ;

2° Du domaine du beylik ;

3° Des droits d'investiture, des amendes, des confiscations et autres contributions irrégulières.

Des impôts. — Ils étaient de diverses natures, savoir :

Le *hokeur*, impôt en argent, de 25 francs par chaque *djebda*, ou espace de terrain que peuvent labourer, dans la saison, deux bœufs attelés à une charrue, et variant

Enfin, il était des individus qui fondaient de petites mosquées plus particulièrement nommées *mesdjed* ou *zaouïa*, dans un but d'utilité privée, ne devant servir qu'aux membres de la famille et à un nombre restreint d'amis. Ils y rattachaient un imam chargé de donner l'instruction à leurs enfants, et une place était réservée pour la sépulture des fondateurs et de ses descendants. C'est là la troisième catégorie.

Cette distinction ne nous semble pas avoir été toujours bien comprise, lorsqu'il s'est agi de définir les droits de l'État et des particuliers sur les établissements religieux et sur les biens habous qui en dépendent.

Digitized by Google

entre dix et quinze hectares, et même plus, suivant la nature du terrain (1).

L'*achour,* ou dîme de la récolte du blé et de l'orge;

La *chebka,* ou contribution en paille;

La *gherama,* impôt en argent établi sur les tribus éloignées du chef-lieu et qui, faute de numéraire, était acquitté le plus souvent en nature, comme chevaux, bestiaux, chameaux, etc.

Du domaine du beylik. — Il comprenait les propriétés communales et le domaine direct de l'Etat, composé de plusieurs classes distinctes d'immeubles, savoir :

Les *reteb el-beylik,* prairies ou terres du gouvernement, mises en culture par les tribus voisines requises à cet effet, ou par les *khammès* (fermiers au cinquième), qui recevaient le cinquième du produit pour salaire de leurs travaux.

Les *azel,* domaines affermés à des particuliers, ou donnés à titre d'apanage, de traitement ou de récompense, à certains fonctionnaires, ou à des marabouts influents;

Les *djouabria,* domaines frappés du *djabri,* redevance annuelle fixe, quelle que fût l'étendue de la terre mise en culture;

Enfin, les *habous,* propriétés inaliénables, appartenant aux mosquées et autres établissements religieux et administrées par des *oukils* ou gérants, sous la surveillance du cheïkh en-Nadeur.

Si, à ces impôts et à ces revenus fonciers, on joint les

(1) La *djebda,* d'après une note que nous devons à la rédaction de la *Revue africaine*, répond à la *zouidja* de la province d'Alger. Cette note ajoute : « Il a été reconnu ici, à la suite d'une expertise ordonnée par la Cour royale, que la zouidja valait, approximativement : en plaine, 12 hectares, dans le sahel, 7 hectares, et dans la montagne, 5 hectares.

Digitized by Google

droits d'investiture, les amendes, les confiscations et autres contributions irrégulières, on trouve que les ressources du trésor pouvaient s'élever au plus à trois millions. Au reste, pour mieux fixer les idées à ce sujet, nous allons donner ci-après la composition intégrale du *denouche,* telle que nous la trouvons dans le manuscrit du cheïkh Moustafa ben Djelloul, qui devait être parfaitement renseigné à cet égard, les fonctions de bach-kateb étant pour ainsi dire héréditaires dans sa famille. Mais auparavant, faisons connaître le nom des fonctionnaires préposés à l'administration des revenus du beylik. Ces fonctionnaires étaient :

Le *Kaïd el-Achour,* chargé de constater l'importance des labours et d'asseoir l'impôt d'après l'étendue des terres mises en culture. Il y en avait deux, l'un pour l'est, l'autre pour l'ouest.

Le *Kaïd el-Djabri,* chargé de percevoir l'impôt en nature dit *djabri,* qui frappait les terres domaniales. Deux agents exerçaient ces fonctions sous les ordres du *kaïd dar*.

Le *Kaïd Azib el-Djemel,* chargé de la surveillance des chameaux du beylik.

Le *Kaïd Azib el-Begueur,* chargé de la surveillance du troupeau de bœufs.

Le *Kaïd Azib el-Djeleb,* chargé de la surveillance du troupeau des moutons.

Enfin, le *Bach Khaznadji* et le *Kaïd Mohor Bacha,* dont nous avons défini plus haut les attributions.

Du Denouche.

Le denouche, ou paiement semestriel de l'impôt provincial versé dans les caisses de l'État à Alger, avait lieu,

Digitized by Google

ainsi que nous l'avons déjà dit, deux fois par an, au printemps et à l'automne.

Le denouche ordinaire, c'est-à-dire celui dont le versement était effectué par l'intermédiaire du khalifa, comprenait tant en espèces monnayées, qu'en redevances de de diverses natures, savoir :

Cent mille réaux *bacita* (1) ; cinquante juments, cent mulets de choix, trois cents bœufs, trois mille moutons, vingt outres de beurre fondu, vingt charges de *mahoueur* (2), vingt charges de *frik* (3), cent couffins de dattes de choix, cinquante couffins de bonnes olives, des peaux de lions, de panthères, des burnous du Djérid, des haïks pour couvertures, des chapelets d'ambre et de corail, diverses essences et des calottes rouges provenant des fabriques de Tunis.

Mais de tout cet impôt, le trésor public n'en percevait pas même la moitié. Les cadeaux à faire au pacha et aux grands fonctionnaires d'Alger, en absorbaient la majeure partie. Ainsi il était prélevé :

Pour le pacha, dix mille réaux *bacita,* deux cent *mahboub* d'or (4), cinquante juments, dix mulets, cinquante bœufs, deux cents moutons, deux outres de beurre fondu, deux charges de *mahoueur,* deux charges de *frik,* vingt-cinq couffins de dattes, cinq couffins d'olives, quatre burnous, quatre haïks, deux chapelets d'ambre, deux

(1) Le réal bacita valait 2 fr. 50 c., ce qui représente une somme de 250,000 fr.

(2) Semoule très-fine dont on fait le meilleur *kouskous.*

(3) Blé coupé quand l'épi est encore vert, desséché au four et puis cassé très-grossièrement. Les Arabes en sont très-friands. Ils le préparent comme le riz dont il leur tient lieu.

(4) Le *mahboub* était une pièce d'or de la valeur de 4 fr. 05 c.

Digitized by Google

chapelets de corail, une partie des essences de rose et de jasmin, deux peaux de lion, deux peaux de panthères et quatre douzaines de calottes rouges.

Pour le *Khaznadji,* le *Bach Agha* et l'*Oukil Hardj Bab el-Djezira,* à chacun d'eux, deux mille réaux *bacita,* cent *mahboub,* deux juments, deux mulets, dix bœufs, cinquante moutons, une outre de beurre fondu, une charge de *mahoueur,* une charge de *frik,* une douzaine de calottes rouges de Tunis, deux burnous, un haïk, un chapelet d'ambre, un chapelet de corail, des essences, vingt-cinq couffins de dattes, quelques couffins d'olives, une peau de lion et une peau de panthère.

Pour le *Khodjet el-Kheil,* l'*Oukil Bit el-Maldji,* et l'*Oukil el-Bey,* ou représentant du bey accrédité auprès de la cour d'Alger, à chacun : mille réaux *bacita,* cinquante *mahboub,* une jument, un mulet, une outre de beurre fondu, une charge de *mahoueur,* une demi charge de *frik,* cinq couffins de dattes, des olives, un burnous, un haïk, six calottes, un chapelet d'ambre, un chapelet de corail et quelques essences.

Ces cadeaux devaient être offerts par le khalifa en personne et à un jour d'intervalle, en commençant par le pacha, à chacun des hauts dignitaires susnommés qui, à cette occasion, le régalaient d'une *diffa* (repas) splendide.

En outre, des présents d'une moindre valeur étaient faits par ses soins à divers employés secondaires, tels que les khodja turcs et arabes, les *Oukils Hardj Dar es-Sultan,* les *Khaznadar,* les mamelouks du palais et des spahis, l'interprète, l'*Agha el-Koul,* l'*Agha Dar Sarkadji,* le *Mezouar* et le *kaïd ez-Zebel.* Enfin, il fallait recon-

Digitized by Google

naître par des distributions d'argent qui n'allaient pas à moins de cinq ou six mille réaux, l'empressement intéressé que les valets de tous ces grands seigneurs mettaient à les servir et à lui faire escorte. Le surplus de l'impôt était pour le compte de l'État, et, comme on le voit, sa part n'était pas la plus grosse : il est vrai d'ajouter qu'il était servi le premier.

A leur tour, ceux qui avaient reçu ne laissaient pas le khalifa s'en retourner les mains vides. Le pacha lui remettait, pour le bey, une pelisse en signe de renouvellement de son investiture, un vêtement complet, un fusil, un cheval et un yatagan.

Les autres grands fonctionnaires le chargeaient également, qui de pistolets, qui de fusils et autres objets de valeur, chacun suivant sa position et son degré de générosité.

Le huitième jour après son arrivée, le khalifa quittait Alger et reprenait directement la route de Constantine.

Dès que son approche était signalée, le bey et tout son entourage allaient au devant de lui jusqu'au Mecella, derrière le Koudiat Ati. Le khalifa mettait pied à terre, allait saluer le bey et lui remettait la pelisse d'honneur, ainsi que les autres présents dont il était porteur. Puis le cortége rentrait en ville, aux acclamations de la foule, au bruit des tambours et des canons. On renouvelait à *Dar el-Bey* la cérémonie d'investiture, et le bey se dépouillant de la pelisse, en faisait don au khalifa, qui était reconduit chez lui en grande pompe.

Au denouche du printemps, le khalifa ramenait avec lui les troupes, au nombre de soixante tentes, qui devaient remplacer la garnison de l'année précédente et

Digitized by Google

aider aux opérations militaires et à la rentrée de l'impôt, ainsi qu'il sera dit ci-après.

Quand c'était le bey qui opérait en personne le versement du denouche, ce qui avait lieu au printemps de chaque troisième année, les contributions étaient plus que doublées, par suite du nombre et de la richesse des cadeaux qu'il était obligé de faire.

Enfin, une dernière particularité que nous devons signaler, et qui prouve que les Turcs ont toujours reconnu implicitement l'indépendance des Kabiles, c'est que, lorsque le cortége chargé d'effectuer le versemeut du denouche arrivait à Drâ el-Ahmar, sur les terres des Oulad Mokran, commandant les Beni Abbès, un tribut en bœufs et en moutons était rigoureusement prélevé sur les fonds du denouche, au profit des chefs montagnards de ces contrées, afin de pouvoir effectuer librement et sans danger d'attaque, le passage des *Biban* ou Portes de Fer. Il fallait que les Turcs eussent été bien rudement éprouvés dans le principe par la bravoure de ces farouches montagnards, pour en être venus au point de subir en silence un tel acte de vassalité.

Administration de la province.

La province de Constantine, telle que la possédait Hadj Ahmed, lorsqu'elle est tombée en notre pouvoir, était limitée : au nord, par la Méditerranée; au sud, par les déserts inhabitables que l'on rencontre après le Sahara; à l'est, par la frontière de Tunis, depuis l'Oued Souf, passant par Tébessa et à l'ouest du Kef, jusqu'à Tabarque; à l'ouest, par la chaîne des Biban, jusqu'aux villages des

Digitized by Google

Beni Mançour (Bougie et la vallée de l'Oued Sahel n'étaient pas comprises dans ce territoire); plus au sud, sa frontière occidentale était marquée par les petits centres de Sidi Hadjerès et de Sidi Aïssa, qui la séparaient de la province de Titteri.

Ses habitants se rattachent à trois races, se distinguant les unes des autres par les mœurs, le caractère et le langage. Ce sont :

1° Les Arabes, qui habitent plus particulièrement les régions méridionales de la province ;

2° Les *Chaouia*, établis dans la zône centrale;

3° Les Kabiles, fixés dans la partie septentrionale, sur le littoral de la Méditerranée, et aussi dans les montagnes de l'Aurès.

Ces populations étaient divisées en *arch*, ou tribus, administrées chacune par un *kaïd* ou *grand cheïkh*, qui était à la nomination du bey. La tribu se divisait en *ferkas* (séparation, fraction), ayant à leur tête un *cheïkh*. La *ferka* se subdivisait elle-même en *douar* (réunion de tentes rangées en cercle), et le *douar* en familles ou tentes. Le plus âgé du douar et le plus riche en était ordinairement le chef.

Le kaïd relevait directement du bey, correspondait avec lui, recevait ses ordres et ne se trouvait en relation administrative qu'avec lui. Il faisait la police, arrêtait les malfaiteurs, jugeait les différends qui s'élevaient entre ses administrés, veillait à la sûreté des routes, présidait à la distribution des terres pour le labour, aidait les agents spéciaux du beylik pour la répartition de l'impôt, demeurait chargé du recouvrement, comme collecteur; enfin, il rassemblait les cavaliers de la tribu et marchait

Digitized by Google

à leur tête, lorsqu'on les appelait sous les drapeaux. Il était aidé dans ses fonctions par un *taleb* ou *kateb* (secrétaire), par un *bach-mekahéli* et par sa *zmala*. Il avait sous ses ordres les *cheïkh* des *ferka* de la tribu.

Dans les tribus *douaouda* (nobles), où une aristocratie puissante n'aurait pas accepté pour chef un étranger, le pouvoir était héréditaire dans quelques familles rivales ou alliées et, dans ce cas, le chef de la tribu conservait le titre de *cheïkh*.

Voici les principaux *kaïd* ou *grands cheïkh* de la province, avec le nombre de tribus qu'ils administraient.

Le cheïkh des Hanencha : 12 tribus ;

Le cheïkh el-Arab : tout le Zab de Biskra et 11 tribus nomades ;

Le kaïd des Haracta, qui prenait le titre de *kaïd el-Haouassi*, et qui, à cause de son importance, résidait à Constantine, où il avait une petite cour : 32 petites tribus composées presque toutes de Chaouia ;

Le kaïd des Hanencha ;

Le kaïd des Zemoul, tribu militaire : administrait les Zemoul et une vingtaine de tribus ;

Le kaïd des Aurès : 12 tribus ;

Le kaïd des Ameur Cheraga : 6 tribus ;

Le cheïkh ed-Dir, ou des Oulad Yahia ben Taleb, du côté de Tébessa ;

Le cheïkh du Belezma : 13 tribus ;

Tous ces kaïdats se trouvaient dans la direction du sud.

Le sahel et le sud-ouest comprenaient :

Le kaïd des Oulad Braham : 11 tribus ;

Le kaïd de Skikda (Philippeville) : 9 tribus ;

Le kaïd des Zardéza : plusieurs tribus kabiles ;

Digitized by Google

Le cheïkh des Zouagha : 4 tribus;

Le cheïkh du Ferdjioua : 6 tribus;

Le kaïd des Abd en-Nour : 31 tribus;

Le kaïd des Tlarma;

Le kaïd des Ameur Gheraba : 5 tribus;

Le cheïkh de Ksar et-Teïr, des Righa;

Le cheïkh des Oulad Mokran, administrant la Medjana : 13 tribus.

Le kaïd des Oulad Darradj, dans le Hodna.

En somme, la nomenclature des chefs de la province, dont nous venons d'énumérer les principaux, peut se résumer ainsi :

11 fonctionnaires avec le titre de cheïkh;

22 fonctionnaires avec le titre de kaïd;

4 kaïds commandant les villes de Tébessa, Mila, Zamoura et Msila;

En tout trente-cinq fonctionnaires, sans y comprendre les tribus relevant directement du beylik.

Telle était l'organisation du chef-lieu et du beylik de Constantine; mais cette organisation, basée sur l'arbitraire du chef et la vénalité des charges, incomplète, sans influence directe, sans contrôle, eût été bien faible pour soutenir la politique sanguinaire, mais énergique, des Turcs, et les maintenir dans un pays où leur despotisme leur avait attiré tant de haines, si cette organisation n'avait eu pour puissant levier et pour raison suprême, la force publique, le droit inexorable du sabre. C'est cette force armée qu'il nous reste à faire connaître.

Digitized by Google

Force publique.

La force publique avait deux destinations bien distinctes: assurer, d'une part, l'exercice du pouvoir central, en soumettant le pays à son action uniforme, et, de l'autre, veiller à la tranquillité des tribus et au maintien de l'ordre.

Comme instrument de la force publique pour assurer l'action du pouvoir central, il y avait :

1° La milice;

2° Les zemoul;

3° La deïra du makhzen.

L'autre branche de la force publique comprenait les deïra au service des divers fonctionnaires et les zemala des cheïkhs et des kaïds, ou les deïra-mezerguia.

La Milice. — Avant la prise d'Alger par les Français, la milice se composait exclusivement de Turcs; on y admettait à peine quelques kourourlis.

Le recrutement des Turcs se faisait sur les côtes des deux Turquies et particulièrement à Constantinople et à Smyrne. Transportés de ces deux villes à Alger, ils étaient aussitôt incorporés dans un des régiments qui composaient l'odjak, et devenaient, sans autre instruction préliminaire, soldats de la milice. Ils recevaient à ce titre, tous les quatre mois, une solde en argent; après trois ans, leur solde leur était payée tous les mois.

Les kourourlis (fils de Turcs et de femmes indigènes), pouvaient être inscrits comme soldats et étaient dès lors traités, tant pour l'avancement que pour la solde, sur le même pied que les Turcs.

Digitized by Google

Le service de la milice se divisait, par année, en service de *nouba,* ou de garnison, et en service de *mahalla,* ou de colonne expéditionnaire.

Chaque nouba se composait de plusieurs *sefra* (tables), ou escouades, comprenant de quinze à vingt hommes.

Voici, d'après le *Tachrifat,* de M. Devoulx, quels étaient, en 1829, dans la province de Constantine, le nombre et la position des nouba :

Nouba	de Constantine,	5	sefra,	73	hommes.
—	de Bône,	5	—	71	—
—	de Biskra,	4	—	72	—
—	de Bougie,	3	—	44	—
—	de Tebessa,	2	—	29	—
—	de Djidjelli,	2	—	29	—
—	de Hamza,	1	—	15	—
	Total....	22	sefra,	333	hommes (1).

Ces nouba étaient exclusivement consacrées à la garde des villes ou des postes qui leur étaient confiés, et ne pouvaient en sortir sous aucun prétexte. Elles étaient renouvelées chaque année au commencement du printemps.

Dans chaque nouba, il y avait un corps de bombardiers *(bonbadjïa),* et un corps de canonniers *(tobdjïa).*

Ces corps restaient constamment dans les villes auxquelles ils étaient attachés, et ne changeaient point de garnison avec les nouba. Ils devaient suivre le bey dans les expéditions où il avait besoin de leurs services. Le

(1) Au temps où Peyssonnel exécutait son voyage en Algérie, années 1724 et 1725, il y avait une nouba de 2 *sefra* à Collo. (Voir la relation de son voyage publiée par Dureau de la Malle, p. 473.)

Digitized by Google

commandant en chef d'une nouba prenait le nom d'*Agha en-Nouba* (1).

Le service des *Mahalla,* ou colonnes expéditionnaires, avait lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne. Ces colonnes, partant d'Alger, étaient destinées à assurer la rentrée des impôts dans les trois provinces. Elles étaient composées d'un certain nombre de tentes ou chambrées renfermant chacune dix-neuf hommes. Les corps de troupes fournis par les *Zouaoua* faisaient partie des Mahalla.

Le corps des *Zouaoua,* soldats volontaires, se recrutait, dans le principe, parmi les tribus kabiles de ce nom. Plus tard, on y admit indistinctement tous ceux qui voulurent s'enrôler sous les drapeaux de la milice.

Le nombre de tentes de la colonne de l'est était de soixante, ainsi divisées :

Corps	du bey,	20	tentes.
—	du khalifa,	20	—
—	de Bougie,	20	—

Des quinze cents Turcs qui arrivaient chaque année au printemps pour parcourir la province et lever l'impôt, 1250 hommes retournaient à Alger en automne, et 250 passaient l'hiver à Constantine, casernés dans la Kasbah, ou bien campés aux portes de la ville, sur les bords de l'Oued Roumel. C'est ce qu'on désignait sous le nom de *Mahallet ech-Chetta,* colonne d'hiver. Ces 250 hommes partaient à l'automne avec le cheïkh el-Arab, pour aller lever les contributions dans le Sahara, et revenaient au printemps.

(1) Voir, pour l'armement des troupes, les fournitures, leur solde, leurs vivres et leurs étrennes, le *Tachrifat* de M. Devoulx, p. 30 et suivantes.

Digitized by Google

Les *Zemoul.*— Les *Zemoul* ou gens de la *Zemala,* qui constituaient, dans la province de Constantine, la plus ancienne et la plus redoutable cavalerie du Makhzen, étaient établis dans la belle plaine de Melila, sur la route de Constantine à Batna. Ils formaient une tribu guerrière dont le chef militaire et administratif portait le titre de Kaïd ez-Zemala. Sur un ordre du bey, ils devaient prendre les armes, monter à cheval et lui prêter main-forte, soit pour châtier les rebelles, soit pour faciliter l'exécution des mesures administratives. Pour chaque cinquante cavaliers environ, on nommait un chaouche qui n'exerçait qu'une autorité purement militaire. Sous le dernier bey, Hadj Ahmed, ils comptaient plus de cinq cents cavaliers commandés par dix ou quinze chaouches, selon que les circonstances l'exigeaient.

Les *Deïra.* — On comprenait sous cette appellation tous les gens de guerre des tribus autres que celles des Zemoul. Comme ces derniers, ils devaient prendre les armes toutes les fois qu'ils en étaient requis ; mais leurs priviléges étaient moins étendus. Au lieu d'être entièrement affranchis de l'impôt en argent, ils devaient en payer les deux cinquièmes. Ils avaient pour chef militaire et administratif l'*Agha ed-Deïra;* mais ce fonctionnaire résidait à Constantine, et, en fait, les cheïks restèrent les vrais administrateurs des tribus Deïra. Cette cavalerie comptait environ mille hommes ; elle était commandée par vingt ou trente chaouches. Voici les principaux groupes des Deïra et les points qu'ils occupaient :

1° Dans la vallée de l'Oued Boussela, entre Aïn el-Khacheba et Djemila : ils portaient le nom de Deïra el-Oued ;

Digitized by Google

2° Au Sera, au sud de Mila : ces cavaliers s'appelaient Deïra Seraouïa ;

3° A l'Oued ez-Zenati, sur un terrain que leur cédèrent les Guerfa ;

4° A Constantine même, où on recrutait environ cinquante cavaliers.

Outre ces tribus essentiellement guerrières, chaque grand cheïkh ou kaïd avait auprès de lui un certain nombre de cavaliers, désignés sous le nom de *Deïra mezarguia* (lanciers) dans les grands commandements, et de Zemala pour les kaïdats ordinaires. Ils ne payaient, comme ceux du makhzen, que les deux cinquièmes du hokeur et étaient exempts de la gherama, toujours considérable comme étant l'impôt des vaincus.

Du reste, les cavaliers du makhzen, quels qu'ils fussent, ne recevaient jamais de solde. Lorsqu'on les employait à la perception de l'impôt en argent, ou d'une amende, ils avaient droit à un dixième en sus de la somme cotée, dixième qui leur était payé par les contribuables, et dans les razzia on leur abandonnait le butin qu'ils enlevaient. Une fois l'expédition terminée, ils rentraient dans leurs foyers pour s'y livrer à la culture des champs ou à l'élève de leurs troupeaux.

Quant aux Kabiles, on assure qu'ils eussent pu mettre sous les armes de 15 à 20,000 fantassins. Cependant leurs rassemblements les plus nombreux n'ont jamais dépassé quelques milliers d'hommes.

En somme, les forces de la province pouvaient s'élever à 22,000 fantassins et 23,000 cavaliers, en tout 45,000 hommes ; mais, même en faisant appel à toutes ces forces,

Digitized by Google

on n'a jamais pu réunir plus de 5 ou 6,000 cavaliers et à peu près autant de fantassins.

Enfin, pour établir la sûreté des communications, il existait, sur les principales routes, des *Knak* ou bivouacs, commandés par des cheïkhs qui étaient responsables, dans un certain rayon, de la sûreté des voyageurs et des caravanes.

Ces knak étaient, en partant de Constantine pour se rendre à Alger, *Bir el-Beguirat, Drâa et-Tobbal, Kareb, Medjez el-Hammar, Setif, Tagrerouret, Sidi Oumbarek, Drâa el-Ahmar,* territoire de la *Medjana, Beni-Mançour, Dehouss, Hamza, Ben-Henni, Drâa el-Beral, El-Haouche,* dans la *Metidja,* et Alger.

Nous croyons avoir suffisamment fait connaître l'organisation administrative et militaire de la régence, sous le gouvernement qui nous a précédé.

Cet aperçu était nécessaire pour l'intelligence des faits qui vont suivre. Voyons maintenant comment ce gouvernement prit naissance.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIERE PÉRIODE, DE 1514 A 1648.

COMMENCEMENTS DE L'OCCUPATION DE CONSTANTINE

PAR LES TURCS.

A l'époque où les frères Barberousse préludaient, par la prise de Djidjeli sur les Génois (1514), à l'établissement de la domination turque en Algérie, Constantine bien que soumise encore nominalement aux princes de la dynastie hafsite de Tunis, qui l'avaient gouvernée pendant plus de trois cents ans, s'était, dès la fin du quinzième siècle, rendue à peu près indépendante, et n'obéissait depuis lors qu'à des chefs de son choix ou librement acceptés par elle.

Quand et comment cette ville passa-t-elle définitivement sous l'autorité et l'administration des nouveaux conquérants? C'est un point dont la solution précise ne se trouve nulle part.

Ni les chroniques espagnoles du temps, ni les légendes indigènes, ni les récits légués par la tradition, ne nous apprennent rien de positif à ce sujet. Le *Razaouat* lui-même, ce livre si précieux, trouvé dans les manuscrits du père Venture de Paradis, et que MM. Sander-Rang et

Digitized by Google

Denis ont publié en 1837, sous le titre de *Fondation de la Régence d'Alger,* ne nous éclaire pas d'avantage. Le nom de Constantine n'y est pas même mentionné, bien qu'il y soit souvent question de la province du Levant, ce qui donnerait à penser que cette province était loin alors d'avoir l'étendue que nous lui attribuons aujourd'hui.

Cependant on ne peut guère admettre qu'une ville aussi importante soit restée tout-à-fait en dehors des grands événements politiques dont cette partie de l'Afrique fut alors le théâtre. C'est donc en prenant pour point de départ les données fournies par le Razaouat, que nous allons commencer notre histoire.

Dès l'année 1517, c'est-à-dire presque aussitôt après l'occupation d'Alger, qui avait eu lieu vers le mois de juillet 1516 (1), nous voyons que Baba Aroudj, l'aîné des Barberousse, partage avec son frère, Kheïr ed-Dine (2), le gouvernement des pays conquis.

« Ce dernier, lisons-nous (p. 94, vol. 1er.), eut la par-
» tie de l'Ouest. Kheïr ed-Dine alla s'établir à Tedlès (ou
» Dellis), avec les troupes qui lui étaient nécessaires
» pour faire respecter son autorité et soumettre les can-
» tons de cette province qui étaient rebelles, et il établit
» quatre lieutenants dans les divers lieux de son gouver-
» nement. »

(1) Consulter à ce sujet l'intéressant et consciencieux travail publié par M. A. Berbrugger, sous le titre *le Pegnon d'Alger, ou les origines du gouvernement turc en Algérie.*

(2) Contrairement à l'orthographe suivie par la plupart des auteurs, nous écrivons *Dine* et non pas *Din,* afin de conserver à ce nom sa véritable physionomie arabe, et pour éviter qu'on ne prononce *Kheïr ed-Dain,* comme on dit *Saladin, Noureddin, Miramolin,* qui sont pour *Salah ed-Dine, Nour ed-Dine, Emir el-Moumenine.*

Digitized by Google

L'auteur ne nous dit point quels étaient les lieux où furent installés ces quatre lieutenants. Mais il est à présumer que Constantine en reçut un. Ce qui viendrait à l'appui de cette opinion, c'est l'acte de notoriété dressé en 1528 (15-25 septembre) par le cadi de cette ville, établissant qu'à cette date, le Fahs el-Abiad ou Hamma de Constantine « avait été dévasté et était devenu un repaire » de lions et de bêtes féroces, où se cachaient des bandes » de voleurs et de partisans pour intercepter les routes, » se saisir des personnes, commettre des assassinats et » des vols, *par suite du renversement de la puissance ot-* » *tomane.* »

Cet acte, sur lequel nous aurons à revenir bientôt et dont nous devons la révélation à M. Bresnier (voir sa Chrestomathie arabe, p. 407, deuxième édition), semble établir d'une manière positive, ainsi que le fait très-judicieusement observer le savant professeur à la chaire arabe d'Alger, qu'assez longtemps avant l'année 1528, où fut dressé ledit acte, « les Turcs avaient déjà tenté infruc- » tueusement d'établir leur domination à Constantine, » dont ils avaient été bientôt chassés. » Et il ajoute : » Selon toute probabilité, l'expulsion mentionnée ici au- » rait eu lieu vers 1520. »

En adoptant notre première hypothèse, nous trouverions ainsi que ce premier essai de domination des Turcs sur Constantine n'aurait eu qu'une durée éphémère de deux ou trois années au plus, et même ne se serait exercée que d'une manière assez indirecte. D'ailleurs, à cette époque, Constantine relevait encore, sinon de fait, au moins de droit, du royaume de Tunis, et aucun sujet de discorde n'était venu rompre la bonne intelligence

Digitized by Google

qui existait, dans le principe, entre les Barberousse et le sultan Moulaï Mohammed, qui en occupait alors le trône. Il n'y avait donc pas de motif pour que Kheïr ed-Dine cherchât à dépouiller d'une partie de ses états un prince qui l'avait jusqu'alors aidé de tout son pouvoir. Mais la discorde qui éclata bientôt entre eux, devait tôt ou tard amener ce résultat, ainsi que nous le verrons ci-après. Quoiqu'il en soit, un fait reste désormais acquis : c'est qu'en 1628 et plusieurs années auparavant, la domination de Kheïr ed-Dine, après avoir peut-être subi un premier échec, n'était pas encore reconnue à Constantine.

Mais reprenons la suite des évènements.

Baba-Aroudj, tué au mois de mai 1518, en fuyant devant les troupes espagnoles qui venaient de le chasser de Tlemsen, laissait le pouvoir à son frère, Kheïr ed-Dine, qui lui succéda seul dans le gouvernement de tout le pays conquis.

Le premier soin de Kheïr ed-Dine, une fois son autorité bien assise à Alger, fut de créer deux lieutenants; l'un pour la province de l'ouest, ce fut Mohammed ben Ali, et l'autre pour la province de l'est, ce fut Ahmed ben el-Kadi.

Ce dernier, dont nous allons voir bientôt l'influence contrebalancer un instant celle de Kheïr ed-Dine lui-même, était un cheïkh arabe qui, d'après le *Razaouat,* habitait entre Bône et La Calle, et qui, d'après Sandoval, commandait les montagnes de Djidjeli, quand, dès l'année 1514, Baba Aroudj l'attacha à sa fortune. Dès ce jour, ce chef appuya le célèbre corsaire dans toutes ses expéditions, et s'il se sépara de lui au moment où ce dernier allait succomber, vaincu par les armes de Martin Argote, ce ne fut que pour sauver sa propre vie. Aussi, malgré

Digitized by Google

a froideur que lui en témoigna d'abord Kheïr ed-Dine, qui considérait cette fuite comme une défection à sa propre cause, Ahmed ben el-Kadi ne tarda pas à mettre à sa disposition l'influence qu'il avait acquise dans le pays, et à le servir comme il avait servi son frère.

Mais le sultan de Tunis, Moulaï Mohammed, jaloux de la puissance toujours croissante des Turcs et craignant que leur voisinage ne devint dangereux pour son propre trône, ainsi qu'il l'avait été pour celui des sultans de Tlemsen, écrivit à Ben el-Kadi pour le détacher du parti de Kheïr ed-Dine. Cette première tentative n'eut aucun succès : le chef arabe lui répondit fièrement qu'il ne trahirait jamais la cause de son bienfaiteur. Fière réponse, en effet, si les actes ultérieurs étaient venus la justifier. Moulaï Mohammed fit de nouvelles instances, et pendant que Kheïr ed-Dine était occupé à reprendre Tlemsen, il parvint à détacher Ben el-Kadi de son parti, et obtint de lui la promesse qu'il se déclarerait en sa faveur, quand des secours lui deviendraient nécessaires.

Sur cette promesse, le sultan de Tunis fit entrer sur le territoire d'Alger une armée nombreuse qui, battue dans une première rencontre avec les Turcs, se réfugia dans les montagnes des Flissa. Les Turcs l'y poursuivirent ; mais trahis à leur tour par Ben el-Kadi, ils furen tous massacrés. Dès lors Ben el-Kadi leva ouvertement l'étendard de la révolte, entraîna à sa suite tous les Arabes, en promettant une récompense de deux ducats à quiconque lui apporterait la tête d'un Turc, et *se trouva tout-à-coup le maître absolu de la province du Levant.* (Sander-Rang, p. 162, vol. 1er.)

Ces évènements devaient se passer vers la fin de 1519,

Digitized by Google

si l'on considère que dans l'intervalle, depuis la mort d'Aroudj, arrivée au mois de mai 1518, avaient eu lieu l'exdédition de Hugo de Moncade contre Alger, au mois d'août 1518, l'ambassade de Kheïr ed-Dine à Selim, sultan de Constantinople, pour lui faire hommage de sa nouvelle conquête (1), et la reprise de Tlemsen au profit de Moulaï Abdallah dépossédé.

Enflé de ce premier succès, Ahmed ben el-Kadi vint assiéger Kheïr ed-Dine jusque dans Alger. Mais les pluies de l'hiver ne lui permettant pas de continuer le siége, un accommodement eut lieu et la paix fut faite, à la condition qu'il paierait aux Turcs un tribut annuel en six paiements. Il versa les deux premiers; mais l'hiver une fois passé (ce qui nous porterait au printemps de l'année 1520), il prépara contre Alger une nouvelle expédition

(1) Nous ne savons sur quelle autorité s'appuie M. Berbrugger, dans son histoire du Pégnon d'Alger (p. 71), pour placer cette ambassade avant l'expédition de Hugo de Moncade, bien que le *Razaouat* et le *Zohrat en-Neyerat*, traduit par M. A. Rousseau, disent le contraire. C'est peut-être sur la foi d'Haëdo. Malheureusement, nous ne connaissons cet auteur que par les nombreuses citations qu'en font les historiens modernes, nos propres ressources et celles dont dispose actuellement la bibliothèque municipale de Constantine, de création toute récente, ne nous ayant pas permis de le consulter, pas plus que tant d'autres documents qu'il aurait été si intéressant pour nous d'étudier et de comparer, afin d'éclaircir les doutes historiques qui viennent nous assaillir à chaque pas. Mais à ce sujet, nous citerons une note que nous empruntons à l'ouvrage de M. de Rotalier sur l'histoire d'Alger (p. 158, 1er vol.), et à laquelle nous nous associons pleinement. La voici :

« Haëdo suppose que ces évènements importants (l'acceptation de la suzeraineté d'Alger par la Porte) se passèrent avant l'expédition de Moncade; mais c'est évidemment une erreur, car cette expédition ayant eu lieu deux ou trois mois après la mort d'Aroudj, Kheïr ed-Dine n'avait point eu le temps de négocier cette affaire auprès de la Porte, et d'en recevoir un corps de deux mille hommes. Haëdo, d'ailleurs, se trouve ici en contradiction avec Sandoval et le manuscrit arabe du Gazewat. »

Cette réfutation nous paraît concluante.

Digitized by Google

dont il chargea son frère Heusseïn. Celui-ci et ses partisans ne purent tenir longtemps la campagne. Les Turcs, qui étaient allés cette fois au devant d'eux pour leur présenter le combat, les défirent et retournèrent victorieux à Alger.

Kheïr ed-Dine expédia aussitôt un corps de cinq cents hommes pour faire rentrer dans l'obéissance les pays du Levant et ruiner le parti de Ben el-Kadi, dont la révolte était devenue, pour les Arabes de cette province, le signal d'un soulèvement général. Il chargea de cette expédition son ancien compagnon d'armes, Kara Hassen, qui n'eut pas de peine à rétablir le bon ordre, et Ben el-Kadi fut obligé de se retirer sur les terres dont il avait hérité de ses pères, entre Bône et La Calle.

Ici se place un fait capital pour Constantine et sur lequel nous devons nous arrêter un instant.

Beaucoup d'historiens modernes, sur la foi d'Haëdo, rapportent que, dans cette expédition, Kara Hassen s'empara de Collo, soumit toutes les tribus qui habitaient un pays ouvert, et *força la ville de Constantine,* alors constituée en république, à reconnaître l'autorité du pacha d'Alger. La raison que donne Haëdo pour expliquer comment la soumission de Collo entraîna celle des habitants de Constantine, est, dit-il, que Collo étant le port où abordaient tous les marchands chrétiens qui négociaient avec Constantine et en tiraient des laines, bouracans, cires et cuirs, commerce dont cette ville obtenait des bénéfices considérables, la soumission de cette escale avait dû nécessairement entraîner celle de Constantine (1).

(1) Nous empruntons cette citation à un article que M. Berbrugger a publié sur ce même sujet, dans la *Revue africaine* (année 1856, p 401), et sur lequel nous aurons à revenir.

Digitized by Google

Mais deux passages de Léon l'Africain (2e vol., p. 9 et 10, édit, de 1830) semblent prouver au contraire qu'entre les habitants de Collo et ceux de Constantine, il ne devait exister que peu ou point de rapports, et que le commerce de cette dernière ville avec les Européens se faisait plutôt par Skikda (aujourd'hui Philippeville) et Stora, qui en était le port naturel. En effet, à l'article *Chollo,* il dit: » Ils (les habitants de Chollo) se maintiennent en liberté, » ayant toujours bien résisté aux forces des rois de Te- » lensin et du *Seigneur de Constantine,* parce qu'entre » icelle et Chollo se trouvent de hautes montagnes avec » cent vingt milles de distance. »

Et à l'article suivant, en parlant de Skikda, qu'il appelle *Sucaicada,* il ajoute : « Mais parce qu'il y a un bon port, » le Seigneur de Constantine y a fait dresser certains » logis et magasins pour les marchands Génois (1) qui » trafiquent en ce pays. Depuis là jusqu'à Constantine, » on voit un chemin pavé de pierres noires comme on en » voit aucuns en Italie. »

Marmol confirme le même fait quand il dit, en parlant de Stora, qu'il nomme *Estore :* « C'est là qu'est le port » de Constantine. » (Vol. 2e, p. 432.)

La raison fournie par Haëdo est donc loin d'être concluante.

En outre, il est une logique dont on ne saurait se départir, même devant la bonne foi d'un historien : c'est celle qui découle de la comparaison des dates. Nous allons examiner si l'assertion d'Haëdo peut soutenir ce rapprochement.

(1) L'édition de 1830 porte Genevois. C'est évidemment une faute d'impression et nous n'hésitons pas à lire Génois.

Digitized by Google

Suivant l'ordre des faits qui précèdent, l'expédition de Kara Hassen ne peut être antérieure à la fin de l'année 1520, ou au commencement de l'année 1521. Or, la pièce authentique publiée par M. Bresnier et dont nous avons donné plus haut un extrait, établit d'une manière péremptoire qu'au mois de septembre 1528, les jardins et les champs ensemencés situés au Fahs el-Abiad, banlieue de la ville, étaient devenus, par suite du renversement de la puissance ottomane, des fourrés servant de repaire aux bêtes féroces et aux voleurs.

Quelle que soit la force de végétation dont la terre africaine soit douée, on ne peut guère admettre qu'il ne faille à la nature au moins huit à dix ans pour convertir des jardins, et à plus forte raison des champs, en des fourrés tels, que les lions y trouvent un refuge, surtout aux portes d'une ville.

Il fallait donc que cette puissance ottomane eût disparu depuis une période assez longue, pour permettre à la nature un tel enfantement. Il fallait encore qu'elle eût pesé sur le pays au moins une ou deux années, puisque le texte nous parle de *renversement,* expression qui suppose toujours un pouvoir solidement établi et ayant une certaine durée d'existence. Si l'on devait attribuer à Kara Hassen l'établissement de cette puissance, en rapprochant les dates, on mettrait la nature en contradiction avec elle-même ; car, ainsi que nous l'avons dit, son expédition contre Collo ne peut pas remonter au delà de la fin de l'année 1520, et de cette date à l'année 1528, l'espace est trop restreint pour expliquer l'état d'abandon et de dévastation dans lequel était tombé le Hamma.

Digitized by Google

En outre, aucun fait historique postérieur à l'année 1520 ne vient nous mettre sur la voie pour expliquer quand et comment a pu s'effectuer ce renversement de la puissance ottomane. Tandis qu'en faisant remonter à l'année 1517 le premier essai d'occupation de Constantine par les Turcs, nous trouvons l'explication toute naturelle de son renversement dans ce fait de l'invasion du territoire algérien par les armées du sultan de Tunis, en 1519, suivant ce que nous avons raconté plus haut. On ne peut pas douter, en effet, que Constantine et son territoire n'aient fourni les plus forts contingents à une expédition venant de Tunis et qui devait avoir son dénouement chez les Flissa. Le succès qui couronna cette entreprise dut rallier à Moulaï Mohammed les habitants de Constantine qui, jusque là, s'étaient toujours montrés fort hostiles à sa domination, et les Turcs, que peut-être la nouveauté ou la surprise avait d'abord fait admettre, durent infailliblement être chassés de la ville, même avant que la victoire, amenée par la trahison de Ben el-Kadi, eût décidé du sort des armes.

Enfin, il est un dernier doute que nous avons longtemps hésité à livrer à la publicité, car il ne tend à rien moins qu'à détruire, par sa base, l'argument le plus fort que nous ayons pu invoquer à l'appui de nos hypothèses sur le premier essai d'occupation de Constantine par les Turcs. Nous voulons parler de la pièce traduite par M. Bresnier. Ce doute, il est vrai, ne porte que sur un seul mot; mais ce mot est capital dans l'acte que nous avons considéré jusqu'à présent comme étant d'une authenticité incontestable. Aussi comprendra-t-on nos hésitations et voudra-t-on bien se souvenir que ce n'est, nous le répé-

Digitized by Google

tons, qu'un doute que nous soulevons, et encore le faisons-nous sous toute réserves.

La pièce sur laquelle M. Bresnier a opéré sa traduction est une copie prise sur un original qui avait déjà quatre-vingt-huit années de date, et qui se trouvait alors dans un tel état de vétusté et d'oblitération, que le copiste lui-même avoue que, pour ce double motif, il a dû laisser plusieurs passages en blanc. Or, ce copiste, qui vivait en pleine puissance ottomane, n'aurait-il pas pu, faute de pouvoir bien déchiffrer la minute, ou par un *lapsus calami*, lire et puis écrire الدولة العثمانية *(la puissance ottomane)*, au lieu des mots الدولة الحفصية *(la puissance hafsite)*, que peut-être portait le texte original?

Le fait matériel ne paraîtra impossible à personne, surtout aux arabisants, qui savent combien le mode d'écriture de la langue arabe se prête à ces sortes de confusions. (Voir le Cours de langue arabe, par M. Bresnier, p. 11 et 12.)

Mais ce serait téméraire à nous de hasarder une telle supposition, si nous n'avions d'ailleurs pour l'appuyer d'autres motifs que la négligence possible d'un copiste. Nous devons donc dire les raisons qui nous ont amené insensiblement à soupçonner une erreur dans la copie produite.

En cherchant à fixer d'une manière précise le commencement de cette occupation ottomane dont le renversement aurait amené la dévastation du Hamma, nous avons été conduit à lui assigner pour date l'année 1517. Mais à cette époque, les frères Barberousse ne représentaient pas encore la puissance ottomane. C'était, il est

Digitized by Google

vrai, des corsaises turcs, soutenus par d'autres corsaires turcs; mais sans mission spéciale de la part de la Turquie, sans lien de vassalité qui les rattachât à la Porte. Ils opéraient comme forbans et pour leur compte personnel. Ce ne fut que plus tard, après la malheureuse expédition de Hugo de Moncade contre Alger (fin d'août 1518), que Kheïr ed-Dine songea à faire hommage de sa conquête au sultan de Constantinople, qui l'accepta. Il est donc fort étrange de trouver dans un acte public la mention du renversement d'une puissance, à une époque où cette puissance n'était pas encore officiellement reconnue dans le pays.

En outre, comment expliquer la nécessité de constater en 1528, par un acte de notoriété, un état des lieux qui n'aurait pas remonté au delà d'une dizaine d'années, et qui, dès lors, devait être connu de tous les contemporains? Et surtout pourquoi spécifier que, parmi les témoins entendus, les uns ont déposé par *tradition* et les autres par *observation directe?* Car le texte dit : « Le témoi-
» gnage de ceux qui ont, par *tradition* ou par *observa-*
» *tion directe,* connaissance de l'exactitude de tous les
» faits précités, a été authentiquement constaté ici. »
N'est-ce pas évidemment une preuve que le fait de cette dévastation doit être reporté bien au-delà d'une dizaine d'années, et que si, parmi les personnes dont on invoquait la déposition, les plus âgées avaient été témoins oculaires de l'ancienne prospérité du Hamma, les plus jeunes ne la connaissaient que par ouï-dire?

Il faudrait, dans ce cas, chercher la cause de cette dévastation, non dans le renversement de la puissance ottomane, dont la durée éphémère, si elle avait réelle-

Digitized by Google

ment pesé à cette époque sur le pays, aurait dû être pour lui plutôt une occasion de troubles, qu'une garantie de stabilité ; mais bien dans le renversement de la puissance hafsite, qui, bien avant la fin du quinzième siècle, sous l'administration du kaïd Nabil, avait perdu toute autorité sur Constantine.

Les historiens, en effet, nous représentent la ville comme vivant depuis ce temps dans un état d'insurrection permanente, plongée dans l'anarchie, ne voulant reconnaître aucun des gouverneurs envoyés par la cour de Tunis, et ils ajoutent que cet état se prolongea jusqu'au gouvernement du kaïd Ali ben Farah. (Voir, entre autres, Léon l'Africain et Marmol).

En adoptant cet ordre d'idées, tout s'explique : l'acte de notoriété trouve sa raison d'être, chaque terme y reprend sa valeur propre, la nature n'est point forcée dans ses effets et on comprend la mention d'un double témoignage.

Mais alors que devient le système de première occupation exposé dans les pages qui précèdent ? Ce que devient, en histoire, tout système qui ne repose point sur des données certaines, authentiques ; c'est un champ ouvert à la critique, une thèse à controverses, où la discussion peut bien apporter ses lumières, mais où l'historien ne saurait récolter que des probabilités, tant que la vérité n'aura pas été révélée par un écrivain du temps.

Voilà pourquoi, dans le but de venir autant que possible en aide à la découverte de cette vérité, que, pour notre part, nous avons vainement cherchée partout, nous n'avons pas cru devoir taire un tel doute, bien qu'il remette en question un point d'histoire dont nous pensions d'abord avoir trouvé la vraie solution.

Digitized by Google

Relèverons-nous en passant ce qu'à d'invraisemblable l'assertion avancée par M. Limbéry, dans son histoire de Constantine, écrite en arabe et dont M. L. Féraud a donné un extrait dans la *Revue africaine* (10e année, 1866, p. 190)? Pour cela, il nous suffira de citer textuellement le passage. Le voici :

« Parmi les actes, dit-il, que j'ai été appelé à traduire, » j'ai vu : 1° un acte daté de l'an 985, établi par le kadi » hanefi de Constantine, Si Mohammed ben Hamza, sur » lequel figure le cachet de Ramdan Bey, portant le millé- » sime de 935.... Cet acte confirme le fait avancé par » Ben Dinar sur l'arrivée des Turcs à Constantine en » 932 (1525-1526). »

D'où il conclut « que le premier bey turc qui fut » nommé gouverneur de Constantine est, sans nul doute, » Ramdan Bey, en l'an 935. »

Mais qui ne voit de suite que si les dates de 935 et 985 étaient exactes, il faudrait en tirer cette conséquence, que la durée du gouvernement du bey Ramdan a été au moins de *cinquante* années, fait tellement insolite dans les annales algériennes, qu'on serait en droit d'en suspecter l'authenticité, même en ayant la pièce sous les yeux. Du reste, M. Limbéry se charge lui-même de le démentir quelques lignes plus bas, quand il ajoute : « Après lui fut nommé, en 975, Djâfar Bey. » Si, en 975, Djâfar succéda à Ramdan, il devient évident qu'un acte dressé en 985 ne pouvait pas porter le cachet de ce dernier, avec le millésime de 935.

Nous ne chercherons pas d'avantage à relever de telles contradictions Ce ne sont pas, d'ailleurs, les seules que l'on rencontre dans cette énorme compilation, dont le

Digitized by Google

défaut essentiel, à nos yeux, est de manquer avant tout de critique. Aussi ne saurait-on apporter trop de réserves en les consultant (1).

Il reste, il est vrai, l'assertion d'Haedo; mais elle est bien faible, bien isolée, si nous lui retirons l'appui d'un document, qui, seul jusqu'à ce jour, pouvait lui donner le cachet d'une certitude historique (2).

En tout état de cause, l'occupation de Constantine, dans les circonstances où la place cet historien, ne nous semble pas admissible (3), et nous pensons plutôt que cette ville, devenue indifférente à la lutte engagée entre Ahmed ben el-Cadi et Kheïr ed-Dine, continua à se gouverner sous un chef librement accepté par elle (4).

(1) Voir, à ce sujet, une note de M. Berbrugger, insérée à la suite du travail de M. Féraud dans la *Revue africaine*, même volume, p 196.

(2) Cette assertion a été reproduite, mais avec quelques variantes, par Pierre Davity, dans sa *Description générale de l'Afrique*. « Cheredin ou » Hairadin, dit-il, s'empara l'an 1522 du port de Collo et de la ville de » Constantine, qui vivait en liberté, ayant secoué le joug des rois de Tunis. » (Édition de 1660, p. 205).

(3) On sait d'ailleurs qu'Haedo se trompe souvent sur les dates; témoin l'expédition de Diégo de Vera contre Alger, arrivée en 1516, qu'il place en 1517, la prise du Pégnon, arrivée en 1529, qu'il place en 1530, la mort de Hassen Agha, arrivée en 1545, qu'il place en 1543; toutes erreurs qui ont été relevées par M. Berbrugger et autres.

(4) Bien qu'il résulte de cette manière de voir une opposition avec ce qu'a écrit à ce sujet dans la *Revue Africaine* (année 1856-57, p. 401), M. Berbrugger, ce savant dont l'Algérie s'honore et pour lequel nous professons personnellement la plus grande estime, nous n'avons pas cru devoir pour cette fois nous ranger à son opinion, tant les dates posées ci-dessus et admises d'ailleurs par lui-même, nous paraissent rigoureusement vraies. Ce qui nous confirme encore davantage dans nos idées, c'est que, dans ce même acte, point commun de départ des appréciations, il est dit : « Il y a peu d'années on a restauré quelques jardins détruits, » près de la Kniciya. » Si donc la restauration avait commencé déjà quelques années avant 1528, il faut admettre forcément que le renversement de la puissance ottomane qui avait entraîné l'abandon du Hamma, remontait au-delà de 1520.

Digitized by Google

Nous ne suivrons donc pas cette lutte du pays contre les Turcs, qui se prolongea jusque vers l'année 1529, et dans laquelle Kheïr ed-Dine, tour à tour chassé d'Alger, trahi par son ami, Kara Hassen, forcé de se retirer à Djidjeli, berceau de sa première fortune, ne parvint à récupérer définitivement le pouvoir, qu'en profitant des mésintelligences de ses ennemis, et en employant tout ce qu'il avait d'énergie et de force pour les vaincre et les soumettre.

Le théâtre sur lequel se passaient ces événements, était d'ailleurs dans la grande Kabilie (1), et rien ne nous dit que Constantine y ait pris aucune part. Ses rapports politiques étaient tout entiers avec Tunis, et elle dut suivre bien plutôt les destinées de cette capitale, sa véritable suzeraine, que celles d'Alger à laquelle aucun lien ne la rattachait encore.

Elle avait alors pour chef le kaïd Ali ben Farah, ainsi que nous l'apprend l'acte de notoriété précité (2), où on lit : « Cet état de dévastation, continua jusqu'au temps

(1) Voir les *Epoques militaires de la Grande Kabilie*, par M. Berbrugger, p. 64 et suivantes.

(2) Bien que nous ayons émis un doute au sujet de l'expression *puissance ottomane*, que contient la copie de cet acte, nous n'en considérons pas moins cette pièce comme parfaitement authentique, quant aux autres faits qu'elle nous révèle. Nous en trouvons même la confirmation dans un acte daté de la fin de Doul Hidja de l'an 926 (fin décembre 1520), portant constitution de habous par Yahia ben Mohammed ben Lefgoun, le second des témoins signataires de ladite pièce, au profit de ses enfants, et constatant l'existence de deux autres témoins dénommés dans cette même pièce, qui sont Abboud et El-Ouadi. Un quatrième témoin, Aboul Fadel el-R'aribi, nous est connu par une note biographique qui le représente comme un des jurisconsultes les plus en vogue de Constantine à cette époque. Vers la fin de sa vie, ajoute cette note, il fut atteint d'aliénation mentale et on fut forcé de l'enfermer dans une prison où il mourut.

Digitized by Google

» du gouvernement du kaïd très-illustre, très-sage, très-
» auguste, Aboul Haçan Ali ben Farah. » Et quelques lignes plus bas : « Le kaïd encourage et partage l'espoir
» de relever le Fahs, par la culture convenable aux be-
» soins de l'époque (que Dieu lui fasse atteindre l'objet
» de son espérance et de son désir, qu'il fasse croître
» de plus en plus le respect et la vénération qu'il ins-
» pire !) »

Ce qui prouve que les troubles, causes du désordre qui avait amené la dévastation dudit Fahs, avaient cessé.

Mais qu'était cet Ali ben Farah ?

A ce sujet, voici ce que nous lisons dans Marmol (1).

« Constantine fut longtemps sans vouloir recevoir de
» gouverneur, jusqu'à ce que l'un des princes, Mouley
» Mohammed, père de Mouley Hascen, y envoya son fils
» Mouley Nacer, qui fut tué en la première entreprise
» qu'il fit contre les Azuagues. Il en depescha un autre
» après, Abdarrahaman, qui fut assassiné par un de ses
» gens, et enfin un troisième, Mouley Abdul Mumen, que
» le peuple voulut tuer, à cause de ses débauches; de
» sorte que son père fut contraint de le faire arrester
» prisonnier, et amener à Tunis pour le sauver de leurs
» mains. Il leur donna pour gouverneur, en sa place,
» un renégat, Ali ben Farax, fort expérimenté, dont le
» peuple parut fort content.

« Après sa mort, sous le règne de Mouley Hascen, la
» ville se rendit aux Turcs, qui y mirent garnison,
» comme dans une des plus importantes places de ce
» royaume; mais ils y régnèrent si insolemment, qu'elle
» s'est voulu révolter plusieurs fois, et le mit à exécu-

1 Traduction de d'Ablancourt, vol. II, p. 439.

Digitized by Google

» tion l'an 1568, qu'elle tua le gouverneur et la gar-
» nison et se mit en liberté. Mais le gouverneur d'Alger,
» Aluch Ali Fartâce, la vint assiéger, et l'ayant prise par
» la force, la saccagea et obligea les bourgeois à fortifier
» le chasteau à leurs dépens, et à lui payer cinquante
» ou soixante mille escus ; après quoy il les désarma,
» et ils sont demeurez plus esclaves qu'auparavant. »

Nous avons tenu à citer tout le passage, bien que la fin nous éloigne de l'époque à laquelle nous sommes arrivés, parceque nous aurons bientôt à y revenir.

Ainsi cet Ali ben Farah ou Farax, d'après l'orthographe espagnole, ne serait autre, suivant Marmol, qu'un renégat qui aurait été envoyé comme gouverneur à Constantine, par Moulaï Mohammed, roi de Tunis, et dont la nomination serait forcément antérieure à 1526, puisque ce sultan mourut le 25 du mois de rebiê-et-tani de l'année 932 de l'hégire, qui correspond au 10 février 1526, de notre ère. (Voir El-Kaïrouani, traduction de MM. Pellissier et Remusat, p. 270).

Cette opinion, qui semble au premier abord contredire ce que nous avons avancé plus haut de la situation politique de Constantine qui se serait constituée, depuis la fin du quinzième siècle, indépendante de la dynastie hafsite de Tunis, n'a rien cependant au fond de contradictoire avec nos dires; et nous croyons ici Marmol parfaitement renseigné et digne de toute créance. D'ailleurs, Léon l'Africain, dont on a dit que Marmol n'était que le plagiaire, ce qui est vrai en partie, confirme lui-même le fait. Ce célèbre voyageur, qui se trouvait à Bougie vers la fin de 1514, lors de l'entreprise d'Aroudj contre cette place, et qui de là s'achemina vers Constantine

Digitized by Google

pour se rendre à Tunis, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, raconte que le sultan de Tunis pourvut successivement du gouvernement de Constantine trois de ses fils, qui y moururent ou en furent chassés, et il ajoute: « Puis il renvoya, sous gouverneur en Constantine, un » chrétien renié, sur lequel le roi, pour avoir expéri- » menté en lui une infidélité grande, et connu suffisant » en choses de grande importance, se reposait totale- » ment, comme aussi pour son bon gouvernement fut » très satisfait et content le peuple de la cité. » (Léon l'Africain, édition de 1830, 1er v. p. 624, et 2e v. p. 13).

Nous voyons donc, par les trois princes envoyés successivement à Constantine, que si, d'un côté, les Hafsites n'avaient pas encore renoncé à toute suprématie sur cette ville, d'un autre côté, cette dernière ne se faisait pas faute de secouer le joug, quand les gouverneurs ne lui plaisaient point, et que si elle accepta Ali ben Farah, ce fut plutôt à cause de ses qualités personnelles, que comme envoyé d'un gouvernement qui, d'ailleurs, touchait à son déclin.

Nous pouvons donc sans trop préjuger croire que, sous l'administration d'Ali ben Farah, Constantine jouit de quelque tranquillité. Ses habitants purent librement se livrer à la culture de leurs terres, et les jardins du Hamma furent restaurés. Cet état se continua jusqu'à sa mort qui arriva, nous dit Marmol, sous le règne de Moulaï Hassen, monté sur le trône de Tunis, au commencement de l'année 1526 (1). Mais comme il ajoute qu'alors

(1) Cet Ali ben Farah dut contracter des alliances dans le pays et y faire souche; car nous voyons par deux actes publics, datés, l'un du 10-20 août 1622, et l'autre du 1er-10 septembre 1631, que le magnifique, le très-élevé, l'écrivain, Aboul Fadel Kassem ben Farah, avait acquis de la famille

Digitized by Google

la ville se rendit aux Turcs qui y mirent garnison, comme dans une des plus importantes places de ce royaume, nous croyons que cette date peut être fixée vers l'an 1535, après la prise de Tunis par Kheïr ed-Dine. Voici sur quoi nous nous appuyons.

A cette époque, tous les soulèvements excités dans l'est par Ben el-Kadi et, après lui, par son fils, Hossein, étaient étouffés. Le Pégnon d'Alger, malgré l'héroïque résistance de Martin de Vargas, (fin mai 1529), avait été pris et rasé. Le sultan de Constantinople, Soliman, auquel Kheïr ed-Dine avait fait hommage de sa conquête, l'avait élevé à la dignité de pacha, et il venait de mettre le comble à sa gloire, en s'emparant de Tunis sur Moulaï Hassen (1). Il est à présumer que les habitants de Constantine, qui s'étaient accoutumés à vivre sous la sage administration d'Ali ben Farah, celui-ci une fois mort, n'hésitèrent pas à se donner à Kheïr ed-Dine, ainsi que le firent les Dreïd et les Nememcha. (Voir Sander-Rang, 1er v., p. 319). Maître d'ailleurs de toute la Tunisie, le nouveau pacha aurait pu facilement les soumettre par la force.

Zoulouche ben Aboul Haoul ed-Douadi, la propriété de Drâ Cheniti, sise sur le territoire de Smendou. Ces deux actes, écrits sur parchemin, sont scellés, l'un, du sceau du kadi Hosseïn ben Medjerrouma, et l'autre, du kadi Moustafa ben Sliman. Ils sont actuellement aux mains d'un Français habitant Constantine, acquéreur de ladite propriété.

Un registre obituaire des personnages marquants de ce temps, nous apprend que ce même Kassem ben Farah mourut un mercredi, 1er de chaban 1048 de l'hégire (16 décembre 1638).

(1) Ce prince, dont le fils, Ahmed, commandait alors à Bône, se voyant perdu, s'enfuit vers Constantine, où il trouva un asile auprès du gouverneur de la province *(Annales tunisiennes*, p. 15). Nouvelle preuve que cette ville n'avait pas encore fait sa soumission à Kheïr ed-Dine, puisque celu qui y gouvernait n'hésitait pas à offrir un asile à un roi détrôné par ce même Kheïr ed-Dine.

Digitized by Google

Ce fut donc la seconde ou, plus vraisemblablement, la première fois que les Constantinois reçurent une garnison turque dans leurs murs; et c'est de cette année 1535, que date réellement pour nous la prise de possession de Constantine par les Turcs. Les liens politiques qui, durant plus de trois cents ans, l'avaient faite la vassale des sultans de Tunis, sont désormais rompus, et si nous la voyons encore, pendant une centaine d'années, supporter impatiemment le joug de ses nouveaux maîtres, elle n'en relèvera pas moins directement du pouvoir central établi à Alger, et n'en restera pas moins incorporée de droit et de fait à la Régence, dont elle constituera désormais le chef-lieu de la province du Levant.

Marmol nous dit encore (V. 2, p. 436), que Charles-Quint ayant chassé Kheïr ed-Dine de Tunis, (mois de juillet 1535), s'empara de Bône, en retournant en Italie, et y laissa garnison : « Le premier gouverneur fut » Alvar Gomez Zagal, avec mille hommes de pied et » vingt-cinq chevaux, qui ravagèrent le pays et en em- » menèrent quantité de troupeaux, d'esclaves et de butin » qu'ils enlevèrent aux Arabes et aux Berbères, et rem- » portèrent plusieurs victoires contre eux et contre les » *Turcs de Constantine,* qui firent des courses de leur » côté et vinrent dresser des embuscades avec les Arabes, » jusqu'aux portes de Bône, mais toujours fort inutile- » ment. »

Et plus loin (p. 487,) il ajoute : « Barberousse, avec » les vaisseaux sauvés de Bône et quelques autres ras- » semblés par lui, tirant sur Minorque, prit et saccagea » la ville de Mahon, qu'il avait prise à l'improviste et

Digitized by Google

» sans défense. Car quoique l'empereur eut commandé
» au gouverneur de Bône qu'il envoyât quatre cents de
» ses soldats dans cette île, il s'était excusé sur la nou-
» velle que le gouverneur de Constantine, Hassen Aga,
» le venait attaquer, et que sa place était de trop
» grande défense pour se dégarnir de troupes. »

Une autre preuve que Constantine était dès lors au pouvoir des Turcs, c'est que plusieurs documents chrétiens de cette époque (1), supposent que Kheir-ed-Dine, après la prise de Tunis par Charles-Quint, se sauva à Constantine avec quatre mille Turcs, pour passer de là à Bône, et se rendre à Alger. Marmol lui-même dit, (p. 485, 2e v.), qu'il prit par terre la route d'Alger avec sa cavalerie, ce qui, du reste, est contredit par le Razaouat. Mais il y a tout lieu de croire que si Kheir-ed-Dine prit la voie de mer, ce qui est hors de doute, il dut, n'ayant que douze ou treize galères à sa disposition, faire partir par terre une grande partie des Turcs qui avaient survécu à son désastre, et que, de Bône, ceux-ci passèrent forcément à Constantine, seul chemin praticable pour arriver à Alger.

Nous pensons même que si Hassen Aga, ainsi que nous venons de le voir dans Marmol, fut un instant gouverneur de Constantine, c'est à cette circonstance qu'il faut rattacher sa nomination. Hassen Aga avait, en effet, accompagné Kheïr ed-Dine dans son expédition contre Tunis. Il était son meilleur lieutenant, et il est fort probable que c'est à lui que ce dernier confia le soin de

(1) Voir, entre autres, une lettre du comte d'Anguillara, écrite de La Goulette, le 25 juillet 1535, et rapportée dans l'ouvrage de Sander-Rang, 2e vol., p. 235.

Digitized by Google

ramener par terre à Alger les Turcs qui avaient échappé avec lui à la poursuite de Charles-Quint. Qu'arrivé à Constantine, il y séjourna pendant la fin de cette année 1535 et le commencement de 1536, pour défendre cette portion de territoire que menaçait d'envahir la garnison espagnole laissée à Bône, et essayer même de reprendre cette place, ainsi qu'il ressort clairement du passage précité.

Enfin, nous trouvons dans un vieux recueil de pièces arabes, écrit vers le milieu du siècle dernier, par un membre de la famille Ben-Sessi, de Bône, une lettre adressée par le cheïkh Sidi Amor el-Ouzzan, de Constantine, à ce même Hassen Aga, alors pacha d'Alger, pour s'excuser auprès de lui de ne pouvoir accepter les fonctions de kadi dont il voulait l'investir. Nous en extraierons les passages suivants, qui sont la peinture exacte de ce qu'était Constantine à cette époque.

Le modeste professeur, après avoir fait un long exposé de tous les devoirs qui incombent à un kadi vraiment digne de ce nom, ajoute :

« Deux considérations m'empêchent d'accepter ces » fonctions, et seront à vos yeux une excuse suffisante. La » première, qui m'est personnelle, c'est que j'ai la ferme » conviction, Dieu m'en est témoin, que je ne saurais » convenir à un tel emploi, et celui-là est le plus igno- » rant qui abandonne ses propres convictions, pour » adopter les opinions d'autrui. La seconde est prise du » temps et du lieu.

« Et d'abord, le temps. L'année neuf cent quarante- » huit (1541 de l'ère chrétienne), nous a plongés dans » les ténèbres. Toutes les calamités, ainsi que cela est

Digitized by Google

» connu, sont venues fondre sur nous, et chacun se laisse
» entraîner, ne sachant maîtriser la fougue de son am-
» bition. C'est au point que le savant et l'ignorant sont
» à cette heure égaux, avec cette seule différence que le
» premier l'emporte sur le second, en faisant servir les
» connaissances qu'il a acquises à inventer des ruses et
» des fraudes pour arriver aux richesses et aux places,
» ce qui est un argument de plus contre lui. Bien peu
» d'entre les serviteurs de Dieu suivent les lois que nous
» a tracées son prophète. Mais encore, où sont-ils ? Qui
» les connaît ? Et puisque les événements survenus dans
» cette cinquième dizaine du dizième siècle de l'hégire,
» ne sont pas capables d'inspirer la crainte à qui serait
» tenté de s'immiscer dans les fonctions publiques, ad-
» ministratives ou judiciaires, dans quel temps cela
» sera-t-il ?

« Secondement, le lieu. Cette ville, que l'on appelle
» Constantine, et qui, anciennement comme aujourd'hui,
» a été surnommée *Bled-el-Haoua*, (ville de *l'air* et aussi
» des *passions*, le mot *haoua*, en arabe, ayant ces deux
» significations), ne saurait, dans le sens physique de
» ce mot, ni s'étendre, ni diminuer. Mais, dans le sens
» des passions, elle croît et grandit à mesure que les
» nuits et les jours se succèdent, au point qu'elle en
» est arrivée à cet excès dont tout homme quelque peu
» observateur ne peut s'empêcher de témoigner. Cette
» habitude est tellement passée dans les mœurs publi-
» ques, qu'il est presque impossible aux habitants d'en
» changer.

« Au reste, la situation vous est assez connue, et il
» suffit de l'indiquer.

Digitized by Google

» D'autre part, un kadi qui voudrait complaire à la
» foule, s'exposerait à perdre les biens de ce monde et
» ceux de l'autre, et encore ne réussirait-il pas à satis-
» faire tous les intérêts, tant les ambitions qui divisent à
» cette heure les habitants de la ville sont contraires et
» difficiles à rallier, même en leur faisant toute sorte
» de concessions.

« Pour moi, Dieu m'a placé dans la carrière de l'en-
» seignement et j'y resterai toujours, tant que mes
» leçons pourront être utiles à ceux des habitants de
» la ville et du dehors qui veulent bien les suivre. En
» dehors de mes cours, tous ceux qui voudront me
» consulter ou me prendre pour arbitre dans leurs
» différends, je ferai de mon mieux pour les satisfaire.
» Mais les fonctions de kadi sont trop élevées, trop im-
» portantes, trop nombreuses, chargées de trop de
» soucis, pour ne pas exposer celui qui les remplit, à
» ces emportements dont bien peu de magistrats sont
» exempts, car ils sont hommes et, comme tels, ils se
» laissent souvent dominer par leurs passions. Et puis,
» dans ces temps, la plupart sont, comme moi, peu ins-
» truits. Ils sont de plus indifférents à la crainte de
» Dieu et à l'amour du bien.

« Que Dieu récompense celui qui est disposé à pren-
» dre en bonne part mes paroles. Je lui ai développé
» les motifs de mon refus, et il acceptera impartiale-
» ment mes excuses. Que Dieu rétablisse dans le bien
» la situation générale ! Qu'il détourne de nous les
» maux de ce monde, et nous retire sains et saufs de
» Constantine ! Amen ! Mais qui voudrait voir dans mon
» refus un acte d'insubordination, Dieu lui en deman-

Digitized by Google

» dera compte : et votre seigneur connaît ce que vos
» cœurs recèlent et ce qu'ils produisent au grand jour
» (1). Mon refuge est en Dieu. Il me préservera de
» toute mauvaise tentation. Que le salut soit sur vous,
» ainsi que la miséricorde de Dieu et sa bénédiction ! »

Cette lettre, dont nous venons de donner quelques extraits, nous démontre clairement qu'en l'année 1541, Constantine avait cessé de faire partie des états relevant de la dynastie des Hafsites, replacée par Charles-Quint sur le trône de Tunis, dans la personne de Moulaï Hassen, et qu'elle dépendait entièrement du nouveau pouvoir institué à Alger par les Barberousse, puisque son kadi était à la nomination d'Hassen Aga, le successeur de Kheïr ed-Dine. Elle nous apprend aussi dans quelle situation d'esprit se trouvait alors la ville, où toutes les intrigues, toutes les passions se faisaient jour, pour accaparer les places et les faveurs que tout gouvernement nouveau apporte avec lui. Il n'est pas non plus sans intérêt de remarquer, au milieu de ces ambitions sans nombre, le désintéressement si rare et si louable, dans tous les temps et dans tous les pays, de ce pieux et modeste professeur, qui refuse les hautes fonctions de kadi, au risque même de s'attirer l'inimitié de son protecteur et maître, Hassen Aga, pour continuer dans l'obscurité l'humble emploi d'instituteur de la jeunesse. La conduite de cet homme nous paraît vraiment si belle, que nous n'avons pas cru nous écarter trop de notre sujet, en lui consacrant ici une petite notice.

Voici sa biographie, telle que nous la lisons dans l'ouvrage d'Ahmed Baba, le Tombouctien, dont M. Cher-

(1 Koran, sourate 28, v. 69.

Digitized by Google

bonneau a déjà publié plusieurs extraits dans l'*Annuaire* de la Société archéologique de Constantine, (années 1854-1855, p. 1 et suivantes).

« Le cheïkh Abou Hafs Sidi Amor el-Ouzzan naquit à » Constantine. El-Mendjour a dit de lui : C'était un » savant et éminent jurisconsulte, d'un esprit droit, » aux connaissances variées, presque miraculeuses. Il » excellait dans la science des traditions et de la méta- » physique, ce qui n'excluait pas en lui la piété et la » sainteté.

« Notre professeur, Abou Zakaria Yahia ben Amor » ez-Zouaouï, qui, pendant quelque temps, suivit ses » cours de jurisprudence et de belles-lettres, n'en par- » lait qu'avec le plus grand enthousiasme et l'exaltait » au-dessus de tous les savants de son temps. Le cheïkh » el-Bosti, fut un de ses élèves.

« On a de lui un ouvrage dans lequel il réfute com- » plètement la doctrine des disciples du marabout Eurfa, » de Kaïrouan, et qui prouve combien il possédait à » fond la science des Soufi. Il a composé encore un » excellent commentaire sur la position des planètes et » des étoiles fixes, qu'il a intitulé *El-Bidaat el-Mouzedjat.* » On consulte aussi avec fruit ses décisions sur la juris- » prudence et sur la dialectique. C'est à son école que » se formèrent Abou Taïeb el-Biskri (de Biskra), Abd el- » Kerim el-Fegoun, son compatriote, et autres disciples. »

Il mourut en l'année 960 (1553), d'après Ahmed Baba; mais, en ceci, le biographe de Tombouctou avait été mal renseigné. Le registre obituaire que nous avons cité plus haut en note, nous fait connaître qu'il mourut un mercredi, 21 de chaban 965, (8 juin 1558), un mois

Digitized by Google

avant Sid Aboul Fadel Kassem el-Fegoun, kadi de Constantine, celui-là même peut-être qui fut nommé en remplacement d'El-Ouzzan, non acceptant.

Son père, lisons-nous dans une autre de ses biographies, était receveur des droits d'octroi à la porte de Constantine. A cette époque, le cheïkh Aboul Abbas Ahmed Zerrouk avait coutume de se rendre chaque année dans cette ville, venant du Moghreb, avec une caravane de marchands, et le père d'el-Ouzzan, par considération pour son savoir et sa sainteté, ne percevait sur lui aucun droit, et lui offrait l'hospitalité dans sa maison.

Or, une année, Ahmed Zerrouk ne l'ayant pas trouvé à son poste habituel, s'informa de ce qu'il était devenu. On lui répondit qu'il venait de lui naître un enfant, et qu'il était retenu chez lui par les soins de la paternité. Aussitôt, le cheïkh se rendit dans sa demeure, prit l'enfant dans ses bras et le berça longtemps, en appelant sur lui les bénédictions du ciel.

L'enfant grandit, fit ses études dans la grande mosquée de Constantine, où il avait l'habitude de se placer entre les deux bibliothèques qui se trouvaient à la porte d'el-Bahou, et devint un des personnages les plus savants et les plus saints de son temps.

Le chagrin qu'il éprouva par suite de la mort de son fils, lui fit un instant négliger le cours de ses occupations favorites. Mais à la fin, surmontant sa douleur, il s'y consacra de nouveau tout entier, et acquit de profondes connaissances dans la doctrine des Soufi, pour laquelle il n'avait eu d'abord que peu de goût.

Il fut enterré dans la medersa de Ben Afounas, qui se trouve à droite, en se rendant à Bab el-Oued. Son

Digitized by Google

tombeau, entouré d'une balustrade, est placé à gauche en entrant dans la salle des prières, en face de la balustrade qui entoure le tombeau du cheïkh Abou Abdallah Mohammed ben Afounas, dont il avait épousé la fille, et qui fut, elle aussi, enterrée en ce lieu (1).

Après cette digression, reprenons la suite des évènements.

Ce fut dans le courant de cette même année, 1541, qu'eut lieu la célèbre expédition de Charles-Quint contre Alger où commandait Hassen Aga. On sait assez le double échec qu'éprouva l'empereur sur terre et sur mer, pour que nous n'ayons pas à le rappeler ici. D'ailleurs, nous ne voyons pas que Constantine y ait participé en rien. Elle était alors trop préoccupée de la révolution que le gouvernement turc venait d'opérer dans ses murs, pour songer encore à fournir à Alger son contingent de défenseurs contre l'invasion chrétienne, ainsi qu'elle le fit plus tard. Tout au plus pouvons-nous présumer que son gouverneur prit part aux expéditions que ce même Hassen Aga dirigea quelque temps après, contre Biskra et le Zab, et qui lui amenèrent la soumission de tout le pays, en même temps que, d'un autre côté, il étendait et consolidait la domination turque dans le reste de la province de l'Est. C'est dans cette même hypothèse que nous devons mentionner ici, en passant, l'expédition si aventureuse de Salah Raïs, en 1552, contre Touggourt et Ouargla, où il fut si bien servi

(1) Aujourd'hui, cette medersa, qui occupait l'angle de la rue Hackett et de la place des Chameaux, n'existe plus. La municipalité l'a fait démolir en 1852, pour y établir l'école communale. Plus tard, le nouveau bâment fut affecté à un autre service. Actuellement il sert d'asile pour les indigènes.

Digitized by Google

par les Beni-Abbès ; et encore la prise de Bougie sur les Espagnols, en 1555, sous ce même pacha, et cette lutte de deux ans, que le valeureux chef des Beni-Abbès, Abd-el-Aziz, soutint, de 1558 à 1559, contre Hassen ben Kheïr ed-Dine, lutte dans laquelle ce héros de l'indépendance kabile ne succomba qu'après avoir fait essuyer aux Turcs les plus sanglantes défaites.

Ce n'est que dans l'année 1563, que nous trouvons pour la première fois le nom de Constantine mêlé directement à celui des deux autres provinces, dans la lutte que les Turcs, depuis la fondation de la Régence, ne cessaient de soutenir contre les Espagnols qu'ils avaient trouvés, à leur arrivée, maîtres des principales places de la côte. Il ne leur suffisait pas d'avoir repris sur eux le Pegnon d'Alger, Bougie, Tlemsen, Mostaganem. Il fallait les expulser d'Oran et de Mers-el-Kebir, et c'est ce que Hassen ben Kheïr ed-Dine, élu pour la troisième fois pacha d'Alger, résolut d'entreprendre.

Dès le commencement du printemps de cette année 1563, il fit un appel aux seigneurs de Koukou et des Beni-Abbès, et au gouverneur de Constantine, qui ne portait encore que le titre de kaïd. Le 15 avril, il partait d'Alger et prenait la route de Mostaganem, où il trouva réunis les contingents de la province de l'est. De là, il se porta sur Mers-el-Kebir et, ayant forcé la faible garnison de la Tour des Saints à capituler, il n'hésita pas à attaquer le fort Saint Michel, qui commandait la place. Au premier assaut, qui dura depuis le matin jusqu'à la nuit close, le combat fut si opiniâtre, que cinq cents janissaires des plus braves y périrent, et le *gouverneur de Constantine* fut trouvé au nombre des morts.

Digitized by Google

Le 1er mai, l'artillerie attendue par Hassen était arrivée. Il fit aussitôt dresser une batterie et commença à battre le fort avec deux gros canons et quelques petites pièces. Le lundi, 7, le pacha assista en personne à l'assaut. Les Espagnols combattirent comme des lions, plus de mille Turcs ou Maures furent tués, Hassen, fut blessé au visage d'un coup de pierre et, malgré toute leur bravoure, les assaillants finirent par être repoussés.

Mais les assiégés, jugeant que le fort ne pourrait résister à un nouvel assaut, en sortirent, favorisés dans leur retraite par une escorte de cent mousquetaires, que leur avait envoyé Dom Martin de Cordoue, qui commandait Mers-el-Kebir, et rentrèrent dans le corps de la place.

Le fort Saint Michel fut aussitôt occupé par les Turcs, qui tournèrent dès lors tous leurs efforts contre la ville. Ils dressèrent de nouvelles batteries, creusèrent des tranchées et sommèrent le gouverneur de se rendre. Cette sommation n'ayant pas eu d'effet, « le pacha, voyant » qu'il n'y avait point d'espérance d'accord, fit assem- » bler tous les chefs, et, après avoir donné l'ordre du » combat pour le lendemain, renvoya chacun pour se » tenir prêt. Le matin on fit jouer toute l'artillerie pour » pouvoir aller sans tant de danger, à couvert de la » fumée jusqu'à la brêche. Premièrement marchaient » douze mille Maures, Arabes, ou Berbères, pour » essuyer la décharge de l'artillerie et des mousquets ; » après, suivait la bataille (sic) des Jannissaires, des » Turcs et des renégats ; puis le Bacha, avec le gros des » troupes d'Alger et de ses gardes, tout cela vers la » brêche qui est entre le ravelin et la Tour de la

Digitized by Google

» Trahison. Du côté de la mer fole, venaient les Turcs » et les *Maures de Constantine, de Bône*, de Tenez, et de » Mostagan, entre meslez de plusieurs arabes qui por- » taient des échelles etc. » (Marmol, T. II, p. 378). Mais, après quatre heures d'un assaut des plus meurtriers, où périrent plus de cinq cents Turcs ou Maures, un furieux orage étant survenu força les assiégeants à regagner leurs retranchements. Un dernier assaut fut donné le cinq juin, sans plus de succès, et, dès lors, Hassen Pacha dut renoncer à prendre une place devant laquelle tous les efforts de son armée avaient échoué.

Apprenant que les renforts que les assiégés attendaient d'Espagne venaient d'arriver, il leva le siége et rentra à Alger.

Ces détails, que nous avons empruntés à la narration si précise de Marmol, nous montrent la part active que les Arabes ou Maures de Constantine, prirent à ce siége si opiniâtre. Leur kaïd, dont l'historien ne nous a pas conservé le nom et que nous n'avons pu trouver nulle part, y périt dès le premier assaut, et bien peu sans doute de ceux qui l'avaient accompagné, purent regagner sains et saufs leurs foyers. Quelque mémorable que dût être cette campagne pour Constantine, l'histoire locale semble n'en avoir gardé aucun souvenir, et ne pouvant rien ajouter au récit de Marmol, nous avons dû nous borner aux extraits qu'on vient de lire.

Cependant l'esprit de discorde qui, depuis 1541, régnait parmi les habitants de la ville, était loin d'être calmé. D'un autre côté, les Turcs y faisaient sentir si pesamment leur joug, qu'en l'année 975 de l'hégire (1567-68), nous dit un chroniqueur indigène, les habi-

Digitized by Google

tants, oubliant un instant leurs rivalités contraires pour s'unir dans un commun effort contre leurs oppresseurs, résolurent de se révolter. Toutefois, avant d'employer les moyens que suggérait la violence, ils voulurent tenter la voie de la conciliation, en faisant parvenir au souverain qui régnait à Alger, les griefs nombreux dont ils croyaient avoir à se plaindre.

Ils chargèrent de cette mission Sid Abd el-Kerim el-Fegoun, lui adjoignirent le mufti, Abd el-Latif el-Msebbah, et quelques autres personnages des plus influents de la ville.

Ceux-ci partirent et arrivèrent à Alger, où ils furent reçus dans le palais du pacha, Mohammed ben Salah, qui venait de succéder à Hassen ben Kheïr ed-Dine. Ils lui exposèrent longuement le but de leur voyage, lui peignirent l'état d'exaspération où en étaient réduits les habitants et finirent en l'assurant de la fidélité et de la soumission de leurs compatriotes. Le pacha les écouta avec bienveillance, fut touché de leurs griefs et promit d'y porter remède. Ensuite il les congédia, en leur assignant une habitation dans le voisinage même du palais.

Ils y étaient à peine installés, qu'ils apprirent que, peu après leur départ, les habitants de Constantine s'étaient soulevés en masse, avaient ouvertement secoué le joug de leur gouverneur (1), chassé de leurs murs la garnison turque, et que la ville était en pleine insurrection. A cette nouvelle, craignant que la colère du pa-

(1) L'expression *ouali*, dont se sert le chroniqueur indigène pour désigner le gouverneur de Constantine, semblerait indiquer qu'à cette époque, 1587, le titre de bey, que portèrent bientôt les chefs des provinces, n'était pas encore en usage.

Digitized by Google

cha ne retombât sur eux, ils s'enfuirent précipitamment d'Alger, dans la direction du pays des Zouaoua. Ils 'avaient pas encore atteint ce lieu de refuge, quand les avaliers envoyés à leur poursuite, les rejoignirent et les ramenèrent prisonniers à Alger. On instruisit leur affaire; mais l'instruction n'ayant révélé contre eux aucun fait qui établit leur connivence avec les révoltés, le pacha donna ordre de les rendre à la liberté, après avoir reçu leurs excuses au sujet de leur fuite, qui n'avait eu d'autre mobile que la peur.

Lui-même se hâta d'équiper une colonne expéditionnaire et marcha contre la ville révoltée. A son approche, les Constantinois effrayés, et, sans doute aussi, peu unis entre eux, lui ouvrirent leurs portes. Le pacha y entra en vainqueur et punit cruellement les coupables. Beaucoup furent mis à mort. Un plus grand nombre furent faits prisonniers et vendus comme esclaves. Quand il eut ainsi ramené la tranquillité dans la ville, il reprit la route d'Alger, laissant pour gouverneur Ramdan bey Tchoulak. Mais, ajoute la chronique, un châtiment si rigoureux avait tellement irrité les habitants, qu'ils adressèrent contre lui une plainte au sultan de Constantinople. Ce qui fut cause que, quelque temps après, il il fut destitué et remplacé par Ali el-Euldj el-Fortass (le teigneux), qui gouverna à Alger.

Voici comment Marmol raconte cette révolte.

« L'an cinq cent soixante-huit, elle (Constantine) tua » le gouverneur et la garnison, et se mit en liberté. Mais » le gouverneur d'Alger, Aluch Ali Fartace, la vint » assiéger et l'ayant prise par force, la saccagea et » obligea les bourgeois à fortifier le chasteau à leurs

Digitized by Google

» dépens, et à lui payer cinquante ou soixante mille
» écus, après quoy il les désarma et ils sont demeurez
» plus esclaves qu'auparavant. »

Cette, narration, qui reporte le fait à l'année suivante, 1568, sous le pacha el-Euldj Ali, dit el-Fartoss, diffère sensiblement de celle de notre chroniqueur arabe. Cependant nous croyons ici que la préférence doit être donnée à ce dernier, à moins que Marmol n'ait eu en vue une autre révolte qui serait survenue un an après, ce qui n'est guère probable, à la suite de la leçon que les habitants venaient de recevoir.

Trois ans après, en 1570, ce même Ali pacha entreprit la conquête de Tunis sur Moulaï Ahmed, qu'une vieille inimitié animait contre lui. Celui-ci, battu dans les plaines de Bedja, chercha un refuge au sein de la garnison espagnole qui occupait le fort de la Goulette, et Tunis tomba sans coup férir au pouvoir du vainqueur. Ali y laissa pour gouverneur le kaïd Ramdan, qui l'avait accompagné dans cette expédition, et il reprit la route d'Alger. (Annales tunisiennes, p. 2, et el-Kaïrouani, p. 292).

Le successeur de Ramdan dont nous ne connaissons pas le nom, ne sut pas maintenir la tranquillité dans la ville. Au dehors, les Arabes devinrent si insolents et si audacieux, qu'un jour le cheïkh, Sidi Abd el-Kerim el-Fegoun, étant sorti dans les environs de Constantine, en compagnie de son ami Abd el-Latif, de son beau-frère alors *mezouar* es-chorfa, et du kaïd el-Djeïche de la ville, ils furent tous capturés par une bande d'Arabes qu voulaient se venger, sur les habitants, d'une prise que le gouverneur turc avait faite précédemment sur eux. Ils

Digitized by Google

les gardèrent prisonniers pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'un chef nommé el-Abbassi, vint à leurs secours et les délivra ; mais il leur fit payer cher leur audace : tentes, troupeaux et bestiaux, il leur enleva tout.

En présence d'un pouvoir qui ne savait se faire respecter ni au dedans ni au dehors, une nouvelle révolte était imminente. Elle éclata en 1572. Les habitants, exaspérés des vexations auxquelles ils étaient sans cesse en butte, se soulevèrent en masse pour chasser de leurs murs la garnison turque. Mais la répression fut terrible. Les maisons des particuliers furent livrées au pillage, les enfants furent impitoyablement massacrés, et les habitants vaincus durent plier sous le joug de l'étranger. La paix se rétablit ainsi pour quelque temps.

L'année suivante, 1573, les contingents de la province furent une seconde fois conduits sous les murs de Tunis, d'abord par Ahmed pacha, et bientôt après par Ramdan pacha, qui étaient venus d'Alger joindre leurs forces à celles des gouverneurs de Tripoli et de Kairouan, pour aider Sinan pacha à expulser à jamais les Espagnols de cette partie de l'Afrique, dont venait de s'emparer le prince Don Juan, pour le compte de Philippe II, roi d'Espagne.

Après une résistance des plus héroïques, le fort de la Goulette, où commandait le comte de Cerballon, fut pris d'assaut et la garnison massacrée ou faite prisonnière. Tunis fut dès lors définitivement acquis à l'empire ottoman. Avant de se retirer, Sinan pacha jeta les fondements de l'administration nouvelle d'après la forme qui existait déjà à Alger. Puis il partit pour Constantinople, conduisant enchaînés sur son navire le général espagnol et le sultan Mohammed, le dernier des Hafsites.

Digitized by Google

Arrivés à cette époque de notre histoire, tout nous manque à la fois, et les documents chrétiens et les chroniques locales, pour remplir les années qui se sont écoulées jusqu'au gouvernement de Mourad bey. Tout ce que nous avons pu recueillir, se borne aux quelques faits que nous allons enregistrer à titre de renseignements.

En 1574, les chrétiens s'emparent de Bône et y restent pendant trois ans. Le cheïkh Sidi Khelif ben Sidi Aïssa el-Ouïchari, fuyant la présence des ennemis de sa foi, vient s'établir à Constantine. Il y meurt en odeur de sainteté. C'est lui que les habitants ont surnommé Sidi bou Maza, et dont le corps repose dans la chapelle de ce nom, sise rue Perregaux, près la porte d'el-Kantara (1).

En 1582, la peste désole Constantine. Ce fléau, qui venait périodiquement ravager en ces temps là les populations des États barbaresques, devait les frapper d'une grande terreur, car on en trouve des mentions partout, jusque sur les couvertures des livres, et bien souvent la date d'un fait n'est indiquée que par ces mots : l'année de la peste.

C'est vers la fin de ce seizième siècle que nous devons également placer la révolte du cheïkh Sidi Yahia ben Soliman el-Aourassi (des Aurès), dont une chronique locale nous a conservé le souvenir avec assez de détails.

(1) Cette prise de Bône par les chrétiens, dont nous ne trouvons aucune mention dans les chroniques européennes, ne peut se rapporter qu'à l'expédition du prince Don Juan d'Autriche contre Tunis.

Peut-être Bône relevait-elle encore à cette époque du gouvernement de Tunis. Seulement, la date doit en être reportée à l'année 1574, et la durée de l'occupation être réduite d'une année ; car il n'est pas probable que les Espagnols aient conservé Bône après leur expulsion définitive de Tunis.

Digitized by Google

Ce cheïkh, qui s'était formé à l'école de Sîdi el-Ouzzan, et plus tard à celle de Sidi Kassem ben Lefgoun, devint un des jurisconsultes les plus éminents de Constantine. Sa réputation le fit appeler à la cour des sultans d'Alger, où il eut ses entrées libres. Les pachas ne prenaient aucune décision importante, dans les questions concernant les affaires de la justice, sans l'avoir au préalable consulté, et son avis prévalait toujours. Les Arabes du dehors n'avaient également foi qu'en lui.

Une telle considération ne pouvait manquer de lui attirer des envieux. Il en eut, et leur attitude devint telle, qu'il dut retourner à Constantine, mais la calomnie l'y poursuivit encore. Ses ennemis firent courrir le bruit qu'il avait secoué le joug de l'obéissance, et qu'en sous main il fomentait une révolte. Pour échapper aux poursuites ordonnées contre lui, il s'enfuit de Constantine avec son frère, Aboul Abbas Ahmed, et se retira dans les montagnes de l'Aurès. Une foule d'Arabes, parmi ceux qui vivaient encore en état d'insoumission, et particulièrement les Oulad Aïssa et les Guerfa, l'y suivirent et Ahmed se mit à leur tête. Bien que le cheïkh Sidi Yahia ne parut pas ostensiblement prendre fait et cause pour les révoltés, personne ne douta qu'il ne fût l'instigateur et l'âme du mouvement, tant on savait grandes son influence et son autorité sur les esprits.

L'insurrection prit bientôt des proportions telles, qu'on jugea nécessaire d'envoyer des troupes d'Alger pour en arrêter le cours. Nous ne savons qui commandait ces troupes ; seulement le narrateur ajoute qu'après plusieurs combats livrés inutilement à l'ennemi, les Turcs durent se retirer, sans avoir remporté aucun succès. Les ré-

Digitized by Google

voltés continuèrent à vivre pendant quelque temps dans cet état d'insurrection ; mais bientôt la discorde se mit entre eux. Une faction contraire parvint à attirer traîtreusement chez elle le cheïkh Sidi Yahia, sous prétexte de lui donner une soirée. Le cheïkh n'hésita pas à s'y rendre, bien qu'il sut d'avance, dit-on, le sort qui l'y attendait, et dans la nuit il fut tué. Il devait sans doute en être ainsi dans les décrets de Dieu (réflexion du chroniqueur).

Son fils, Abou Abdallah Ahmed, du même nom que son frère, se mit après lui à la tête des révoltés ; mais, soit que les divisions intestines qui avaient amené le meurtre de son père se continuassent et qu'il craignît de subir un même sort, soit pour tout autre motif, il ne tarda pas à se séparer des insurgés et à venir à Constantine faire sa soumission. L'aman lui fut accordé, et il vécut dans cette ville pendant assez longtemps.

L'auteur de la chronique dont nous extrayons ce récit, ajoute : « J'ai entendu dire par le taleb Moham-
» med en-Negaoussi, alors relieur à Constantine, qu'il
» avait lu dans un livre traitant des choses passées et
» des choses futures, que le cheïkh Yahia ben Soliman
» se révolterait dans les Aurès et qu'il mourrait martyr
» de sa foi, ce qui arriva en effet plus tard. Cette com-
» munication me fut faite avant que le cheïkh ne se fût
» mis en révolte.

« Plus tard, son fils Ahmed m'a confirmé que son
» père avait connaissance de cette prédiction, et qu'il y
» était même dit que ce serait lui qui, après la mort de
» son père, se mettrait à la tête des révoltés. »

Ce cheïkh Yahia était présent au lit de mort de Sidi

Digitized by Google

Abd el-Kerim el-Fegoun, dont nous avons raconté précédemment la mission à Alger. Celui-ci mourut le 13 août 1580. Le fait de la révolte de Sidi Yahia est donc postérieur à cette date. D'un autre côté, si nous considérons que Sidi Abd el-Kerim ben Mohammed el-Fegoun, auquel nous empruntons ce récit, est né en janvier 1581, et que lorsque le relieur Mohammed lui fit sa communication, Sidi Yahia ne s'était point encore mis en révolte, nous ne devons pas être très éloigné de la vérité en plaçant cet évènement vers l'année 1600 de notre ère.

Avant de clore ce seizième siècle, citons encore les noms des principaux personnages qui, pendant cette période de temps, se distinguèrent à un titre quelconque, et dont les légendaires de Constantine nous ont conservé le souvenir. Ce sont, outre ceux dont il a été fait mention précédemment :

Sidi Barkat ben Saïd, originaire de Mereraoua.— Il était contemporain de Sidi Yahia el-Fegoun, et fut kadi de la djemâa de Constantine. Il mourut au mois de choual de l'an 942 (avril 1536, de J.-C.).

Le cheïkh Abou Abdallah Mohammed el-Attar. — C'était un homme instruit, d'une profonde érudition, fort riche et faisant un grand commerce. Les affaires de son négoce l'ayant appelé à Tunis, qui était encore le siége du gouvernement dont relevait Constantine, il assista pendant quelque temps aux leçons de l'imam de la grande mosquée de cette ville, et s'y fit bien vite remarquer par son mérite.

A Constantine il fut tout à la fois l'émule et l'ami du cheïkh el-Ouzzan. On raconte à ce sujet qu'un habitant ayant soumis à ce dernier une question de droit et n'en

Digitized by Google

recevant point de réponse, s'en fut trouver le cheïkh el-Attar, qu'il rencontra devant Bab ez-Zit de la grande mosquée, la main sur l'anneau de la porte et prêt à entrer. Il lui présenta sa question écrite : le cheïkh la lut et la résolut sur le-champ. L'individu s'en fut aussitôt communiquer cette réponse au cheïkh el-Ouzzan, qui, loin d'en concevoir de la jalousie, fit éclater tout haut son admiration pour son collégue et l'en félicita beaucoup. « Ce n'est point ainsi qu'en agissent les savants de notre temps ! » s'écrie le narrateur qui écrivait ces lignes un siècle environ plus tard.

Le cheïkh el-Attar, mourut en l'année 943 (1536-1537 de J.-C.).

Il laissa un frère, Aboul Kassem, et un fils, Aboul Hassen Ali, qui, tous deux, se distinguèrent également comme jurisconsultes. Le premier mourut aveugle. Le second fut enterré le 28 du mois de safar 982 (19 juin 1574).

Leurs descendants vivent encore.

Sidi Kassem ben Yahia el-Fegoun.— Il suivit son père à Tunis, où il devint imam de la mosquée dite Djamâ el-Blat, revint à Constantine, fut kadi au temps du cheïkh el Ouzzan, dont il était l'élève, et mourut d'une maladie qui l'emporta en vingt-quatre heures, dans la matinée du jeudi, 20 du mois de ramadan 965 (9 juillet 1558). Il composa divers commentaires et un, entre autres, sur le livre d'Ibn Hecham qui est fort remarquable. Il fut enterré en dehors de la ville.

Le cheïkh Mohammed el-Kemmad.— Au commencement de sa carrière judiciaire, il fut kadi de la djemâa de Constantine. Plus tard, vers la fin de cette même car-

Digitized by Google

rière, il devint *naïb* ou suppléant du kadi hanafi, *à l'époque où les Turcs étaient en possession de l'autorité.* Il était élève du cheïkh el-Ouzzan et contemporain de Kassem el-Fegoun, dont il resta séparé par une haine profonde et réciproque.

Il est à regretter que le chroniqueur ne nous fixe point sur les dates de ses nominations et de sa mort ; car il semble résulter de sa rédaction que, sous ce kadi, la domination turque cessa un instant d'être reconnue à Constantine. Encore un point de notre histoire à élucider.

Le kadi Aboul Abbas Ahmed, dit Hameïda ben Badis. — Il appartenait à une des plus anciennes et des plus nobles familles de Constantine, à une famille qui compta toujours dans son sein des membres qui se distinguèrent soit dans la magistrature, soit dans le clergé, soit dans les fonctions gouvernementales. La charge d'imam à la mosquée de la Kasbah leur appartenait presque exclusivement. La piété, le savoir, l'esprit d'initiative, l'intelligence des affaires, semblent de tout temps avoir été leur patrimoine, et se transmettaient entre eux de père en fils comme un bien héréditaire. « Et comment pourrait-» il en être autrement, se demande le chroniqueur, quand » c'est à un de leurs ancêtres que l'on doit la Sinia » (poëme où il célèbre les vertus des grands marabouts » de Bagdad), et le commentaire du Mokhtaçar d'Ibn » Hécham ? » On dit qu'il fut un moment où cette famille eut jusqu'à quarante de ses membres remplissant tous en même temps diverses fonctions publiques à Constantine (1).

(1) A cet éloge de la famille des Ben Badis, écrit il y a plus de deux siècles, nous devons ajouter que le tableau n'a rien d'exagéré. Le nom des Ben Badis figure dans l'histoire des Berbères, par Ibn Khaldoun (p. 233, IV),

Digitized by Google

Le kadi Hameïda mourut en l'année 959 (1552 de J.-C.).

Sidi Abd el-Moumen.— Il fut un des derniers représentants d'une puissante famille, dans laquelle étaient héréditaires les titres de cheïkh el-islam et d'émir er-Rekeb ou chef de la caravane des pélerins, titres que nous allons voir bientôt passer aux mains des Ben-Lefgoun.

C'était un homme saint, marchant dans les voies de Dieu, serviteur des deux villes sacrées et nobles (la Mecque et Médine). Il mourut un mercredi, 12 de Moharrem, 971 (4 septembre 1563).

Le jurisconsulte, Aboul Hassen Ali ben Yahia el Yaourari.—Il était originaire des Beni-Ourar, entre le Ferdjioua et les Babor, et fut élève du cheïkh el-Ouzzan.

Aboul Hassen el-Merouani, autre élève des plus distingués du cheïkh el-Ouzzan.— Son esprit de dénigrement pour tout ce que faisaient les kadis de son époque, le rendit redoutable à ce point, que, quand Sidi Hassen el-Fegoun devint kadi de Constantine, il ne crut mieux faire pour échapper à ses mordantes critiques, que de le

comme une fraction des Louata, dominant sur la plaine de Negaous. Ahmed Baba, le Tombouctien, nous a conservé la biographie de trois de ses membres, Hosseïn ben Belkassem ben Badis, qui mourut kadi de Constantine, à la fin du septième siècle de l'hégire (1299 de J.-C.); El-Hassen ben Khalfallah ben Badis el-Kissi, mort également kadi de Constantine en 784 (1382), et Hassen ben Aboul Kassem ben Badis, né en 701 et mort en 787 (1300 à 1385). Enfin, disons que le représentant actuel de cette famille, Sid el-Mekki ben Badis, semble réunir en sa personne toutes les qualités qui illustrèrent ses ancêtres, et, de plus, qu'il accumule sur sa tête bien des dignités qu'ils ne connurent même pas de nom; car il est tout à la fois kadi de Constantine, membre du Conseil municipal, membre du Conseil général, vice-président de la société la *Famille* et chevalier de la Légion d'honneur. C'est, d'ailleurs, un des Arabes qui ont le mieux compris nos idées civilisatrices et qui savent le mieux les mettre en pratique.

Digitized by Google

garder prisonnier dans sa mahakma d'où aucun jugement ne sortait, s'il n'avait été préalablement soumis à son approbation. Singulier moyen de mater la verve d'un censeur trop rigide. Sur la fin de ses jours, il devint aveugle et mourut peu regretté des savants, ses contemporains.

Le jurisconsulte Sidi Ahmed ben Tefka. — Il habita d'abord le pays des Zouaoua, puis vint se fixer à Constantine, où il se livra à l'enseignement. Dans une consultation provoquée par les autorités, sur le mode de pesage des viandes de boucherie, son avis ayant été que les moutons devaient être pesés avec les entrailles et le foie, ce qui était contraire aux habitudes reçues, et cet avis ayant prévalu, toute la population (moins les bouchers, cela va sans dire), s'ameuta contre lui, et il fut contraint de chercher son salut dans la fuite. On ne le revit plus.

Le cheïkh Sidi Mohammed ben Hassen.— Ce fut un jurisconsulte distingué, mais un homme complétement inepte dans la conduite des affaires de ce monde. Il fut enterré dans le *mesdjed* ou chapelle de Sidi Aboul Abbas, sis près de la place des Chameaux, non loin de la Zaouïa du cheïkh el-Ouzzan.

Le jurisconsulte Abd el-Latif el-Msebbah, d'une famille originaire des Merdess, au sud de Bône.— Il fut mufti de Constantine. C'est surtout, dit-on, à ses relations continuelles avec les chefs du pouvoir constitué, qu'il dut l'espèce de célébrité dont il jouit pendant sa vie. Il avait accompagné le cheïkh Abd el-Kerim el-Fegoun dans son voyage à Alger, lors de la révolte de 1567, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Digitized by Google

Son frère Ahmed ou Hameïda, devint comme lui mufti de Constantine. Son érudition surpassait de beaucoup celle du premier, qui le consultait souvent et savait mettre ses leçons à profit (1).

Ils avaient un troisième frère, nommé Barkat, qui était le plus jeune et en même temps le plus instruit des trois. Sa passion pour l'étude n'avait pas de bornes. Il était si avide d'apprendre, qu'il suivait tous les cours des professeurs alors en renom, et particulièrement ceux du cheïkh Sidi Abd el-Kerim el-Fegoun, qui portait à lui et à son frère une grande amitié. Il mourut de la peste en l'année 992 (1584 de J.-C.).

La famille des Msebbah n'a depuis lors cessé de fournir des noms à la magistrature Constantinoise, jusque vers le milieu de ce siècle ; mais ses représentants d'aujourd'hui sont bien déchus de ce que furent leurs pères, et c'est à peine si, parmi eux, on en trouverait actuellement deux qui sachent lire et écrire.

Les personnages dont nous venons de citer les noms, les quelques faits que nous avons pu grouper autour, offrent sans doute par eux-mêmes, à deux ou trois exceptions près, assez peu d'intérêt. Aussi n'avons-nous tenu à les rapporter ici, que pour en tirer cette conclusion : c'est qu'au seizième siècle, Constantine était encore un centre de lumières, comme l'avait été Bougie sous les Beni Hammad, comme le fut Tlemsen sous les

(1) Nous avons traduit un acte, écrit sur parchemin, portant vente par Si Ahmed, fils de ce même Hameïda el-Msebbah, au kaïd Chems ed-Dine ben el-Kaïd Mohammed ben Hosseïn, le *Turc*, d'un jardin sis en-dessous des cascades du Roumel, près Constantine. Cet acte est daté de la première dizaine du mois de redjeb de l'an 991 de l'hégire (août 1583), et porte en tête le cachet du kadi Soliman, avec légende en turc.

Digitized by Google

Mérinides. Les études musulmanes y étaient en grand honneur. On y cultivait les lettres et la poésie. On allait à Tunis et au Caire achever de se perfectionner sous des maîtres en renom, et l'*idjaza* ou diplôme qu'on en rapportait, et qui conférait le titre de *cheïkh*, n'était pas un vain parchemin. Pour l'obtenir il fallait avoir fait ses preuves, subi des examens, soutenu des thèses en public. Sans doute, ce n'était plus ce mouvement tout à la fois scientifique, littéraire et artistique qui, rayonnant de Bagdad à Cordoue et du Caire à Fez, avait, alors que l'Europe entière était encore plongée dans les ténèbres, porté le flambeau de la civilisation en Orient et en Occident, et préparé chez nous l'époque de la Renaissance. Les études irritantes de la scolastique et les stériles controverses de la dialectique avaient faussé et abâtardi les esprits, en les détournant des productions qu'engendre le sentiment du beau et du grand, quand il est livré à ses aspirations sublimes ou guidé par les règles savantes de l'art. Mais enfin, telles quelles, ces études n'en réunissaient pas moins autour d'elles un grand nombre d'adeptes. La qualité de savant était un titre à l'estime de ses contemporains, et si le caractère religieux en était inséparable, on ne saurait s'en plaindre, parce qu'alors la conviction religieuse reposait sur une étude approfondie du dogme.

Mais avec le seizième siècle, devait s'éteindre cette dernière lueur. Constantine, tombée au pouvoir des Turcs, ne fut plus, comme d'ailleurs les autres villes de l'Algérie, qu'un foyer d'intrigues, de violences et d'ambitions. Toute vie intellectuelle cessa; l'étude des belles lettres disparut; plus d'histoire, plus de poésie. L'estime et la

Digitized by Google

considération se détournèrent de l'homme véritablement savant et pieux, pour ne s'incliner que devant la main armée de la force brutale, ou s'attacher ridiculement à l'ignorant et au fourbe revêtus du manteau hypocrite de la religion. L'étude du droit rallia encore seule autour d'elle quelques adeptes, parce qu'en pays musulman, comme en tout pays, la chicane semble toujours avoir été un des premiers besoins des peuples; mais là se borna l'érudition classique. Depuis elle n'a été qu'en dégénérant et, disons-le, les essais tentés par l'Administration française pour la relever, n'ont donné aucun résultat. Les études musulmanes n'existent plus à cette heure. Le mal n'est pas grand si nous savons leur substituer nos connaissances modernes; car la rénovation de ce peuple, non pas de la génération présente, mais des générations futures, n'est possible qu'à ce prix. Mais vouloir reconstituer chez eux un passé que, depuis longtemps, nous avons répudié pour notre propre compte, ce serait aller à l'inverse de la civilisation, et tel n'est pas certainement le rôle que la France est appelée à jouer dans ce pays qui, pour beaucoup d'entre nous, est devenu une seconde patrie.

Revenant à l'histoire de Constantine, nous ne pouvons encore quitter le seizième siècle, sans entrer dans quelques développements sur un fait capital pour cette ville, au point de vue de ses intérêts religieux, et non moins intéressant pour nous, si nous voulons nous rendre un compte exact de l'influence exercée, au nom de la religion, sur ceux qui détenaient alors le pouvoir. Nous voulons parler de l'élévation de la famille d'El-Fegoun,

Digitized by Google

vulgairement dite des Ben Lefgoun ou Oulad sidi Cheïkh, famille dans laquelle pendant trois cents ans consécutifs, jusqu'à la prise de Constantine par les Français, s'est maintenu intact, de père en fils, le titre de Cheïkh el-Islam, avec des prérogatives immenses et des richesses territoriales qui ont toujours été en augmentant; fait bien digne de remarque dans un pays où la fortune des particuliers était sans cesse à la merci des caprices d'un bey ou des convoitises d'un favori. Il est juste d'ajouter qu'une fois sa suprématie religieuse établie, cette famille ne se mêla jamais plus, au moins d'une manière directe et si ce n'est pour faire œuvre de conciliation, aux affaires politiques de son temps. Maîtresse de l'autorité spirituelle, elle laissa aux représentants du pouvoir temporel les soucis et les charges du gouvernement, se contentant de régner sur les âmes. Aussi, pour elle, son prestige religieux ne déclina-t-il jamais, et jamais la hache du bourreau, même au plus fort des tourmentes révolutionnaires, ne se teignit du sang de l'un de ses membres.

Comment parvint-elle à s'élever à cette sorte de pontificat? C'est ce que nous allons examiner.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans le récit *un peu vague,* comme le dit lui-même d'ailleurs M. Cherbonneau, que nous ont transmis les Indigènes à ce sujet. D'après une tradition orale rapportée par le savant professeur, le dernier représentant des Abd el-Moumen, famille dans laquelle, avant la domination turque, résidait le pouvoir religieux, aurait été trahi par le chef de la famille rivale des Ben Lefgoun, et livré par lui aux Turcs qui, après l'avoir empoisonné dans une difa, au-

Digitized by Google

raient écorché son cadavre et envoyé à Alger sa peau bourrée de paille, en manière de trophée. (1).

Cette légende, qui ne repose sur aucun document écrit, qui ne fixe aucune date, ne précise aucun nom, présente un dénouement trop tragique, pour que l'historien puisse ainsi l'accepter sans contrôle et ne pas en discuter la valeur.

D'abord ce fait ne peut avoir eu lieu sous les Barberousse, car nous avons vu plus haut un des Abd el-Moumen mourir avec le titre d'Emir er-rekeb, en l'année 1563, et sidi Kassem, chef de la famille des ben Lefgoun, mourir en 1558, avec le simple titre de kadi de Constantine. Ce qui prouve qu'à cette époque, c'est-à-dire plus de vingt ans après la mort du second des Barberousse, les ben Lefgoun n'étaient pas encore en possession du titre de Cheïkh el-Islam.

Ensuite, si nous nous reportons à tout ce que nous avons déjà dit plus haut, pour établir que la prise de possession de Constantine par les Turcs date de l'année 1534 ou 1535, nous ne pouvons, en supposant que ce fût la trahison qui leur en eût ouvert les portes, faire retomber la responsabilité de cet acte sur les Ben Lefgoun. En effet, Yahia, alors chef de cette famille, avait dû, quelque temps auparavant, s'exiler à Tunis où il mourait, en cette même année 1535, frappé par le fer d'un soldat de Charles-Quint. Son fils aîné, Kassem, l'avait suivi, et ne revenait à Constantine qu'après la mort de son père. Cette famille ne put donc en rien servir, à cette époque, la cause des Turcs, puisque ses

(1) Voir l'*Annuaire archéologique* de la province de Constantine, année 1856, p. 98.

Digitized by Google

principaux membres étaient absents; et leur exil, volontaire ou forcé, prouve suffisamment qu'ils étaient loin de jouir encore de l'influence dont ils furent plus tard en possession.

Enfin, disons que ce bruit populaire, dont nous avons pour notre compte vainement cherché l'écho, n'a aucun crédit auprès des grandes et anciennes familles de Constantine, les seules où ce souvenir aurait pu se conserver avec quelque vraisemblance de certitude, et que tous les contemporains que nous avons interrogés à ce sujet, le considèrent comme étant sans fondement aucun. Le devoir de l'historien est, croyons-nous, de faire comme eux jusqu'à plus ample informé.

Nous lisons également à ce sujet dans un des volumes des *Etablissements français en Algérie* (année 1840, p. 346), à l'article *Propriétés particulières*, le passage suivant :

« C'est ainsi que la famille des Oulad el-Fegoun, celle » qui possède dans la province de Constantine les pro- » priétés les plus étendues, les a obtenues des Turcs, à » l'époque de leur établissement dans la Régence, *pour* » *avoir ouvert à Youssef, lieutenant de Kheïr ed-Dine,* » *l'entrée de la ville* défendue par les Oulad Abd el-Mou- » men. »

Par les raisons que nous venons de donner plus haut, cette version ne nous paraît pas plus admissible. En outre, nous savons pertinemment, par un acte constitutif de habous, daté du mois de doul-hidja de l'année 929, (novembre 1520 de J.-C.), que déjà, à cette époque, la famille des ben Lefgoun était en possession de nombreuses propriétés, tant urbaines que rurales. Il n'est

Digitized by Google

donc pas exact de dire, au moins d'une manière générale, qu'elle les a obtenues des Turcs. Elle leur dut beaucoup par la suite ; mais bien avant leur venue dans le pays, sa fortune était considérable.

Voyons maintenant ce que nous-même avons pu recueillir de plus positif à ce sujet.

Le premier des ben Lefgoun, qui porta le titre de cheïkh el-Islam, fut sidi Abd el-Kerim, troisième fils de sidi Yahia, mort le premier du mois de redjeb, l'an 988 (13 août 1580), suivant la date inscrite sur son tombeau et dont M. Cherbonneau a publié l'épitaphe dans l'annuaire archéologique de Constantine (4e vol p. 87.) (1).

Bien que parmi les documents assez nombreux qui sont passés sous nos yeux, concernant cette famille, nous n'ayons point rencontré la pièce qui confère à Abd el-Kerim la dignité de Cheïkh el-Islam, nous pensons que cette nomination peut être reportée à l'année 1567 ou 1568 de notre ère, c'est-à-dire à la suite de la révolte que nous avons racontée plus haut et qui fut si cruellement punie par le pacha Mohammed ben Salah. Les faits de la lutte engagée par les Oulad Abd el-Moumen, avec l'aide de leurs partisans les Oulad Saoula, contre la domination turque, trouvent ici leur explication naturelle.

Cette famille, qui exerçait depuis longtemps la plus grande influence à Constantine, ne devait voir que d'un mauvais œil l'invasion étrangère. N'ayant pu d'abord la

(1) Relevons, en passant, une erreur de filiation échappée par inadvertance à la plume du savant orientaliste. Ce n'est point, comme le dit M. Cherbonneau, la signature du *fils* d'Abd el-Kerim que nous trouvons au bas de la pièce publiée par M. Bresnier, pièce dont nous nous sommes tant occupé déjà ; mais bien celle de son père Yahia. La date de la copie, prise pour celle de l'original, aura, sans nul doute, amené cette confusion.

Digitized by Google

repousser par la force, elle dut lui susciter en sous-main toutes sortes d'entraves, pour tâcher de miner et puis d'anéantir sa puissance encore mal assise, avant qu'elle n'eût jeté dans le pays de profondes racines. Qu'avait-elle, en effet, à gagner avec ces nouveaux maîtres? Tout au plus pouvait-elle, en usant vis-à-vis du vainqueur de ménagements qui peut-être répugnaient à sa fierté, espérer de conserver intact dans ses mains le pouvoir dont elle disposait. Mais à côté d'elle avaient surgi des ambitions, des rivalités, qui voulaient à tout prix se faire jour. Le témoignage du cheïkh sidi Amor el-Ouzzan en est une preuve vivante : « Chacun, comme il le dit, se laissait » entraîner, ne sachant maîtriser la fougue de ses pas- » sions (1). » Moins discret, l'honnête professeur eut pu nous livrer les secrets de ces temps-là. Il ne l'a point fait, il n'a point voulu dresser un réquisitoire et signaler des noms propres au ressentiment du maître à qui il écrivait. Respectons son silence. L'histoire, après tout, n'a que faire de quelques individualités qui n'ont laissé derrière elles aucune trace. Ce qu'il nous importe de savoir, c'est que les Ben Lefgoun durent être les premiers à saluer le pouvoir nouveau, et qu'ils n'eurent pas de peine à dominer bientôt toutes ces convoitises secondaires qui s'agitaient autour d'eux. Riches déjà des biens de ce monde (l'acte constitutif de habous, cité plus haut en note, en fait foi), jouissant de l'estime et de la considération qui, d'ordinaire, s'attachent à ceux qui cultivent les lettres et les sciences, que leur restait-il à faire pour substituer définitivement leur influence à celle des Abd el-Moumen?

(1) Voir sa lettre, p. 298.

Digitized by Google

Il leur suffisait d'embrasser la cause des Turcs et de s'en déclarer hautement les partisans: c'est ce qu'ils firent.

La ville était divisée en deux *sof* ou partis. D'un côté, les Abd el-Moumen, avec tous les habitants du quartier de Bab el-Djabia ou la basse ville, représentant le parti de la résistance. De l'autre, les Ben Lefgoun, avec les habitants de la haute ville, depuis le quartier d'el-Betaha, où est située la grande mosquée, jusqu'à la Kasbah, représentant le parti nouveau. Lors de la révolte de 1567 dont les principaux instigateurs se trouvaient dans le camp des Abd el-Moumen, le cheïkh Abd el-Kerim, qui, en cette occasion, avait pris ouvertement fait et cause pour les Turcs, dut profiter de son séjour à Alger pour gagner entièrement les bonnes grâces du pacha qui y commandait. De retour à Constantine, il aida de tout son pouvoir à la restauration du gouvernement turc, et rallia à lui tous les membres de la djemâa, alors au nombre de quarante. Le titre de cheïkh el-islam, retiré aux Abd el-Moumen, qui venaient de succomber dans la lutte, lui fut donné en récompense de ses services.

Le diplôme qui lui conféra cette dignité ne nous est point connu, et c'est regrettable ; car il nous aurait appris et la date exacte de sa nomination, et le nom du pacha qui la lui conféra et, sans doute aussi, les causes qui la motivèrent. Mais nous avons sous les yeux la nomination de son fils, et voici sommairement en quels termes elle est conçue.

« Par ordre du serviteur de Dieu, du combattant dans » les voies du Seigneur, du pacha Abou Mohammed » Djâfeur...., le jurisconsulte, le très-illustre, etc., Abd-

Digitized by Google

» allah Mohammed, fils du cheïkh, de l'imam, Abou Mo-
» hammed Abd el-Kerim el-Fegoun, est promu à la dignité
» d'imam dela grande mosquée de Constantine, en rem-
» placement de son père décédé. Il y fera les cinq prières,
» prêchera la *khotba* (sorte de prône du vendredi), remplira
» enfin toutes les fonctions confiées précédemment à son
» père... C'est pour être agréable à ses concitoyens et
» pour accomplir le vœu exprimé par son dit père, en
» son vivant, que nous le nommons à ce poste. Il aura,
» en conséquence, l'administration des biens de la mos-
» quée, le contrôle de toutes les dépenses, la surveil-
» lance de tous les employés, et nul ne pourra lui faire
» en cela de l'opposition, ni les fonctionnaires de ladite
» mosquée, ni les kadis, ni nos représentants immé-
» diats, ni l'administrateur général des habous...

« Fait dans la dernière dizaine de châban de l'année
» neuf cent quatre-vingt-neuf de l'hégire (fin août 1581
» de J.-C.). »

En haut de la marge est apposé le cachet du pacha Djâfeur, avec le millésime 986, écrit en chiffres arabes et de côté.

Deux années après, le pacha Hassen ben Abd el-*Hennan (?)*, par un brevet daté de la seconde dizaine de djoumad et-tani 991 (1re dizaine de juillet 1583), lui confirma ces mêmes pouvoirs, en y ajoutant de nouvelles prérogatives, tant pour lui que pour ses frères Hassen et Ahmed, telles qu'exemption complète de l'achour, des redevances, des corvées, des prestations, etc., sur toutes leurs propriétés urbaines et rurales, afin de leur permettre de restaurer, de meubler et d'entretenir la *medersa* (ou école supérieure) instituée par leurs ancêtres et où a été enterré leur père, le cheïkh Abd el-Kerim.

Digitized by Google

En 1015, dans la première dizaine de djoumad el-aoue (23-31 août, 1607 de J.-C.), renouvellement de ces mêmes prérogatives au profit dudit sidi Mohammed et de son fils Abd el-Kerim, par le pacha Abou en-Naïm Redouan... ben Abdallah, dont le cachet porte la date de l'an 1015 de l'hégire (1606 de J.-C.) (1).

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations. Les pièces authentiques que nous venons d'analyser suffisent pour établir l'origine de l'élévation de la famille des Ben Lefgoun et expliquer l'influence toujours croissante de ses membres. D'ailleurs, les évènements qu'il nous reste à raconter nous offriront assez d'occasions de les remettre en scène, pour que nous n'anticipions pas davantage sur les dates. Nous allons donc reprendre la chronique des faits au point où nous l'avons interrompue, c'est-à-dire au commencement du dix-septième siècle.

XVIIe SIÈCLE.

En 1602 et 1603, la peste fait de nouveaux ravages à Constantine. A ce fléau, succèdent neuf années d'une sécheresse extrême qui amène la disette et la famine dans le pays.

En 1607, prise de Bône par les Chrétiens. Les habi-

(1) Dans la chronologie des pachas d'Alger publiée par M. A. Rousseau à la suite du *Zohrat el-Neyerat*, nous trouvons, à la date de 1016, un pacha du nom de Bekhil-Tedouan. Ne serait-ce pas plutôt le pacha Redouan, dont le cachet et le nom figurent sur la pièce que nous venons d'analyser, et dont il faudrait reporter la promotion à l'an 1015 de l'hégire? Dans tous les cas, son nom doit être rétabli sur cette liste.

Nous remarquons également que, dans cette chronologie, l'avènement du pacha Djafar ou Djafeur est porté à l'année 988, tandis que la date inscrite sur son cachet est 986.

Digitized by Google

tants de Constantine vont au secours de cette ville. Leur bey, Mohammed ben Ferahat, y trouve la mort.

Voilà encore une prise de Bône par les Chrétiens dont nous ne trouvons nulle trace ailleurs que dans deux manuscrits arabes, écrits, l'un à Constantine et l'autre à Bône, et qui, tous deux, signalent le même fait et à la même époque. Nous savons seulement qu'en 1605, une expédition, composée de trois galères de Malte et de sept galères de Sicile, débarqua quatorze cents hommes sur la côte d'Afrique et s'empara de la petite ville de Hamamet, d'où elle fut presque aussitôt chassée par les Arabes du dehors, accourus au secours des habitants. Qu'en 1609, un gentilhomme poitevin, le sire de Beaulieu, dit Briaille, arma deux bâtiments à ses frais pour détruire la piraterie, et vint, avec le concours de plusieurs bâtiments de guerre espagnols, commandés par Don Juan Faicharde, incendier la flotille turque dans le port de la Goulette (1). Faut-il rapporter à l'une ou l'autre de ces deux expéditions le fait d'une descente des Chrétiens à Bône, dont parlent les chroniques que nous avons eues sous les yeux? Le fait n'aurait rien de bien surprenant, si l'on se rapporte à l'esprit aventureux qui animait alors les populations, bien que les dates ne concordent pas exactement. Mais, en tout ceci, ce qui intéresse plus directement notre histoire locale, c'est la mention de ce bey, Mohammed ben Ferahat, qui est tué en secourant les Bônois. C'est un nom de plus à ajouter à la liste des beys déjà connus de Constantine. Malheureusement nous ne pouvons jusqu'à présent rien dire autre de lui si non qu'il fut bey.

(1) Voir les Annales tunisiennes, p. 42 et 43.

Digitized by Google

En 1617, mort du fameux kaïd Redjeb ben Hosseïn, kaïd el-Djeïche.

Ce titre, qui répondait à celui de général des troupes, fut donné primitivement au chef chargé du commandement des forces prélevées sur la province. Plus tard, on lui substitua celui d'agha ed-deïra. Ces fonctions se maintinrent longtemps dans la famille des Ben Hosseïn, qui existe encore de nos jours.

En 1622, peste à Constantine et à Biskra.

Le magnifique, le renommé, le très-regretté, Hassen bey, en est attaqué et succombe un mardi, dans la dernière dizaine du mois de doul-kada de l'année 1031 de l'hégire (premiers jours d'octobre 1622).

L'existence de ce bey se trouve encore confirmée par la mention qui en est faite dans un acte de propriété, concernant la famille Ben Azzouz-Chérif de Milah, acte dressé par le midjelès de Constantine en l'année 1027 de l'hégire (1618 de J.-C.). On peut donc, en attendant mieux, le ranger avec toute certitude parmi les beys qui, au début de la conquête turque, ont eu le commandement de cette province.

En 1628, la guerre éclate avec la régence de Tunis au sujet des limites frontières des deux territoires, limites réglées dans un premier traité conclu en 1614, et depuis remises en question par suite des empiétements successifs des tribus limitrophes. Les Tunisiens, trahis par les Oulad-Saïd, sont battus à Es-Sethara, le 17 mai 1628, et contraints de demander la paix.

Cette paix fut suivie d'un traité qui est trop important pour notre province de l'Est, pour que nous ne le rap-

Digitized by Google

portions pas ici. Nous l'empruntons aux *Annales tunisiennes* de M. A. Rousseau (p. 45).

« 1° Le cours de l'Oued Serrat devait continuer de » servir de limite aux deux États dans la partie sud ;

« 2° Le poste militaire construit sur les lieux et cause » principale de la guerre, devait être démoli par les » Tunisiens ;

« 3° La délimitation de la frontière continua d'être » fixée plus loin par le cours de l'*Oued Mealeg* (la Mel- » laga), par le point connu sous le nom de el-Ahireche, » — puis par celui appelé *Keloub et-Tiran,* et de là, » jusqu'à *Ras el-Djebel el-Hafa,* pour continuer, comme » par le passé, jusqu'à la mer ;

« 4° La quatrième clause de ce traité portait que les » sujets de l'un ou de l'autre de ces deux États qui, à » l'avenir, passeraient cette frontière, ne pourraient plus » être réclamés par le gouvernement dont ils auraient » abandonné le territoire, et deviendraient, par ce fait, » sujets de la régence dans laquelle ils auraient émi- » gré. » (1).

L'année 1634 amène encore avec elle le fléau de la peste. Au nombre des victimes sont trois jurisconsultes marquants de cette époque, Barkat ben Nâmoun, Abd el-Latif el-Msebbah et Barkat ben Sidi Abd el-Moumen.

Le 1er octobre 1636, meurt le kaïd el-Djeïche, Mohammed ben Hosseïn, qui avait sans doute succédé à Redjeb ben Hosseïn.

L'année d'auparavant, un lundi, 15 juillet 1635, était

(1) Voir pour cette question des frontières, un article raisonné de M. Berbrugger, dans la *Revue africaine*, T. IV, p. 406 et suivantes.

Digitized by Google

décédé à El-Mouïlah, village entre Médine et le Caire, Mohammed, fils d'Abd el-Kerim el-Fegoun, qui lui avait succédé dans ses fonctions de cheïkh el-Islam, ainsi qu'il a été dit plus haut. Il revenait du pélerinage de la Mecque, où il avait conduit la caravane en qualité d'Emir er-Rekeb, quand il fut pris en route par la maladie et mourut. Son fils, Abd el-Kerim, second du nom, qui nous a laissé quelques mémoires sur ces temps là, lui succéda à son tour. Il fut confirmé dans ses dignités par brevet du pacha Abou Hassen Ali, en date de la première dizaine de Ramadan 1048 de l'hégire (8-17 janvier 1638) (1). En outre, ce brevet lui confère le droit de faire battre le rappel au son du tambour, pour réunir sous sa conduite les vrais croyants qui se disposent à faire le pélerinage, et enjoint à tous ceux qui feront partie de la caravane placée sous ses ordres de lui obéir en toutes choses.

Nous voici arrivés à l'année 1637, époque de conflagration générale, où toute la province de l'Est, au souffle parti du Sahara, s'insurge en masse contre la domination turque, et lui fait subir un échec dont elle ne se relévera que plusieurs années après, au prix des plus grands sacrifices ; mais cette fois, pour ne plus voir à l'avenir son autorité contestée.

Ces évènements ayant fait tout récemment l'objet d'une publication fort intéressante due à la plume conscien-

(1) Ce brevet, dont nous avons eu l'original entre les mains et qui émane du pacha Ali, prouve bien qu'au mois de janvier 1638 c'était ce pacha et non Youseef qui régnait à Alger. Ceci vient à l'appui de la discussion à laquelle s'est livrée M. Berbrugger, dans la *Revue africaine* (numéro 59, p. 349), sur la coexistence insolite de deux pachas à Alger, Youssef et Ali, coexistence qu'il explique très-bien par les emprisonnements successifs qu'eut à subir le pacha Youssef, pendant son long gouvernement, emprisonnements qui nécessitaient chaque fois un intérimaire.

Digitized by Google

cieuse de notre honorable collègue et ami, M. L. Féraud, interprète militaire et secrétaire de la Société archéologique de Constantine, nous ne saurions mieux faire que de lui emprunter ici les passages dont il a fourni une traduction si exacte. (1) Nous les ferons suivre des notes historiques auxquelles a donné lieu ce travail de la part de M. Berbrugger, et nous les compléterons enfin par les renseignements authentiques que nous avons pu nous procurer nous-même.

Voyons d'abord comment le manuscrit indigène traduit par M. Féraud raconte cette insurrection, connue sous le nom de révolte du chef saharien, le Cheïkh el-Arab, Ahmed ben Sakheri.

« Mourad bey (de Constantine) étant campé le mer-
» credi, au commencement du mois de safar de l'an
» 1047 (juin 1637), au bivouac situé au sud de Constan-
» tine (2), reçut la visite du cheïkh Mohammed ben Sa-
» kheri ben bou Okkaz el-Alouï, cheïkh el-Arab. Mourad
» bey le retint prisonnier dans son camp. On convint,
» dans le conseil supérieur, de le mettre à mort, parce
» qu'il était sorti de l'obéissance au gouvernement du
» Sultan. On consulta à ce sujet notre maître très-élevé,
» Ali Pacha, alors souverain, ainsi que le Divan d'Alger
» et autres (dignitaires), qui, d'un avis unanime, pronon-
» cèrent sa mise à mort. On le tua en effet et, en même
» temps que lui, périrent aussi son fils Ahmed et six au-

(1) Voir le n° 57 de la *Revue africaine*, page 179 et suivantes.

(2) Le Kenak, au sud de Constantine, est probablement celui où campaient habituellement les colonnes turques, qui est situé à 4 kilomètres de la ville, sur les bords de l'oued Roumel.

Digitized by Google

» tres personnages appartenant à la haute noblesse arabe.
» Ils furent exposés au Bachouda (tente des criminels) (1)
» du camp, puis on coupa leurs têtes que l'on porta à
» Constantine, où on les mit en montre sur les remparts
» de la ville, à l'exception de la tête du cheïkh Moham-
» med et de celle de son fils, que l'on n'apporta pas en
» ville.

« Un an après cette exécution, le frère de la victime,
» nommé Ahmed ben Sakheri, organisa la totalité des
» Arabes nomades, les Hanencha et les populations en
» masse qui habitent le pays compris depuis les portes
» de Tunis jusqu'aux portes d'Alger, et leva l'étendard
» de la révolte contre le gouvernement turc. Il marcha
» contre Constantine avec toutes ses forces. Les gens de
» la ville sortirent pour combattre les agresseurs; mais
» Ahmed ben Sakheri se jeta sur eux par surprise avec
» ses cavaliers et ses fantassins, leur tua environ vingt-
» cinq hommes, et les Constantinois, mis en déroute,
» rentrèrent dans leurs murs. Le lendemain, Ahmed,
» avec ses cavaliers et ses fantassins, alla porter l'épou-
» vante au Fahs el-Abiad, au Hamma et à la contrée qui
» s'étend de ce côté (2). Il incendia les meules de blé et
» d'orge et les consuma en totalité. Il mit également le
» feu aux villages qui se trouvaient dans ce canton, au
» point que l'incendie se propagea jusqu'aux jardins du

(1) Pour chaque camp turc on dressait le Bachouda ou tente des criminels condamnés à mort, et le Bit el-Djerah, dite tente des blessés, l'ambulance, et, par extension, la tente d'asile. — Les criminels qui parvenaient à s'y introduire avaient dès-lors la vie sauve.

(2) Le Fahs el-Abiad est la partie de territoire située entre le Hamma et notre village moderne de Bizot, sur la route de Philippeville. — La position du Hamma est bien connue.

Digitized by Google

» Menia (1). Il fit brûler également d'autres lieux. Le
» lendemain, c'est-à-dire le troisième jour, il alluma des
» feux qui, depuis Constantine, s'étendirent jusqu'à Hofra
» Senhadja (2); il ne cessa d'incendier et de ravager.
» Partout où il apprenait qu'il existait un village où se
» trouvaient des céréales, il le faisait saccager. Il dé-
» vasta depuis la porte de Mila jusqu'à Hofra Senhadja (3),
» et réduisit les populations de cette contrée à la plus
» grande extrémité. Mourad bey expédia alors des émis-
» saires à Alger, auprès de notre seigneur Ali pacha,
» pour se plaindre des maux que causaient les rebelles
» et demander du secours. On lui envoya d'Alger le kaïd
» Youssef et le kaïd Châban avec deux cents tentes (en-
» viron 4,000 kommes). Les soldats qui se trouvaient
» déjà auprès de Mourad bey se composaient de cent
» tentes. Toutes ces troupes réunies formèrent donc un
» effectif de trois cents tentes (6,000 hommes), et se
» mirent en mouvement pour aller combattre Ahmed ben
» Sakheri et ses adhérents. La rencontre eut lieu à l'en-
» droit nommé Guedjal. Ahmed ben Sakheri mit les
» Turcs en déroute, s'empara de leurs tentes, des sacs
» des soldats et de tout ce qui existait dans leur camp.
» On assure que jamais, du temps du paganisme ou de

(1) Le Menia est le quartier qui environne le pont d'Aumale, au pied de Constantine, toujours sur la route de Philippeville. Il comprend tous les jardins, arrosés par le Roumel, qui s'étendent depuis le pont d'Aumale, jusqu'aux cascades produites par les eaux sortant du ravin de Constantine.

(2) Hofra Senhadja est le quartier situé entre le djebel Mecid et les pentes qui aboutissent aux jardins du Hamma, au nord-est de Constantine.

(3) De Mila à Hofra Senhadja existe une étendue de pays de 12 à 13 lieues.

Digitized by Google

» l'islamisme, on n'avait vu une plus sanglante bataille. » Les débris de la colonne turque s'en retournèrent à la » débandade à Alger. Mourad bey fut obligé de fuir tout » seul. Cette bataille eut lieu le samedi 12 du mois de » djoumad el-ouwel de l'an 1048 (20 septembre 1538). » Le secrétaire de Mourad bey, nommé Cheriet ben Sa- » oula, périt dans l'action. Les Arabes le firent mourir » d'une manière atroce, par la raison que c'était un » homme de grand mérite et intelligent, dont les con- » seils dirigeaient la politique des pachas et des beys.

Voici maintenant l'analyse de la relation du père Dan, telle qu'elle nous est donnée par M. Berbrugger (1).

« Au mois de septembre 1638, les Maures du côté » de la ville de Constantine, refusant de payer la lisme » (lezma), ou impôt annuel, le pacha d'Alger, Youssef, » leur envoie un camp un peu plus fort qu'à l'ordinaire » afin de les y contraindre. Informés de cela, les Maures » s'arment du mieux qu'ils peuvent et décident de bien » se défendre; entre autres deux cheïkhs, qui sont » comme chefs et capitaines de certains cantons et » villages ambulatoires de ces arabes, l'un de ceux-ci » nommé Calet (Khaled) et l'autre Benaly (Ben Ali).

» Mourad, bey de Constantine, qui avait ordre de » percevoir cette lezma, voyant la vigoureuse résolution » des Maures, leur grand nombre et, qu'en somme, ils » étaient plus forts que lui, fit demander du secours à » Alger. On lui envoya deux cents tentes, chacune de » vingt hommes, dont le kaïd Yusuf reçut le comman- » dement.

» Mourad ayant rallié l'armée d'Alger avec son con-

(1) Voir le numéro 59 de la *Revue africaine*, page 342 et suivantes.

Digitized by Google

» tingent provincial, quatre ou cinq cents hommes, » chiffre ordinaire d'un camp de perception, escarmou- » chait chaque jour avec les insurgés qui se défendaient » bien. Voyant cela et comprenant que le refus de ces » maures de payer l'impôt n'était qu'un prétexte, et » qu'au fond ils voulaient se venger de Mourad bey qui » avait fait mourir le frère de Ben Aly, un de leurs » cheïkhs, le kaïd Yusuf en conclut qu'on pouvait » avoir ces rebelles par la douceur, et il traita secrète- » ment avec eux. Il promettait de leur livrer le bey de » Constantine, ce qui enlevait tout prétexte à la révolte » et ce qui, d'ailleurs, faisait plaisir au divan d'Alger, » parce que Mourad était extrêmement riche et que, par » sa mort, le divan héritait de lui.

» Cependant, cette négociation fut connue du bey de » Constantine, qui feignit de n'en rien savoir. Aussi, » invité par le kaïd Yusuf à attaquer l'ennemi d'un côté, » pendant que le contingent algérien l'assaillirait de » l'autre, il obéit et s'y porta vaillamment d'abord; mais » remarquant que Yusuf a le dessous et qu'il se retire » un peu en désordre, Mourad ne manque pas de se » dégager avec son monde, retraite qui redoubla l'ar- » deur des Maures contre les Turcs d'Alger et augmenta » le carnage qu'ils en faisaient, contraignant enfin à une » fuite honteuse le petit nombre de ceux qui restèrent.

» A Alger, le kaïd Yusuf rejeta la honte et les malheurs » de sa défaite sur le bey de Constantine, qui l'avait, di- » sait-il, abandonné au plus fort de l'action. Mais Mourad » comptait de puissants amis parmi les membres du » divan, et il réussit à se tirer d'affaire, non toutefois » sans qu'il lui en coutât beaucoup d'argent. »

Digitized by Google

Enfin, parmi les documents inédits que nous avons entre les mains, relatifs à ces temps, se trouve une sorte de journal écrit par un des personnages qui prirent part à cette mémorable expédition, et qu'il adressait sous forme de lettres à ses amis de Bône. Comme tous les documents de ce genre, il ne porte pas de date et laisse dans le vague bien des points qui, sans doute, étaient compris d'un correspondant déjà au courant des faits principaux, mais qui, pour nous aujourd'hui, auraient une bien autre valeur, s'ils étaient tracés avec plus de détails et surtout avec plus de précision. Tel qu'il est cependant, nous croyons encore ce récit non dénué d'un certain intérêt, bien que l'esprit de parti qui l'a dicté semble en général donner le beau rôle aux Turcs, qui pourtant, dans cette campagne, eurent à subir, d'après ce que nous venons de voir plus haut, un si rude échec.

Voici donc ce qu'écrivait le cheïkh Aïssa ben Mohammed Tsaâlebi à son professeur Sidi Ali ben Sidi Mohammed Sessi, de Bône.

Après un préambule et des saluts assez longs adressés aux divers membres de la famille, il continue :

« Nous sommes actuellement à Negaous, et je vais vous » raconter brièvement ce qui s'est passé.

« Quand nous avons campé sous Constantine, le com- » bat a duré trois jours et a été contraire à l'ennemi » (c'est-à-dire à Ahmed ben Sakheri et ses partisans), qui » a eu près de quarante hommes tués. Nous avons sé- » journé là environ la moitié d'un mois, et sommes par- » tis à la poursuite de l'ennemi, que nous avons battu » dans deux nouvelles rencontres. Puis nous avons con- » tinué notre marche en avant et lui avons livré une

Digitized by Google

» nouvelle bataille. Nos troupes régulières étaient admi-
» rablement bien organisées. Le combat a duré depuis le
» matin jusqu'au soir. Les rebelles ont dû prendre la
» fuite. Le lendemain et le surlendemain nous avons
» continué notre marche, mais sans livrer de combat.
» Le jour suivant, qui était un jeudi, l'ennemi s'est pré-
» senté avec tout ce qu'il avait pu rassembler de parti-
» sans et de levées ordinaires et extraordinaires. Per-
» sonne n'avait fait défaut à son appel, par la raison
» que quelques pauvres d'esprit d'entre les gens néces-
» siteux lui avaient prédit que ce jour serait son jour
» (de triomphe). Aussi la mêlée a-t-elle duré depuis le
» matin jusqu'après le coucher du soleil. L'ennemi a été
» battu. Pendant plusieurs jours de suite, il est revenu à
» la charge ; mais sans plus de succès. Le chef a perdu
» son fils.

« Ensuite nous avons continué notre marche et avons
» établi notre campement plus loin. C'est dans cette po-
» sition, qu'un mercredi après l'*âceur* (ou l'heure de la
» prière qui se fait entre trois et quatre heures du soir),
» une rencontre a eu lieu entre l'ennemi et les Turcs.
» Ceux-ci ont été complétement battus et ont eu plus de
» cent vingt hommes tués. Deux jours après est mort
» son beau-père ou gendre, le cheïkh des Oulad....

« De ce point nous nous sommes portés près de
» l'oued-Deheb où nous avons campé pendant environ
» quarante jours. La raison en était que les Arabes (re-
» belles) ayant appris qu'une colonne s'avançait (d'Alger)
» pour venger la précédente défaite, ont refusé de se
» retirer avant de s'être mesurés avec elle. Pendant ce
» séjour de nombreuses escarmouches ont eu lieu qui

Digitized by Google

» ont toutes été contraires à l'ennemi, bien qu'il
» n'ait négligé aucun moyen de réunir le plus de forces
» possibles, au point qu'il a fait appel aux gens du Zab
» qui sont venus pour l'appuyer de leurs contingents.
» Malgré ces renforts, aucun fait digne d'être mentionné
» n'a eu lieu jusqu'à l'arrivée de la colonne. Alors une
» grande bataille a été livrée (le trop partial écrivain ne dit
» rien de l'issue de ce combat qui fut si fatal aux Turcs).

« Nous avons ensuite campé à Guedjal où tous les
» grains ont été détruits. De là nous sommes partis et
» avons fait éprouver à l'ennemi une grande défaite. On
» lui a pris près de deux mille têtes de moutons ou de
» chameaux.

« Alors les Oulad Naceur ben Khaled sont revenus (à
» la soumission) et lui (le chef) s'est enfui vers le Sahara.

« En résumé, l'ennemi a perdu, dans cette campagne,
» plus de 250 cavaliers et environ 700 chevaux tués.
» Son frère est mort et quinze de ses chefs des plus no-
» bles et des plus considérables ont péri. Du côté de nos
» Arabes, nous avons perdu 60 cavaliers.... Salut. »

Ce bulletin privé qui, malgré tous ses détails, laisserait planer la plus grande obscurité sur la campagne qu'il relate, si nous n'avions pour le commenter les deux documents qui précèdent, nous montre que si le chef de la révolte était parvenu à soulever tout le sud et peut-être quelques tribus du côté de Sétif, néanmoins les Turcs avaient encore de nombreux partisans parmi les Arabes. Un fait assez digne de remarque, c'est l'appui constant que leur prêtèrent les familles dans lesquelles résidait la noblesse religieuse. C'est ainsi que nous avons vu les Ben Lefgoun, à Constantine, les aider de tout leur pou-

Digitized by Google

voir à leur premier établissement; que nous venons de voir un des membres de la famille des Tsaâlebi établie du côté de Bordj bou Areridj, prendre fait et cause pour eux, malgré son titre de marabout, qui semblait devoir le tenir éloigné des champs de bataille. D'autres exemples ne tarderont pas à s'offrir à nous.

Mais revenons à Mourad bey. Après la défaite de Guedjal où sa retraite n'avait pas peu contribué au massacre que les révoltés firent des troupes algériennes, Mourad s'enfuit. Dans quelle direction et qu'advint-il de lui par la suite? C'est ce que nous ignorons. Cependant on peut croire, d'après les termes de la lettre rapportée plus haut, qu'il ne se retira pas entièrement de la lutte et que, ralliant les Arabes qui tenaient pour son parti, il s'efforça avec plus ou moins de succès d'apaiser une révolte qui ne tendait à rien moins qu'à renverser le gouvernement dont il tenait ses pouvoirs. Peut-être devons-nous le voir à Negaous, recevant la soumission des Oulad Naceur ben Khaled dont parle le correspondant précité, et de là reprendre le chemin de Constantine, après quelques succès partiels qui ne devaient point avoir de résultat durable.

En effet, l'année d'après (1639), au rapport du père Dan, on envoya d'Alger une autre armée pour venger l'échec éprouvé devant Guedjal; mais on trouva les kabiles en beaucoup plus grand nombre que la première fois, et les Turcs investis de toutes parts, se voyaient couper les vivres et menacés de mourir de faim et de soif, si un marabout en grande odeur de sainteté ne leur eût fait accorder la vie sauve aux conditions suivantes :

1° Les Turcs n'inquiéteront plus les révoltés au sujet de la lezma;

Digitized by Google

2° Ils s'en retourneront droit à Alger, sans se détourner ni à droite ni à gauche de la route, sous peine d'être tous taillés en pièces ;

3° Ils rebâtiront le Bastion de France ainsi que ses dépendances, attendu que c'est là, qu'eux, révoltés, allaient échanger leurs denrées contre de bon argent avec lequel ils payaient la lezma, de sorte que la ruine dudit bastion les avait empêchés de plus rien payer ;

4° Ils rappelleront tous les coulouglis à Alger et les rétabliront dans leurs honneurs et charges dont on les avait frustrés injustement.

Ces conventions faites et arrêtées, le marabout se mit en tête du camp d'Alger, proclamant que quiconque l'attaquera sera ennemi de Dieu et de Mahomet, et il le conduisit ainsi jusqu'à Alger où son intervention fut très mal récompensée (1).

Voilà donc les Turcs encore une fois contraints d'abandonner le gouvernement de cette province où ils avaient eu tant de peine à s'établir. Pendant plusieurs années, d'après des documents authentiques recueillis par M. Féraud, toute la partie sud et occidentale obéit à la famille des Sakheri dont nous avons vu le chef, Ahmed, être le promoteur et le héros de la révolte qui devait amener un dénouement si fatal pour les nouveaux conquérants. Le reste du pays, et Constantine en particulier, restèrent plongés dans l'anarchie des factions et des rivalités contraires.

Cependant le pacha Youssef, qui régnait alors à Alger, ne pouvait, sans encourir la plus grande responsabilité, se résigner à perdre ainsi une province que lui avaient

(1) Voir la *Revue africaine* numéro 59, p. 344 et 345.

Digitized by Google

léguée ses prédécesseurs. La Porte ottomane, dont il relevait, aurait été en droit de lui en demander un compte rigoureux. Il fallait à tout prix ramener à l'obéissance ceux qui s'y étaient soustraits. Mais avant de tenter encore une fois le sort des armes et d'exposer ses troupes à un nouvel échec, il voulut s'assurer le concours du parti religieux qui, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, avait toujours prêté son appui à la cause des conquérants.

A cet effet, il s'adressa aux principales familles qui tenaient le sceptre de la noblesse religieuse, et voici la lettre qu'il écrivait, dès le commencement de l'année 1641, à ce même Mohammed Sessi de Bône dont le fils avait été le correspondant d'Aïssa ben Tsâalebi (1) :

« De la part du serviteur de Dieu, du fort, du vain-
» queur par sa toute puissance, Abou el-Djemal Youssef
» pacha,— que Dieu lui facilite l'entier accomplissement
» de tout ses désirs !

« A sa seigneurie, le jurisconsulte, le pieux, le pur,
» l'ouali, etc., Abou Abdallah Sidi Mohammed Sessi,—
» que Dieu accroisse ses ressources ! qu'il multiplie le
» nombre de ses amis et de ses enfants !

« Salut à vous, ainsi que la miséricorde de Dieu et sa
« bénédiction !

« Nous vous informons que nous étions fermement
» résolu d'aller à Oran entreprendre la guerre sainte,
» pour retirer cette place des mains des légions du dia-
» ble, la délivrer de la perdition de l'impiété et de l'er-
» reur, et y faire briller le flambeau de la foi islamique,

(1) Nous extrayons cette correspondance d'un recueil de pièces, écrit un siècle après, par un des petits-fils de ce même Mohammed Sessi.

Digitized by Google

» quand nous avons été détourné de nos projets et em-
» pêché de mettre fin à ce mal, par le bouleversement
» survenu dans les affaires musulmanes de ce pays-ci, où,
» ainsi qu'il est à votre parfaite connaissance, les oppo-
» sitions contraires et les déchirements se sont accrus
» au point qu'il s'est produit toute espèce de désordres
» que repousse la justice et que répudie la nature. On a
» effacé jusqu'aux traces de la soumission due au prince,
» qui est la même que celle due à Dieu, et on a élevé à
» la place des colonnes d'iniquité. On a suivi les inspi-
» rations du démon et on en a tiré jactance. On a nié la
» vérité et on a affirmé le mensonge. On a exalté ce qui
» était vil et on a avili ce qui doit être exalté.

« Alors, nous avons laissé en repos dans leur arsenal
» les armes de la guerre sainte, remettant à des temps
» plus propices l'accomplissement de nos desseins, et
» avons suivi ce principe écrit dans le livre de Dieu :
» qu'en toute chose il faut faire d'abord le plus néces-
» saire, et qu'ainsi on atteint le but de ses désirs. C'est
» pourquoi nous avons renouvelé les préparatifs que
» nous conseillaient les circonstances et, après avoir prié
» et consulté Dieu, nous avons, en notre qualité de gou-
» vernant, résolu de nous porter sur le territoire de Cons-
» tantine et des pays qui en dépendent, et de pousser
» ensuite jusqu'à Biskra et au-delà, pour examiner par
» nous-même ce qui convient au bonheur des sujets,
» étouffer les feux de la guerre, repousser les maux
» qu'elle entraîne, entendre les plaintes, y faire droit
» suivant l'équité, rallier les opinions, rapprocher en
» faisceau les membres de la nation musulmane, rétablir
» la justice, effacer l'iniquité, honorer le savant, ins-

Digitized by Google

» truire l'ignorant, redresser les bases renversées, con-
» solider les institutions, favoriser les intérêts publics,
» réparer les torts, surveiller l'assiette de l'impôt, les
» agents de l'administration et leurs employés, faire
» briller ceux qui remplissent fidèlement leur devoir et
» destituer ceux qui s'en montrent indignes.

« Nous avons reconnu que, pour accomplir la mission
» dont Dieu nous a investi sur ses créatures, nous devions
» prendre en personne la conduite de telles affaires, et
» notre but est de lui être agréable et de rester ferme
» dans ses voies.

« Nous vous écrivons tout ceci, afin que vous sachiez
» la vérité sur nos desseins et que vous pénétriez dans
» la sincérité de nos pensées secrètes. Informez les ha-
» bitants de votre pays de nos intentions et des prépa-
» ratifs que nous faisons pour ramener la pacification
» parmi les peuples de l'islam. Publiez-les partout et,
» en les divulgant, joignez-y les conseils que vous dic-
» tera votre sagesse, ainsi qu'il appartient aux hommes
» de votre rang ; car la nation islamique ne saurait se
» maintenir dans sa religion et dans sa vie civile, sans le
» sabre de ses gouvernants et les exhortations de ses
» chefs spirituels. Ramenez à Dieu, par la prière et les
» supplications, ceux qui se sont éloignés de lui. Par là,
» vous imiterez le Prophète.— Que sur lui soit le salut !

« .....Certes, si je m'adressais à tout autre qu'à vous,
» je m'efforcerais de lui prouver de point en point cette
» thèse et la lui développerais avec tous les arguments de
» logique et de bien dire qu'elle comporte; mais avec vous
» ce serait peine superflue. Vous êtes à cette heure, dans
» votre contrée, le premier des musulmans et le doc-

Digitized by Google

» teur autour duquel gravitent tous les gens de la
» *Sonna*.

« Que Dieu vous conserve pour le pays dont vous êtes
» la bénédiction, et pour ses créatures dont vous êtes
» le refuge.

« Écrit dans la première dizaine de doul-hidja, mil
» cinquante de l'hégire (14-23 mars 1641). »

A cette lettre, dans laquelle le pacha Youssef exposait à Sidi Mohammed Sessi les mesures qu'il projetait pour ramener sous son autorité la province révoltée, et le pressait vivement de l'aider de son influence dans cette œuvre de pacification, le marabout de Bône répondit en implorant pitié et grâce pour les rebelles. Il chercha à calmer la colère du pacha et à le détourner de son entreprise, en lui faisant entendre que les populations reviendraient bientôt d'elles-mêmes à l'obéissance, sans qu'il fût nécessaire de les y contraindre par la force. Mais le pacha ne partagea pas ces espérances ; car deux mois après il lui adressa la nouvelle lettre que voici :

« Louange à Dieu !

« A Sidi Mohammed Sessi de Bône, etc.

« Nous avons reçu votre lettre, dans laquelle vous im-
» plorez le pardon des coupables et demandez qu'il soit
» fait grâce aux fauteurs de troubles et de crimes. Mais,
» sachez-le bien, la multitude ignore les vérités de la
» doctrine et ne tient nul compte des menaces de répres-
» sions et des leçons de l'expérience. Or, il est des
» maximes édictées par les sages qui disent : — Avant
» de marcher, assure-toi que le terrain sur lequel va
» poser ton pied est ferme, et avant d'agir, réfléchis aux

Digitized by Google

» conséquences de ton action. — Qui se fait l'hôte du » lion, se fait l'hôte de ses griffes. — Qui veut boule- » verser le temps, le temps le bouleverse. — La révolte » contre le monarque, retire la faveur et nécessite à son » auteur un châtiment exemplaire.

« Vous n'ignorez pas les propos séditieux dont ils se » sont rendus coupables et qui méritent un blâme sévère; » car, qui parle d'une manière inconvenante, entendra » ce qui ne saurait lui plaire, et qui fait ce qu'il veut, » trouvera ce qui lui nuit. Ceux-là même auraient mérité » une répression terrible, si, par considération pour votre » personne, nous n'envisagions la bonté de Dieu.

« Aujourd'hui donc, nous vous renouvelons ce que » nous vous avions déjà dit de l'expédition (contre Oran), » que nous avons abandonnée momentanément et que » nous avons remise à plus tard. Pour vous, ce que vous » avez à faire, c'est de réfléchir à la position dans la- » quelle nous nous trouvons, de ne point nous négliger » et surtout de ne point oublier, dans le calme de la » solitude et de la prière, de faire des vœux de bonheur » pour les serviteurs du Prophète, et de leur répéter sans » cesse ce qu'ils doivent au sultan : car la soumission » au sultan, c'est la soumission à Dieu. C'est à vous tous, » maîtres de la science, qu'il appartient principalement » de répandre les vrais principes; à vous, qui êtes les » plus versés dans les règles de la législation et l'étude » de ses commentaires.

« Écrit dans la première dizaine de safar, l'an mil » cinquante-un de l'hégire (11-20 mai 1641 de J.-C.).

« De la part du serviteur de Dieu, Abou Djemal Youssef » pacha. — Que Dieu lui ouvre la victoire et le conduise » au but de ses désirs ! »

Digitized by Google

De semblables lettres dûrent sans doute être envoyées aux autres chefs spirituels les plus influents de la province, et quand il eut ainsi préparé les voies et moyens qui pouvaient le mieux assurer son triomphe, le pacha Youssef n'hésita pas à se mettre en campagne.

Il fit partir par terre une partie des troupes, tandis que lui-même, avec son camp particulier, prit la voie de mer. Il débarqua à Bône et de là marcha sur Constantine, où les Oulad Sidi Abd el-Moumen formaient le parti de la résistance. S'étant rendu maître de la ville, il y séjourna, nous dit une chronique, pendant près d'un an. Il en repartit, après y avoir laissé une garnison turque et remis les Oulad Sidi Abd el-Moumen en leur place, et se mit à la poursuite du cheïkh Ahmed ben Sakheri, qui, avec les Arabes révoltés, était toujours maître du sud de la province. Sur son passage, il brisa toutes les résistances, défit, mit en déroute tout ce qui ne s'enfuit pas à son approche ou ne vint pas faire acte de soumission. Nous ne savons si le cheïkh Ben Sakheri chercha à s'opposer en personne à sa marche. L'histoire ne nous dit point que le pacha ait eu aucune rencontre avec ce chef ; mais Youssef arriva ainsi triomphant jusque près de la ville de Biskra où il ne chercha pourtant pas à pénétrer. De là, il continua sa marche victorieuse, en traversant tout le sud-ouest de la province, visitant et soumettant toutes ces populations qui, depuis trois ans, méconnaissaient entièrement son autorité, et regagna par terre Alger, où il arriva vers le milieu de l'année 1642.

Quelque brillante qu'eût été cette campagne pour les armes du pacha, les résultats en furent de courte durée. La révolte, étouffée ou dispersée sur son passage, se re-

Digitized by Google

dressait derrière lui à mesure qu'il avançait, et il n'était pas rentré à Alger, que le pays était tout aussi insoumis qu'auparavant. L'excès de la licence et l'entraînement des partis devaient seuls, un jour, le ramener à l'obéissance, en lui faisant désirer un pouvoir fortement constitué, qui fit succéder l'ordre à l'anarchie. Mais cette heure n'avait pas encore sonné.

Le douze octobre de cette même année 1642 (lundi, 18 de redjeb, 1052 de l'hégire), de nouveaux troubles éclatent à Constantine entre les habitants, les Turcs qui composent la garnison, et les Oulad Sidi Abd el-Moumen. Pendant deux jours, on se bat dans les rues sans interruption. Vingt-quatre combattants atteints par les balles y trouvent la mort. De part et d'autre les blessés sont nombreux. Les Abd el-Moumen, refoulés dans leur quartier, sont contraints de se renfermer dans leurs maisons. La porte d'el-Djabia est barricadée, afin de leur couper toute communication avec le dehors et d'empêcher les populations de la banlieue de venir à leur secours. Enfin la lutte cesse et les barricades sont enlevées, grâce à l'intervention des magistrats et des gens de paix qui s'interposent entre les partis. La tranquillité renaît ainsi pour quelque temps.

Au dehors, dans le reste de la province, l'autorité des Turcs est complètement anéantie. Une chronique indigène rapportée par M. Berbrugger, le dit en termes assez laconiques, mais qui ne laissent aucun doute à cet égard : « 1643. — Déroute de trois corps d'armée algé- » riens dans l'est : celui du kaïd Youssef, celui du kaïd » Mourad, celui du kaïd Châban (1). »

(1) *Revue africaine*, 10e année, p. 348.

Digitized by Google

Les années suivantes, aux troubles des factions, à la guerre civile, viennent se joindre les maux encore plus terribles de la peste, de la sécheresse et de la famine.

En 1054, pendant six mois consécutifs, de djemad el-aouel à choual (de juillet à décembre 1644, de J.-C.), le fléau de la peste abat quantité de victimes. Sa violence se fait sentir surtout dans le mois de ramadan, où, en trois jours, il meurt plus de trois cents personnes.

En 1057 (1647), la sécheresse est générale, et toute la contrée est désolée par la famine. Les grains renchérissent au point qu'un *saâ* (ou 160 litres) de blé, lisons-nous dans une chronique du temps, se vend jusqu'à trois réaux, et un saâ d'orge jusqu'à un réal et demi (1). Toute la province est en proie aux déchirements de la faim. Le meurtre et le pillage sont à l'ordre du jour. Malheur aux faibles, qu'aucun pouvoir efficace ne vient protéger contre les attaques des forts; ils sont impitoyablement sacrifiés aux passions du moment.

Alors il dût se former, comme il arrive en tout pays et en pareille circonstance, une sorte de ligue des gens de bien. Les chefs du mouvement, se sentant eux-mêmes débordés et menacés dans leur propre existence, par la multitude qu'ils n'étaient plus en état de maîtriser, s'unirent aux hommes de paix, pour aviser ensemble aux

(1) On peut se faire une idée par là de la valeur monétaire de ces temps. Le réal *bacita*, seul connu alors, représente aujourd'hui deux francs cinquante centimes de notre monnaie. Le *saâ* de blé, dans cette année de crise extrême, se vendit donc cinq francs. Depuis notre entrée à Constantine, nous avons vu ce même saâ, dans les années d'abondance, descendre jusqu'à dix-huit francs, jamais au-dessous ; mais dans les années de disette, comme celles de 1864 et 1867, il est monté jusqu'à soixante francs. L'écart est donc au moins comme de cinq à soixante entre la valeur d'autrefois et la valeur actuelle.

Digitized by Google

moyens de conjurer le péril et de sortir de l'anarchie dont les excès allaient maintenant tourner contre eux.

Le cheïkh Abd el-Kerim el-Fegoun, reprenant l'influence que lui donnaient et son caractère religieux, et sa position de fortune, et son mérite personnel, devint le centre autour duquel se rallièrent tous les grands personnages qui voulaient en finir avec le désordre. D'un commun accord, il fut convenu qu'on écrirait une lettre de soumission au pacha d'Alger et qu'on lui demanderait un gouverneur. Le pacha se hâta de leur répondre qu'ils eussent à désigner eux-mêmes le chef qu'ils voulaient mettre à leur tête, et que ce choix serait sanctionné par lui. Leurs voix se portèrent sur Ferhat, fils de Mourad bey, comme étant l'homme qui, par sa naissance et par ses qualités privées, convenait le mieux à la situation. Le pacha ratifia ce choix et envoya à l'élu de ses concitoyens le caftan d'investiture, avec le titre de bey pour la province de l'Est. On touchait à la fin de l'année 1647.

A compter de ce jour, l'histoire de Constantine va toute entière se confondre et se résumer dans l'histoire de ses beys. Leur gouvernement, accepté ou subi par tous, aura souvent à réprimer et à châtier; mais il n'aura plus à lutter pour le maintien de son principe. C'est cette succession non interrompue de beys, depuis Ferhat, 1647, jusqu'à Hadj Ahmed, 1837, qu'il nous reste à raconter.

(La suite au prochain Recueil).

E. VAYSSETTES.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS INÉDITES

DE CONSTANTINE ET DE SA BANLIEUE

Nous n'avons à consigner dans cette nouvelle publication qu'un nombre très-limité d'inscriptions latines provenant de Constantine et de ses alentours. Cette pénurie de découvertes s'explique par le manque presque absolu de ces nombreux travaux de constructions particulières que les années précédentes ont vu s'élever de toutes parts, notamment dans les faubourgs.

Les pentes du Koudiat-Ati, si fertiles en monuments funéraires de tous les âges, n'ont produit, cette année, que quelques épitaphes insignifiantes, gravées sur d'humbles stèles mutilées, qui semblent avoir servi de pierres tombales aux sépultures musulmanes d'une lointaine époque. Elles ont été trouvées par M. Costa, dans un jardin de quelques ares de superficie qu'il a fait défricher à une faible profondeur. Car pour avoir la certitude de découvrir des pierres tumulaires intactes, il faut descendre au-dessous d'un sol ancien, qui est une sorte de grès tendre et friable, où sont ensevelies les dernières générations romaines du Bas-Empire.

Digitized by Google

Nos espérances ont été également déçues du côté d'El-Kantara, où nous pensions recueillir, dans les immenses déblais que la Compagnie du chemin de fer a fait exécuter pour les bâtiments de la gare, quelques rares et précieux vestiges de ces somptueux édifices dont les Romains se plaisaient à environner le théâtre de leurs récréations solennelles ; car c'est sur cet emplacement même que se trouvait le vaste hippodrome de l'antique Cirtha, comme le témoignent ostensiblement les restes informes d'un long mur de soutènement, et une infinité de débris de constructions anciennes qui émergent du sol sur plusieurs points, surtout aux extrémités circulaires. Hâtons-nous de dire que ces grands travaux de terrassement, qui sont loin d'être terminés, ont été menés, dans ces derniers temps, avec une extrême lenteur et ne sont opérés, en général, que sur un terrain schisteux, très-tourmenté, où l'on chercherait en vain des traces d'occupation quelconque de l'antiquité. Mais, eussent-ils reçu une plus vigoureuse impulsion sur le champ même du vieux cirque, que les découvertes archéologiques n'eussent guère été plus fructueuses, attendu que la pioche n'a pas pénétré à travers la masse entière de l'épaisse couche d'alluvions que les siècles ont déposé sur la totalité de sa surface. Donc, s'il existe réellement en ces lieux, comme tout porte à le croire, des objets d'art antiques et des documents lapidaires relatifs à l'histoire locale et à la célébration des jeux publics, ils sont condamnés sans retour à un silence éternel, car bientôt toute cette partie va se couvrir de nombreux bâtiments pour le service de l'administration.

D'un autre côté, si l'on en excepte Aïn-Beïda et Tiklat

Digitized by Google

(Tubusuptus), où, grâce à la louable initiative de zélés et savants archéologues, se sont pratiquées quelques fouilles efficaces, qui ont mis à jour plusieurs fragments d'architecture monumentale et maintes intéressantes épigraphes, il ne s'est fait sur le territoire de la province aucune recherche, aucune exploration qui soit digne d'être mentionnée. Et, cependant, quelle riche moisson l'on a encore à récolter dans le sein de ces majestueux et sombres monceaux de ruines qui ont porté jadis les mons fameux de *Theveste, Verecunda, Thamugas, Diana, Thibilis, Sigus, Tiddis* et tant d'autres, également célèbres, dont il ne reste aujourd'hui que de pâles souvenirs et quelques tristes débris de leur prospérité évanouie. En effet, ce n'est plus guère à la surface du sol qu'il faut demander les secrets cachés de leur passé lointain; car l'Algérie, depuis sa conquete, a été parcourue dans tous les sens et explorée minutieusement, sous le rapport scientifique, par une infinité de voyageurs érudits et d'illustres épigraphistes, dont notre vaillante armée revendique une bonne part, et qui n'ont laissé à glaner derrière eux que de rares épis échappés à leurs infatigables et persévérantes investigations. Il faut désormais se résoudre à faire l'autopsie de ces vieilles cités détruites, pour arracher de leurs entrailles inviolées les derniers lambeaux de leurs archives séculaires.

Ces vénérables textes, que n'ont point altérés l'intempérie des saisons, ni la main sacrilége des barbares, par cela même qu'ils sont restés ensevelis sous des décombres protecteurs, nous fourniront peut-être de précieuses indications sur les épouvantables et mystérieux cataclysmes qui ont débordé au ve siècle, dans les posses-

Digitized by Google

sions romaines de cette contrée, et qui ont causé le bouleversement et la destruction de la généralité de ces grands centres de population. Sans doute, il en résultera d'onéreux sacrifices pour les particuliers ou les sociétés qui se décideront à entreprendre de semblables travaux; mais ils en seront amplement rémunérés par les richesses de toutes sortes, médailles, monnaies, bijoux, armes, ustensiles, statues, etc., que les infortunés habitants, menacés de pillage et de mort, par des hordes conquérantes, ont dû soigneusement enfouir pour les soustraire à l'avidité d'une soldatesque effrénée et odieuse. Mais n'aurait-on d'autres récompenses, dans ces laborieuses et intéressantes recherches, que le plan exact des cités souterraines et de leurs principaux édifices publics, la configuration et la disposition stratégique de leurs remparts détruits, qu'on devrait s'estimer heureux de l'obtention de tels résultats.

Il existe encore sur plusieurs points de l'ancien territoire numidè quelques monuments remarquables des âges passés, qui ont valeureusement bravé les temps et les révolutions, et dont l'aspect lugubre et désolé inspire à l'âme un indéfinissable sentiment de tristesse. A Mahdjiba, par exemple, la forme de plusieurs maisons est encore visiblement dessinée sur la colline où l'*oppidum* était autrefois assis; bien plus, il y a des compartiments intérieurs de quelques habitations qui sont presque intacts. La tour qui s'élève au milieu de ces vestiges attristants, et qui a dû former jadis un système de défense, mesure encore aujourd'hui près de 15 mètres de hauteur; mais des dégradations successives viennent s'ajouter tous les ans à celles que les siècles lui ont impri-

Digitized by Google

mées. J'ai eu récemment l'occasion de la revoir après un intervalle de douze ans, où je l'avais visitée pour la première fois; sa physionomie m'a paru quelque peu changée. Elle commence à s'affaisser sur elle-même; les pierres se disjoignent, les murs se fendillent; on voit que la main puissante et impitoyable du temps y poursuit avec lenteur et en silence son œuvre funeste de destruction.

Quant à cette étonnante multitude d'inscriptions religieuses, historiques ou funéraires, qu'on a découvertes depuis 35 ans sur le sol de l'Algérie, il serait avantageux et convenable, bien que les textes aient été relevés, publiés et commentés, de les réunir tous dans un endroit choisi au milieu des agglomérations de ruines où elles gisent éparses et confuses; en procédant ainsi on les sauvegarderait de l'oubli et des dégradations accidentelles, et l'on épargnerait aux futurs explorateurs, qui croiraient en être les premiers inventeurs, la peine inutile d'en prendre de nouvelles copies et de les livrer à la publicité, comme cela arrive si fréquemment. Mais comme il serait difficile, sinon impossible, vu l'absence de voies de communication, d'opérer le transport, dans ces musées champêtres improvisés, de toutes les pierres monumentales d'un fort volume qui se trouvent isolées loin des amas considérables de ruines, on pourrait les marquer par le ciseau d'un signe de convention ou les badigeonner à l'aide d'une substance indélibile qui indiquerait de prime abord aux archéologues qui les rencontreraient qu'elles ont été recueillies et vulgarisées.

Les mêmes précautions devraient être également prises à l'égard de tous les morceaux d'architecture d'une cer-

Digitized by Google

taine importance, tels que chapiteaux, corniches, fûts de colonne, pilastres, sarcophages, bas-reliefs, dont quelques-uns ont été savamment reproduits par le crayon du commandant de La Mare et de maints dessinateurs émérites.

L'autorité militaire, qui s'est si largement associée à nos travaux, et à la générosité de laquelle nous devons la découverte de presque tous nos antiques monuments lapidaires, peut seule, avec les puissants moyens d'action dont elle dispose, se charger de l'exécution de cette tâche délicate et importante, qui aura pour conséquence immédiate, outre les avantages précités, l'ouverture d'une voie nouvelle aux explorations scientifiques.

MONUMENTS PUBLICS.

N° 1.

C ❋ AVFIDIVS ❋ C ❋ FIL ❋ Q ❋ MAXIMVS
PRAEF ❋ COHORT ❋ IIII ❋ BRACARVM
INIVDAEA ❋ TRIB ❋ MILIT ❋ LEG ❋ XII
FVLMINATAE ❋ IN ❋ KAPPADOCIA
PORTICVM ❋ ET ❋ ZOTHECAS OB HONO
REM ❋ PONTIFICATVS ❋ INLATIS ❋ REI
PVBLICAE ❋ LEGITIMIS ❋ HS X̿ ❋ NVM
PRIMVS ❋ DEDIT ❋ IDEMQ ❋ DEDICAV†

Digitized by Google

Observations. — Presque tous les mots sont séparés par le dessin d'un cœur ou d'une feuille de lierre surmontée de sa tige. Le signe cruciforme qui termine l'inscription est un monogramme équivalent au groupe IT que le lapicide n'a pu faire entrer dans la ligne, faute d'espace.

Cette magnifique inscription est gravée dans un cadre formé d'un triple rang de moulures et refouillé de quelques millimètres de profondeur, sur une dalle épaisse, en calcaire dur, d'un grain très-délicat, laquelle mesure 1m73 de longueur sur 0m83 de largeur. Les caractères, qui n'ont pas moins de 0m075 de hauteur sont du plus beau galbe et n'ont subi aucune altération dans leur forme. Elle a été déterrée au commencement de janvier au-dessous de l'ancien cimetière européen d'El-Kantara et transportée au Musée lapidaire de l'hypogée de Prœcilius par les soins et sous la direction de M. Cordonnier. C'est le plus beau monument épigraphique que nous possédions jusqu'à ce jour.

J'ai publié cette inscription quelques jours après sa découverte, dans l'*Indépendant* du 22 janvier, et elle a été reproduite dans la *Revue africaine* et dans quelques autres feuilles de la province. Par une erreur typographique, plusieurs mots avaient été omis dans l'interprétation que j'en ai donnée.

En voici la restitution :

Caïus Aufidius Caii filius, Quirina (tribu) *Maximus, præfectus cohortis quartæ Bracarum, in Judaeâ, tribunus militum legionis duodecimae, fulminatae in Cappadocia porticum et zothecas ob honorem pontificatûs, inlatis Rei-*

Digitized by Google

publicae legitimis decem millibus nummis, primus dedit idemque dedicavit.

« Caius Aufidius Maxime, fils de Caius, de la tribu Quirina, commandant en Judée la quatrième cohorte des Bracares (1), tribun militaire en Cappadoce de la douzième légion, dite *Fulminante,* à l'occasion de son avènement au pontificat, a, le premier, fait don d'un portique et des niches à statues dont il a fait la dédicace, moyennant une somme de dix mille sesterces de son propre argent, qu'il a versée dans la caisse de la commune. »

Il y a toute probabilité que la quatrième cohorte des Bracares, dont il est question ici, faisait partie de la XIIe légion à laquelle Titus avait donné pour quartier, l'an 70, la ville célèbre de Mélitène, bâtie par Trajan sur les rives de l'Euphrate, et qui devint plus tard la métropole de la petite Arménie. A la fin du IIIe siècle, cette légion, qui a dû assister au drame émouvant du siége de Jérusalem, était encore cantonnée, d'après la Notice de l'Empire, dans la province Mélitine, depuis longtemps annexée à la Cappadoce.

Dion, Eusèbe, St-Grégoire de Nysse et quelques autres anciens historiographes affirment que, à l'époque où Marc-Aurèle fit en personne sa fameuse campagne de 174, contre les peuples belliqueux de la Germanie, la XIIe légion, qui faisait partie du corps expéditionnaire, était presque toute entière composée de chrétiens, et que c'est par leurs prières que le Ciel déchaîna sur les Quades, qui tenaient assiégés dans d'étroits défilés l'em-

(1) Cette contrée répond assez exactement aux provinces portugaises actuelles d'Entre-Douro et Minho et de Tras-os-Montès, dont le chef-lieu Braga portait autrefois le nom de Bracara-Augusta.— J. M.

Digitized by Google

pereur et toute son armée, une de ces terribles et épouvantables tempêtes mêlées de foudre, de grêle et de pluie à laquelle les Romains durent leur délivrance.

Onuphre et St-Apollinaire prétendent que c'est ce prodige qui valut à la légion le surnom de foudroyante ou fulminante, dont nous voyons l'expression *fulminatae* (1), accolée à son numéro d'ordre sur notre monument; mais il est certain qu'ils se trompent; car elle portait déjà ce glorieux surnom plus d'un siècle auparavant, comme nous l'apprend une inscription relative à la statue de Memnon, de la onzième année du règne de Néron, l'an 65 de notre ère, publiée par M. Raoul-Rochette dans le *Journal des Savants* du mois d'avril 1824. On peut la voir encore dans Orelli, où elle est inscrite sous le nº 517.

De Tillemont en cite une autre, de la collection du Grutter, qui daterait du règne de Trajan; mais il m'a été impossible de la découvrir dans les *Recueils épigraphiques* que j'ai compulsés.

On sait que les quarante martyrs de Sébaste, si célèbres dans les fastes de l'Eglise chrétienne, appartenaient à la légion fulminante.

Nº 2.

M·COCVLNI··SEX FIL
QVIRINA QVINTILIANO
LATOCLAVO EXORNATO AB
IMP·CAES L SEPTIMIO SE
VERO PERTINACE AVG PI··
....

(1) Sur quelques autres monuments, on lit *fulminatrix*, qui est beaucoup plus logique que *fulminante*, dont la vraie acception est foudroyé, au lieu de foudroyante.— J. M.

Digitized by Google

Marco Coculnio, Sexti filio, Quintiliano, latoclavo exornato ab imperatore Caesare Lucio Septimio Severo, Pertinace, augusto, pio, etc., etc.

A. Marcus Coculnius, surnommé Quintillen, fils de Sextus, de la tribu Quirina, décoré du laticlave par l'empereur et César, Lucius Septime Sévère, le Pertinax, auguste, pieux, etc., etc.

Fragment d'inscription votive trouvée dans les déblais que M. Veillas a fait exécuter, pour la municipalité, dans la cour de l'école communale, rue Sauzai.

Le personnage en faveur de qui l'amitié ou la reconnaissance publique a ordonné l'érection de ce monument, dont nous n'avons que la première partie, ne nous est pas absolument inconnu. Une inscription (1), gravée avec assez d'élégance, sur un dé d'autel actuellement encastré dans le mur d'enceinte de la Casbah, nous donne sur ce magistrat quelques particularités intéressantes, que nous devons au bon souvenir que lui a conservé un de ses amis, nommé Florus, fils de Labéon. D'après les termes de cette épigraphe, dont notre fragment est peut-être une seconde édition, Coculnius, désigné questeur, serait originaire de Cirtha, et aurait exercé dans cette ville, décorée du titre de Colonie Julia, diverses fonctions, entre autres celle de flamine, dont il pouvait être encore investi à l'époque de sa mort, arrivée probablement vers la fin de 196. On sait que c'est pendant le cours de cette année que Septime Sévère s'em-

(1) M. Léon Renier, lors de son voyage à Constantine, en 1852, en a pris une copie qu'il a reproduite sous le n° 1824 dans son grand ouvrage d'archéologie. Elle a été également publiée par M le général Creully, dans notre premier Annuaire, où elle figure sous le n° III.

Digitized by Google

para de Byzance, après avoir triomphé simultanément des Parthes, des Arabes et des peuplades guerrières des bords du Tigre et de l'Euphrate, que ses prédécesseurs n'avaient jamais pu soumettre d'une manière définitive.

MONUMENTS FUNÉRAIRES.

Inscriptions tumulaires du Koudiat-Ati.

N° 3.	N° 4.
D ❋ M ❋	D M
L GELLIVS	IVLIA VE
POTITVS	NVSTA
V ❋ A ❋ XX ❋	VAXXXV
H ❋ S ❋ E ❋	H S E

N° 3. — *Diis manibus. Lucius Gellius Potitus vixit annis viginta. Hic situs est.*

Aux dieux mânes. Lucius Gellius Potitus a vécu 20 ans. Il gît ici.

N° 4. — *Diis manibus. Julia Venusta vixit annis triginta quinque. Hic situs est.*

Aux dieux mânes. Julia Venusta a vécu 35 ans. Elle gît ici.

N° 5.	N° 6.
D M	D M
SVFIA Q	L CANTINIVS
VITIOSA	SATERVS
V A XXXV	V A LXXX

N° 5. — *Diis manibus. Sufia, qui Vitiosa, vixit annis triginta quinque.*

Digitized by Google

Aux dieux mânes. Sufia, surnommée la vicieuse, a vécu 35 ans.

N° 6. — *Diis manibus. Lucius Cantinius Saterus vixit annis octogenta.*

Aux dieux mânes. Lucius Cantinius Saterus a vécu 80 ans.

N° 7.	N° 8.
L·SITTIVS	D·LABER·
IANVARIS	·HILARA
VA XI X	VIXIT N N
· S E	M·II·CIX

N° 7. — *Lucius Sittius Januaris vixit annis undeviginti. Hic situs est.*

Lucius Sittius Januaris a vécu 19 ans. Il gît ici.

N° 8. — *Decia Laberia Hilara vixit annis centum et novem mensibus duobus.*

Decia Laberia Hilara a vécu 109 ans et 2 mois. — On remarquera la singulière disposition du chiffre de l'âge de cette vieille défunte.

N° 9.	N° 10.
P·MANILIV·	D M
SEX FIL QVI	VITVVIA
MAXIMVS	TROPHME
V A XXX	V A XIII
H S E	H S E

N° 9. — *Publius Manilius, Sexti filius, Quiriná, Maximus, vixit annis triginta. Hic situs est.*

Publius Manilius Maxime, fils de Sextus, de la tribu Quirinâ, a vécu 30 ans. Il gît ici.

Digitized by Google

N° 10. — *Diis manibus. Vituvia Trophime vixit annis tredecim. Hic sita est.*

Aux dieux mânes. Vituvia Trophime a vécu 13 ans. Elle gît ici. — L'H et l'I ne forment qu'un sigle.

N° 11.

D M
Q IVLIVS
RESTVTIAN
VS·V A XXI
H R

N° 12.

VIBIA
VICANA
V A XII
H S E·OT
B Q

N° 11. — *Diis manibus. Quintus Julius Restutianus vixit annis viginti et uno. Hic requiescat.*

Aux dieux mânes. Jules Restitutien a vécu 21 ans. Il repose ici.

N° 12. — *Vibia Vicana vixit annis duodecim. Hic sita est. Ossa tua bene quiescant.*

Vibia Vicana a vécu 12 ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix.

Cette dernière a été trouvée dans les constructions de la poudrière civile, au-dessous du jardin Lavoûte.

N° 13.

Q RVPILIVS LICI
NIANVS SVPER ❋
LIBERALITATEM
PATRIS ❋ DE SVO

N° 14.

D M
P SITTIVS LIBERALIS
H S E
VIXIT A XLII

N° 13. — *Quintus Rupilius Licinianus super liberalitatem patris, de suo.*

Quintus Rupilius Licinien, grâce à la générosité de son père, a érigé ce monument à ses frais.

Digitized by Google

Cette inscription votive est gravée en belles lettres dans le champ fortement refouillé d'un bloc de granit, ayant quelque analogie avec un un dé d'autel, au sommet duquel on distingue des traces de scellements qui font supposer que la pierre a dû servir de piédestal à une statue quelconque. — Trouvée à El-Kantara, sur l'emplacement de la gare.

N° 14. — *Diis manibus. Publius Sittius, Liberalis, hic situs est. Vixit annis quadraginta duobus.*

Aux dieux mânes. Publius Sittius, le généreux, repose ici. Il a vécu 42 ans.

Sur une longue stèle à oreillons triangulaires, découverte dans les fondations du poste actuel de police d'El-Kantara. Elle recouvrait une sépulture romaine, renfermant des ossements humains bien conservés d'une dimension extraordinaire.

Sur le bord du chemin, au bas du jardin même où ces épitaphes ont été recueillies, il existe un massif de maçonnerie, corrodé par le temps, formé de moëllons arrondis qui sont soudés entre eux par un bêton d'une inexprimable dureté. M. Costa, après en avoir dégagé le pourtour, en fouilla soigneusement l'intérieur et mit à jour les quatre faces d'un hypogée, percées chacune de deux columbaires, où gisaient encore, mêlées à des débris de poterie romaine, des parcelles infimes d'ossements humains carbonisés. Le sous-sol était recouvert d'une légère couche de cendres et de charbons, ce qui prouve évidemment que cet édifice sépulcral d'une famille patricienne, a été livré aux flammes après avoir été profané et pillé par la rapacité d'un peuple conquérant

Digitized by Google

et barbare. Excepté une pierre qui par sa forme et sa taille devait servir aux sacrifices ou aux ablutions, on a rien trouvé dans cet antique caveau funéraire.

N° 15.

BAEBIA F F QVI
CASTA SACERDOS
IVN... VIX ANN·
LIV HSE STTL

Baebia, Festi filiaqui, casta sacerdos Junonae, vixit annis quinquaginta quatuor. Hic sita est. Sit tibi terra levis.

Bebia, surnommée la chaste, fille de Festus, prêtresse de Junon, a vécu 54 ans. Elle gît ici. Que la terre te soit légère.

Propriété Narboni, rues de France et de Varna, en face et à proximité des bains Pacatus, découverts en 1860.

Il a été trouvé tout récemment, dans les massives substructions de ces bains qu'on a mis à jour, en creusant le nouvel égout de la rue de France, un petit bloc de grès rougeâtre, sur une des faces duquel est sculptée en relief une figurine assez grossière, terminée en queue d'aronde à la partie inférieure. — J'ai tout lieu de croire qu'elle représente une des nombreuses divinités domestiques.

N° 16.

TARQVINIA
P·F·INGENVA
V A LXV HSE

N° 17.

SITTIA FAV
STILA V A
XXX HSE

N° 16. — *Tarquinia, Publii filia, Ingenua, vixit annis sexaginto quinque. Hic sita est.*

Digitized by Google

Tarquina, l'Ingénue, fille de Publius, a vécu 65 ans. Elle gît ici.

N° 17. — *Sittia Faustila vixit annis triginta. Hic sita est.*

Sittia Faustila a vécu 30 ans. Elle gît ici.

Stèles communes.

Les huit épitaphes suivantes ont été exhumées en juillet dernier, par M. Alberto, dans le jardin contigu à sa maison, sise au faubourg St-Jean. Elles gisaient, les unes sur les autres, dans une excavation profonde que des éboulements ultérieurs avaient presque entièrement comblée. Il a été trouvé dans le même endroit quelques lampes funéraires et des débris sans nombre de vases romains en verre et en terre cuite.

N° 18.

L MODIVS NICEFIT
OR V A C HSE
O S T B Q

N° 19.

P SITTIVS
PAVLINVS
V A LXXXV
H S E

N° 18. — *Lucius Modius Nicefitor vixit annis centum. Hic situs est. Ossa tua bene quiescant.*

Lucius Modius Nicefitor a vécu 100 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix.

Les deux dernières lettres de la première ligne sont très-frustes. Je ne sais si c'est un H, ou II, ou un T ou un I qu'elles représentent.

N° 19. — *Publius Sittius Paulinus vixit annis octoginta quinque. Hic situs est.*

Publius Sittius Paulin a vécu 85 ans. Il gît ici.

Digitized by Google

N° 20.	N° 21.
IVLIVS·L·F·QVI	IVLIA·M·F
SERENVS	MARCELLA
V A XVII	V A XLV
H S EST	HSE

N° 20. — *Julius, Lucii filius, Quirinâ, Serenus vixit annis septemdecim. Hic situs est.*

Julius, le calme, fils de Lucius, de la tribu Quirina, a vécu 17 ans. Il gît ici.

Deux signes symboliques, ayant la forme d'un coin, sont gravés au commencement et à la fin de la première ligne.

N° 21. — *Julia, Marci filia, Marcella, vixit annis quadraginta quinque. Hic sita est.*

Julie Marcelle, fille de Marc, a vécu 45 ans. Elle gît ici.

N° 22.	N° 23.
SEX	P SALVINIVS M F
COELIVS	ARAT·· ARN V A
SECVNDVS	XLVII H S E
V AN IX	S T T L
H S E	

N° 22. — *Sextus Cœlius Secundus vixit annis novem. Hic situs est.*

Sextus Cœlius Secundus a vécu 9 ans. Il gît ici.

N° 23. — *Publius Salvinius, Marci filius, arator, Arnia, vixit annis quadraginta septem. Hic situs est. Sit tibi terra levis.*

Publius Salvien, le laboureur, fils de Marc, de la tribu Arnia, a vécu 47 ans. Il gît ici. Que la terre te soit légère.

Digitized by Google

N° 24.	N° 25.
D M	D MAECILI-
VIBIA IV	LARA V A
RANIS	LXXX
V A L HS	H S E

N° 24. — *Diis Manibus Vibia Juranis vixit annis quinquaginta. Hic sepulta.*

Aux dieux mânes. Vibia Juranis a vécu 50 ans. Elle gît ici.

Le mot *Juranis* serait-il l'ethnique défiguré du Jura, *Jurensis?*

N° 25. — *Decia Maecilia Lara vixit annis octoginta. Hic sita est.*

Decia Mecilia Lara a vécu 80 ans. Elle gît ici.

Le cognomen Lara était le nom d'une nymphe du Tibre, mère des Lares.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE TIKLAT

(Ancien Tubusuptus),

Recueillies dans le courant du mois de janvier dernier, par M. le colonel Bonvalet, commandant supérieur du cercle de Bougie, et communiquées à M. Féraud, secrétaire de la Société archéologique.

Les ruines de l'antique municipe de Tubusuptus, qu'Auguste, d'après le témoignage de Pline, avait précédemment érigé en colonie, sont situées à environ 35 kilomètres au sud de Bougie *(Saldae),* sur l'ancienne grande voie romaine qui reliait cette dernière ville à *Sitifis,* ca-

Digitized by Google

pitale de la Mauritanie sitifienne. Elles occupent le sommet et le versant nord-est d'un mamelon qui tombe presque perpendiculairement sur la rive gauche de l'Oued Sahel (le *Nasaoua* des anciens), petite rivière qui arrose la plaine de Tiklat et qui va se jeter à la mer, un peu à l'est de Bougie, sous le nom de l'Oued Soummam.

Le monticule élevé sur lequel étaient construites la citadelle et les belles citernes (1) qui alimentaient la cité est un des derniers contreforts du pâté montagneux (le Djebel Afroun) habité par la tribu des Fenaïa (2).

La notice des dignités romaines ne fait mention de cette localité que par ces mots : « *Ammian. Caput* XXXIX, 5, 11 : *Tubusuptum oppidum Ferrato contiguum monti appellat.* » Ainsi, Ammien Marcellin, l'auteur de cette note, désigne Tubusuptus comme une place forte, voisine du mont Ferratus (aujourd'hui le Djurjura). Sa position sur le sommet d'une colline à pentes inclinées et abruptes devait la rendre inexpugnable à une époque où le bélier et la catapulte étaient à peu près les seuls engins de guerre que l'on employât dans les opérations de siége.

M. le colonel Bonvalet, en nous adressant le résultat de ses recherches archéologiques, a eu l'obligeance de nous communiquer aussi une note détaillée des fouilles qu'il a fait exécuter dans les ruines de Tubusuptus. La voici dans toute sa teneur :

A. — Un mur arasé au niveau du sol, courant de l'est à l'ouest; quatre fûts de colonne en granit renversés;

(1) On peut voir le plan et la description de ces citernes dans l'Annuaire de 1854-55, page 100, par M. Meurs, chef de service des bâtiments civils.

(2) C'est à l'obligeance de M. Féraud que je dois ces renseignements topographiques.

Digitized by Google

à 12 mètres, au nord, un cinquième fragment de colonne; à 3 mètres, au sud, une murette de soutènement parallèle; une fouille antérieure a mis à jour des fragments de poterie.

B. — Pierres funéraires, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 (1). Quelques caveaux ouverts en cet endroit sont en maçonnerie de briques cimentées; ils présentent un seul compartiment de la dimension d'une bière, recouvert de deux ou trois larges pierres plates.

C. — Esplanade rectangulaire d'environ 60 mètres de côté. Des blocs restés debouts, qui faisaient corps avec la maçonnerie, indiquent très-régulièrement le périmètre. — Aucun débris ouvragé.

D. — Une arcade assez élevée dans ce qui semble être l'alignement du mur d'enceinte.

E. — Portion de mur se rapportant à de grands alignements, présentant souvent une élévation de 2 à 3 mètres au-dessus du sol, et des arcades adossées intérieurement. (Ces arcades ont pu servir de contreforts au mur et de soutènement à un chemin de ronde.)

F. — Constructions voûtées de petite dimension, dont quelques-unes, au dessous du sol, ont dû servir de citerne. — Un bloc de béton isolé servant d'enveloppe à un conduit cimenté de 1 mètre de côté.

G. — Monument rectangulaire, dans la direction de l'est à l'ouest. La face est porte les débris d'un escalier dans toute sa largeur. Les autres faces étaient revêtues de blocs de granit taillés. La face ouest présente une ou-

(1) Cinq de ces inscriptions ont été publiées, en 1857, par M. Leon Renier. Je n'ai pas cru devoir les reproduire. — J. M.

Digitized by Google

verture donnant accès dans 4 caveaux voûtés. — L'enveloppe se composait de 5 rangs de pierres superposées. Le premier, composé d'éléments à face rectangulaire de 50 cent. de hauteur. Le deuxième, d'éléments taillés en moulure de 56 cent. Les trois autres, d'éléments à face rectangulaire de 78 cent. Le rang supérieur a complétement disparu, les suivants n'existent qu'en partie. Les blocs sont dans un très-bel état de conservation. — Les marches de l'escalier ont 22 cent. de hauteur et 32 cent. de largeur. La surface supérieure, en partie écroulée, est recouvert d'un fort enduit en ciment. Sur cette surface, les traces du mur intérieur qui divise transversalement les caveaux, présentent des blocs de granit avec les marques de crampons en fer, et comme deux fûts de colonne en granit de 3 mètres 04 cent. de longueur ont été retrouvés dans les fouilles, ainsi que deux chapiteaux corynthiens, dont l'un en bel état de conservation, il est à supposer que l'édifice était surmonté d'un arc de triomphe. — La longueur du bâtiment est de 19 mètres 07 cent.; la largaur de 8 mètres 74 cent.; l'épaisseur du mnr de 1 mètre 10 cent., dont 56 cent. pour le revêtement en granit et 54 cent. pour le béton. Les portes sont de 96 cent. Les fouilles se sont portées surtout sur ce monument. Il a été dégagé tout autour par un fossé de deux à trois mètres de large et de un mètre cinquante à deux mètres de profondeur, jusqu'à l'ancien sol. Aucun des éléments taillés qui manquent à l'enveloppe n'ont été retrouvés, ce qui ferait supposer que beaucoup ont été enlevés pour d'autres constructions, ainsi que les blocs ouvragés qui devaient orner le couronnement de l'édifice. Les colonnes de granit et les chapitaux seuls ont été re-

Digitized by Google

trouvés avec six ou sept médailles dont quatre seulement ont conservé leur effigie : un Alexandre Sévère, un Faustine Mère, un Gordien III, un Constantin. Les caveaux renfermaient une couche de deux mètres cinquante à trois mètres de détritus et de débris de voûte; ils ont été déblayés sans aucune découverte que la disposition exacte de l'intérieur. Les murs étaient enduits et le sol cimenté; aucune trace de mosaïque, non plus que sur la plate-forme supérieure.

H. — Inscription dans le côté de laquelle a été taillée une large échancrure, pour adapter la pierre à une construction. La proximité du monument et le nom de Septime Sévère, en tête de cette inscription, semblent les rattacher l'un à l'autre.

K. — Grande ruine dont les murs restés debout en partie offrent des proportions considérables : 9 à 10 mètres d'élévation sur 1 mètre d'épaisseur. Un appartement intérieur carré a conservé à une de ses encoignures une colonne composée de plusieurs blocs de granit de 56 cent. de côté et de 6 mètres environ d'élévation, surmontée d'un chapiteau corinthien. La colonne et son chapiteau semblent, du reste, n'avoir jamais beaucoup présenté de fini. Les éléments des trois autres colonnes jonchent le sol. — La situation de ce monument s'ajoute encore pour faire présumer qu'il dût avoir une grande importance. Il ferme l'étroit passage qui sépare l'Oued-Sahel de la montagne, rempart naturel, sur le flanc est de laquelle était construite la ville de Tubusuptus. La partie du monument qui regarde l'ouest et atteint le bord même de l'escarpement du fleuve, porte dans ses ruines les traces

Digitized by Google

de fortes casemates, de plates-formes arrondies de plus de un mètre d'épaisseur. Entre le monument et la montagne se trouvent des voûtes au-dessus desquelles est une plate-forme cimentée qui a dû former un terre-plein en arrière du mur extérieur. Sur une longueur de 50 à 100 mètres, on trouve partout la trace d'une solide fortification avec une ouverture sur le fleuve. Une fouille exécutée à 3 mètres de profondeur, à l'intérieur de l'appartement aux colonnes, a amené la découverte de morceaux d'écume de fonte et d'un fourneau. Les déblais, en cet endroit, seraient extrêmement considérables à exécuter, par suite de l'effondrement des voûtes qui composaient le sous-sol. Aucune trace de mosaïque n'a été trouvée.

L. — Porte dans le mur d'enceinte.

M. — Siphon en béton, de 1 mètre de côté à l'extérieur et de 25 cent. de côté pour le conduit. Il suit le flanc de la montagne au moyen des grandes citernes avec lesquelles il communiquait sans doute. Il présente exactement les mêmes dimensions qu'un siphon dont on trouve les traces sur une croupe qui se détache de la chaîne de montagne de la rive droite de l'Oued-Sahel et vient aboutir dans la plaine à 1 kilomètre environ de Tubusuptus. Ce siphon amenait les eaux de la source d'Agbalah, qui existe encore aux Beni Djellel, dans le flanc de la montagne, à environ 600 mètres d'élévation au-dessus de la plaine, à 12 ou 13 kilomètres de Tiklat. Il suit le sommet d'une croupe entre le Bou-Soummer à l'ouest et l'Oued Amessin à l'est, passant par la tribu des Bou Adjah.

N. — Citernes décrites dans l'*Annuaire de la Société archéologique* de Constantine, en 1853, par M. Meurs.

Digitized by Google

Sur un tertre à 5 ou 600 mètres à droite de la route, en arrivant de Bougie, des fouilles autour de deux colonnes enfouies à 1 mètre 50 cent. au dessous du sol ont amené la découverte de l'inscription 12 et d'un tombeau en maçonnerie pour un seul sarcophage.

Le flanc de la montagne laisse à découvert un grand nombre de bases de construction. La plaine, au contraire, s'est couverte d'une couche de terre très-épaisse par l'écoulement des eaux.

MONUMENT PUBLIC.

N° 26 (1).

IMPCAESLSEPTI
MIOSEVEROPIO
PERTINACI AVG
P.P.ARABICOADI
ABENICOPONTIF
MAXIMOTRIBPO
TEST IIIIMPVIIICOS
II PROCOS
.CIVLIVSQFQVR
.ONORATVSVIR
.....VS PAOT
.....
.....SE.....
DECRETVMORDINIS
EXSVMMAHONORS
FLAMONI.S.A.DILC
TAPRAETEREAEXSVA
LIBERALITATEPECV
NIAEXHSVIIIMIL
CONSTITVIT

(1) M. le colonel Bonvalet a eu l'obligeance de nous adresser, sur notre

Digitized by Google

Observations. — Les ligatures sont IR dans QVIR, 9e ligne; RI dans HONORIS, 15e ligne; L'E dans DILECTA, 16e ligne.

Sur une pierre rectangulaire très-allongée. L'inscription, formée de caractères assez corrects, est gravée dans un champ légèrement refouillé que bordent trois lignes de moulures diversement espacées. A partir de la 10e ligne jusqu'à la 13e inclusivement, la pierre présente une échancrure régulière qui s'étend jusqu'au centre. Il semblerait que cette incision a été faite à dessein pour un usage inconnu. Le reste des trois lignes a été évidemment martelé. On distingue encore çà et là quelques amorces presque insaisissables des lettres qui s'y trouvaient inscrites.

Malgré ces lacunes regrettables l'épigraphe peut se lire presque entièrement. Mais il nous est impossible de deviner le mot essentiel qui désigne le genre du monument qu'on a édifié.

L'inscription doit se lire ainsi :

Imperatori Caesari Lucio septimio, pio, Pertinaci, Augusto, patri patriae, arabico, adiabenico, pontifici maximo, tribuniciâ potestate, tertium, imperatori octavum, bis consuli, proconsuli. Caius Julius, Quinti filius, Quirina (tribu), Honoratus, vir egregius ?.....

.....

..... secundum.....

décretum ordinis ex summa honoris flamonii sui ac dilecta praeter ea ex sua liberalitate pecuniâ ex sestertiis octo millibus constituit.

demande, les estampages de cette inscription et de la suivante, lesquels nous ont beaucoup aidé pour les déchiffrer.

Digitized by Google

La première partie de la légende est, comme on le voit, une dédicace à Septime Sévère, qui fut élevé à la dignité impériale à Carnunte (1), sur le Danube, le 13 avril 193, quinze jours après le meurtre de Pertinax, dont il prit le nom vénéré pour gagner l'affection du peuple romain. Par conséquent, la troisième année de sa puissance tribunicienne, indiquée sur ce monument, nous reporte à la seconde moitié de 195, année du consulat de Scapula Tertullus (2) et de Tineus Clemens. Ce fut apparemment dans les premiers mois de cette année qu'il faut placer la défaite de Pescennius Niger, qui, pendant deux ans de luttes acharnées, disputait à Sévère l'empire de Rome et le sceptre du monde. La bataille, qui fut sanglante, se livra dans la fameuse plaine d'Issus, en Cilicie, aux lieux mêmes où, 527 ans auparavant, 333 ans avant notre ère, Alexandre le Grand ébranla la fortune de Darius, qu'il devait définitivement renverser dans les champs d'Arbelles quelque temps après.

C'est à cette occasion que Septime Sévère reçut le titre d'*Impérator* (général triomphant) pour la quatrième fois. Mais il y a loin de ce chiffre à celui de VIII exprimé sur notre monument, et il n'est guère possible d'expliquer, en relatant les principaux événements militaires de cette époque, de quelle manière il a obteuu ses quatre autres triomphes dans le courant de la même année. Assurément, les Africains, ses sympathiques et dévoués compatriotes, avaient pris la mauvaise habitude, par une

(1) D'autres disent à Sabaria, en Pannonie, où naquit l'illustre St-Martin.

(2) On croit que c'est le même qui était, en 211, proconsul d'Afrique, et à qui Tertullien adressa un écrit pathétique et suppliant pour le prier de cesser les cruautés atroces qu'il exerçait contre les chrétiens.

Digitized by Google

servile adulation, d'exagérer le nombre de ses victoires et de ses triomphes; car nous avons sur ce prince plusieurs inscriptions d'origine africaine, où le titre d'imperator lui est largement attribué. Cependant nous ferons remarquer que Goltzius, Onuphre et quelques autres numismates plus modernes, citent des médailles de l'an 195, frappées à l'effigie de Sévère, où on lit : TRIB.POT.III. IMP.VII; mais cela ne prouve absolument rien, car elles ont fort bien pu sortir des ateliers monétaires de Carthage ou de ceux des autres villes de l'Afrique qui jouissaient du privilége de battre monnaie.

La seconde partie de l'épigraphe nous paraît difficile à interpréter à cause de la disparition des trois lignes où se trouvaient les termes indispensables au sens du texte. L'auteur de ce document lapidaire, Caius Julius Honoratus, fils de Quintus, de la tribu Quirina, semble y être qualifié d'homme distingué, *vir egregius;* que, muni de l'autorisation du conseil municipal et par un effet de sa générosité, il a fait construire, à ses frais, en l'honneur de son élévation à la dignité de chef des Flamines, un monument (temple, édicule, autel ou tout autre construction analogue), moyennant la somme de huit mille sesterces.

Digitized by Google

MONUMENTS FUNÉRAIRES.

N° 27.

D M S
IIISCELOCISFLORIREQVIESCV
NTOSSASEPVLTAAFINIS
PRIMEMISERANDOFVNE
RERAPTODIISADNFER
NASSEDESLVCoSQVERoRVM
QVEMDOCTASSTVDISoRNARAT
DIVATHAI.IAQVIPROPEVI
CENoS..IAMSVPLEVERAT
NNoSoNIAILSISBREVIARVPIS
SESTAMNAFVSO❋PRoDoLoRVI
NVLLDECREARVMPEREFASEST
PARCARVMDIVADVRoSQVEEVA
DERECASVS❋H.S.E

Sur une pierre dure, siliceuse, mesurant 98 cent. de hauteur sur 50 cent. de largeur. Les caractères n'ont que 4 cent. de hauteur.

Avant d'essayer la restitution et l'interprétation de cette

Digitized by Google

étrange oraison funèbre qui nous offre un curieux spécimen des talents oratoires et des connaissances grammaticales du barbare insigne qui l'a formulée, il est indispensable d'émettre quelques observations relatives au style graphique de l'inscription et de signaler les monogrammes dont elle est parsemée.

La légende est enfermée dans un cadre terminé par trois moulures inégalement espacées. Les lettres, assez régulières, sont maigres et tellement serrées qu'elles ne laissent aucun intervalle entre les mots. Il n'y a d'autres signes séparatifs que deux feuilles de lierre, l'une placée entre les mots *fuso* et *pro*, l'autre entre le mot *casus* et la formule funéraire *H S E*.

Ligatures. — 2e ligne : la 1re lettre N forme un sigle équivalent à AN, qui, ajouté aux deux lettres qui terminent la 1re ligne et le T suivant donnent la dernière syllabe du verbe *requiescant*. La pénultième I de la même ligne se prolonge au dessus du corps d'écriture, ce qui double sa valeur, lisons : *affiniis* pour *affinibus*. — 4e ligne : l'I est greffé sur le premier jambage du N, devant le groupe FER; lisons : *infernas*. Le génitif *queerorum*, qui est d'un latin suspect, est peut-être employé pour une des expressipns *questus* ou *querimonia*. — 6e ligne : lisons *doctis studiis* au lieu de *doctas studis* qui sont en désaccord de cas, et *ornaverat* au lieu de *ornarat*. — 7e ligne : la 8e lettre, qui est représentée par une haste, est altérée à la partie inférieure; ce doit être un L; lisons : *Thalia*, nom de la célèbre muse qui présidait à la comédie. — 8e ligne : à la suite du groupe CENOS, qui est fruste, il y a une lacune de deux ou trois lettres; le sens et ce qui reste appellent impérieusement le mot

Digitized by Google

VITAM. Le verbe suivant est écrit par un seul P; lisons *suppleverat*. — 9e ligne : le premier chevron du N initial est barré; lisons *annos*. Après ce mot, vient une série de sept ou huit lettres, dont trois, celles du milieu, sont gravement endommagées et presque insaisissables. Si l'O qui précède n'indiquait pas un vocatif, je verrais là un terme technique tel que *actoris* ou *artificis*. Mais la première lettre et les trois dernières, quoique altérées, se distinguent aisément; il faut lire *Nemesis*, nom de la redoutable déesse de la vengeance. La ligne se termine par le verbe *rupis* pour *rupisti*. — 10e ligne. Le trait vertical de l'E, 2e lettre, a un prolongement barré par le haut; il faut sans doute lire SEET. Le mot suivant, *stamna*, pluriel de *stamen*, n'est pas autrement écrit. — 11e ligne : l'A est formé dans l'ouverture inférieure du premier N; lisons *ruina* pour *ruinam*. L'haste de l'E, 9e lettre, est prolongé et barré; lisons *decreta*. Le dernier jambage du M suivant est nimbé, ce qui donne à ce sigle la valeur de MP; lisons *rumpere*. A partir de la 5e ligne jusqu'à la fin de l'inscription, tous les O, moins un, celui de *prope*, sont d'une extrême exiguité et sont en suspension à distance inégale des lignes parallèles qui circonscrivent l'écriture.

Un texte semblable qui présente si peu de clarté et tant d'imperfections sous tous les rapports ne peut guère se restituer selon les règles de l'art. Néanmoins, je proposerai la lecture suivante, dont je ne garantis pas, toutefois, la rigoureuse exactitude :

Hisce locis Flori requiescant ossa sepulta affinibus, prime miserando funere. Raptus est à Diis ad infernas, sedes lucos querorum. Quem doctis studiis ornaverat diva

Digitized by Google

Thalia, qui prope vicenos vitam suppleverat annos. O Nemesis, brevia rupisti se et stamina fuso, pro dolo, ruinam vel decreta rumpere fas est Parcarum divarum atque duros evadere casus. Hic situs est.

Voici, dans son acception la plus large, le sens de cette fameuse épitaphe dont l'origine doit remonter à une très-haute antiquité, si l'on se base sur le style métaphorique qui la caractérise :

« En ces lieux reposent les ossements du comédien Florus, que ses parents infortunés ont ensevelis en déplorant amèrement sa perte. Les dieux immortels qui lui ont ravi le jour ont fait descendre son ombre dans les bois sacrés des demeures infernales où retentissent d'éternels gémissements. Il avait terminé sa carrière à peine âgé de vingt ans, et pourtant il était déjà l'émule de la divine Thalie, qui avait orné son esprit des dons de son art. O cruelle Némésis ! tu as brisé par trahison les minces fils attachés au fuseau de son existence ! Mais nous est-il possible d'éviter la mort, d'enfreindre les immuables décisions des Parques divines et de se soustraire au sort rigoureux qu'elles nous réservent. Il gît ici. »

Les amers regrets exprimés dans cette épitaphe s'adressent, comme on le voit, à un jeune et illustre comédien du nom de Florus, mort à la fleur de l'âge, victime sans doute d'un guet-apens qu'auraient dressé contre lui de lâches rivaux jaloux de ses succès sur la scène. C'est du moins ce que semblent indiquer les termes *pro dolo* associés au nom de la terrible Nemesis, déesse de la vengeance. Son panégyriste, qui peut bien être aussi son collègue, devait être, comme beaucoup de nos artistes dramatiques modernes, plus habiles à déclamer des vers

Digitized by Google

de Plaute et de Térence qu'à improviser des discours funèbres d'après les principes de la grammaire.

N° 28.	N° 29.
D M S	D M S
L IVLIVS	C IVLIVS
C FIL QVI	L FIL QVIR
RINA	HONORA
MARTIALIS	TVS C EQ R
VIX ANNS	VIXIT AN
LV	NIS XXIII
H S E	

N° 28. — *Diis manibus sacrum. Lucius, Caii filius, Quirinâ, Martialis vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est.*

Lucius Julius Martial, fils de Caius, de la tribu Quirina, a vécu 55 ans. Il gît ici.

L'I est lié avec le dernier N du mot ANNIS. — Stèle carrée : 80 cent. sur 46 cent. — Les lettres, d'une belle exécution, ont 6 cent. de hauteur.

N° 29. — *Diis manibus sacrum. Caius Julius, Lucii filius, Quirinâ Honoratus, centurio equitum romanorum, vixit annis viginta tribus.*

Caius Julius Honoratus, fils de Lucius, de la tribu Quirina, centurion dans la cavalerie romaine, a vécu 23 ans.

On peut également rendre les initiales CEQR par cette autre expression : *civis equester romanus.*

Grandes et belles lettres sur une pierre en forme de dé d'autel. Ces deux tombes appartiennent évidemment à deux membres de la même famille, le père et le fils, mais il est difficile de savoir lequel a la suprématie sur l'autre dans l'ordre de la paternité.

Digitized by Google

N° 30.	N° 31.
CAESVLE	.....IA
NAT FIL	LI MVS
OPTATA	TIA VIXIT
V A XL	ANIS XXV

N° 30. — *Caesule, Natalis filia, Optata, vixit annis quadraginta.*

Caesule, surnommée la Désirée, fille de Natalis, a vécu 40 ans.

N° 31. — Laelia Mustia a vécu 25 ans. — Sur une petite stèle brisée à la partie supérieure.

N° 32.	N° 33.
D M	FL....
TADIA C FIL	NIA...
QVINT.....	TOR..
....	MATRI
.....	DONATA

N° 32. — *Diis manibus. Tadia Caii filia Quintiliana?*

Stèle carrée, mutilée par en bas. Au-dessus de l'épitaphe se trouve un triangle dans lequel sont gravés plusieurs croissants superposés.

N° 33. — *Flaminiae Torquata? Donata matri....*

Flaminia Torquata à sa mère Donata, qui....

Longue stèle brisée par le haut.

L'inscription suivante figure sous le n° 3,550 dans l'*Exploration scientifique* de M. Léon Renier. Je la reproduis par ce qu'elle diffère sur quelques points de la transcription de M. le colonel Bonvalet.

Digitized by Google

N° 34.

D M
PONTIA
P. FIL
TERTIA
V A LXV
H S E S T T L

N° 34. — *Diis manibus. Pontia, Publii filia, vixit annis sexaginta quinque. Hic sita est. Sit tibi terra levis.*

Pontia Tertia, fille de Publius, a vécu 65 ans. Elle gît ici. Que la terre te soit légère !

L'épitaphe, inscrite dans un cadre bordé d'un quadruple rang de moulures, est surmontée d'un triangle isocèle au milieu duquel se trouve gravée, en relief, une rosace dans un croissant. La stèle est d'un calcaire granuleux tendre qui paraît être étrangère à la localité, car toutes les autres sont d'une composition siliceuse très-dure.

Outre les objets d'art antique et les monuments épigraphiques que nous venons de signaler, il a été trouvé dans les fouilles exécutées à Tubusuptus quelques médailles en bronze dont voici les mieux conservées :

Alexandre Sévère :

℣. — IMP. C. M. AVR. SEV. ALEXANDER AVG. OU P. AVG.
Sa tête laurée à droite.

℟. — PROVIDENTIA AVG. S. C.
La Providence debout à gauche, appuyée sur une colonne, tenant une corne d'abondance et des épis.

G. B.

Digitized by Google

Gordien III :

℣. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG.

Sa tête laurée à droite.

℟. — AETERNITAS AVG. S. C.

Génie debout à droite, le manteau sur l'épaule, tenant un globe et levant la main droite. G. B.

Constantin Ier :

℣. — CONSTANTINVS AVG.

Sa tête laurée à droite.

℟. — D. N. CONSTANTINI MAX. AVG.

Autour d'une couronne dans laquelle on lit VOT. XX (1) à l'exergue S M H A ? P. B.

Faustine Mère :

Grand bronze totalement fruste.

DJIDJELI.

Pendant son séjour à Djidjelli, en 1865-66, M. Girol, garde général des forêts, a recueilli deux fragments d'inscription dont il nous a communiqué le texte de Fréjus, dans le courant du mois de février dernier.

No 35.

a IMP CAES
M ANTONO
GORDIANO
PIO FELI
. . . . . .
. . . . . .

(1) *Votis decennalibus susceptis.*

Digitized by Google

b P. P. COS II . . OC
NEPOT. DI
VORVM GOR
DIANORVM
NILIARIVM
I

Remarque. — Le dernier jambage du N pénultième du mot ANTONO est très-allongé, ce qui donne à cette lettre la valeur de NI.

Ces deux inscriptions sont gravées chacune sur deux fragments de borne milliaire, d'inégale longueur, mais absolument identiques, quant à la taille, à la forme et à la largeur. Seulement, les lettres, qui ont le même style rudimentaire, n'ont pas les mêmes dimensions; elles ont sept centimètres sur le premier, tandis qu'elles n'en ont que quatre sur le second. — A part cette circonstance insignifiante, tout le reste et la légende elle-même nous prouvent que ces deux blocs mutilés doivent se rattacher à la même pierre. L'un d'eux a été exhumé des fondations du nouveau marché couvert de Djidjeli, à 700 mètres environ de la porte de l'ancienne ville, dans la direction du fort Duquesne. On n'a pu nous renseigner sur la provenance de l'autre, mais il est probable qu'il aura été trouvé sur le même emplacement.

En les superposant et en complétant les deux lignes qui ont disparu avec une parcelle de la pierre, nous obtiendrons la lecture suivante :

Imperatori Caesari Marco Antonio Gordianio, pio felici, Augusto, pontifici maximo, tribuniciâ potestate, sextum patri patriae, consuli II proconsuli, nepoti divorum Gordianorum. Niliarium. (Mille passuum.)

Digitized by Google

A l'empereur César Marc Antoine Gordien, pieux, heureux, auguste, grand pontife, père de la patrie, investi de la puissance tribunicienne (pour la sixième fois ?), consul deux fois, proconsul, petit fils et neveu des divins Gordiens. A un mille de la (commune) de Niliare?

A quinze ou seize kilomètres environ à l'est de Djijeli, on rencontre une petite rivière que les Arabes appellent l'Oued-Nil et qui se jette dans la mer en décrivant un long méandre à travers le territoire de la tribu des Ouled bel Afou. Il doit évidemment y avoir quelques rapports étymologiques entre le nom de cette rivière, qui semble être le Gulus des anciens, et la station de *Niliare,* désignée sur notre monument. En remontant ce cours d'eau depuis son embouchure jusqu'à la naissance des nombreuses grappes de collines entassées qui se relient à la chaîne du Petit-Atlas, à quelques lieues de la mer, on découvrirait inévitablement, sur l'une ou l'autre rive, les vestiges de cet antique centre de population, dont les anciens géographes ont oublié de nous révéler l'existence.

Mais comment expliquer la présence, à Djidjeli, de cette borne milliaire, quand elle devait être, de préférence, dans la localité dont elle porte le nom ou dans son voisinage? On doit naturellement supposer qu'elle aura été taillée dans les carrières d'Igilgilis, peu de temps avant la mort de Gordien, et que des circonstances que nous ignorons, l'avènement de Philippe, peut-être, n'ont pas permis qu'elle fut transportée à destination (1).

(1) M. Léon Renier a publié (Exploration scientifique, n° 3,304) la dernière partie d'une inscription milliaire relative à la famille des Gordiens, au bas de laquelle on lit : ABIGILGIL..M.P.... : « *Ab Igilgili millia passum...* » Nous voyons ici que les distances partent d'Igilgilis, qui avait

Digitized by Google

L'entière disparition du chiffre indicateur de la puissance du tribunat ne nous permet pas d'assigner une date précise à ce monument. Cependant, malgré cette lacune, nous pouvons, à l'aide des expressions COS II PROC, qui y sont assez visiblement relatées, en circonscrire l'origine entre le printemps de 242 et le mois de juin 244. On sait que les empereurs se décoraient du titre de proconsul lorsqu'ils étaient hors de Rome. D'un autre côté, le jeune Gordien fut élu consul pour la deuxième fois en 241, avec Pompeianus Civica. Ces deux particularités jointes à l'hypothèse très-admissible que nous avons émise plus haut, me font placer cette date dans la sixième année du règne de Gordien III, c'est-à-dire en 244.

L'année 241 est doublement mémorable par une victoire éclatante remportée sur les Francs par Aurélien, alors tribun légionnaire (1), dans les environs de Mayence, et par la déclaration de guerre qui fut faite au fameux Sapor, roi des Perses, dont le long règne et les talents militaires devaient porter un coup si funeste à la puissance romaine dans ses possessions de l'Orient. Quoique les hostilités eussent commencé en Perse dès cette année même, il ne paraît point que l'empereur se soit immédiatement transporté sur le théâtre de la guerre; car plusieurs lois datées de Rome nous apprennent qu'il était encore dans cette ville au commencement de 242. Il en sortit probablement à la fin de l'hiver, après avoir

à cette époque le titre de Colonie, tandis que sur notre monument elles partent de Niliare; d'où l'on peut inférer que ce poste jouissait d'une certaine importance

(1) C'est la première fois que l'histoire parle de cette vaillante et célèbre nation qui devait, deux siècles plus tard, greffer son nom immortel sur le tronc décapité de la vieille Gaule.

Digitized by Google

épousé Furia Sabina Tranquillina, fille du savant et éloquent Misithée, son ancien précepteur, qui devint plus tard préfet du prétoire. Lorsqu'il partit pour rejoindre son armée, il ouvrit solennellemeut les portes du temple de Janus. C'est la dernière fois que l'histoire fasse mention de cet antique usage.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE TEBESSA *(Theveste)*.

M. Girol, garde général et auteur d'un très-intéressant mémoire sur les antiques monuments de Tébessa inséré dans notre dernier *Recueil archéologique,* nous a expédié de cette ville, en mars 1866, la copie de toutes les inscriptions latines qui ont été découvertes depuis les premiers temps de son occupation. Il ignorait sans doute que la presque totalité avait été relevée et vulgarisée d'abord par M. Léon Renier, dans son *Exploration scientifique,* où il s'en trouve 112, et dans les *Annuaires* de 1858-59 et 1860-61, où M. le capitaine Moll en a publié 120.

Ce n'est qu'à l'aide d'un travail opiniâtre et par la perte d'un temps précieux, que je suis parvenu à faire le triage de celles qui n'ont pas été livrées à la publication. Elles sont en bien petit nombre, et, sauf la première, d'une importance très-secondaire.

Toutes ces inscriptions, ainsi que celles que nous avait communiquées M. le commandant Seriziat, devaient figurer dans le *Recueil des Notices et Mémoires* de 1866; mais il m'a été impossible d'en faire la confrontation et le classement, une assez grave indisposition qui m'était sur-

Digitized by Google

venue m'obligea de partir en France quelques jours après que M. de Contenoin m'eut remis le cahier de M. Seriziat.

N° 36.

IMP CAES
DIVI TRAIANI
PARTICI F DIVI
NERVAE NEPOS
TRAIANVS
ADRIANVS AVG
PONTIF· MAX· TRIB
POT· VII COS III VIAM
A CARTHAGINE THE
VESTEM MIL P CXCI
DCCXXXX STAVIT (*sic*)
P METILIO
SECVNDO LEG
AVG· PROPR·
COS DESIG
PER LEG III AVG·

Sur une borne milliaire, d'une bonne conservation, découverte dans la rue Caracalla, dont le niveau avait été à peu près ramené à la hauteur du sol romain par les déblais qui s'y sont effectués. Elle gisait au pied d'un épais massif de maçonnerie en pierres de taille, à 50 mètres environ de l'arc de triomphe de Caracalla.

Les mots LEG III AVG, qui terminent le texte de l'inscription, sont gravés dans un creux de quelques millimètres de profondeur et entourés d'un filet simple. Le mot STAVIT, qui termine la 11e ligne, n'est pas autrement écrit sur la copie; il faut lire *stravit,* parfait de *sterno,* que le sens de la phrase exige.

Digitized by Google

Imperator Caesar, divi Trajani parthici filius, divi Nervae nepos, Trajanus Adrianus, pontifex maximus, tribuniciae potestatis septimum, consul tertium, viam à Carthagine Thevestem millia passuum centum et nonaginta unum ex septingentis quadraginta stravit. Publio Metilio secundo, legato augusti, propraetore, consule designato, per legionem tertiam augustam.

L'Empereur et César fils du divin Trajan, le parthique, petit-fils du divin Nerva, Trajan-Adrien, auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la septième fois, nommé trois fois consul, a fait paver, par les soldats de la troisième légion Auguste, 191 milles (284 kil.) de la route de Carthage à Theveste sur les 740 (qu'elle a de développement), et cela sous la direction de Publius Metilius Secundus, lieutenant impérial, pro-prêteur et consul désigné.

L'empereur Adrien, en l'honneur duquel s'adresse la dédicace officielle de ce remarquable document historique, fut revêtu de la pourpre impériale par ses soldats, le 11 août de l'an 117, dans la ville d'Antioche, où il se trouvait quand il reçut la nouvelle de la mort de Trajan, son tuteur, qui venait d'expirer à Sélinunte. Il s'empressa d'informer le sénat de sa promotion, en le priant de vouloir bien la lui confirmer et de lui conférer la puissance du tribunat par lettres patentes, comme cela se pratiquait d'habitude, lorsque les nouveaux empereurs étaient hors de Rome. Il ne dut recevoir ce titre que quelques mois après, de sorte qu'on peut assigner pour date à peu près certaine à notre borne milliaire le premier semestre de l'an 124. A cette époque, Adrien, qui venait d'explorer en amateur et en triomphateur les extrêmes limites de

Digitized by Google

l'empire, du côté de l'Orient, opérait son mouvement rétrograde et visitait successivement la Lycie, la Cilicie, la Pamphilie, la Cappadoce, la Phrygie, la Bithynie et les villes les plus importantes de l'Asie mineure. L'année suivante, il se rendit dans les îles principales de l'Archipel, puis il vint en Achaïe, où il se reposa un peu de ses longues fatigues. Enfin, il passa l'hiver à Athènes, où il se fit initier aux mystères d'Eleusis.

Les grands travaux d'utilité publique que plusieurs documents lapidaires nous disent s'être effectués dans les années 123 et 124 feraient supposer qu'on s'attendait, en Afrique, à voir passer l'auguste voyageur à son retour de l'Asie. Mais on est à peu près certain qu'il n'entreprit cette nouvelle excursion que vers l'an 127. Son itinéraire à travers les possessions romaines de l'Afrique ne nous est point connu.

Le nom de P. Metilius Secundus se trouve inscrit avec ses titres et l'indication des travaux qui se sont accomplis sous sa direction sur trois monuments à peu près analogues, que nous allons passer successivement en revue. 1° A Lambèse, dans le temple d'Esculape (1), sur un dé d'autel employé dans la maçonnerie du quatrième sanctuaire, à gauche du grand sanctuaire. (*Expl. scient.*, n° 3); 2° à Thamugas, sur deux fragments inégaux trouvés près de l'ancien *forum* de la cité, où il est qualifié de patron de la Colonie : PAT. COL. (*Expl. scient.*, n° 1,483); 3° à Bled el-Hadrat (بلد الحدرة), dans le voisinage de Carthage, sur une colonne milliaire rapportée et publiée par Schaw, tome 1er, page 197. (Orelli, n° 3,564.)

(1) On sait que ce temple magnifique, dont les restes étaient bien conservés, a été renversé à la suite d'un violent orage, en 1854.

Digitized by Google

Sur la borne de Tébessa, l'énumération des dignités du même personnage est complété par l'expression COS. DESIG. ce qui accuse un avancement en grade. On peut donc conclure, de cette particularité, que ce dernier monument est d'une date plus récente que les trois autres, dont l'origine paraît devoir remonter à l'an 123 de notre ère.

Nous savons maintenant, par le texte de l'inscription, la distance exacte qui existait par la seconde grande voie intérieure (1), entre les deux célèbres métropoles du nord de l'Afrique, Carthage et Césarée, qui brillaient, à cette époque, d'un éclat presque aussi vif qu'aux temps héroïques des Annibal, des Bocchus et des Juba II.

Son développement total était de 740 milles (1086 kilomètres), dont une fraction, 191 milles, ont été livrés à la circulation à la suite des travaux opérés par les soldats de la 3e légion Auguste. Voici les noms des principaux centres qu'elle traversait à partir de Carthage : Ad Pertusa, Inuca, Sicilibba, Thurris, Chisiduo, Membrissa, Tichilla, Tignica, Musti, dont plusieurs inscriptions fixeraient l'emplacement dans le village arabe de Sidi Abd er-Rebbi, Tracia, Drusiliana, Larabus (2), dont la forme un peu défigurée se retrouve dans le nom

(1) La première passait à Lambèse et aboutissait à Setif. Mais la principale voie, la plus directe, était celle qui cotoyait les rivages méditerranéens; elle n'avait qu'un développement de 629 milles, ou 931 kil., et reliait les stations suivantes : Utique, célèbre par la mort de Caton; Hippône, où s'illustra saint Augustin; Rusicade (Philippeville); Chullu, une des quatre colonies cirtéennes; Igilgilis (Djidjeli); Choba, Saldae (Bougie); Rusucurrus (Dellys); Icosium (Alger); Tipasa et Césarée (Cherchel).

(2) C'est près de cette antique cité que Jean Troglita, nommé stratège d'Afrique par Justinien, en remplacement d'Artaban, fut mis en déroute avec son armée par les Maures Levathes, qu'il vainquit peu de temps après dans une autre bataille qu'il leur livra dans les mêmes lieux.

Digitized by Google

actuel d'El-Orbos, Orba, Ammedera, remarquable aujourd'hui par ses antiquités, Ad Mercurium, et, enfin, Theveste.

En sortant de cette dernière ville, qui nous a laissé de splendides souvenirs de l'époque des Antonins et de Justinien, la route quittait brusquement la direction du sud-ouest pour prendre celle du nord-ouest qu'elle devait à peu près conserver jusqu'à Cirta; mais avant d'y arriver elle traversait ou longeait, après avoir dépassé Flavia Marci et Fons Potamiana, la grande Sebkha qui s'étend au pied du Nif-Enser, franchissait Ad Rubras et Sigus, dont il reste encore des ruines considérables, puis atteignait la capitale des Numides en passant par la commune de Sila, sur les ruines de laquelle a surgi le village actuel du Khroub. Au sortir de Cirta, elle s'infléchissait vers l'ouest et traversait successivement Mileum (Mila), mémorable par l'épiscopat de saint Optat, l'historien du schisme des Donatistes, Cuiculum (Djemila), où l'on admire encore les restes d'un magnifique arc-de-triomphe dédié à Caracalla, puis Sitifis, aujourd'hui Setif, chef-lieu de la Mauritanie sitifienne.

De cette ville à Césarée on ne comptait pas moins de douze principaux gîtes d'étapes, parmi lesquels nous citerons seulement Perdices, Cellas, Macri, la colonie d'Auzia, sur l'emplacement de laquelle s'élève notre moderne Aumale, Rapidum, Caput Cellani, Sufasar et Aquis.

Revenons maintenant à Carthage. La portion des routes que la 3e légion a exécutée comprend une étendue de 191 milles, ou 284 kil. Ce chiffre doit évidemment exprimer la distance réelle de cette ville à Théveste. Ce-

Digitized by Google

pendant, l'addition des distances séparatives de chacune des seize bourgades échelonnées sur cette grande voie ne donne, d'après la table peutingérienne, qu'un total de 181 milles. La différence assez sensible de ces deux données ne peut provenir que d'une erreur de copiste, à moins qu'elle ne soit le résultat de certaines modifications que la route aurait subies, postérieurement au règne d'Adrien, qui en a peut-être fait faire le premier tracé. Cette dernière hypothèse me semble être assez rationnelle, car une inscription de l'an 237, découverte près de Tébessa, et publiée par Schaw, nous apprend que les empereurs Maximin et Maxime, son fils, ont rétabli depuis Carthage jusqu'aux frontières de la Numidie : *A Carthagine usque ad fines Numidiae,* cette même route qu'une longue négligence avait laissé dépérir et dégrader, *Viam ..... longâ incuriâ corruptam atque dilapsam.* Bien que le texte de cette inscription ne mentionne que des travaux de réparations, il est fort probable que la ligne de parcours de cette voie a dû être modifiée en certains endroits, comme cela s'est pratiqué tant de fois pour nos routes impériales.

N° 37.

IOVI AV.....
DEDIC....
C·NSO...LIO FLA
LEG·AVG·PRO...
Q MANTIVS·Q·F·CAMI....
ALBA POMPEIA 7
LEG·III AVG P·S·

Jovi Augusto sacrum. Dedicante Censorio Aelio Flavio! legato augusti, propraetore. Quintus Mantius, Quinti

Digitized by Google

filius, Camillus, Albâ Pompeiâ, centurio legionis Augustae piae Severianae (vel pecunia suâ extruxit).

Quintus Mantius, surnommé Camille, fils de Quintus, originaire d'Albe Pompée, centurion de la 3e légion Auguste, a érigé (ce monument), à ses frais, à Jupiter Auguste. La dédicace en a été faite par Censorius Aelius Flavius, lieutenant impérial et propréteur.

Albe Pompée, ville du Montferrat dans les Apennins, était la patrie de l'empereur Pertinax. Cette inscription peut bien se rapporter au règne de Sévère.

N° 38.

MERCVRIO
AVG. SAC.
Q. LONGEIVS Q. F. PAP.
FAVSTINVS AEDIL. PRAEF.
.....OB HONOREM AED. STATVAM
MERCVRI CVM SVIS ORNAMENTIS
QVAM EX.... HS. PRO.
DEDICAVIT IN..... HS IV LEG. III MI
LE... ILIVS PRET. STATVAE HS II
L. D. D.

Mercurio Augusto sacro. Quintus Longeius, Quinti filius, Papiria (tribu), *Faustinus, Aedilis, praefectus.... ob honorem aedilitatis, statuam Mercurii cum suis ornamentis, quam ex.. sestertium promisit idemque dedicavit inlatis Reipublicae sestertiis quatuor millibus legionis tertiae miles, filius, pretium statuae sestertiis duobus millibus. Locus datus decreto decurionum.*

Cette épigraphe religieuse, que le temps a maltraitée, nous dit que Quintus Longeius Faustinus, édile et préfet

Digitized by Google

de ....., a promis et dédié à Mercure Auguste une statue avec ses ornements, à l'occasion de son avènement à l'édilité, moyennant la somme de quatre mille sesterces, et pour laquelle son fils, soldat de la 3e légion, a remis la moitié du prix.

Lieu concédé par un décret des décurions.

INSCRIPTION CHRÉTIENNE.

N° 39.

† HIC REQVIE
BIT BONE MEM
ORIE SILIV·DI·
IN PACE VIXIT
ANNOS XXVII
D P S T IIDNOBEM
BRIS

Le N et l'E ne forment qu'un sigle dans le mot BONE 2e ligne. La substitution du B au V et vice-versâ, sur les inscriptions du bas Empire, est assez fréquente. Il en est de même des datifs terminés en E au lieu de Æ.

† *Christo. Hic requiebit bonae memoriae, Silius discessus in pace (Domini), vixit annos viginta septem, depositus primâ die idibus novembris.*

Au Christ. Sous cette tombe repose Silius, de bonne mémoire, mort dans la paix du Seigneur à l'âge de 27 ans. Ses obsèques se sont faites le 1er des ides de novembre.

Le 1er jour des ides de novembre correspond au 13 du même mois.

Digitized by Google

N° 40.

D M S
FLAVIVS GEMELLVS PIVS
VIXIT AN . . . XXI FILIO PIISSI
MO OPTATVS PATER FECIT

Diis manibus sacrum. Flavius Gemellus pius, vixit annis vigenta et uno, filio piissimo Optatus pater fecit.

Consacré aux dieux mânes. Optat a fait ce tombeau à son fils bien aimé Flavius Gemellus, qui a vécu pieusemant 21 ans.

N° 41.

. M S
. LPIVS LIBERA
. IS · V · A · XV · M · XI
D · VII · H · S · E
M · VLPIVS VIBIANVS
PATER ET AVRELIA
VICTORIA MATER
FILIO INCOMPARABILI
FEC ·

Diis manibus sacrum. Ulpius Liberalis vixit annis quindecim mensibus undecim diebus septem. Hic situs est. Marcus Ulpius pater et Aurelia Victoria mater, filio incomparabili fecerunt.

Consacré aux dieux mânes. Ulpius Liberalis a vécu 15 ans 11 mois et 7 jours. Il gît ici. A ce fils incomparable son père Ulpius Vibianus et sa mère Aurelie Victoire ont élevé ce tombeau.

Digitized by Google

N° 42.

D M S
C PLOTIVS MAXI
MVS V. A. LXV
LABENIA CLAVDIA MA
RITO PIO F. H. S. E.

Diis manibus sacrum. Caius Plotius Maximus vixit annis sexaginta quinque, Labenia Claudia marito pio fecit. Hic situs est.

Labiena Claudia a érigé ce tombeau à son pieux mari, Caius Plotius Maxime, qui a vécu 65 ans. Il gît ici.

N° 43.

D M S
CALPVRNIA C...
SITA V AN XXV
H S E
..LPVRNIVS F.
..X PAT ET HERI.
..GATA MAT.
.F. D. FEC

Diis manibus sacrum. Calpurnia Censita(?) vixit annis viginta quinque. Hic sita est. Calpurnius Felix et Heria(?) Rogata mater filia dedicaverunt feceruntque.

Consacré aux dieux mânes. Calpurnia Censita a vécu 25 ans. Elle gît ici. Calpurnius Félix, le père, et Heria Rogata, la mère, ont érigé et dédié ce tombeau à leur fille.

N° 44.

M POMPONI
VS ALBINV.
V.A.L. XIII M
D.XVI

N° 45.

D M S
.VLIA FORTUN...
...XL MAXIMUS
MATRI PIAE F.

Digitized by Google

N° 44. — *Marcus Pomponius Albinus vixit annis quinquaginta mensibus tredicim, diebus sexdecim.*

Marc Pomponius Albin a vécu 50 ans 13 mois et 16 jours.

C'est ainsi que je rends cette singulière locution numérale, car l'appoint du chiffre monogramme L qui représente les dizaines on est trop éloigné pour pouvoir l'y rattacher.

N° 45. — *Diis manibus sacrum. Julia Fortunata vixit annis quadraginta. Maximus matri piae fecit.*

Consacré aux dieux mânes. Maxime a fait faire ce tombeau à sa pieuse mère Julie Fortunée, qui a vécu 40 ans.

N° 46.

D M S
FLAVIA
VIX A XVII
METRIANV.
VCXORI CAR..
.I.. FEC

N° 47.

D M S
M. FL.. ..IVS
MARCELLVS
. . . . .EVA
SE VIVO FEC.

N° 46. — *Diis manibus sacrum. Flavia vixit septemdecim, Metrianus uxori carissimae fecit.*

Consacré aux dieux mânes. Flavia a vécu 17 ans. Metrianus, à sa très-chère épouse a érigé ce tombeau.

Remarquez l'orthographe du mot *uxori.*

N° 47. — *Marcus Flaminius Marcellus..... vixit annis..... Se vivo fecit.*

Marc Flaminius Marcellus..... a vécu....., ans. S'est fait faire ce tombeau de son vivant.

Digitized by Google

N° 48.	N° 49.
.LPIA QUINTA	S . FE . . . . RVS . .
V A XXXX HOR	CA V A XXXVI
TESIVS GEMI	MENS VII
NIVS VIX...	. . . . RITVS F

N° 48. — *Ulpia Quinta vixit annis quadraginta. Hortesius Geminius vixit.....*

N° 49. — Cette épitaphe, que les ans ont maltraitée, nous dit qu'une femme qui portait probablement le prénom de Suffetia, remplissait les fonctions de devineresse *(haruspica)* a vécu 36 ans et 7 mois, et que son mari lui a fait faire ce monument.

N° 50.	N° 51.
...RODISIAVAL	D M S
IVLIVS PROBUS	IANVARIVS
..NIVGI FECIT	..... V AN
H S E	XXXVI..TER
	F

N° 50. — *Diis manibus sacrum. Aphrodisia vixit annis quinquaginta. Julius Probus conjugi fecit. Hic sita est.*

Consacré aux dieux mânes. Aphrodisia a vécu 50 ans. Julius Probus a érigé ce monument à son épouse, qui gît ici.

N° 51. — Cette épitaphe nous dit que Janvier a vécu 36 ans, et que son père lui a érigé ce monument.

Ces neuf inscriptions ont été découvertes parmi les pierres de ruines qui entourent la basilique.

M. Girol, en nous communiquant ces inscriptions, dont quelques-unes peuvent être revendiquées par des archéologues inconnus, ne nous a pas fourni les dessins ni les dimensions des monuments où elles sont inscrites.

Digitized by Google

KHRENCHELA.

M. de Saint-Pont nous a récemment adressé la copie d'une inscription votive découverte dans les ruines de Khrenchela *(Mascula)*. Je la reproduis textuellement :

N° 52.

SAT · AVG · SAC ·
P · PVLLAIENVS
MONTANVS · SACR ·
V · S · L · A ·

Saturno Augusto sacrum. Publius Pullaienus Montanus sacravit, votum solvit libente animo.

Consacré à Saturne Auguste. Publius Pullaienus Montanus a dédié ce (temple), par un vœu qu'il a accompli de bon cœur.

Cette pierre, qui mesure 0m27 sur 0m11, a été trouvée au milieu d'un monceau de grosses pierres de taille recouvrant une infinité d'ossements humains écrasés et entassés confusément. Sans doute, il devait se trouver sur cet emplacement un édifice public, un temple, une basilique, par exemple, qui s'est écroulé soudainement à la suite d'un violent tremblement de terre, au moment même où les fidèles y étaient rassemblés. Notre monument épigraphique a dû être primitivement engagé comme ornement ou *ex-voto* dans le mur du temple ou de l'édicule de la divinité dont le nom figure sur l'inscription.

Digitized by Google

PHILIPPEVILLE.

M. Roger, architecte et directeur du Musée de Philippeville, nous a adressé tout récemment le résultat des découvertes archéologiques qui se sont faites dans la localité, depuis l'année dernière. Elles se bornent à quatre inscriptions tumulaires et quelques fragments d'architecture assez curieux. Il nous a aussi adressé une nouvelle transcription et le dessin exact d'un monument lapidaire de Bône, dont j'ai publié le texte embrouillé sous le n° 107 dans notre premier *Recueil des Notices et Mémoires* de 1865. — Comme cette copie me semble plus conforme au modèle que celle de M. le docteur Reboud, je m'empresse de la reproduire ici, ne fut-ce que pour y corriger les fautes de ma traductton.

N° 53.

D M S
M. CIAR
GIVS PV
DENS MI
LIS COHO
RTIS XIIII VR
OSTIANIA
GENS SV
PRA RIPA HP
PONE REG. ARA
POSITA EX TEST.
IVSSO CVRA
AGENTE MER
CVRIO LIBER
TO H S

Digitized by Google

Sur une grande stèle en marbre blanc, mesurant 1m07 de hauteur sur 0m27 de largeur; l'épitaphe est gravée en mauvais caractères bysantins, dans un cadre terminé par deux filets simples. La corniche qui la surmonte est ornée de diverses moulures et de dessins variés d'une rare élégance. Sur la face latérale de droite, on remarque un spéculum en relief, et sur celle de gauche une sorte de lacrimatoire avec anse et au col très-allongé. La face postérieure est décorée d'un Génie aîlé tenant dans ses mains une torche allumée.

Toutes les lettres, à forme rectiligne, affectent la forme d'un lambda simple ou double. La seule ligature qui existe se trouve dans les deux derniers caractères de la 9e ligne, qui, par la manière dont ils sont agencés, forment le monogramme HIP. — Les A ne sont pas barrés et la forme accusative de certains mots a été omise.

Voici, je crois, comme il faut la lire :

Diis manibus sacrum. Marcus Ciargius, Pudens miles cohortis quartae decimae urbanae, Ostiania gens, supra ripam Hipponae regiae, ara posita ex testamento jussoque curam agente Mercurio liberto. Hic sepultus.

Consacré aux dieux mânes. Marc Ciargius (ou Clargius?), surnommé le discret, soldat de la 4e cohorte urbaine. La famille Ostiania lui a fait élever un autel sur le rivage d'Hippône royale, d'après son testament et par son ordre; l'exécution en a été confiée à l'affranchi Mercure. Il gît ici.

Les noms et qualités du défunt devraient être au datif et le participe *posita* remplacé par le verbe *posuit*.

Digitized by Google

N° 54.	N° 55.
Q. CAESIVS Q.	D M S
QVIR CREM	P. MARCIVS
CEMS VIXIT	MARCI FIL. Q. CRESC
A LXXXIV	ES V. A. XX
H. S. E.	

N° 54. — *Quintus Caesius, Quinti filius, Quirina, Cremcems, vixit annis octoginta quatuor. Hic situs est.*

Quintus Caesius, surnommé Cremcems, fils de Quintus, de la tribu Quirina, a vécu 84 ans. Il gît ici.

Longue stèle en grès, arrondie par le haut, découverte chez M. Arnaud, au faubourg l'Espérance.

N° 55. — *Diis manibus sacrum. Publius Marcius, Marci filius, Quirina, Crescent, vixit annis viginta.*

Consacré aux dieux mânes. Publius Marcius Crescent, fils de Marc, de la tribu Quirina, a vécu 20 ans.

Les M, dans Marcius et Marci, ne forment qu'un sigle avec les A.

Sur une longue stèle en grès ciliceux, arrondie au sommet, avec oreillons. Au dessus de la formule de consécration, on remarque une banderole enroulée formant anneau à la périphérie. — Trouvée dans la rue Kléber.

N° 56.	N° 57.
D M S	D M S
SICV	L. SISVS V XI M
VIX XXI	IX H S E
N	
H S E	

N° 56. — *Diis manibus sacrum. Sicus (?) vixit annis viginta et uno. Hic situs est.*

Digitized by Google

Consacré aux dieux mânes. Sicus (?) a vécu 21 ans. Il gît ici.

Petite stèle carrée en schiste ferrugineux. — La partie supérieure est armée d'un croissant et de deux autres dessins représentant des triangles. L'écriture est une sorte de cursive barbare qu'on dirait avoir été exécutée par la main d'un enfant inexpérimenté.

N° 57. — *Diis manibus sacrum. Lucius Sisus vixit annis undecim, mensibus novem. Hic situs est.*

Consacré aux dieux mânes. Lucius Sisus a vécu 11 ans et 9 mois. Il gît ici.

Cette épitaphe est gravée entre deux filets à la partie inférieure d'une stèle en grès ferrugineux, mesurant 0m63 de hauteur sur 0m27 de largeur. — Tout le reste de la face antérieure est occupé par le dessin barbare d'un personnage imberbe coiffé d'une sorte de bonnet phrygien, enfermé dans une longue et étroite tunique à manches, et, par dessus, une espèce de braie ou serroual qui lui descend au dessous du genoux. Ses pieds semblent chaussés du cothurne classique. Il tient de la main droite quelque chose qui ressemble à un couteau, et de la gauche un animal qui me semble être un lièvre ou un lapin.

Ces deux pierres tumulaires ont été trouvées chez M. Boyer, charron au faubourg de l'Espérance, le 16 août 1866.

Digitized by Google

Parmi les morceaux d'architecture dont il nous a envoyé les croquis, nous citerons :

1° Un chapiteau de pilier de barrière en marbre blanc de forme carrée, et terminée au sommet par une hémisphère à canelures multiples et transversales.

2° Une gargouille *(colliquiae)* en grès siliceux, de 0m80 sur 0m75 à une extrémité et 0m55 à l'autre, trouvée dans les déblais de la face nord de la sous-préfecture.

3° Une autre gargouille en calcaire, recueillie sur le terrain de M. Lavoûte père.

4° Un fragment de statuette en marbre blanc, découvert par M. Meugniot, devant la maison Nielli.

5° Fragment de linteau de porte *(jugumentum)* en marbre blanc, de 1m40 sur 0m57. Au dessous des nombreuses et élégantes moulures dont il est composé, se trouve le dessin d'un pampre ou d'une tige de lierre sinueuse et feuillue.

Nous regrettons sincèrement de ne pouvoir exaucer les vœux qu'a exprimés M. Roger au sujet de ces croquis et du dessin du magnifique mausolée de C. Cellius Ponticus *(Recueil* de 1865, n° 100), qu'il aurait désiré voir se reproduire sous la presse lithographique. Mais notre volume ne comptera qu'un très-petit nombre de planches, qui sont les compléments indispensables des textes auxquels ils appartiennent.

Digitized by Google

SIGUS.

Parmi les inscriptions que M. Costa a rapportées de Sigus à la suite d'une exploration qu'il y était allé faire, il s'en trouvait quatre seulement qui ne figurent sur aucun ouvrage épigraphique que notre bibliothèque possède. Je les reproduis telles qu'il les a transcrites.

N° 58.	N° 59.
	D M S
MEMORIAE	GARGILIO· R·
VIBIAE ROGA·	E·GARGILIV·
Æ CONIVGI	L·F·QVEMT··
VNO ANIMO	SEVIVO HV··
VNO CONSIL·	TVMVLVM C·
O SEMPER···	NSTITVIT E·
··RV· VITAM E	ATSVPEROS
·V· M· ANNIS	REMISIT V
XL V A LV	ALOVTMRE
O E B Q	F · AT · RBONA

N° 58. — *Diis manibus sacrum. Memoriae Vibiae Rogatae, conjugis uno animo, uno consilio semper* (transiit), *vitam ejus, marito suo vixit annis quadraginta, vixit annis quinquaginta quinque. Ossa tua bene quiescant.*

Consacré aux dieux mânes. A la mémoire de Vibia Rogata, qui passa sa vie avec son époux dans un même esprit et un même sentiment. Elle a vécu 55 ans, dont 40 ans avec son mari. Que ses os reposent en paix.

L'autre épitaphe me paraît trop difficile à restituer et à expliquer. Tout ce que j'y distingue, c'est qu'un nommé Gargilius Quintius, fils de Lucius, probablement

Digitized by Google

le mari de la matrone dont nous venons de lire l'épitaphe, s'est fait construire de son vivant ce mausolée pour lui et pour les siens.

N° 60.

C. ·VLIA SPESINA
AMI·A CONIVNX
MVLTA DILECTA PER ANOS
SVPER·ST MARIT·
OMNI· QVAESVNT N°
VO·· IAQVAESITAN·
MARINVS

Caelia? Julia Spesina amica conjunx, multa dilecta per annos superest marito, omnia quaesunt . . . . . .

. . . . . .

Il n'est guère possible de rétablir ce qui reste. Cette épitaphe, que les ans ont dégradée, nous montre que C. Julia Spesina, épouse fidèle et tendrement aimée, a survécu pendant de longues années à son époux, etc.

N° 61.

LVCIVS SE··· F.
Q. HONORATVS
SACERDOS MN···
V· A. LV OEBQ

Lucius, Sexti filius, Quiriná, honoratus sacerdos Minervae, vixit annis quinquaginta quinque. Ossa ejus bene quiescant.

Lucius Honoratus, fils de Sextus, de la tribu Quirina, prêtre de Minerve, a vécu 55 ans. Que tes os reposent en paix.

Digitized by Google

L'ancien cimetière qui se distingue aisément par la multitude des monuments funéraires qui jonchent sa surface, et dont un grand nombre sont encore debout, n'a pas rendu aux archéologues, qui l'ont exploré, toute la riche et précieuse récolte qu'il renferme. En effet, en parcourant tous les recoins de cet antique asile de la mort, on découvre çà et là des stèles et des cippes de toutes formes, à moitié ensevelis dans la terre, que le levier ou la pioche n'a pas encore retournés. Des fouilles habilement dirigées sur ce point amèneraient évidemment des résultats les plus satisfaisants.

INSCRIPTION DE CHOBA

(Ziama).

M. Bugnot, capitaine commandant du génie à Djidjeli, a adressé, en juin dernier, à M. le colonel Fervel, directeur des fortifications de la province, l'estampage de deux inscriptions qu'il a découvertes dans les ruines de Choba. Une de ces inscriptions, qui est relative à la création de bains publics *(balneae)*, par les duumvirs de la localité, a été publiée sous le n° 3,504 de l'*Exploration scientifique;* quant à l'autre, que je crois inédite, je vais la reproduire telle que les caractères, déformés par le temps et très-imparfaitement gravés, se distinguent sur la pierre.

Digitized by Google

N° 62 (1).

AMINIPOSITIINTE
·GIICILITANOS IN....
QVORMAIINBVS BA
TELLVM VICTORE....
POSITVMISTEIZIMI
VISCIANZIMIZES
NONPLVSINVSVM
SITIABIREXAVDIO.
RITATEM IVSTITIAM
PRONISEROCAVO..
QVAINCIRCVI..
AMVROKASI . PO
D PR CLXXXIX TOR
QVATO FILI BONAE OSI.

Observations graphiques. — Presque toutes les lettres rectilignes AVLMN sont agencées l'une dans l'autre lorsqu'il y en a deux qui se suivent. L'antépénultième lettre de la 8e ligne est composée d'un C et d'un I amalgamés. Je n'hésite pas à en faire un D, qui rend facile la lecture du verbe *exaudio,* où il se trouve. Le D initial de l'avant-dernière ligne est barré et forme sans doute le sigle DE. La surface de la pierre est tout hérissée de rugosités et d'éraillures qui rendent la lecture de l'inscription très-difficile.

Bien que l'estampage de cette obscure épigraphe ait été exécuté d'une manière irréprochable, il ne m'est pas possible d'en rétablir le texte, à cause des profondes altérations qu'il a subies. Du reste, j'ai tout lieu de croire

(1) C'est encore à l'obligeance de M. Costa que nous sommes redevables de la communication de ces estampages.

Digitized by Google

qu'il est incomplet, car la coupure de certains mots, à la fin des lignes, ne permet pas d'y ajouter les initiales des lignes suivantes. Il devait y avoir au moins quatre pierres d'égales dimensions, dont une à droite et les deux autres superposées.

Les quelques termes que je suis parvenu à déchiffrer me font présumer qu'il s'agit dans cette inscription d'une délimitation de territoire entre les pays désignés par les ethniques Igilgilitanos (2e ligne) et Zimizes ou Ziamizes (fin de la 6e ligne); que les habitants de ces deux villes, Djidjeli et Ziama, auraient construit d'un commun accord un château *(castellum,* 4e ligne) entouré d'une muraille *(in muro circuito,* 11e et 12e ligne), pour la défense commune des deux peuples, en cas d'invasion.

L'année où cette construction aurait été faite semble être indiquée par les lettres numérales CLXXXIX, qu'on lit assez distinctement au milieu de l'avant-dernière ligne. Ce chiffre 189 indique l'ère provinciale, qui commença sous Claude, l'an 42 de l'ère chrétienne. En ajoutant ces deux millésimes, nous nous trouverons en 231 sous Alexandre Sévère, l'année même où ce prince renouvela la guerre des Perses avec Artaxercès, fils et successeur du célèbre Sapor.

De l'ethnique Ziamenses, on peut fort bien faire dériver le mot Ziama, nom par lequel les Arabes désignent les ruines de Choba et la petite rivière qui coule à proximité, après avoir arrosé la tribu des Beni-Maâd.

D'après le géographe Ptolémée, l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger, l'ancien municipe de Choba était placé entre la station de *Muslubium*, où étaient établis des greniers d'abondance, et la colonie d'Igilgilis. Il

Digitized by Google

était relié, d'après Peutinger, à la grande voie romaine de cette vilie à Sitifis par un tronçon de route partant de l'étape dite *ad Basilicam*. Choba se trouvait en outre sur la grande route qui cotoyait le rivage de Carthage à Césarée. En face des ruines de Ziama se trouve un îlot nommé Mansouriah; sa distance de Djidjeli est d'environ douze heures de marche, au pas ordinaire d'un homme.

La collection d'antiques de M. Costa s'est enrichie, cette année, de maints objets remarquables par leur originalité, parmi lesquels nous citerons une lampe funéraire de grandes dimensions et d'une assez bonne exécution. La bordure de la face supérieure est formée de deux lignes concentriques dans l'intervalle desquelles se trouve une série de dessins arrondis, des rosaces et des étoiles à six rayons doubles, qui sont placés, en s'alternant, à la suite les uns des autres. Le centre, qui offre une surface concave et circulaire, est occupé par quatre personnages au milieu des flammes. Le premier, dont les pieds touchent à peine les langues de feu, a l'air d'un Génie bienfaisant, ou plutôt d'un ange; car sa tête est nimbée à la manière des saints que l'Église révère, et ses aîles sont déployées sur les trois martyrs, comme pour les protéger et les inviter à la patience et à la résignation. Son attitude et la pose de ses mains suppliantes semblent appeler la grâce divine ou la rosée céleste dans ce lieu de tourment. Tout le groupe porte le même costume, qui est une ample tunique plissée, descendant un peu au-dessous du genoux, et serrée à la taille par une ceinture. Leurs têtes, moins celle de l'ange, sont coiffées

Digitized by Google

d'une espèce de bonnet phrygien orné d'une couronne d'olivier ou d'un collier de coquillages.

A l'endroit même où cette précieuse relique du passé a été découverte, se trouvait une médaille, petit bronze, de Dioclétien, dont je n'ai pu lire que la première partie de la légende, qui est presque entièrement fruste. Cette particularité, jointe au sujet symbolique gravé sur la face apparente de la lampe sépulcrale, me fait présumer que cet objet est un *ex-voto* consacré au souvenir des trois jeunes diacres dont parle Morcelli, qui, après avoir confessé la foi chrétienne, ont subi courageusement le supplice du feu, à l'époque de la cruelle persécution ordonnée par Dioclétien, en 303; à moins, toutefois, que ce soit la représentation biblique des trois jeunes Israélites, Daniel, Mizaël et Azarias, que Nabuchodonosor fit jeter dans une fournaise ardente.

M. Costa possède aussi une petite pierre basilidienne de forme oblongue et de couleur noirâtre sur laquelle est gravée une légende indéchiffrable, formée de caractères grecs et puniques. Au revers, se trouve une figure qui a quelque analogie avec un bas ou une botte surmontée d'une couronne et entourée de quelques lettres bilingues. Un membre de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à qui l'on a envoyé une empreinte, pense que c'était un talisman ou une amulette d'un sectateur du gnotisme, qui pénétra en Afrique avec le christianisme, pour le garantir du génie du Mal et des maladies.

Constantine, le 24 août 1867.

JULES MARCHAND.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. DE CONTENCIN, MAIRE DE CONSTANTINE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE.

La population entière de Constantine a pris part aux obsèques de l'honorable M. de Contencin, maire de Constantine, qui ont eu lieu jeudi 11 avril 1867.

De six heures du matin jusqu'à midi, la population entière a prouvé par son attitude, son émotion ou son concours, qu'elle partageait l'affliction de la famille de Contencin; qu'elle souffrait avec elle de la perte du père commun. Ce spectacle faisait autant honneur à la cité qu'au défunt et à ses enfants.

Dès sept heures du matin, les rues voisines de l'église étaient occupées par les écoles de la ville, écoles de filles et de garçons, écoles françaises et indigènes, écoles laïques et religieuses, écoles presque toutes gratuites, qui étaient l'objet de l'égale et constante sollicitude du Maire.

Digitized by Google

En voyant mêlé dans ce cortége les enfants de quatre à cinq ans et les adolescents, les hommes et les femmes, les Musulmans, les Israélites et les Européens, les militaires de diverses armes et les civils de toutes classes, de toutes opinions, des imams et des prêtres catholiques, les autorités et fonctionnaires de tous ordres, on pouvait se convaincre que le magistrat dont on déplorait la mort prématurée avait eu le rare, le miraculeux privilége, d'être à la fois assez dévoué et intelligent, assez chrétien et tolérant, assez soldat et citoyen, pour servir de trait d'union à tous ces éléments divers.

M. le général de division Périgot, commandant la province, et M. de Toustain du Manoir, préfet du département, étaient à la tête du long cortége.

Voici le discours prononcé par M. le Préfet avec une émotion qui a plusieurs fois coupé sa parole, et qui se communiquait chaque fois à l'auditoire :

« Messieurs,

« Un coup inattendu, cruel, contre lequel la science a en vain lutté pendant trois journées pleines d'angoisses pour nous, vient de ravir à notre affection l'homme de bien à qui l'Empereur avait confié l'administration de la commune de Constantine.

« M. de Contencin, frappé d'une attaque d'apoplexie le 5 avril, à cinq heures du soir, a rendu le dernier soupir avant-hier, 9, après avoir eu seulement le temps de bénir sa famille et de recevoir les consolants secours de la religion.

« Sa mort a provoqué la douleur la plus profonde, les

Digitized by Google

démonstrations les plus touchantes dans la population, dont il était le digne représentant; dans l'armée, à laquelle il a appartenu pendant quarante ans.

« Le deuil est devenu public, général. En ce moment encore, la foule qui se presse dans cette enceinte dit combien notre maire était aimé et apprécié, combien son caractère, ses vertus, lui avaient concilié de respectueuses et légitimes sympathies.

« Avant de nous séparer de lui, retraçons les traits principaux de sa noble existence; ajoutons ce juste hommage aux témoignages d'éclatants regrets dont sa mémoire est et restera longtemps l'objet.

« De Contencin (Adolphe) est né à Nancy, le 2 décembre 1804. Prenant de bonne heure la vie au sérieux, doué d'une intelligence d'élite, il entra en 1823 à l'École polytechnique : il n'avait pas encore dix-neuf ans.

« Lieutenant au 3e régiment du Génie en octobre 1827, il est nommé capitaine en mai 1832.

« Ses remarquables aptitudes, son goût déjà prononcé pour le travail, le font choisir, quelques années après, en juin 1835, pour exercer les fonctions de professeur de fortification permanente à l'École d'application, fonctions qu'il conserve jusqu'au 8 septembre 1848.

« Pendant ces treize années, l'esprit studieux et observateur du capitaine de Contencin se complète. Tous ses loisirs sont à la science. Sa vie s'écoule tranquille auprès d'une jeune famille à laquelle il prodigue ses soins, et qu'il élève dans les idées d'honneur et d'austère probité qui ont été la règle de sa vie. Il est entouré d'amis qui lui vouent une affection devenue inaltérable, et d'élèves qui, presque tous, parvenus aujourd'hui aux grades su-

Digitized by Google

périeurs, conservent le souvenir reconnaissant de ses fortes et doctes leçons. La croix de la Légion d'honneur avait récompensé, en octobre 1843, le professeur, de la direction habile qu'il avait imprimée aux études.

» En 1848, le capitaine de Contencin est promu au grade de chef de bataillon, et est appelé en même temps à prendre la direction de la chefferie de Thionville.

» Cinq ans après, en 1853, un ordre du ministre de la guerre l'envoie en Algérie. C'est à partir de ce jour que de Contencin appartient à la Colonie. Dominé par le désir de faire le bien, il ne pouvait rester indifférent à la vue d'un pays où tout est à créer, où les intelligences trouvent sans cesse, trouvent partout, les éléments les plus variés de travail et de méditation.

» Le Commandant de Contencin est d'abord envoyé comme chef du Génie de la place de Médéah, que l'occupation de Boghar, de Djelfa et de Laghouat classe comme l'une des plus importantes de la province d'Alger. Il y reçoit le grade de lieutenant-colonel, qu'un décret du 26 décembre 1854 lui confère.

» Peu de temps après, en mai 1855, il prend, avec son nouveau grade, la chefferie d'Oran.

» A cette époque, l'Algérie était placée sous le gouvernement de M. le maréchal Randon, qui appliquait aux travaux de la paix toutes les forces vives de l'armée. Le génie militaire prenait une large part à ces travaux, et multipliait ses efforts en proportion de l'étendue de l'œuvre confiée à un dévouement qu'on mettait à toute épreuve.

» Il s'agissait d'achever la conquête du pays par l'ouverture des routes qui, aujourd'hui, sillonnent de toute

Digitized by Google

part les trois provinces. La domination française prenait en même temps ses traits caractéristiques de haute sollicitude pour les intérêts des tribus. On dotait progressivement leur territoire de barrages, de canaux d'irrigation, de chemins; on y assurait l'ordre et la sécurité par la construction de maisons de commandement, de postes fortifiés, de caravansérails.

» De Contencin était du nombre des officiers qui, tout en satisfaisant aux exigences du service ordinaire de l'arme, déployaient le zèle le plus actif dans la direction de travaux accessoires qu'il fallait entreprendre partout à la fois, dans des contrées peu connues, avec des moyens restreints. Aussi, deux décrets successifs le nomment-ils, à quelques mois d'intervalle, aux grades d'officier de la Légion d'honneur et de colonel.

» Si grande qu'ait été sa modestie, son nom restera attaché, à Médéah et à Oran, à toutes les entreprises utiles produites par le corps du Génie pendant la durée de son séjour dans ces deux places.

» Le 19 mai 1860, de Contencin, élevé au grade de colonel, est nommé directeur des fortifications à Langres; mais il ne restera pas longtemps en France. Son esprit actif, tourné désormais vers l'Algérie, suit avec passion le développement que prend de plus en plus la colonisation, cette œuvre si chère aux intelligences élevées. Mêlé pendant sept années consécutives au mouvement des faits et des idées qui continuent à s'y produire, il demande avec instance à apporter de nouvelles pierres à l'édifice. C'est ainsi qu'il est nommé, en 1861, directeur des fortifications à Constantine, où il projette dès lors de s'établir avec sa famille.

Digitized by Google

» Ses services, comme directeur des fortifications de notre province, sont trop présents à tous les souvenirs pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Ici, comme dans les provinces d'Alger et d'Oran, il prend une part considérable dans l'initiative et dans l'exécution des progrès à accomplir.

» En 1864, le colonel de Contencin, quoique plein d'ardeur encore, atteignait l'âge fixé par les règlements sur les retraites. Il allait avoir soixante ans ; sa carrière militaire était terminée : elle présentait 42 ans de services effectifs et 21 campagnes. Elle l'avait conduit à un grade que ses talents lui auraient aisément permis de dépasser, mais qui suffisait à son ambition ; car la modestie, apanage du vrai mérite, a toujours été le point saillant et capital de son caractère. Il demanda et obtint sa retraite.

» M. de Contencin était à peine rentré dans la vie civile, que des marques d'unanimes sympathies des habitants de Constantine le désignaient pour les fonctions de maire, que venait de rendre vacantes le décès de l'honorable M. Villevaleix. Le sens populaire se trompe rarement, quand il se produit spontanément et d'une manière générale : dans cette circonstance, il frappait juste une fois de plus.

» Un décret du 18 mai 1864, rendu sur la proposition du Gouverneur Général, nomma M. de Contencin maire de Constantine.

» Pendant trois années, trop vite écoulées, vous l'avez vu, Messieurs, dans ces fonctions. Vous avez su dans quelles conditions difficiles, délicates, il les a acceptées. Constantine se trouvait en pleine transformation. Des rues nouvelles sont à ouvrir ou à rectifier pour mettre

Digitized by Google

les établissements du commerce en rapport direct avec la gare du chemin de fer ; un quartier est à fonder pour assurer, du même coup, des logements aux familles indigènes qui se trouvent déplacées ; le collége, les écoles, l'hôpital civil, la plupart des établissements de bienfaisance demandent des installations nouvelles ; la ville manque d'eau ; des entreprises de toutes sortes veulent entrer enfin dans une période d'action positive et pratique.

» Mais M. de Contencin, successivement attaché aux trois provinces, a une connaissance parfaite du pays ; il est actif, résolu, rompu au maniement des affaires publiques. Il possède une expérience consommée des hommes. Le fardeau qui serait pesant pour tout autre, devient léger entre ses mains habiles ; aucune question ne le trouve au dépourvu ; infatigable au travail, bien avec les administrés, qu'il s'attache de plus en plus par son aménité ; dans les meilleurs termes avec les chefs de service, qui sont presque tous ses amis : drapeau conciliateur pour tous les intérêts ; passant du cabinet sur les chantiers, des chantiers dans les conseils de la commune, il est à tout, et apporte partout le fruit précieux d'un dévouement sans bornes aux nouveaux devoirs qu'il s'est imposés. Savant ingénieur, administrateur éminent, protecteur discret des intérêts les plus humbles, avocat convaincu des besoins de la cité, il n'a pas plutôt réalisé une amélioration qu'il en prépare une autre. A peine a-t-il fait approuver le traité qui assure à la ville l'éclairage au gaz, qu'il part pour Paris, afin de hâter la conclusion de l'emprunt qui va permettre d'exécuter le beau projet étudié par les ponts et chaussées pour faire arriver les eaux de Fesguïa à Constantine. Il prépare lui-même les

Digitized by Google

plans d'un collége, d'un marché couvert, de salles d'asile. Jamais son amour pour le bien public n'est en repos. L'Empereur, bon juge en pareille matière, daigne en faire la remarque pendant son séjour à Constantine, en mai 1865, et rappeler que la même activité féconde animait l'ancien directeur général des cultes, le conseiller d'Etat de Contencin, frère de notre regretté maire.

» Il ne sera pas donné à M. de Contencin de jouir des œuvres dont il a tant contribué à poser les assises; mais ses services resteront gravés dans nos cœurs et la reconnaissance publique en perpétuera le souvenir.

» La société archéologique, dont il était président et dont il dirigeait les travaux et les recherches avec une constante sollicitude, n'oubliera pas, non plus, son utile et savante collaboration.

» Comme homme privé, M. de Contencin était un de ces types de haute distinction appelés à occuper partout une des premières places. Ses connaissances variées, son tact exquis, le charme de sa conversation, son esprit fin et toujours jeune, sa bienveillance, attiraient les cœurs à lui. Qui le voyait l'aimait ; qui l'entendait se sentait subjugué par les épanchements et la douce vivacité de sa conversation.

» Noble intelligence au service d'un cœur dévoué, M. de Contencin était un père de famille accompli; il laisse après lui cinq enfants et une veuve, compagne de sa vie, dont la douleur ajoute encore à notre émotion. Son fils, élève comme lui de l'école polytechnique, sert en qualité d'officier d'artillerie, dans l'armée d'Afrique, où ses deux gendres, officiers supérieurs, occupent des postes importants.

Digitized by Google

» Animé de sentiments religieux, catholique fervent, d'une charité dont personne ne pourra jamais pénétrer les secrets, il est mort en chrétien.

» Le vénérable Evêque de Nevers, qui se trouvait dans nos murs, a voulu mêler ses prières aux nôtres. Dieu les exaucera et recevra dans le séjour des justes la belle âme de celui dont la perte est pour nous à jamais regrettable ! »

LE COMMANDANT DE BONNEMAIN.

Voici le discours que M. l'interprète Féraud, ami du défunt, a prononcé, le 18 janvier 1867, sur la tombe du commandant de Bonnemain :

L'homme à qui nous venons rendre les derniers devoirs était parmi nous, il y a quelques jours à peine. Il était alors plein de santé et de courage, il semblait, par sa robuste constitution, destiné à servir encore longtemps la France.

Pourquoi sa tombe s'est-elle ouverte si vite ? Pour un seul motif, Messieurs ! le commandant de Bonnemain était soldat, et c'est à cheval, loin des siens, qu'il a contracté le germe du mal auquel il vient de succomber d'une manière si foudroyante.

Tous ceux qui le connaissaient auraient pu prédire qu'il mourrait ainsi.

De Bonnemain était un de ces hommes modestes, comme l'armée en possède tant, qui vivent et qui meu-

Digitized by Google

rent pour leur devoir. Il était un de ces nombreux ouvriers auxquels la France a donné la rude tâche de conquête et de civilisation, qu'ils accomplissent depuis plus d'un quart de siècle en Algérie.

L'un des premiers, encore enfant, il a vécu sur le sol africain; l'un des premiers, il a arrosé de son sang cette terre devenue désormais sa nouvelle patrie et sur laquelle il devait mourir.

Nous avons tous connu sa rare valeur, ses vertus privées, l'élévation de ses sentiments, mais beaucoup peut-être, parmi vous, ignorent les phases si diverses et surtout si brillantes de sa carrière militaire.

Une voix plus autorisée et plus éloquente que la mienne pourrait, sans nul doute, en ce moment néfaste, s'élever pour vous la retracer; mais pendant bien des années j'ai pu voir de près, admirer même les rares qualités de celui que nous regrettons; — j'ai eu l'honneur d'être son ami, quelques fois encore son confident, et c'est à ce titre, sacré pour moi, que je me permets de rendre un triste et dernier hommage à sa mémoire.

Il serait trop long d'énumérer les beaux traits de cette existence si bien remplie; donc, serai-je aussi bref que possible.

De Bonnemain (François-Louis), était né le 18 octobre 1817, à Bastia. Son père, ancien intendant militaire, débarquait à Alger avec toute sa famille peu après la prise de cette ville.

A l'âge, parfois si difficile, où l'enfant a besoin d'une constante et énergique direction pour développer dans son cœur tous les sentiments honnêtes et l'amour du devoir, le jeune Bonnemain se trouva en quelque sorte

Digitized by Google

livré à ses propres instincts, c'est-à-dire sans autre guide que la droiture naturelle dont la providence l'avait doué.

L'un de ses plus beaux mérites est, sans contredit, d'être sorti victorieusement de cette première épreuve, d'avoir su éviter tous les écueils semés sur sa route, contre lesquels aurait inévitablement échoué une âme moins fortement trempée que la sienne.

Son imagination, vive et capricieuse, fut séduite par le spectacle émouvant dont Alger présentait alors le tableau: après une lutte sans trêve, les tribus de la plaine commençaient enfin à se calmer. Les habitants de la Metidja entraient en relations avec nous, la guerre semblait devoir faire place à la paix.

La vie arabe exerça alors sur Bonnemain une attraction étrange, il fréquenta assidûment les indigènes; le café maure de Birmandreïs fut sa première école; c'est sur les bancs de ce café qu'il s'initia à la langue du pays, qu'il devait posséder plus tard d'une manière si remarquable.

Un jour, un groupe de cavalier Hadjoutes, à la tête desquels était le cheikh El-Bachir, passait devant le café de Birmandreïs, s'en retournant vers ses campements habituels. Le jeune Bonnemain, entraîné par son caractère aventureux, suivit les cavaliers.

Le fameux Ben Allal accueillit le jeune chrétien sous sa tente, l'adopta, lui donna le nom de Moustapha, sous lequel les Arabes l'ont toujours connu, et le traita désormais à l'égal de son fils.

Mais les Hadjoutes, gens remuants et belliqueux, ne tardèrent pas à reprendre leur vie vagabonde et à rompre les relations qu'ils avaient avec nous. Le jeune Bonne-

Digitized by Google

main se trouva donc entraîné par la force des circonstances dans un tourbillon duquel il lui fut impossible de sortir.

A peine adolescent, il partagea les fatigues et les périls de ses hôtes et c'est au milieu de gens qui ne se complaisaient qu'à l'aspect de vastes horizons et d'espaces libres à parcourir que Moustapha commença à vivre. C'est au milieu des dangers de toute nature, d'alertes continuelles, que se développa cette organisation impétueuse que nous admirions tous plus. Il devint un cavalier intrépide; nul obstacle ne l'arrêtait. « *Tout ce que les centaures pouvaient faire avec leur double corps soumis à une seule âme, Bonnemain le faisait.* » Cet éloge de la part de l'un de nos écrivains les plus féconds n'a rien d'exagéré. L'éducation primitive et virile que reçut ainsi Bonnemain influa pour toujours sur son caractère impressionnable. Aussi resta-t-il imbu d'idées parfois naïves et crédules, de certains préjugés dont il ne se départit jamais.

Cependant, les Hadjoutes, dont on ne pouvait tolérer l'humeur vagabonde, furent poursuivis à outrance par nos colonnes, et ne tardèrent pas à faire de nouvelles ouvertures de soumission.

Bonnemain comprit à ce moment combien sa position était fausse. Son intelligente nature lui montra le sentier qu'il devait suivre pour son honneur, et qui convenait le mieux à son caractère fougueux et entreprenant.

Au mois de décembre 1836, il allait s'engager comme volontaire aux gendarmes maures d'Alger. Il avait alors 19 ans et déjà sa vie n'avait été qu'épreuves morales et périls.

Digitized by Google

Ses chefs ne tardèrent pas à apprécier son rare mérite, et il leur fut, en effet, d'une incontestable utilité par la connaissance qu'il avait de la langue et du pays. Souvent, sous le costume d'un simple arabe de la plaine, il fut envoyé seul en reconnaissance, et par les bons renseignements qu'il fournissait, il évita bien des fatigues et des revers à nos soldats.

En 1837, dans une sortie contre ces mêmes Hadjoutes, chez lesquels il s'était formé à la guerre, le jeune Bonnemain combattit avec une ardeur peu commune à son âge. Sa belle conduite lui valut une citation à l'ordre de l'armée.

Un mois après, dans une nouvelle rencontre, il se trouve face à face avec l'un des plus vigoureux cavaliers hadjoutes. Celui-ci s'éloignait après avoir tué trois chasseurs. Bonnemain le reconnaît, c'était le cheïkh El-Bachir, il le poursuit le sabre haut, le sommant de se rendre. Le Hadjoute, debout sur ses étriers, se retourne et le blesse à la main gauche d'un coup de lance.

« Au revoir, mon frère Moustapha, lui dit-il en s'éloignant, je pourrais te tuer comme les autres, mais je dois t'épargner en souvenir du pain et du sel que nous avons mangés ensemble sous la tente de Ben Allal. Maintenant je t'en conjure par la tête de Sidi Embarek, laisse moi m'éloigner, car tu sais bien que je ne me soumettrai jamais. »

Au mois de septembre 1837, après avoir accompli encore quelques courses dans le pays, Bonnemain était nommé brigadier. Il vint ensuite dans la province de Constantine, qu'il ne devait plus quitter, et prit part, en 1839, à l'expédition des Portes-de-Fer.

Digitized by Google

Pendant cette campagne, alors maréchal-des-logis, il rendit des services de la plus haute importance. La colonne commandée par le duc d'Orléans s'était portée sur Sétif. Le secret le plus absolu avait été gardé, et, dans l'armée aussi bien que chez les Arabes, on ignorait vers quel point la colonne allait se diriger. Avant que le khalifa d'Abd-el-Kader, alors du côté du Ouennoura, put recevoir avis de nos projets, la colonne du prince, par une marche rapide, arrivait au fameux défilé des Biban, où quelques hommes déterminés auraient suffi pour nous barrer le passage.

Pendant cette marche, le maréchal-des-logis de Bonnemain précédait nos troupes en éclaireur. Son costume de simple cavalier bédouin n'inspirait aucune méfiance aux indigènes, qui le prenaient pour l'un des leurs, aussi pût-il se renseigner sur tous les mouvements du khalifa Ben Salem. Au-delà des Biban, notre jeune éclaireur rencontre un courrier d'Abd-el-Kader, il cause avec lui, apprend qu'il est porteur de lettres, une lutte sans merci s'engage alors entre eux. Bonnemain est vainqueur, s'empare d'une douzaine de missives qu'Abd-el-Kader envoyait aux tribus de la province de Constantine pour les exciter à la révolte. — Certes, voilà des titres à notre reconnaissance.

Après l'expédition des Portes-de-Fer Bonnemain fut récompensé de ses utiles services par la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il avait alors 21 ans ; « Jamais récompense, nous disait-il souvent, ne me rendit si fier ni si heureux. »

A dater de cette époque, il prit part à toutes les expéditions qui eurent lieu contre les tribus récal-

Digitized by Google

citrantes de la province. Partout il se distingua, et son courage seul lui valut tous ses grades.

En 1842, il était nommé sous-lieutenant ; en 1847, lieutenant, et enfin, en 1851, capitaine au 3e régiment de Spahis. Comme capitaine adjudant-major, il prenait part, en 1854, à l'expédition qui, sous les ordres du colonel Desvaux, s'empara de la ville saharienne de Tougourt.

Au combat de Meggarin, qui précéda la prise de cette ville, de Bonnemain chargea vigoureusement avec ses spahis sur les goums de Selman, dernier sultan de Tougourt. Il contribua puissamment, par sa bravoure éclatante, au succès de cette brillante journée, ce qui lui valut une nouvelle citation à l'ordre de l'armée.

A la fin de 1856, de Bonnemain fut chargé par S. Exc. le Gouverneur général d'accomplir une mission excessivement délicate, sinon dangereuse, La route de l'Oued-Souf, c'est-à-dire du sud de notre province, à Rhadamès, ce port saharien où affluent tous les produits du Soudan, était encore inexplorée. Sa qualité d'officier français le fit d'abord regarder avec méfiance par des gens peu habitués aux relations européennes. Cependant, au bout de quelques jours, Bonnemain avait eu le tact de calmer les esprits, de se faire bien venir de tous les Rhadamésiens et même des farouches Touaregs, ces forbans du désert. Il recueillit ainsi de nombreux et précieux renseignements sur le commerce du pays. Quand sa caravane quitta Rhadamès, une grande partie des habitants l'accompagna bien au-delà de la ville. Ces gens, d'abord si hostiles, avaient été ramenés à de meilleurs sentiments ; il n'était plus question alors que de la France, de la force et de l'équité de son gouvernement et du désir que tous

Digitized by Google

avaient d'entrer en relations avec nous. Ce résultat était admirable. Il est suffisamment démontré par l'accueil empressé que reçurent plus tard à Rhadamès d'autres officiers français également envoyés en mission.

Le capitaine de Bonnemain fut nommé officier de la Légion d'honneur en 1857. Il avait depuis longtemps le même grade dans l'ordre du Nichan de Tunis.

En 1863, il était promu chef d'escadrons. En dehors de son service habituel du régiment, il fut souvent chargé de missions de confiance et, la plupart du temps, périlleuses, dont il s'acquitta toujours à la grande satisfaction de ses chefs.

Ainsi, pendant l'hiver 1863-64, il resta presque toujours à cheval entre Tougourt et Ouargla, avec le kaïd Si Ali Bey et ses goums, pour surveiller le sud de notre province et protéger nos tribus contre toute tentative des rebelles de l'ouest. Si la province n'a pas été atteinte par l'insurrection, c'est grâce à la police sévère et vigilante que, sous la direction du général Desvaux, il contribua à organiser sur ce point. Il ne revient des régions sahariennes que pour se rendre aussitôt dans les montagnes de la Kabilie où il se signale encore par d'éminents services. A cette occasion, le Gouverneur écrivait au commandant de la province :

« Le chef d'escadrons de Bonnemain, dont vous me signalez le concours utile et dévoué, m'est connu depuis longtemps, et j'apprécie tout particulièrement ses brillantes qualités militaires. Je vous prie de lui témoigner toute ma satisfaction pour les nouveaux services qu'il vient de rendre pendant sa mission en Kabilie. »

La perte que nous venons d'éprouver prive la pro-

Digitized by Google

vince de Constantine des services d'un brillant officier, et laisse parmi nous un vide qui sera difficilement rempli. Au loin, sous la tente, les populations indigènes qui ont apprécié le rare sang-froid, le caractère bienveillant en même temps que résolu de Bonnemain, vont être contristées à la nouvelle de sa mort. Ce sera un deuil général.

Sa mémoire et ses beaux faits d'armes prendront chez l'arabe un caractère légendaire, j'en suis persuadé d'avance. Si Bonnemain était aimé des Français, il était aussi vénéré des Indigènes.

Combien de fois, par sa parole éloquente et persuasive, sur laquelle on avait la plus entière confiance, n'a-t-il pas ramené dans le devoir des populations égarées par le fanatisme ou par les intrigues de quelques fauteurs de troubles. Sa réputation de probité et de sincérité était depuis longues années passée à l'état de proverbe chez les indigènes; il n'est pas de famille chez laquelle on ne connaisse Si Moustapha. Un seul fait caractéristique peut le démontrer d'une manière irrécusable.

En 1848, El-Hadj Ahmed, l'ancien bey de Constantine, après avoir vainement lutté pour relever sa puissance déchue, fit sa soumission au colonel Canrobert, commandant la colonne de l'Aurès. L'ex bey, dont les malheurs avaient considérablement aigri le caractère, demanda avec instance à n'être approché par aucun arabe. On respecta sa volonté, et il fut provisoirement installé dans une maison de Biskra. Il demanda encore une faveur, celle d'être mis en relations avec Si Moustapha Bonnemain, dont il avait souvent entendu parler. Bonnemain se présenta aussitôt, il était costumé en officier indigène. Son langage, ses manières, en un mot, sa prestance, trom-

Digitized by Google

pèrent le bey, au point qu'il entra en colère et le mit littéralement à la porte, le prenant pour un chef indigène ; il fallut que les officiers français et le colonel Canrobert, lui-même, vinssent détromper le bey. Bonnemain reparut, reçut des excuses et fut comblé de caresses par le bey déchu, qui, séduit par sa grande renommée, voulut n'avoir d'autres relations qu'avec lui et le conserver comme compagnon de route jusqu'à Constantine.

Bonnemain était d'un dévouement sans bornes à l'accomplissement de ses devoirs : c'était un de ces types exceptionnels, créés par la guerre d'Afrique, mais, en même temps, une nature d'élite dans toute l'acceptation du mot. Tous les généraux qui ont commandé la province ont eu, pour lui, non-seulement de l'estime, mais même de l'affection.

S. M. l'Empereur, naguère, ici même à Constantine, daignait le recevoir personnellement et s'entretenait longuement avec lui.

Si l'intelligence native de Bonnemain avait été épurée par l'instruction, il serait arrivé, sans nul doute, aux plus hauts degrés de la hiérarchie militaire. Il n'était que le fils de ses œuvres, et nous trouvons qu'il a fait merveilles. Mais, combien de fois, ne l'avons-nous pas entendu regretter ce manque d'instruction. Son imagination était des plus vives, et, comme dans sa longue carrière, qui se lie intimément à l'histoire du pays, il y avait été bien placé pour tout voir et bien voir ; sa conversation imagée était instructive et du plus haut intérêt.

Pendant trente ans non interrompus de fatigues et de pénibles expéditions, Bonnemain avait conservé un tempérament de fer, était toujours d'une vigueur à toute

Digitized by Google

épreuve, constamment prêt à marcher et promettait encore d'éminents services à son pays.

Ces jours derniers, il allait inspecter les zemalas à la frontière tunisienne, lorsque, atteint au Tarf d'une fièvre rémittente, il a été transporté à l'hôpital de La Calle, où il a succombé le 13 janvier au soir.

Selon sa dernière volonté, ses restes mortels ont été rapportés à Constantine.

Adieu, commandant de Bonnemain. Adieu, aussi au nom de nos amis absents. Nous ne vous plaignons pas d'être mort comme un soldat; mais nous regrettons que, jeune encore, vous n'ayez pu servir plus longtemps d'exemple à vos frères d'armes, les guider par votre expérience éprouvée des choses du pays, et perpétuer parmi eux les belles traditions du passé.

Le 1er et le 3e régiment de Chasseurs d'Afrique, et, enfin, le 3e Spahis auquel vous appartenez depuis vingt ans, s'honoreront toujours à bon droit de vous avoir eu dans leurs rangs. La nouvelle de votre mort va causer la plus vive douleur à votre frère, à votre sœur. S'il est une consolation que nous puissions leur offrir, c'est de leur affirmer, comme nous l'affirmons aussi à votre veuve éplorée, que nous nous associons sincèrement à leurs regrets, et que la mémoire d'un homme sans tache ne s'oublie jamais.

Non, vous ne serez point oublié, et quand on voudra parler aux jeunes gens d'un brave soldat, d'un honnête homme, d'un ami sûr et dévoué, votre nom viendra sur les lèvres et on vous citera pour modèle!

Adieu, commandant de Bonnemain!

Adieu, mon ami!

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

AVANT-PROPOS V
Liste alphabétique des membres titulaires. XI
Membres honoraires. XIII
Membres correspondants. XIII
Membres du bureau. XV
Commission chargée de l'examen des manuscrits. . . XV
Sociétés correspondantes. XVI
Monographie du Palais de Constantine, par M. L. FÉRAUD, interprète de 1re classe. 1
Note sur une inscription découverte par M. le commandant du génie Moll, par M. E. DEWULF, capitaine du génie, commandant le cercle d'Aïn-Beïda 97
Note sur Khamissa, par le même. 99
Les Juifs dans l'Afrique septentrionale, par M. AB. CAHEN, grand rabbin de la province de Constantine. 102
Inscriptions trouvées dans le cercle d'Aïn-Beïda pendant l'année 1866, par M. E. DEWULF, capitaine du génie. 209

Digitized by Google

Pages.

Histoire de Constantine sous la domination turque, de 1517 à 1837 (première partie), par M. E. VAYSSETTES 241

Inscriptions inédites, de Constantine et de sa banlieue, par M. JULES MARCHAND 353

NÉCROLOGIE. — M. de Contencin, maire de Constantine 417

M. A. de Bonnemain..... 426

PLANCHES.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 120, ligne 7, au lieu de « Les gens de Tripoli ou Khem, lisez Tripoli était aux Lakhm et leurs alliés étaient Juifs.
Page 220, ligne 3, au lieu de Serijiat, lisez *Seriziat*.
— 224, — 23, — partici, lisez *parthici*.
— 238, — 21, — des Constantins, lisez *de Dioclétien*.
— 239, — 10, — piissimorum, lisez *perpétuorum*.
— 329, — 21. — consule, lisez *consulari*.
— 361, — 30, — foudroyé, lisez *foudroyée*.
— 377, — 31, — pour, lisez *a*.
— 408, — 4, — armée, lisez *ornée*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

E. CORNY.

LITH. ARNOLET à CONSTANTINE.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

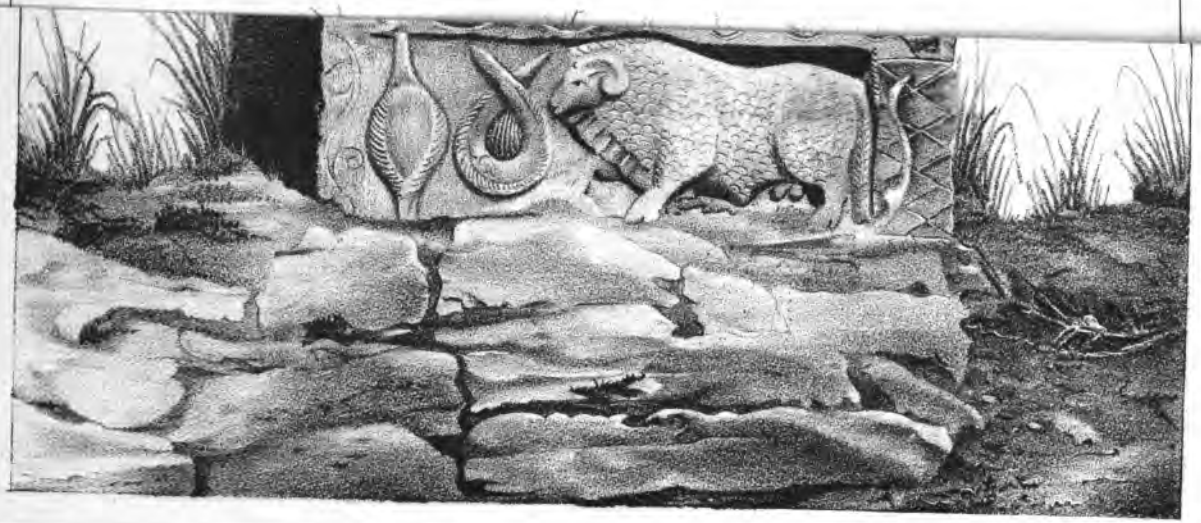

E. CORMY.

LITH. ARNOUET & CONSTANTINE.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 428

Digitized by Google

MAY 2 5 1926

Digitized by Google

Digitized by Google